This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

13576.4.30

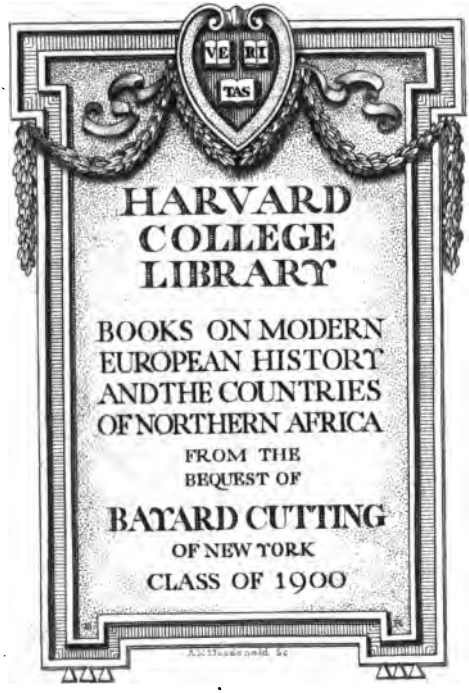
VE RI TAS
HARVARD
COLLEGE
LIBRARY
BOOKS ON MODERN
EUROPEAN HISTORY
AND THE COUNTRIES
OF NORTHERN AFRICA
FROM THE
BEQUEST OF
BAYARD CUTTING
OF NEW YORK
CLASS OF 1900

Y. 3 5 [illegible]

CHARLES DU BOIS-MELLY

« CEUX DE GENÈVE »

1601-1602

Deuxième édition avec le portrait de l'auteur.

GENÈVE
HENRY KÜNDIG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
1900

Bibliothèque [illegible]

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Ouvrages historiques.

PIERRE FATIO et les troubles populaires en l'année 1707. — Précédé de : Genève en 1706. — Nos annales au commencement du XVIII[e] siècle. Un vol. in-12, 1870 *(épuisé)*.

LA SEIGNEURIE DE GENÈVE et ses relations extérieures, 1720-1749 Un vol. in-12, 1880 . . . . . Fr. 4 —

*** Genève pendant la peste de Marseille. L'enlèvement de Dedomo. — Un mariage royal à Thonon. — Genève pendant la guerre pour la succession d'Autriche.

HISTOIRE ANECDOTIQUE ET DIPLOMATIQUE DU TRAITÉ DE TURIN entre la cour de Sardaigne et la Ville de Genève, 1754, avec le précis des négociations secrètes qui en ont été les préliminaires. Un vol. in-12. 1880. *(Tiré à 250 exemplaires)* Fr. 3 —

RELATIONS DE LA COUR DE SARDAIGNE ET DE LA RÉPUBLIQUE DE GENÈVE depuis le Traité de Turin jusqu'à la fin de l'ancien régime, 1754-1792. 349 p. in-12. 1891. . . . Fr. 5 —

LES MŒURS GENEVOISES DE 1700 A 1760 d'après tous les documents officiels, pour servir d'introduction à l'histoire de la république et seigneurie à cette époque. 2[me] édition augmentée. 382 p. in-12, 1883 . . . . . Fr. 4 —

LES ORDONNANCES ROYALES ET LES MŒURS SOUS LE RÈGNE DES DERNIERS VALOIS :

1re étude. De l'instruction des procès criminels et de la répression des crimes . . . Fr. 2 50
2me » Du Roi et de sa cour. . . . . » 2 50
3me » Mœurs soldatesques et « Coutumes de Mars », de Louis XII à Henri II. . » 2 50
4me » Le Déclin de la chevalerie et gent d'armerie, du règne de Jean le Bon à celui de Louis XI, 1350-1483 . . . . » 2 50

Un chapitre du livre du Messire de la Tour-Landry, 1372 (Est-il permis à une honnête femme ou fille d'être amoureuse ?) Traduction libre et analyse. In-8. 16 pages, 1896. . . . . » 2.—

(Tirés à 125 exemplaires)

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Romans et œuvres diverses.

Le Récit de Nicolas Muss, serviteur de M. l'Amiral. Episode de la Saint-Barthélemy. *(Epuisé.)*

Mémoires d'un fugitif (1686), suivi de : Journal de Genève pour la présente année 1690. *(Epuisé.)*

Nouvelles montagnardes, ornées de 58 dessins par G. Roux. 4e édit. Un vol. in-8°, de 371 pages, fr. 8 —, relié toile Fr. 12 —

*** Les éditions in-12 sont épuisées.

Nouvelles d'atelier, 2me édit. augmentée. In-12, 1884 Fr. 4 —

*** L'Intendante. — Poste-restante. — Les deux pièges. — Le val d'Hérens. — L'heure de Berne.

Majorie, ou l'invasion des Français en Valais. 1798-1799 (Roman national). Un vol. in-12, 1864. . . . . Fr. 2 —

Pierre Fatio, drame historique en 6 tableaux. In-8°. 1880. Fr. 2 50

Genève et la société genevoise de 1815 a 1830. — Les souvenirs de Jacques Guérin. Un vol. in-12. 1869. *(Epuisé.)*

Voyages d'artiste en Italie, 1850-57. Un vol. in-12, titre rouge, frontispice (la Tarentelle à Capri, d'après une aquarelle de l'auteur). 1877 . . . . . Fr. 4 —

*** Souvenirs de jeunesse, relation de voyage et critique d'art. — Rome, Naples et la Sicile. — Lombardie et Vénétie. — Florence et Ravenne.

Ève de la Pasle. Episode de la guerre de Genève. 1589-1590. 435 p. in-12, 1886 . . . . . Fr. 4 —

*** Tableau saisissant et parfois tragique, tracé de main de maître, il y a dans ce récit historique des passages terribles, il y en a d'autres qu'il est difficile de lire les yeux secs et la note gaie ne manque pas: sans cela ce ne serait pas une fidèle peinture de la vie genevoise....

L'Amour et la Peste. Genève 1624-1637. 1892 *(Epuisé.)*

Ceux de Genève 1601-1602. 1re édition, 1897. *(Epuisé.)*

CHATEAUX ET MONASTÈRES
DES ENVIRONS DE GENÈVE

2me série in-8° contenant 30 dessins autographiés et notes historiques.

Tiré à 200 exemplaires.

Cartonné toile . . . . . Fr. 20 —

*** La première série, tirée à 100 exemplaires, est épuisée.

« CEUX DE GENÈVE »

IMPRIMERIE W. KÜNDIG & FILS

GENÈVE

216 4 1

43576.4.30

HARVARD COLLEGE
MAY 7 1917
LIBRARY

Cutting fund

I

LA BELLE OLYMPIE

I

Un jour d'hiver de l'an 1601, trois cavaliers accompagnés d'un vieux serviteur en manteau de livrée aux couleurs genevoises, noir et violet, stationnaient à la bifurcation des chemins d'Arare et de St-Julien, près de Genève. La campagne était solitaire, le ciel sombre, et le vent du nord-est qui soufflait en « bise noire » dispersait au loin les feuilles desséchées dans la brousse et les champs déserts.

— Voici mauvais temps pour ceux qui vont par pays et font une longue chevauchée — dit à ses compagnons l'un des personnages de la cavalcade.

— Et pour demeurer à l'erte[1] en lieu découvert, ce temps de cagne vous plaît-il mieux ?

— Vous chagrinez toujours, monsieur Barillet mon ami; cependant je vous accorde ce point : celui, malavisé, qui donnerait présentement ses moufles fourrées et ses

[1] Soit sur un lieu éminent d'où l'on voit tout ce qui se passe à l'entour.

gamaches[1] pour faire emplette d'un chapeau de paille à la rustique en serait mauvais marchand.

— Sait-on seulement avec assurance s'ils viendront bientôt, ces gentilshommes ?

— Monsieur Manlich — répondit celui auquel la question paraissait être adressée —, vous avez entendu, comme nous autres du Conseil, la lecture du message apporté hier soir par l'homme de chambre de monsieur Desdiguières. Ce seigneur, dont j'ai l'honneur d'être connu privément, est de parole en toute affaire et quoi qu'il advienne, lorsqu'il s'est une fois engagé.

— Il est donc comme son maître — murmura celui qui « chagrinait toujours », en jetant un coup-d'œil expressif à son compagnon Manlich. Mais ce signe malicieux d'intelligence et ces mots, qui dissimulaient peut-être quelque allusion à la parole de Gascon de Sa Majesté Henri IV en affaires d'argent et en d'autres encore, tout cela fut perdu pour le premier des interlocuteurs, préoccupé uniquement de la prochaine venue du grand seigneur annoncé. Il regardait alors du côté de St-Julien, car c'est par là que devait venir le train d'équipage du célèbre Dauphinois François de Bonne, « Lieutenant-général deçà des monts », qu'attendaient en plein vent les trois magistrats « commis » par la Seigneurie.

— De fois à autre je crois entendre le trac des chevaux et la sonnerie des clochettes et brinballes des mulets de bât.

[1] Guêtres longues.

— C'est un tintouin d'oreille, monsieur de Vérace, — reprit le conseiller Barillet, qui semblait cet après-dîner être disposé par la bise noire à contredire à toute proposition de logique, tant assertive que dubitative.

— Collavin! — dit le sieur Manlich, s'adressant au guet demeuré respectueusement à quelques pas en arrière de ses supérieurs — montez ça-haut sur les crêts du côté du village, vous ferez un signal si vous voyez venir les gens.

L'officier de la Seigneurie obéit aussitôt à cet ordre et les magistrats demeurèrent groupés sur le chemin, la croupe de leurs montures tournée au vent pour ne pas trop faire endurer le froid à ces courtauds.

Les « commis » du Conseil réunis ici par le devoir de leur charge étaient d'individualités fort diverses et, comme ces types caractérisaient assez bien dans leur ensemble la communauté genevoise telle qu'elle existait au temps où se passe cette histoire, il peut être de quelque intérêt de les connaître :

Michel Barillet, connétable du Jeu de l'Arquebuse et superintendant de la jurande du « passement », était un honnête tireur-d'or — on désignait ainsi les tisseurs passementiers — connu pour être d'esprit sérieux et intelligent, très appliqué aux devoirs de son office, mais il était « brusquet » et peu avenant aux étrangers, dont il y avait selon lui un beaucoup trop grand nombre qui venaient « s'habituer » dans la ville ; « Genève aux anciens citoyens et rien plus », telle était sa devise, qui renfermait le seul programme politique dont il ne se départait jamais qu'à regret et lorsqu'il fallait suivre au

Conseil ce qu'on appelait alors « la plus grande voix ». Son collègue Manlich, comme lui sexagénaire, était, par son aïeul, originaire d'Augsbourg, et tenait boutique de marchand drapier-chaussetier dans la rue-basse « des Allemands-dessus », la plus belle de la ville assurément. Celui-ci avait hérité de ses ancêtres les mœurs empreintes de bonhomie et la placidité, l'humeur flegmatique de la race germaine ; fort connu aux foires de Zürzach, d'Aarau et de Francfort, lié d'affaires avec les marchands notables de toute la Suisse, Manlich sympathisait avec eux, glorifiait tout ce qui venait de Berne, de Zurich, de Schaffhouse et de Bâle : « Messieurs des Louables cantons de la religion évangélique étant, selon lui, les seuls adjuteurs et restaurateurs que Genève pût trouver en quelque nécessité pressante, c'était seulement à eux qu'il se fallait fier ». Quant au troisième des magistrats en vedette, Jean de Vérace, personnage un peu moins âgé que ses collègues, il était ce qu'on appelait en France « un homme de qualité » ; mais bien que son père, originaire de Paris et réfugié pour cause de religion dès les premiers troubles, eût été honorablement reçu bourgeois de Genève, l'héritier du nom, après un demi-siècle d'indigénat, n'en passait pas moins, dans la population défiante et jalouse à l'excès des anciens citoyens, pour ce qu'ils appelaient irrévérencieusement entre eux un « Francillon ». On savait celui-ci gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, puis il avait été ci-devant lieutenant de la compagnie des gens d'armes de Briquemaut sous les ordres de Desdiguières et n'avait quitté le service de Sa Majesté

que depuis une dizaine d'années. Dès lors, appelé par le Conseil des vingt-cinq à siéger dans cette assemblée souveraine, de Vérace s'était toujours montré, il est vrai, animé d'un grand zèle pour le bien public, mais — disait-on — pour lui comme pour tous les gens du Refuge, sortis de France, Genève était surtout « la cité de Calvin », le boulevard des huguenots, la retraite que Dieu leur avait réservée pour s'y gîter dans les mauvais jours ; en sorte que la prospérité, l'indépendance, l'existence même de la petite République étaient intimement liées pour eux au succès de « la Cause » et aux destinées du royaume qu'ils avaient quitté ; s'il fallait en croire ces gens-là, les Genevois ne devaient avoir d'autre boussole pour se diriger en toute affaire que le bien du service de Sa Majesté.

Tels étaient ces trois hommes représentant ici la République et dont l'attention ne tarda pas à être éveillée par les signaux répétés que leur adressait le guet Collavin en agitant son chapeau.

— Ils arrivent, messieurs. Vous plaît-il que nous leur allions au rencontre ?

— Il n'est pas nécessaire, ce me semble — répondit l'ancien tireur-d'or en faisant prendre la droite à sa monture, car par droit d'ancienneté il avait « le pas et la main » sur ses deux collègues.

Un cavalier de haute taille et que sa coiffure pointue à l'albanaise grandissait encore, venait de paraître dans l'éloignement au contour du chemin ; il tenait en main une longue trompette au pennon rouge et bleu. Derrière ce « fanfaron » venaient à quelque distance deux cara-

bins, le cabasset[1] en tête, la pistole au poing, la mèche enroulée au bras gauche et allumée, comme s'ils marchaient en ordre de guerre; puis on voyait venir, en arrière d'environ cinquante pas, un groupe empanaché de mulets de charge secouant leurs clochettes et conduits par leurs muletiers. Sans doute les coffres et les mallettes que portaient ces sommiers eussent été de bonne prise, car ils étaient escortés par une dizaine de gens de pied tenant « sur le cou » la hallebarde.

Tous ces serviteurs du Lieutenant-de-Roi, gouverneur de Grenoble, vinrent passer sans arrêt devant les commis du Conseil, les hallebardiers d'escorte le chapeau à la main et « traînant leurs bois » selon l'usage soldatesque, tandis que l'Albanais fanfarait « à l'étendart », soit pour avertir son maître encore éloigné, soit pour faire honneur à messieurs de Genève que désignait assez, quoique sous une forme abstraite, le manteau miparti de leur officier. Ces gens prenaient déjà la direction de la ville, quand une petite troupe de cavaliers bien montés, suivant les traces de leur avant-garde, apparut encore sur la route, et bien qu'ils fussent enveloppés de grands reîtres[2], il était facile de les reconnaître tous pour des capitaines. Le premier en vue était le seigneur Desdiguières, et ceux qu'il précédait, ses gentilshommes domestiques ou ses compagnons. A leur approche les magistrats voulurent mettre pied à terre, conformé-

[1] Casque léger à jugulaires et semblable à ceux des pompiers modernes.

[2] Manteaux de cavalerie.

ment au cérémonial dont on usait pour faire honneur aux personnages de considération reçus au nom de la République, mais une voix leur cria de n'en rien faire :

— Messieurs de Genève, pas de cérémonie, et demeurez en selle, pour l'amour de moi — dit Desdiguières en s'avançant —, je n'en suis pas moins François de Bonne, dispos à vous faire tout service. Ça, remettez le chapeau, s'il vous plaît; je crains pour vous la morfondure. Saint-Gris! quel vent de bise nous avons eu en barbe dès le mont de Crusille! Etes-vous ici, de Vérace mon grand ami? Approchez à l'étrier, que je vous embrasse.

Tout cela était débité d'un ton de bonne humeur, avec le parler dauphinois très accentué et rapide des montagnards de cette province. Puis l'échange des présentations fut sommairement expédié, « comme une messe de chasseurs », ainsi qu'on le disait encore, même en pays réformé.

— Noble[1] Barillet..., noble Manlich..., seigneurs du Conseil.

— Monsieur de Créqui, mon gendre..., de Morges, mon neveu..., Saint-Julien, mon secrétaire..., monsieur d'Hercule, mon cousin.... Nous sommes tous cousins, nous autres de la noblesse, dans le Champsaur et le Gapençais; celui-ci bon gendarme fait honneur à la maison de Serre.

[1] Le qualificatif de noble se donnait à tous les conseillers du Petit conseil, et aussi aux magistrats de la Justice. C'était l'attribut de la charge et non de la personne. Ce ne fut qu'au XVIIIe siècle que la vaniteuse prétention de cette hérédité fut admise dans les actes officiels. DB.-M.

— Monsieur Desdiguières — dit Barillet, qui depuis une heure avait eu le temps nécessaire pour méditer son discours —, l'heure se fait tarde et le temps n'est guère propice pour s'élargir en grands compliments liminaires. En nom de nos Seigneurs, dont nous avons la charge, soyez le bienvenu céans, comme aussi la compagnie, et tenez Ceux de Genève pour recommandés.

Ce fut toute la harangue du conseiller, et la réponse à ces congratulations laconiques fut encore plus sommaire :

— Voilà qui est bien dit et m'oblige; à présent, gagnons pays, s'il vous plaît, messieurs; j'ai grande hâte de voir ce Genève, dont on dit partout tant de bien que rien plus.

La bise faiblissait, comme il arrive le plus ordinairement à la fin du jour, et déjà du côté du Pas-de-l'Ecluse le sombre rideau qui couvrait la contrée se soulevait à l'horizon céleste, qui se colorait peu à peu des sanglantes lueurs du couchant. Tous les cavaliers avaient mis leur monture au trot et cheminaient maintenant par couples et côte à côte.

— Qu'est-ce de ces méchants pouilliers dispersés au bord de la route?

— Ce hameau a nom Carouge; c'est fief de Savoie, touchant à nos Franchises: une garenne de vaunéants et rien plus.

— Et cette rivière torrentueuse et grise?

— C'est Arve, venant du pays de Faucigny, terre de Monsieur de Nemours.

— Notre Romanche à Vizille et le Drac à S^{t}-Bonnet ne sont guère plus impétueux. Mais voici où se dressait votre fort, j'imagine? Sur ma foi ce n'était pas pour arrêter longtemps un capitaine: tout est en gazonnade, à la rustique! Don Amédée de Savoie aurait dû le prendre en courant, quand vous étiez en guerre ouverte.

— Nous avions de bons hommes pour le défendre.

— Monsieur Barillet, vous dites le mot: il n'est forteresse qui vaille si les tenants ne sont bons compagnons.

Desdiguières n'était jamais venu dans la cité de Calvin. Ce chef des huguenots du Dauphiné (depuis la fin tragique de Montbrun), cet adversaire infatigable de Lavalette en Provence, de Son Altesse Charles-Emmanuel I^{er} en Savoie et en Piémont, avait eu assez d'affaires sur les bras depuis une vingtaine d'années pour différer de visiter la petite République voisine de son gouvernement; mais dès longtemps il était en correspondance avec les plus notables réfugiés français « habitués » dans Genève et même avec les chefs de cet état isolé, gens qu'il conseillait en toute affaire importante et qu'il disposait toujours de son mieux au bien du service de Sa Majesté Henri IV, auquel, depuis la prise de Paris, il s'était, disait-on, entièrement rallié.

— Et je pense, reprit-il, que voici le Plainpalais et tous les contours du mur d'enceinte de votre cité; ceci la ville haute et les tours de S^{t}-Pierre, et ça-bas le faubourg de S^{t}-Gervais delà du Rhône. J'ai eu souvent en mains le dessin et pourtrait au naturel de votre ville, encore que vous fassiez de grandes inhibitions aux ingénieux de le représenter.

On approchait alors de l'avancée de la place où se réunissaient les chemins de la Coulouvrenière, des Savoises et du Pont-d'Arve dit « des terrassiers ». Ici le profil sinistre d'une potence s'élevait à vingt pas du « râteau », soit de la première barrière.

— Ce sont ici vos Justices?

— Non, Monsieur, sauf votre grâce : notre gibet est sur les crêts de Champel, en belle vue. Le bois que vous voyez là n'est dressé à autre fin que pour l'exécution criminelle.

— Et combien en comptez-vous, année commune?

— Sept ou huit... pour le plus.

Mais le magistrat qui répondait ainsi savait pertinemment que ce chiffre était trop modeste et qu'il atténuait la vérité.

— Ce n'est guère, « sept ou huit » ; j'en fais brancher bien davantage en ce même temps, et le plus souvent sans figure de procès, pour aller plus vite. Mais qu'est-ce encore de ces reliques de bois brûlé et cette grosse charbonnée sous la potence?

« Ce diable d'homme voit donc toute chose au premier rencontre! » se disait le conseiller Barillet quelque peu étonné : Monsieur, répondit-il, nous avons eu hier le brûlement de deux hommes de village, un vieux et un jeune, dont le crime infâme ne peut vous être nommé.

— J'entends, j'entends! Il n'est besoin de me dire *minon* quand on me montre le chat. Vous faites sagement de faire brûler telles canailles immondes; on ne saurait trop bien s'en expurger. Mais... ce petit logis accoté à la barrière?

— C'est la gîte du Consignateur; il faut parler à lui avant de pénétrer dans la place.

— De bien en mieux; je vois qu'on n'entre pas chez vous comme dans un moulin.

A la porte Neuve — dont les capitaines étrangers avisèrent en connaisseurs le pont-levis, la brétèche, la herse et les canonnières — depuis un instant la garde avait pris les armes, un jeune enseigne de bonne mine se tenant devant ses soldats alignés, la demi-pique de commandement au poing et le chapeau bas.

— Ces piquiers en bel ordre sont-ils de votre garnison ordinaire? demanda Desdiguières en rendant le salut de l'enseigne.

— Monsieur, nous n'avons nulle garnison dès plusieurs années en ça, faute d'argent, dont nous sommes toujours au dépourvu, comme vous savez.

— Mais, — ajouta le conseiller Manlich, qui s'était rapproché — nous avons nos seize compagnies bourgeoises, de soixante hommes chacune sans les volontaires. Ceux-là font le service de garde tant le jour que la nuit, chacun devant servir à son tour ou présenter un excusateur remplaçant. Mêmes les malades, les infirmes, les gens de lettres ou d'écritoire, les veuves, les vieilles damoiselles doivent se pourvoir de bonshommes pour cette nécessité.

— Entendez-vous ceci, Messieurs? — demanda Desdiguières en s'adressant à ses gentilshommes — vraiment voilà une police de guerre qu'on ne saurait trop haut louer. Nous n'avons rien de semblable dans nos villes

de France, et comme je vois, ces messieurs de Genève sont pour nous en remontrer.

Tandis qu'il parlait si courtoisement, la cavalcade, tournant à gauche, suivait le chemin le long des granges de la Corraterie. Le jour baissait quand les voyageurs arrivèrent sur la place des « Trois Rois », où stationnaient, dès l'arrivée du train des Dauphinois, bon nombre de curieux attirés par cet incident inaccoutumé.

— Voilà logis public de belle apparence et je n'ai nul regret de n'avoir pas fait apporter mon lit et mes tentures, encore que ce soit toujours ma coutume en voyage.

— Monsieur, il n'était pas nécessaire — dit l'hôte, qui tenait déjà l'étrier-montoir du gouverneur de Grenoble —; aussi vrai que j'ai nom Louis Deluc, citoyen de cette ville et votre serviteur affectionné, vous n'aurez pas à vous mécompter céans, tant pour la table que pour la couchée. Votre plaisir soit que je marche devant pour vous montrer la chambre du poêle, où la table est dressée, les chandelles allumées et le vin tiré, cependant que les viandes s'apprêtent.

— Messieurs, le vin est tiré, il le faut boire. — Disant ces mots avec enjouement, Desdiguières invitait chacun à le suivre et, montant à l'étage, il pénétrait dans « la chambre chaude », où les sieurs commis du Conseil furent conviés par lui à partager le souper. Puis, en attendant le potage, il les pria de « laver » après lui, sans faire de civilités pour la préséance avec ses gentilshommes, ceux-ci « se faisant un honneur de leur déférer ».

II

Les curieux rassemblés ce soir-là sur la place, ignoraient sans doute la cause de l'arrivée à Genève du célèbre capitaine dauphinois, mais cette cause était connue du Conseil par diverses communications qui lui avaient été faites depuis plusieurs jours, car, aux termes du serment de bourgeoisie, non seulement les gens en office mais aussi les simples particuliers étaient tenus de révéler sans réticence à la Seigneurie tout ce qui pouvait l'intéresser; en sorte qu'il n'existait nulle correspondance privée qui pût être soustraite à la connaissance du Magistrat. François de Bonne — on le savait à la maison-de-Ville — mettant à profit les loisirs passagers que lui laissait la paix de Lyon, dont les préliminaires venaient d'être signés, s'était mis aux champs pour venir visiter la terre de Coppet; messieurs de Berne lui en offraient l'acquisition « à bon compte », d'autant qu'ayant été contraints de la prendre en gage d'un débiteur devenu insolvable, ils voulaient recouvrer sans retard l'argent qu'ils avaient prêté à ce dernier.

Le Lieutenant-général du Dauphiné, aussi connu par son ambition que par son avidité insatiable, s'était fort enrichi durant sa belliqueuse carrière. Il avait tiré de grandes sommes par composition de toutes les villes prises qui redoutaient d'être saccagées, de grandes

rançons des prisonniers notables, des taxes arbitraires des ecclésiastiques dépossédés, et, comme tous les chefs de guerre de son temps, il avait toujours eu pour habitude de mettre dans ses coffres la plus grande partie des contributions prélevées sur les populations soit amies soit ennemies sous le prétexte du service du Roi. Ces agissements de condottière lui avaient permis d'acquérir successivement le duché de Champsaur et l'Oisans, puis les seigneuries de Serre, Rosans, Moiran, Vizille en Dauphiné, Pont-de-Veyle, Treffort, Châtillon en Bresse, Pont-d'Ain en Bugey, Villemur en Languedoc. Il n'en avait pas moins doté chacune de ses deux filles de sept cent mille écus, et se proposait de faire élever quelque bâtiment magnifique à sa bienséance dans sa terre de Vizille dont le vieux château féodal, pris et repris dès les premières guerres civiles, n'était plus qu'un « pouillier ». Entre temps, la proposition de messieurs de Berne, concernant la terre de Coppet, méritait d'être examinée et puisque le nouveau mariage du Roi avec une Médicis et les fêtes de la Cour, où l'on ne parlait plus que de carrousels et de ballets, mettaient maintenant toutes choses sérieuses en surséance, Desdiguières, toujours bien avisé, avait jugé l'occasion favorable pour aller traiter lui-même et pour le mieux de ses intérêts particuliers des conditions du marché qu'il songeait à conclure en pays bernois.

Mais à Genève le Conseil avait un grand désir de tirer parti du court séjour du célèbre Dauphinois dans la ville. On comptait sur les directions précieuses — tant pour la défense de la place que pour le manie-

ment des affaires politiques — de ce chef de guerre qui, après avoir fait comprendre « Ceux de Genève » dans sa trève avec le Savoyard, écrivait déjà en octobre 1593 aux Syndics et Conseils de la République : « Faites état de tout ce que je puis, et croyez que je me rendrai toujours soigneux de votre conservation et repos, par tous les moyens dont je me pourrai aviser, car vous ne pouvez être piqués au doigt que je ne me ressente jusqu'au cœur de telles piqûres ». Aussi, dès le lendemain de son arrivée et à la première heure du jour, Desdiguières, sollicité la veille par les commis du Conseil, parcourait-il tout le circuit de l'enceinte urbaine sans souci de la froidure et des fatigues de son récent voyage. Il était accompagné dans cette revue matinale par le syndic de la garde Jean Rilliet, par le contrôleur-général, le commis à la munition, et par ses gentilshommes.

Au cours de cette reconnaissance de la « forteresse » (on désignait ainsi à Genève les fortifications), les conseillers durent entendre maintes fois les critiques sans ménagement du Lieutenant-général de Sa Majesté : « Leur bourg de St-Gervais était mal enmuraillé et fossoyé, notamment vers le temple; le renardier de la pointe de l'Ile ne valait pas un fétu; le ravelin de Cornavin, la tour de Corraterie à la rive du Rhône paraissaient bien être d'un même prix..... Et qu'était-ce de ces murailles inachevées sous la Tertasse et la Chauvinière? Qu'était-ce de ces bastions dépourvus de cannes[1],

[1] Palis, probablement de la longueur d'une canne, mesure de deux mètres vingt-cinq centimètres.

sous le parapet?... Ici les encognures paraissaient défectueuses, là les canonnières étaient si basses et si ouvertes qu'un homme pouvait s'y introduire et pénétrer dans la place si seulement un bon compagnon lui faisait l'étrier. En somme tout était à raccoutrer promptement, car il ne se pouvait faire qu'une telle place fût à l'abri d'une insulte nocturne s'il se rencontrait seulement cinquante entrepreneurs résolus à la brusquer ».

— Monsieur — répondaient doucement les magistrats —, vous dites le vrai, mais c'est l'argent qui nous fait défaut.

— Bien, bien ! Je sais ce que c'est qu'un tel besoin pressant, moi qui suis toujours à quémander au Conseil des affaires[1]. Alors, mettez-moi en corvée chaque jour cent cinquante de vos paysans; faites travailler vos gens de gros métiers : maçons, chapuis[2], forgerons, charretons et tels autres; taxez vos citoyens et bourgeois pour nourrir les plus nécessiteux artisans. Saint-Gris ! ne savez-vous tirer argent des coffres particuliers quand il y va du bien public? Ne savez-vous au besoin plumer la poule et saigner le goret sans trop les faire crier ?

Les interpellés auraient pu répondre que les pauvres citoyens désignés par le Lieutenant-général comme contribuables, sous ces dénominations familières, n'étaient pas capables de supporter de nouvelles impositions. La poule était plumée et le goret saigné

[1] Dit aussi conseil privé, conseil des parties, conseil du Roi.

[2] Charpentiers.

copieusement depuis plusieurs années à Genève, où le négoce était nul, l'approvisionnement des denrées de première nécessité très difficile, le crédit à peu près ruiné (même auprès des quatre villes évangéliques du pays des Suisses), en sorte que les derniers amis de la République n'offraient plus à celle-ci que les témoignages de leur sympathie, leurs remontrances discrètes et leurs bons avis. Mais Desdiguières — on le savait — n'agréait pas volontiers une argumentation contradictoire, et comme on achevait cette inspection fâcheuse, la cloche sonnant au temple pour le sermon du matin, on le conduisit à St-Pierre, où il eût fort souhaité, disait-il, entendre prêcher le vénérable Théodore de Bèze, « ce glorieux défenseur de la foi dès le temps du colloque de Poissy, ce Judas-Macchabée octogénaire qui combattait encore le bon combat et lui seul valait toute une armée ». Malheureusement — lui fut-il répondu — monsieur de Bèze était devenu fort sourdâtre et chétif, il ne montait plus en chaire que dans de rares solennités. Faute d'un meilleur prédicant, les capitaines dauphinois, dont les longues rapières battaient le pavé, durent se contenter ce jour-là d'être édifiés à salut par spectable Cassegrain, que jusqu'ici la renommée aux cent voix ne leur avait pas fait connaître.

Il fallut de grandes instances des magistrats pour décider Desdiguières à se rendre, au sortir du prêche, à la maison-de-Ville, où dès la veille la Seigneurie avait fait hâtivement préparer le repas qui devait réunir pour quelques heures les hôtes de distinction de la République et tout le Conseil des vingt-cinq. Le Lieu-

tenant-général avait résolu, disait-il, de partir le lendemain matin pour la Suisse; ses loisirs étaient fort limités, et il ne faisait pour cette fois que traverser Genève; encore devait-il donner audience à divers personnages venus de Savoie, qui l'attendaient à son logis; puis il avait quelques civilités à faire à une dame des plus qualifiées de la ville et priait en conséquence qu'on voulût bien le tenir pour excusé s'il brusquait compagnie et ne demeurait à table avec Messieurs autant qu'il l'eût souhaité. — On agréa, cela s'entend assez, toutes ces réserves, et le grand seigneur fut festoyé conformément au cérémonial alors en usage : la santé de Sa Majesté, portée par le Premier syndic, étant suivie du toast à messieurs de Genève, porté par Desdiguières, dès le relevé du potage au sucre et au safran. Puis chacun des convives remettant son chapeau, on fit honneur aux viandes, aux vins, à la malvoisie, aux plats musqués et autres friandises, assez largement pour qu'à la fin du dîner la conversation engagée par les magistrats avec Desdiguières et ses gentilshommes devînt animée, chacun se montrant d'humeur bienveillante et communicative.

On avait beaucoup à discourir alors, si l'on était ami de Genève et si l'on portait intérêt à ses destinées : la Savoie, conquise rapidement dans l'automne de l'année précédente par l'armée royale, allait être rendue, aux termes du traité de Lyon, à Son Altesse Charles-Emmanuel I^{er} qui, en échange de la Bresse, du Bugey et du Val Romey, demeurait enfin en possession légitime du marquisat de Saluces. Conséquemment les

Français qui occupaient encore toutes les positions voisines de Genève, y compris le fort des Allinges, allaient être remplacés par les troupes ducales, celles-ci passant déjà les monts. Quelles garanties avaient ménagées les contractants du récent traité, en faveur de Genève ? Qu'en serait-il à l'avenir de la liberté du commerce avec la Savoie ? liberté entièrement subordonnée jusqu'alors au bon plaisir des souverains du duché. Qu'en serait-il aussi de la souveraineté du bailliage de Gex, conquis par les armes genevoises et bernoises dès le début de la guerre de 1589 et sur lequel la République exerçait depuis douze ans tous les droits seigneuriaux ?

De telles informations, on le comprend assez, ne pouvaient être demandées qu'avec une grande réserve, et Desdiguières, qui en vrai Dauphinois « voyait courir le vent, » eût pu sans peine s'y dérober ; mais le Lieutenant-général aimait en toute occasion à parler franc et net. D'ailleurs il était satisfait des civilités de Ceux de Genève et, comme il ne pouvait leur donner que des nouvelles fâcheuses, il voulait « prendre la balle au bond », ainsi qu'on disait alors au jeu de paume, afin d'adoucir les déceptions qu'il prévoyait et d'atténuer chez les amis et serviteurs de Sa Majesté un mécontentement qu'il savait être fort légitime : « Messieurs — disait-il à son entourage attentif à recueillir toutes ses paroles —, il ne sert de rien de se repaître de vaines espérances et de se gratter où il nous démange. Vous savez déjà quelles étaient mes appréhensions, dont je me suis ouvert à vos députés venus naguère à Cham-

béry pour connaître l'évangile du jour : Rien n'a été ménagé touchant vos intérêts (ce dont je suis fort déplaisant) par ces grands amateurs de paix du conseil privé, je dis Sillery, Jeannin, Bellièvre, Rosny, Sancy, et Villeroy, qui ont induit Sa Majesté à agréer leur belle négociation, dirigée par le cardinal-neveu[1]. Vous n'êtes non plus nommés dans le traité de Lyon que vous ne l'avez été dans celui de Vervins. La mode qui trotte à la Cour n'est plus à ceux de la Religion, puis ç'eût été faire trop de peine au Saint-Père que de nommer Ceux de Genève dans un traité public. La Savoie est rendue sans réserve à Son Altesse, contre laquelle vous ne sauriez trop vous tenir en garde, car ce Prince, qui ne démord pas quand il serre, vous est toujours fort haineux et j'ai des avis certains..... »

Puis comme il s'avisait qu'il en disait trop pour de simples propos de table, Desdiguières n'acheva pas cette communication importante et parla de la souveraineté du bailliage de Gex, « à laquelle Sa Majesté ne pouvait, à son grand regret, renoncer en faveur de messieurs de Genève, ainsi qu'il avait, par ci-devant, promis expressément de le faire. Mais quoi! les négociateurs de Savoie avaient eu le soin de stipuler dans le traité que ce territoire de Gex *était désormais annexé aux biens de la couronne de France et ne pouvait en aucun cas être aliéné* ».

— Voilà qui est pour nous achever de peindre!

[1] Son Eminence Hippolyte Aldobrandini alors Légat en France et neveu de S. S. Clément VIII.

murmurait le conseiller Barillet ; puis se faisant l'organe de ses collègues, il demanda modestement « si la terre de Gex ne pouvait pas au moins être délaissée en gages à la Seigneurie, en considération des grandes sommes prêtées naguère par celle-ci à Sa Majesté ?

— Vraiment, je voudrais qu'il fût ainsi pour vous contenter tous, messieurs ! Mais ce serait là une aliénation déguisée, et ce ne serait pas pour cent ou cent cinquante mille écus — je n'en sais plus le compte — (les gens de Genève le savaient assez !) que Sa Majesté Henri IV se pourrait résoudre à engager sa terre, qui sera, dit-on déjà, l'apanage du Dauphin à naître, s'il plaît à Dieu qu'il nous en vienne un. Ainsi, croyez-moi, il ne faut non plus vous bercer de cette espérance que des autres, et convient vous fier du tout et sans gages à la prud'homie, loyauté et probité du Roi mon maître, lequel, s'il défaut d'argent pour s'acquitter envers vous de ce qu'il peut vous devoir, n'en a pas moins bonne volonté de le faire un jour ou l'autre et a toujours en recommandation ceux qui l'ont une fois obligé.

Il n'était pas « des bienséances » de rien objecter à cet honnête discours, mais l'hôte très clairvoyant de la Seigneurie pouvait lire cependant sur les visages des magistrats qui l'entouraient, combien peu les raisons qu'il donnait de l'ingrate politique du Roi avaient lieu de les satisfaire : les Genevois avaient été « lâchés », comme on dit aujourd'hui en beau style, et le Béarnais — dont l'adhésion récente au catholicisme avait refroidi l'affection des huguenots, sans échauffer beaucoup la sympa-

thie des catholiques — avait trop besoin du pape et du clergé de France « afin de sortir de ce détourbier », pour que les petits intérêts de Ceux de Genève fussent alors pour lui d'un grand poids dans la balance.

— Enfin Messieurs, ajouta Desdiguières, vous avez obtenu ce que tant vous désiriez : la démolition du jadis fort Sainte-Catherine, lequel vous était une fâcheuse épine au pied, ainsi que vos députés surent fort bien le représenter à Sa Majesté lors de sa venue au village de Léluiset pendant la guerre. Sancy et Rosny ont fait sauter ce fort avec des fourneaux de mine, et votre populaire est venu par après pour tout renverser le demeurant et piller encore ce qui était de bonne prise. Mais cela s'est fait en tel désordre, que Sainte-Catherine est encore aujourd'hui un lieu pouvant servir de repaire à quelques centaines de compagnons mal intentionnés, ainsi que je m'en suis assuré hier en passant, et vous ne ferez que bien d'en faire parachever la ruine, non plus « à la confusion » mais par gens de métiers et démolisseurs bien ordonnés sous la conduite d'un capitaine.

Ce bon avis fut le dernier que donna le Lieutenant-général à ses hôtes, et peu après prenant congé de la compagnie avec toutes les révérences et compliments alors en usage, il se retira sans vouloir être accompagné et regagna avec ses capitaines le logis des Trois Rois, où depuis longtemps il était attendu par les syndics et procureurs de Thonon, ainsi qu'il le prévoyait. Desdiguières se doutait bien qu'il n'avait à recueillir que des doléances des députés de la petite ville savoyarde, chef-lieu du Chablais, où bon nombre de gens de guerre

étaient en cantonnement; aussi accueillit-il assez brusquement ces visiteurs fâcheux, qui se plaignirent à lui dès l'abord des exactions de la garnison des Allinges, des exigences, déprédations et méfaits des gens d'armes, et des immodérées contributions de guerre prélevées à toute rigueur par monsieur de Sancy, se disant gouverneur du Chablais.

— Monsieur de Sancy n'est point « gouverneur du Chablais » mais seulement du fort des Allinges — interrompit ici Desdiguières, qui depuis longtemps « dressait un petit de sa chienne » contre Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, jadis surintendant des finances, lequel en présence du maître l'avait parfois contrecarré — et s'il oublie ses qualités, ajouta le Lieutenant-général, me voici pour les lui rappeler. Passons, messieurs, car j'ai hâte; que proposez-vous de nos gens d'armes?

Les Savoyards étaient loin d'en chanter les louanges: « Il avait été convenu, disaient-ils, dès les premiers jours de l'occupation de leur duché par les troupes de Sa Majesté, que le cavalier serait nourri gratuitement par l'habitant ou que celui-ci lui paierait un écu par jour tant pour son entretien que pour celui de ses valets. Mais tous ces gens de guerre exigeaient l'une et l'autre contribution tant pour eux que pour leurs chevaux et, lorsqu'on refusait de les contenter, le maître, le palefrenier et le laquais se portaient à de si terribles violences, que le paysan affolé « était pour se désespérer de ses mains[1] » ainsi qu'on en citait déjà de fâcheux

[1] Se suicider.

exemples. Somme : le Chablais était mangé; neuf cents chevaux et trois cents maîtres ne pouvaient y être hébergés davantage; le pays s'en allait en désert si tant de gendarmerie débordée n'était pas délogée bientôt de ces quartiers, qu'elle ruinait du tout depuis trois mois ».

— J'y donnerai de l'ordre, messieurs. Votre compagnie est de ces gens-là, de Morges?

— Monsieur, il y a aussi celle de Gouvernet, d'Auriac, de la Baume...

Puis s'approchant de son oncle, le jeune capitaine lui dit malicieusement à l'oreille : « Il y a aussi bonne part de la vôtre, monsieur ».

— Bien, bien! — reprit Desdiguières en souriant — ce sont là les tours accoutumés des lieutenants quand les chefs ne sont pas en vue. Messieurs de Thonon, croyez que j'ai si bon vouloir que rien plus de vous soulager en ce rencontre, et si Dieu plaît, je vous déchargerai en bref de tant de gens d'armes.

A la suite de ces assurances courtoises le Lieutenant-général congédiait ses visiteurs, qui se confondaient en remerciements dans l'escalier et, parvenus sur le seuil du logis, se recommandaient encore à l'honneur de ses bonnes grâces. Puis Desdiguières ouvrit un billet, qu'un grand laquais, lui dit l'hôte, avait apporté « tantôt » de la part d'une dame.

— Par ma foi — dit le seigneur dauphinois à ses capitaines, après avoir achevé la lecture de ce message — voici où vous avez quelque part, messieurs : La dame italienne que vous savez — une Pépoli de Bologne,

avec laquelle je suis en civilités dès plusieurs années, encore que je ne l'aie jamais vue — m'écrit de lui faire ce bien de venir avec tous vous autres prendre la collation à son logis, d'autant qu'elle a rassemblé pour nous faire compagnie ce soir quelques dames de la ville et non des moins plaisantes. Allez tôt mettre votre collet de senteur, Créqui, et votre pourpoint en taffetas de Chine, d'Hercule ; et vous, de Morges et Saint-Julien, votre rabat de point de Venise, vos gants à franges et vos roses de jarretiers. Quant est de moi, vieux barbon, je ne saurais changer mon ordinaire; encore mettrai-je au cou mon ruban bleu céleste[1] pour faire honneur à la compagnie. Vraiment il faudra voir ces dames genevoises et comment elles se gouvernent pour caresser les gentilshommes qui sont serviteurs de Sa Majesté.

III

La dame de qualité, chez laquelle les Dauphinois en passage étaient conviés ce jour-là en impromptu, était dès longtemps fixée à Genève, où sa destinée très capricieuse l'avait conduite il y avait déjà une vingtaine d'années. C'était au sujet d'un prisonnier de guerre dont les parents sollicitaient avec instance la

[1] Insigne de l'Ordre du Saint-Esprit, qui se portait au cou, tous les titulaires étant commandeurs.

libération, que le gouverneur du Dauphiné était entré, il y avait déjà trois ans, en correspondance avec elle. L'Italien malencontreux — un Lélio Pépoli, se disant pauvre gentilhomme au service de Son Altesse — avait ainsi été relâché sans rançon, bien qu'une telle générosité ne fût nullement dans les habitudes de Desdiguières. Mais ce chétif Lélio, abattu dans la mêlée au combat des Mollettes[1], était si charpenté de coup d'épée, qu'on ne devait en attendre que la mort prochaine, éventualité qui donnait bien peu de valeur à sa prise. Ce jeune prisonnier avait donc été libéré « pour l'amour d'une dame inconnue » et même on l'avait escorté gracieusement jusqu'aux avant-postes de Monsieur de Savoie, après l'avoir chargé tant bien que mal sur une mule, ce qui ne se faisait alors que pour des seigneurs mourants, très qualifiés. Une telle « courtésie » avait charmé la dame italienne « habituée » dans Genève et dès cette libération ses relations épistolaires avec le célèbre Dauphinois, bien que peu fréquentes, témoignaient encore qu'ils étaient demeurés en échange de civilités. Quelle était au vrai cette dame? c'est ce qu'ignorait absolument le seigneur dont elle se disait être à jamais l'obligée, et dans Genève même il se trouvait fort peu de gens connaissant son histoire, dont il doit nous suffire de donner ici « un léger crayon ».

Au temps de sa jeunesse, la fille du comte Jérôme Pépoli de Bologne, la belle Diamante, avait été enlevée, puis

[1] Campagne de 1597, invasion de la Savoie par la vallée de l'Isère. DB-M.

épousée par un noble vénitien, le comte Eduardo de Thiennes. Celui-ci, qui, à la fin de ses jours, était devenu, paraît-il, grand zélateur de la Réforme, avait en mourant assuré à sa veuve un honnête douaire à la condition expresse qu'elle demeurerait de la « Religion ». Cependant cette réformée bolonaise, dont la foi religieuse se trouvait désormais étayée du soin de ses intérêts pécuniaires, n'était pas demeurée très longtemps en veuvage, bien qu'elle approchât de la quarantaine : un gentilhomme lucquois — le sieur Balbani, des réfugiés italiens à Genève — lui avait fait agréer sa recherche matrimoniale : « Mais, disait elle-même la dame, elle n'avait su faire avec ce second mari, grand calviniste et marchand de soie, que le plus chien de ménage ». Aussi messer Manfredo Balbani, pour échapper à ces orages domestiques, s'était-il enfin retiré à Lyon, où il exerçait encore le grand négoce. Quant à sa « délaissée », que les Genevois nommaient respectueusement « madame la comtesse », elle n'en avait pas moins continué à vivre noblement (avec trop de mondanité peut-être pour une vieille, disait-on au Consistoire, toutefois dans la cité de Calvin, en dépit de la médisance, elle était toujours très honorée). Cependant le poids des années, les infirmités, l'isolement se faisant sentir toujours davantage, la Bolonaise à cheveux blancs s'était avisée certain jour qu'elle avait une nichée de neveux, arrière-neveux et nièces qui végétaient pauvrement dans sa ville natale, et bien qu'elle ne sût pas au juste où elle en était elle-même de ses ressources pécuniaires, elle n'en avait pas moins fait venir assez

récemment d'Italie trois jeunes parentes issues des Vittori de Bologne, alliés Pépoli, « pour en prendre le soin, les morigéner, les établir peut-être, et à tout le moins pour s'en accommoder ».

Ces « signorines » avaient ramené comme un regain de jeunesse chez la vieille mondaine, dont les dames genevoises recherchaient comme autrefois la compagnie enjouée. Une assemblée chez madame la comtesse était une importante affaire, presque un événement, dans la cité austère, où les femmes « de considération » n'avaient pas alors des plaisirs bien variés; et, bien que la réunion peu nombreuse qui devait avoir lieu ce soir-là en l'honneur des seigneurs dauphinois fût nécessairement un impromptu, la curiosité féminine était assez éveillée pour que les invitées fussent venues « devant qu'on allumât les chandelles ».

Quand les cavaliers aux larges écharpes blanches entrèrent dans la salle de compagnie où leur présence était si désirée, toutes les dames se levèrent pour leur faire la révérence, et même la maîtresse du logis, qui trônait assise sur le « lit vert[1] », fit deux pas au-devant de ses hôtes étrangers, auxquels, selon l'usage, elle offrit la joue; une joue un peu trop fardée au gré de Desdiguières, qui ne s'attendait pas à embrasser ce soir-là « une nymphe » plus que sexagénaire, et bien qu'il ne fût lui-même qu'un barbon, il eût sans doute préféré de trouver mieux.

— Madame la comtesse — dit-il après les premières

[1] Canapé : on disait aussi « la caquetoire » (causeuse).

civilités — vous nous voyez à la confusion d'avoir été prévenus par votre courtésie : j'allais vous amener ces honnêtes gentilshommes-ci, qui voulaient avoir aussi bien que moi l'honneur de vous faire la révérence, quand votre laquais nous est venu dépister au logis. Ça! que je vous dise combien je m'éjouis d'avoir enfin l'heur de vous contempler.

— L'heur et l'honneur sont pour moi, monsieur Desdiguières — répondit gracieusement la dame—; vous ne sauriez imaginer combien je désirais passionnément ce rencontre.

Puis s'adressant aux dames qui les entouraient : — Mes très aimées, voyez-ci le héros généreux dont chaque jour vous entendez vanter les exploits, louer les vertus, et proposer en exemple la galantise.

— Tudieu, madame! allez brides en main, s'il vous plaît! vous flattez trop le portrait pour qu'il me ressemble et me chargez de louanges bien plus que je n'en puis porter. Vous allez rendre mes envieux ces gens-ci que je vous amène et qu'il me faut vous dénommer pour les satisfaire.

Puis les présentations, les baise-mains et les grandes révérences furent échangées; mais l'humeur enjouée du vieux Dauphinois, qui à la suite d'un banquet se plaisait dans la société des dames, donnait un tour singulier au cérémonial d'introduction dont on connaît les froides banalités : Madame — disait Desdiguières — voici Charles de Blancheflor, sieur de Créqui, mon gendre; c'est lui qui a tué fort bien don Philippin de Savoie, avec lequel il avait eu querelle pour une écharpe.

Il a pris à femme ma fille Madeleine, mais quand il n'est pas au logis, c'est un grand serviteur des dames. Donnez-vous en des gardes mesdamoiselles. — Celui-ci est monsieur de Montorcier, gouverneur du val de Maira et mon lieutenant; nous l'appelons à la soldatesque : monsieur d'Hercule. C'est encore un galant gendarme, qu'il ne faut pas chatouiller dans les compagnies, car il y fait l'amour comme un déchaîné. — Ce joli garçon que voici en troisième a nom Abel de Bérenger, sieur de Morges et Tréminis; c'est mon neveu, s'il vous plaît, et ceux qui se mêlent d'écrire les histoires mémorables comptent déjà ses équipées. Il a échellé le fort de Barrault, il y a tantôt trois ans, par une nuit noire, avec quelque six-vingts[1] compagnons déterminés qui n'ont pas laissé aux gens du logis le temps de crier : Miséricorde! C'est un capitaine des plus entreprenants, madame, et qui prend tout par escalade. — Ce dernier (je l'ai gardé pour me faire belle bouche), c'est mon serviteur et bon ami Florent de Regnard, sieur de Saint-Julien. Il dit le mot quand il veut et donne de terribles atteintes : vous n'êtes pas sans avoir entendu parler autrefois de son audacieuse répartie à messieurs du conseil privé[2]. Nous l'avons fait, de fraîche mé-

[1] Cent vingt.

[2] En 1590, Desdiguières s'étant emparé de Grenoble, avait envoyé Saint-Julien en porter la nouvelle au Roi de Navarre Henri IV assiégeant Paris. Le secrétaire, admis au conseil privé, demanda au nom de son maître que celui-ci fût honoré du gouvernement de la ville qu'il venait de conquérir sur la Ligue.

moire, Premier président à notre chambre des comptes de Grenoble, afin qu'il modère ses bouillons et se gouverne sagement dans les compagnies.

Ces propos badins étaient tenus avec une feinte bonhomie qui rendait plus plaisants les traits malins décochés par Desdiguières ; ses gentilshommes paraissaient s'y prêter de bonne grâce, et les petites risées étouffées à demi par les dames de l'assistance témoignaient assez combien elles se plaisaient à entendre de telles joyeusetés familières.

— Mais c'est donc une garenne de belles filles que votre Genève ! — continuait sur le même ton le grand seigneur en promenant un regard charmé sur le cercle des invitées —. Qu'en dirons-nous, messieurs ? N'est-ce pas pour offusquer la lueur des flambeaux ? Il faudra, s'il vous plaît, madame, que vous nous favorisiez tant que de nous faire connaître ces enchanteresses beautés.

Madame la comtesse ne demandait qu'à satisfaire la curiosité de son hôte ; mais bien qu'elle fît aussi ses présentations avec enjouement, la vieille mondaine se fût gardée d'user de trop de liberté en parlant de ses

Mais le conseil ayant décidé qu'un gouvernement de telle étoffe ne pouvait être laissé à un Réformé, le messager fut éconduit avec cette excuse. Il se retira, puis, rentrant dans la salle : *Messieurs* — dit-il —, *votre réponse inattendue m'a fait oublier un mot : c'est qu'il vous plaise, puisque vous refusez Grenoble à mon maître, que vous avisiez à l'en faire sortir.* — Voir *Histoire universelle*, de d'Aubigné, III, page 394. Rien ne peint mieux que cette anecdote, quelle était encore l'humble situation du vainqueur d'Ivry à cette époque. DB-M.

invitées, car elle savait assez comment, en pareil cas, il fallait « se gouverner » dans une assemblée genevoise : « Monsieur, dit-elle, agréez donc que je vous présente Esther et Judith filles de noble Michel Roset seigneur ancien Syndic, et Germaine fille de noble Chabrey seigneur Lieutenant de la Sommaire justice. Je vous dénomme aussi mesdamoiselles Lect..., Savion..., Fabri..., Mestrezat..., Maisonneuve, filles de nos seigneurs du Conseil..., Hélène de Châteauneuf, dont le père, seigneur Syndic en charge, suit présentement la Cour pour le service de la République... Celle-ci est Esther d'Allinge, fille au baron de Coudrée. Elle est ici en sauf-conduit de trois jours et rien de plus, tant Messieurs de cette ville sont en doute des Savoyardes. Cependant nous avons encore ici Florisée de Rossillon, qui est aussi de nos bonnes amies de Savoie... Cette grande et belle, c'est damoiselle Olympie, veuve de messer Offredi, ma très aimée. Puis nous avons ici mes nièces. — Approchez, vous autres, et montrez que vous savez faire aussi les révérences... Cette première a nom Julia, c'est une terrible éveillée... Celle-ci est la Zabetta, une fine mouche, et celle-ci qui vient en dernier lieu c'est la Giuditta, qui est encore en son avril et fille sans conséquence. »

— Voire « sans conséquence » ! elle est déjà, comme je vois, pour faire un grand trouble-ménage dans le cœur d'un honnête cavalier.

Ces trois « nymphes » aux yeux noirs, à la « chère[1] »

[1] Pour visage.

riante, au précoce embonpoint, comme sont fréquemment les Bolonaises, et qui paraissaient « ne demander que tout plaisir », étaient faites assurément pour plaire, et leur sémillante allure, la sonorité de leurs voix, mélangées de petites notes d'alto, comme le chant léger du bengali, tout cela contrastait agréablement avec la tenue plus réservée et les modestes regards des « damoiselles » genevoises, bien que ces dernières — en dépit de la simplicité de leurs robes d'étamine, de leurs « corps » de jupes sans passements ni clinquants, et de leur « linge » uni — fussent très dignes, pensaient sans doute les Echarpes blanches, qu'un galant prît le soin de les servir.

Quant à la partie masculine de l'assemblée, la présentation en fut bientôt faite, car il n'y avait ici que trois invités.

— Je ne vous demanderai pas qui est celui-ci, madame — dit Desdiguières en pressant la main du conseiller de Vérace —; c'est un des nôtres, il ne s'en peut dédire, bien qu'il ait dès longtemps quitté l'écharpe blanche. Au combat de Pontcharra c'était un de nos plus échauffés capitaines; messieurs de Genève ont fait de lui un sage magistrat, mais c'est grand dommage.

— Et celui-ci, qui est mon très bon ami, est-il aussi connu de vous, monsieur?

— Vraiment oui : c'est monsieur de la Violette, le très réputé médecin et nul autre! Nous nous sommes vus l'an passé dans la presse, à l'assemblée de Fontainebleau, où le Roi faisait conférer devant sa maîtresse notre Duplessis-Mornay et monsieur d'Evreux sur le

fait de la Religion. Par ma foi, voici bon rencontre! Ne me saluez pas en sénateur, monsieur de la Violette; il faut que je vous embrasse.

La maîtresse de la maison allait-elle présenter le troisième de ses invités? On peut le mettre en doute, car la cérémonie avait assez duré; puis ce dernier venu était encore « un jeunet sans barbe » et qui évidemment ne cherchait pas à paraître. Mais Desdiguières, en homme de commandement, avait une excellente mémoire de tous ceux qu'il avait eu l'occasion de voir sous les armes et se chargea lui-même de faire connaissance avec cet oublié.

— Eh, mais... c'est ici monsieur l'enseigne, qui nous attendait hier soir à la porte Neuve de la ville à la tête de ses piquiers en bel ordre. Voilà un joli garçon pour tenir déjà la brêsille![1] Monsieur mon ami, faites état de moi si quelque jour il vous plaît de venir en nos quartiers pour prendre du service.

— Vous n'allez pas nous dérober nos galants de la ville, monsieur Desdiguières; il n'en est pas de trop pour nos damoiselles en ce pauvre Genève où tout est en indigence.

— Vraiment, monsieur, il est ici des filles qui vous feraient mauvaise chère[2] si vous les désappointiez de leur serviteur.

Mais à ces derniers mots — qui renfermaient peut-être quelque allusion maligne et de nature à embar-

[1] Demi-pique dorée, insigne des capitaines. DB-M.

[2] Mauvaise mine.

rasser l'enseigne — le vieux Dauphinois se borna à répondre à la belle veuve Offredi ; « que telle marchandise de galants se trouvait toujours en France et qu'il en viendrait assez à la foire prochaine si les dames de Genève voulaient s'en accommoder. »

La collation était servie au buffet (nous dirions au dressoir) et selon l'usage, les plus jeunes damoiselles présentaient déjà à la ronde les corbillons de friandises et de confitures sèches, les cabarets chargés de verres d'eau de groseille, de limonades, de sirop d'abricots et, pour ceux qui ne redoutaient pas les élixirs, il s'y trouvait aussi les petits verres de rossolio, de ratafia, de verveine et d'eau clairette. On mangeait tout au bout des doigts, même les noix confites, le plus jeune des cavaliers — c'était monsieur l'enseigne — offrant la « panne à man », sorte de grande serviette à franges, aux délicats et aux affectées, qui ont pour habitude lorsqu'ils mangent en compagnie de s'essuyer parfois les mains.

Peu à peu la conversation avec les étrangers était devenue très animée ; les jeunes damoiselles qu'ils « entretenaient » étaient charmées de l'aisance et de la courtoisie des gentilshommes de France. On faisait parler Créqui de ses duels, de Morges « de la mode qui trotte présentement pour les gens de la Cour » ; Saint-Julien contait ses périlleuses aventures quand il portait les dépêches à travers les quartiers de l'ennemi, et le sieur d'Hercule parlait de ses vaillances lorsqu'il menait les « Enfants perdus » à l'escarmouche. Cependant Desdiguières, le sieur de la Violette et madame

la comtesse s'étaient mis au jeu, et déjà se distribuaient gravement les hautes cartes de « la Triomphe », *le batteleur, la papesse, l'amoureux, l'hermite, la justice, le pendu, la tempérance* et *la mort* « qui emporte tout ce qui est au jeu sans que personne y puisse prétendre. »

— Que mettrons-nous au jeu, madame?

— Monsieur, nous jouons ici sans excès: chacun y va d'un quart d'écu la partie.

Ce n'était guère, assurément, pour un seigneur qui, à son dernier voyage à la Cour, avait perdu cinq mille écus en une nuit, en jetant les dés contre Sa Majesté; mais le gouverneur du Dauphiné savait vivre dans les petites compagnies. On eût dit qu'il avait autant d'intérêt ce soir-là au jeu « de la Triomphe forcée où l'on ne pille point » que s'il y avait sur table devant son hôtesse le gros diamant du sieur de Sancy.

Près d'eux, autour d'une grande table, la société des jeunes s'était réunie après la collation. Ici l'on jouait gaîment « à l'Oie », qui est, comme chacun sait, un jeu fort récréatif. Mais les femmes ont leurs caprices, et du jeu de l'Oie, renouvelé des Grecs, on passa — après cinq ou six parties seulement — au jeu nouveau de « la Chance » ou plus exactement « la Chance des amoureux »: chaque fille en jetant d'un coup ses trois dés sur la table, appelait un garçon pour le provoquer à lui répondre, chaque garçon faisant de même lorsqu'il tenait les dés et provoquant aussi une dame à tenter « la chance ». Puis, ce qui rendait ce jeu particulièrement divertissant, paraît-il, c'est que chacun et chacune avançait un enjeu à sa guise: des

noix, des figues, une poire de bon-chrétien, parfois un bout de ruban, une aiguillette, les cavaliers se hasardant même à présenter certaines fois à celle qu'ils provoquaient un anneau d'argent, un fermaillet, une boîte à musc ou quelque autre petit bijou dont ils avaient pris le soin de se munir pour se faire bien venir des dames.

— Et comment a nom ce garçon-là (j'en suis encore à dire « monsieur l'enseigne ») qui provoque toujours à la chance votre jolie nièce troisième? — demandait à demi-voix Desdiguières tout en battant les tarots pour une revanche, car il avait déjà maintes fois perdu ses trente sous.

— Vous avisez tout, monsieur, et avez je pense l'œil du lynx africain, qui voit si bien, disent les cosmographes, à travers les plus gros murs.

— C'est Paul Vandel, fils du sieur geôlier de nos prisons de l'Evêché, répondit le médecin la Violette en parlant à l'oreille du questionneur.

L'office de geôlier d'Etat, bien qu'il fût honorable, n'était pas considéré en France autant qu'à Genève, où le titulaire était toujours choisi parmi les membres du Conseil des Deux-cents; aussi le regard un peu surpris du seigneur dauphinois laissait-il deviner qu'il ne s'expliquait pas bien la présence d'un enfant de la geôle dans le cercle d'une patricienne.

— Monsieur — ajouta la dame du logis, comme si elle devinait cette secrète pensée de son hôte — il a sauvé naguère dans une fête notre Giuditta, en grand danger de mort.

— Saint-Gris! voilà un galant homme et qui méritait bon salaire.

— Jésus! que parlez-vous de salaire? Vous ne connaissez pas Ceux de Genève, qui sont bien les plus rogues et farouches chrétiens qu'on puisse dire. Celui-ci eût pris pour grande injure si nous lui eussions offert autre chose que notre amitié.

— Je m'entends là, madame, et vous avez bien fait, ce me semble, vous et vos damoiselles, de l'honorer de cette amitié précieuse. Cependant nous avons un bon proverbe en France : *Assez demande qui bien sert.*

— Giuditta ne connaît pas tant les proverbes de France, monsieur Desdiguières. Vous plaît-il de mon Fou ? je renonce à Triomphe[1].

Mais avant que l'interpellé eût pu répondre, l'épingle piquée à la chandelle s'en détachait[2] et à ce signal

[1] « Renoncer à Triomphe », c'est quand une personne, vous jouant une haute carte de Triomphe, soit roi, reine ou quelque autre carte que vous ne puissiez pas prendre, vous montrerez votre fou et vous mettrez la carte du fou en la place de vos levées, et après que vous aurez joué toutes vos cartes, celui qui a le plus de levées gaigne la partie ». La Marinière. *La maison académique.*

[2] Il était d'usage alors de convenir, en se mettant au jeu, du temps qu'il devait durer, afin de ne pas prolonger indéfiniment les revanches, et comme les « montres-horloges » étaient encore fort peu en usage, on usait d'un procédé très simple mais d'une grande précision pour les remplacer: D'entrée de jeu, une épingle était fixée à un certain point de la chandelle, qu'elle transperçait, en sorte que celle-ci en se consumant devait à un certain moment la faire tomber. A ce signal chacun des joueurs repre-

convenu, qui mettait brusquement fin à la partie, les joueurs jetaient les tarots et se faisaient la révérence.

Les jeunes avaient aussi quitté bruyamment leur table et le sieur de Créqui avait tant parlé du ballet de Madame, sœur du Roi[1] — *le Ballet des Sorciers*, où il avait eu l'honneur de danser une entrée — que pour satisfaire les damoiselles genevoises il lui avait fallu quitter son épée et « se mettre en posture » afin de leur montrer comment à la Cour on dansait à présent la sarabande.

— Holà, oh! mesdames, faites-vous ainsi danser les gens sans violons?

— Monsieur Desdiguières, assurez-vous que nous ne voulons point des vôtres.

Cette soudaine répartie de madame Olympie, faisant une allusion malicieuse à l'un des traits les plus connus, en ce temps-là, de la vie du célèbre Dauphinois[2], fut

nait son enjeu et la partie était abandonnée. — Voir la Marinière, ouvrage précité.

[1] Il s'agit de Catherine d'Albret, sœur unique de Henri IV, une des filles de la maison de France qui eut le plus de fiancés. Nous comptons: le duc d'Alençon, le duc d'Anjou (Henri III), le duc de Lorraine, le roi d'Espagne, le duc de Savoie, le prince de Condé, le roi d'Ecosse, le comte de Soissons qu'elle aimait, et le duc de Montpensier qu'elle ne pouvait souffrir. Cette princesse, exposée si longtemps aux enchères, atteignant la quarantaine, fut enfin pourvue d'un mari, le duc de Bar, un Lorrain, qui jusqu'alors lui était étranger. DB.-M.

[2] En 1589 allait expirer au printemps une trêve de six mois conclue l'année précédente entre les citadins de Gap assiégés et

accueillie par les joyeuses risées de l'assistance et lui-même parut charmé qu'on eût connaissance à Genève de ses gaîtés martiales.

Après la sarabande, qui avait mis en goût toutes les damoiselles, quelqu'un des capitaines dauphinois s'avisa de demander « si l'on ne danserait pas aux chansons, pour finir bellement cette serée? » Mais il lui fut répondu « qu'on n'oserait, tant messieurs du Consistoire

Desdiguières. « Un dimanche au soir qu'il remontait à Puymore, il vit dans un verger quelques dames qui dansaient aux chansons; les ayant fort civilement saluées: Monsieur, lui dirent-elles, nous passons ici le temps à danser, mais vous voyez que c'est sans violons. Il leur répondit: Messieurs de Gap ont mauvaise grâce de n'en avoir point; je vous promets que le jour de demain ne passera point que je ne vous les donne. Les dames l'ayant remercié il se retira et dès le soir même fit pointer tous ses canons contre la ville, car la trève finissait cette nuit-là. Le lendemain dès le point du jour les ayant fait tirer avec grand bruit et force ruines de cheminées, les habitants, qui s'étaient endormis sur cette longue trève, montèrent à Puymore étonnés de cette nouveauté et lui en demandèrent la cause. Il leur dit en souriant: qu'il avait promis ses violons à leurs dames et que pour paraître homme de parole il les avait fait jouer dès le point du jour. Puis leur parlant sérieusement: Ne savez-vous pas que la trève est rompue? Si vous ne vous résolvez à prendre mon parti, assurez-vous que je vous ferai danser une autre branle! Eux, mal en état de lui résister, lui promettent tout contentement et dès l'heure même, lui ayant donné des otages, obtiennent prolongation de la trève pour un mois ». Videl. *Histoire du connétable*, etc., p. 92, fol.

faisaient les acariâtres et les tempétueux contre ceux et celles qui enfreignaient un bien peu leurs ordonnances ».

— Bien, bien ! je prends sur moi les hasards de l'aventure ! Messieurs, il nous faut faire un branle de sortie, et j'en serai, moi Desdiguières. — Puis s'emparant de la main de deux damoiselles, le Lieutenant-général « entama le pas », tandis que pour soutenir la mesure l'assistance joyeuse chantait à l'unisson *la réjouissance des bons Français*, chanson populaire encore dans sa nouveauté :

Voici la saison plaisante,
Florissante,
Que le beau printemps conduit.
Voici le soleil qui chasse
Froide glace.
Voici l'été qui le suit.
Etc.....

A neuf heures et demie, la soirée « se faisant tarde » et les chambrières porte-fallots des damoiselles attendant dès longtemps sur l'escalier, il fallut cependant songer « à se départir » les uns des autres. Mais en prenant congé des dames, les galants Dauphinois protestaient à « ces nymphes » qu'ils se souviendraient d'elles « jusque par delà le tombeau », tandis que le sieur Desdiguières, baisant une dernière fois la main de madame la comtesse : ne savait, disait-il, comment lui exprimer bonnement ses regrets de la quitter ici et son « ressentiment » profond de toutes ses civilités.

François de Bonne avait pour habitude — nous dit le sieur Videl son historiographe — de s'entretenir

quelques instants familièrement avec ses officiers domestiques des incidents de la journée tandis qu'on le déshabillait, et ce soir-là il ne manqua pas de le faire, pendant que son homme de chambre « l'accommodait » et que son neveu le sieur de Morges attendait pour lui présenter la chemise.

— Cette madame Olympie est une fort belle femme; n'en jugez-vous pas ainsi d'Hercule? J'ai vu ce soir que vous lui faisiez des admirations. Toutes ces damoiselles de la ville seraient de bon rencontre pour un amoureux cavalier. Les Vittori sont des enchanteresses à donner dans la vue d'un saint homme. — Puis changeant soudainement de sujet d'entretien: — Ce banquet à leur Maison-de-Ville était fort bien dressé; leur grosse truite du lac est un friand morceau, mais leurs vins de Costaruz et de Champel ne valent guère: on ne saurait en prendre que par civilité. Leurs Syndics et conseillers sont gens avisés et d'esprit subtil, qui tous ont vu le train du monde, et quelques-uns les grandes ambassades. Ce sont gens d'humeur agréable quand ils ne se mettent pas trop sur le cérémonieux. J'en ai pris à quartier trois ou quatre au sortir de table et leur ai offert garnison française de trois cents hommes entretenus gracieusement par les trésoriers du Roi, mais ils ont fait les froids et les réservés, me donnant à entendre : qu'ils se garderaient assez eux-mêmes du Savoyard. Ce sont gens qui s'effarouchent comme des poultres[1] sitôt qu'il leur vient en pensée qu'on cherche à entreprendre sur leurs libertés.

[1] Poulains.

A la suite de cette observation, d'un grand sens politique et d'une grande pénétration, Desdiguières congédiait ses capitaines ainsi que son valet de chambre, et le lendemain dès la première heure du jour tous les Dauphinois et leur train avaient quitté la ville.

IV

La vieille descendante des Pépoli de Bologne était, depuis quelques années, fort loin d'être dans l'aisance, et sa situation de rentière lui donnait parfois quelque souci, car s'obstinant à vivre en femme de qualité, elle avait toujours « un monde de petits créditeurs à ses trousses » pour lui rappeler que son douaire était coutumièrement dissipé d'avance, et qu'à Genève il ne suffit pas de souhaiter l'argent pour qu'on en ait largement à son gré.

La dame Olympie, veuve de messer Evangelisto Offredi, jadis pasteur de l'église italienne, n'était pas dans une situation plus brillante : son bien rustique de la Perrière était engagé au denier douze[1] et ne lui profitait guère; quant au capital assez important prêté autrefois par défunt son mari à la Seigneurie, il rapportait encore moins, messieurs de la Ville, toujours

[1] Soit hypothéqué au 8 %, c'était encore le taux ordinaire.

en quête d'argent « pour le pauvre public », rabrouant fort les indiscrets qui se mêlaient de leur en réclamer.

Enfin le médecin Joseph Duchesne, sieur de la Violette, participait dans une certaine mesure à cette indigence des deux amies et, bien que le Roi Henri IV l'eût récemment nommé son médecin honoraire pour le récompenser à peu de frais, selon sa coutume, de certaines négociations politiques, il ne paraissait pas que ce titre eût rien ajouté à la fortune chétive du sieur *Quercetanus,* dont le penchant à l'ivrognerie, disaient les médisants, allait achever la ruine s'il ne s'amendait.

Ces trois nécessiteux de bonne compagnie, qu'un même souci préoccupait, s'étaient confié depuis plusieurs mois leur secret malaise et même ils s'étaient mutuellement secourus dans des occasions très pressantes, une grande intimité étant nécessairement le fait de ce partage d'embarras financiers. En dernier lieu tous trois étant à bout d'expédients et, ne sachant plus « comment trouver la fêve au gâteau », ils avaient — selon les idées ayant cours en ce temps-là — demandé à l'alchimie la réalisation des rêves de fortune qui les obsédaient.

C'était le médecin qui s'était offert bravement aux Italiennes pour être le promoteur du « Grand-Œuvre », dont devait être « souffleur » un vieux soudart dépenaillé, que les hasards de la vie soldatesque avaient autrefois conduits à Genève. Ce dernier, un nommé Nâsi, se disant chrétien néophyte et des catéchumènes de spectable Cassegrain, n'en était pas moins du nombre des anciens Albanais de Braciadoure, « ces mangeurs de

petits enfants », racolés en Vénétie par le sieur de Sancy, et dont le passage inopiné dans Genève en janvier 1590 avait tant effrayé les mères de famille. Nâsi depuis ce temps-là s'était amendé, il faut le croire. On l'avait vu exercer successivement divers métiers dans la ville; métiers peu lucratifs, s'il fallait en juger d'après son apparence, et celui de souffleur d'alchimie n'avait rien en soi qui le rebutât, disait-il, bien qu'il lui fallût demeurer enfermé nuit et jour et pendant six semaines dans un taudis souterrain et se tenir, durant un si long temps, le visage et les mains d'une propreté tout à fait exceptionnelle. D'ailleurs on lui avait généreusement promis qu'il aurait une petite part aux bénéfices, si « l'or potable » venait à souhait.

Il existait à cette époque dans certains quartiers de Genève, comme un saisissant témoignage de l'indigence publique, plusieurs maisons tombant de vétusté et d'autres tout à fait ruinées. Aux premières, sur l'ordre du contrôleur de la Seigneurie, on se contentait de mettre « une jambe », soit étançon de madriers reliés ensemble, et cet agencement « provisionnel », empiétant démesurément sur la voie publique mais auquel les passants finissaient par s'habituer, était jugé assez satisfaisant pour qu'on le transmît à la génération suivante. Quant aux bâtiments de la seconde catégorie, — abandonnés par les propriétaires à leurs créanciers et par ces derniers au fisc — ils étaient entièrement vides et parfois servaient de gîte aux gens sans aveu, aux bannis en rupture de ban, aux filles dépravées, aux rogneurs d'écus, enfin à tous ceux qui avaient

quelque intérêt à se cacher. C'est dans le sous-sol d'une de ces masures, attenant à l'ancien cimetière de l'église de St-Germain, que Nâsi l'Albanais, sous les directions scientifiques du médecin Duchesne, avait établi son laboratoire, et c'est là que les intéressées au Grand-Œuvre venaient parfois à la dérobée suivre avec une curiosité anxieuse les prétendus progrès de la transmutation des métaux.

Un soir il y avait conciliabule des trois associés dans la petite maison de St-Germain, où le souffleur veillait auprès de son triple fourneau, tantôt remuant avec des bâtonnets le métal en fusion dans des coupelles placées sur le brasier, tandis qu'une lumière intense éclairait jusqu'aux moindres recoins de cet intérieur étrange, tantôt, sous la surveillance du maître, versant avec précaution dans un des creusets incandescents quelque nouveau mélange qui soudainement changeait du rouge au vert, du bleu au blanc, cette clarté de fournaise, tandis que les ombres des assistants au Grand-Œuvre vacillaient et rampaient sur la muraille. Puis le fourneau était de nouveau hermétiquement fermé, on n'entendait plus que « le cri » de l'étain, et c'était à peine si la faible lueur d'une lanterne de corne, suspendue à la voûte surbaissée du caveau, laissait alors distinguer dans l'ombre les personnages silencieux réunis dans ce lieu sinistre.

— Nous sommes au vingtième jour lunaire et tout marche à souhait — dit à voix basse et comme s'il conversait dans une église, le médecin manipulateur en s'adressant aux deux dames attentives à recueillir ses paroles.

— Avez-vous donc grande espérance, monsieur Duchesne ?

— Assurément, madame la comtesse, assurément! Ce que Nature fait avec le secours des siècles par ses arcanes, nous devons pouvoir l'imiter (je dis s'il plaît à Dieu) en aidant à son œuvre et l'activant par les scientifiques procédés de l'alchimie.

— Mais ces adjuteurs que vous dites, le soufre, le mercure, le sel de Mars, l'antimoine, ne sont-ils pas de très dangereux contact avec les métaux nobles quand ils entrent en leur furieux magistère ?

— Parlez doux, madame Olympie — répondit le sieur de la Violette en montrant d'un geste furtif le chétif Albanais accroupi devant la bouche du four d'alchimie.

— Oui! — continuait le médecin comme se parlant à lui-même — les mages égyptiens, les Grecs, les Arabes ont fait de l'or, on ne saurait en douter sans impertinence; Roger Bacon, Albert-le-Grand, Arnaud de Villeneuve, Raymond Lulle en ont fait autrefois dans nos contrées chrétiennes, et de fraîche mémoire Nicolas Flammel, Basile Valentin et le docte Paracelse — merveilleux esprits dont j'ai médité jour et nuit les enseignements sublimes — en ont fait aussi... « quelquefois », nous disent-ils. Pourquoi nous autres ne réussirions-nous pas comme eux si nous suivons leur doctrine ?

— Mais cette pierre ou *teinture des Philosophes,* si nécessaire, dites-vous, au Grand-Œuvre de la transmutation de l'étain, du fer et du cuivre en or, qu'on ne saurait du tout s'en passer, êtes-vous certain d'être sur la voie pour la rencontrer ?

— Il y a grande apparence, si — vous le savez assez et trop, madame — l'or de ducats dont nous sommes bien petitement fournis ne vient pas à la mal'heure nous faire défaut ces jours-ci.

Le sieur de la Violette disait vrai : les vulgaires ducats et les doublons d'Espagne étaient indispensables aux alchimistes sérieux pour faire de l'or, et cet axiome de la science occulte, qui rappelle beaucoup la condition préalable exigée pour la préparation du civet, se trouve formulé par un docte alchimiste, dont l'obscur et mystique traité ne renferme, pensons-nous, que cet enseignement qui soit énoncé avec une clarté qu'on ne peut méconnaître : « Prends de bon or — lit-on dans *les Douze clés de philosophie* — mets-le en pièces et le dissous comme enseigne la nature aux amateurs de science, et le réduis en ses premiers principes; tu y trouveras... un subtil et pénétrant esprit, etc., etc. » Cet « esprit », conjoint de nouveau à de l'or très pur passé à la coupelle avec de l'antimoine, puis exposé douze heures à un feu modéré et huit jours consécutifs à un feu violent, on obtenait enfin *la teinture des philosophes,* cette teinture inestimable dont quelques gouttes devaient suffire pour transformer en or le plus vil métal,... pour rendre la jeunesse, la santé physique, la vivacité de l'intelligence à son heureux possesseur. Il ne suffisait plus que de savoir se servir à propos de cette « vraie médecine subtile et pénétrante ».

— Et quelle quantité de ducats nous faut-il encore mettre au Grand-Œuvre, monsieur notre ami ? demanda après quelque hésitation l'une des Italiennes.

— Je ne saurais le dire au vrai, madame, il faut que je le confesse, de telles suprêmes opérations de Nature pouvant être contrariées — déclarent tous les astrologues — et comme paralysées par quelque influence supernaturelle, tout ainsi qu'il arrive, nous le voyons parfois, au douloureux travail de l'enfantement.

Cependant, pressé de questions nouvelles, le sieur de la Violette finit par déclarer : qu'à son avis une vingtaine de bons doublons d'Espagne, et des moins rognés qu'on pût recueillir chez les marchands de la ville, s'ils étaient à propos jetés à la fusion et « bien gouvernés », devaient suffire pour assurer le succès final de l'œuvre occulte qu'on avait entreprise.

— Vingt doublons ! où les prendre présentement, où les prendre ? — murmurait la vieille Bolonaise, et cette anxieuse préoccupation devait être partagée par la dame Olympie demeurée silencieuse, comme aussi par le crédule et aventureux médecin, leur guide dans l'inconnu et leur associé.

— Je dis et conclus — reprit le sieur de la Violette — que dans les occurrences où nous sommes, il n'est renoncement à rien du nôtre qui nous doive coûter.

Cette assertion était d'autant plus facile à énoncer pour le fervent adepte de l'alchimie, qu'il n'avait plus à renoncer à beaucoup de choses ayant ici-bas valeur vénale. Quant aux deux femmes qu'il endoctrinait, si leur indigence n'était pas aussi complète que la sienne, il n'en était pas moins vrai qu'elles se savaient fort à l'étroit et que leurs embarras pécuniaires (cette boule de neige qui grossit avec tant de facilité) avaient beau-

coup augmenté depuis quelques semaines : il avait fallu de l'argent pour la construction, alors fort coûteuse, d'un fourneau de laboratoire, il en avait fallu pour l'acquisition des ustensiles et des fragiles instruments de manipulation, puis encore il en avait fallu pour l'approvisionnement des substances variées, parfois d'un prix extravagant, à l'usage des opérateurs — compris « l'or pur » dont à diverses fois la nécessité s'était fait sentir. — En résumé les deux Italiennes s'étaient dessaisies de tout leur vaillant, et même elles avaient déjà dû emprunter de petites sommes, secrètement, de divers côtés, et à intérêt très usuraire. Quant à leur crédit personnel, quoiqu'elles fussent l'une et l'autre bien apparentées, elles n'osaient guère y toucher, tant l'indigence était générale dans les familles genevoises à la suite de la guerre de Savoie, qui depuis douze ans avait anéanti tout commerce. D'ailleurs, qu'est-ce que le crédit pour les gens obérés, sinon une ressource d'autant moins efficace qu'on a plus fréquemment besoin d'y avoir recours ?

Les deux nécessiteuses se consultaient à voix basse mais demeuraient irrésolues, nul expédient proposé par l'une ou l'autre n'étant, à le bien considérer, de nature à les satisfaire.

— Il y faudra aviser, monsieur Duchesne — dit enfin la comtesse Diamante en se disposant ainsi que la dame Offredi à quitter le laboratoire. « Vraiment ce n'est pas jeu d'enfant que de recueillir encore vingt doublons en cette ville dépourvue, où chacun se dit aux abois ! »

Puis ayant rajusté leur masque, leur manteau de

nuit, leurs galoches de bois, leurs gants fourrés, les deux femmes prenaient congé du médecin alchimiste et, quittant le lieu secret où couvait le Grand-Œuvre, elles regagnèrent leurs demeures, peu éloignées, toutes deux étant « à louage » dans la rue de St-Germain.

Comme elles allaient se séparer devant le logis de la vieille Diamante, la dame Olympie (comme font invariablement toutes les femmes en pareil cas) dit enfin, au moment précis de quitter sa compagne, ce qu'elle avait de plus important à lui suggérer :

— Il y a bien encore Paul Vandel, madame.

— Quoi, Vandel..., ce cadet ; y pensez-vous, ma mie ?

— Assurément : vous lui devez beaucoup de grâces, et c'est raison pour qu'il vous fasse tout service à lui possible ; les hommes sont faits ainsi, l'avez-vous oublié ?

— Il se peut que vous disiez vrai, belline.

Ce furent les derniers mots de la dame, qui rentra chez elle sans vouloir autrement s'engager.

V

Chez les frères Manlich, les marchands drapiers-chaussetiers de la rue-basse des « Allemands-dessus », Paul Vandel avait l'emploi de second facteur de boutique[1], ce qui était alors comme aujourd'hui une position

[1] Commis de magasin.

sociale des plus modestes. Mais Paul avait bien d'autres visées que le négoce des hauts-de-chausses avec les Suisses ou les Savoyards! C'était un garçon aimant l'escrime de l'épée, l'équitation, le jeu de paume, le tir au mousquet, la chasse à l'épervier; il chantait assez bien en s'accompagnant du violon, et se plaisait beaucoup — pourquoi ne pas l'avouer ? — dans la compagnie des damoiselles, quand elles étaient faites à son gré et se montraient d'humeur accorte. A l'occasion d'un « lendemain de noces » où il avait été convié certain dimanche d'octobre de l'année précédente, Vandel avait eu une aventure signalée, et comme on lui en avait donné l'honneur, puisqu'il était de bonne mine, plus d'une fille de bien le tenait en secret « pour un petit galant qui n'était pas trop à dédaigner ».

Un lendemain de noces, il était d'usage à Genève d'aller promener l'épousée en grand bateau à rames dans le port de la ville. Les « valets »[1] avaient des violons, des flûtes-d'allemand[2], des rebecs à trois cordes, pour faire « un concert d'harmonie », et parfois les damoiselles, afin de se réjouir aussi, chantaient à l'unisson comme des fileuses quelque chanson gaillarde et de circonstance en patois savoyard. Enfin l'on tirait du petit canon placé à l'avant de l'embarcation, afin de répondre aux « salvés » qu'on tirait aussi du rivage en l'honneur de l'épousée au « chapelet de fleurs »[3] et

[1] Amis de noces, garçons d'honneur.

[2] Fifres.

[3] Petit chapeau, soit couronne.

aux cheveux flottants. Puis celle-ci était reconduite, à la nuit tombante, au logis conjugal, où se faisait encore une copieuse collation des « reliques des noces », au grand contentement de la petite jeunesse du quartier, à laquelle les damoiselles jetaient généreusement par les fenêtres des noix, des noisettes, des séchons[1], des bugnons[2] à l'huile, des biscoins[3] au safran et autres friandises délectables.

Mais dans la journée accidentée dont on parlait encore à Genève, la promenade nuptiale de damoiselle Larchevêque, petite fille de noble Michel Roset, seigneur ancien Syndic, avait failli être attristée par un tragique événement ; l'une des nombreuses « filles des noces » qui se pressaient assises sur le rebord de l'embarcation s'étant, en se jouant avec une autre jeune fille, laissé choir dans l'eau profonde, aux cris de détresse de l'assistance. Cette jeune damoiselle avait dû la vie, dans ce moment suprême, à Paul Vandel, qui s'était jeté à la nage pour tenter de la sauver et avait été assez heureux pour l'arracher à une mort imminente. L'héroïne ou mieux la victime de l'accident était Giuditta Vittori qui, depuis une quinzaine de jours seulement, était, ainsi que ses sœurs, arrivée à Genève. Il avait fallu, à la suite de ce grand trouble-fête, la ramener comme inanimée chez la comtesse Diamante qui, donnant cours en vraie femme d'Italie aux sentiments les plus con-

[1] Quartiers de poires séchées au four.

[2] Beignets.

[3] Brioches.

traires d'affliction et de joie, exclamait : qu'elle n'avait donné qu'à regret « à ces trois malencontreuses » la permission de se rendre à la première fête genevoise où elles étaient conviées. Quant à Paul, qui le lendemain de l'accident s'était hasardé à aller, lui aussi, prendre des nouvelles rue de St-Germain, il avait été reçu par la dame du logis avec la même effusion de sensibilité très vive et nullement jouée que « madame la comtesse » exprimait à tous et à chacun lorsqu'elle était touchée par quelque événement : « Monsieur Paul Vandel, enseigne de la compagnie de noble Rilliet, seigneur Syndic moderne, était un sauveur aposté et prédestiné par la providence de Dieu pour la salvation d'une innocente fille qui ne demandait que bien ; la tante et la nièce ne sauraient oublier jamais cette action généreuse.... Il fallait venir souvent leur rendre visite au logis et s'assurer qu'il y ferait toujours bon pour lui.... La Giuditta (elle prononçait à l'italienne « la djiouditt'a ») était encore à se reprendre, mais quand elle serait sur pied — ce qui ne tarderait guère — elle ne voulait en rien dédire une Pépoli sa parente, et monsieur Vandel pouvait revenir prochainement pour se convaincre qu'on lui disait bien vérité ».

Tels avaient été les débuts de la liaison formée dans la famille de la comtesse bolonaise par « le cadet [1] Vandel », ainsi qu'on appelait communément le jeune fac-

[1] Cadet ne se disait pas alors seulement pour puîné, mais ce mot avait aussi l'acception familière de « jeune homme ». C'est ainsi qu'il faut l'entendre dans la vieille chanson de *cadet Rous-*

teur des Manlich, et si son introduction chez une patricienne étrangère avait été motivée par un événement extraordinaire, la suite n'en était pas moins jusqu'ici ce qu'elle devait être, et nul incident romanesque n'en avait troublé la simplicité. Les espiègles Vittori, que la quiétude monotone de la vie genevoise — rue des granges de St-Germain, côté du cimetière! — ne contentait qu'à demi, se plaisaient, disaient-elles, dans la société de monsieur l'enseigne, avec lequel il y avait toujours à se récréer, et Giuditta — sans faire parade de reconnaissance ni de sensiblerie — n'était pas cependant la dernière à avouer : « que ce garçon-là était aussi bien fait, dispos et joyeux que nul autre de ceux qu'on voit en cette ville de Genève attendre les damoiselles, le dimanche et le jeudi, au sortir du temple, pour les révérencier ». Puis une certaine bonhomie — entièrement disparue de la société moderne — existait alors dans toutes les compagnies, et devait faire naître assez tôt entre jeunes gens une honnête familiarité. Enfin il se peut qu'une affection mutuelle encore inconsciente se fût glissée depuis quelques mois dans le cœur de Paul et dans celui de Giuditta; et s'il en était ainsi, la vieille Bolonaise avait trop de pénétration et trop d'expérience de la vie pour ne pas deviner, soit chez l'un soit chez l'autre, cette sympathie naissante. Mais il était du naturel de la dame, on doit le conjecturer, de ne pas

sel et dans celle de Désaugiers où il met en scène son *cadet Buteux;* enfin la désignation militaire de *corps des cadets* n'a pas d'autre origine. DB-M.

contrarier sans nécessité les jeunes amours : « Qui sait — se disait-elle—, toutes choses humaines peuvent se méliorer, *il tempo è galantuomo* », et le cadet Vandel pouvait être un jour ou l'autre un parti sortable « si Fortune voulait bien le favoriser ».

— Ne dit-on pas qu'il a un oncle dont il peut avoir à s'attendre quelque bien? demandait-elle un jour à la veuve Offredi.

— Il en a deux, ma toute bonne : les co-seigneurs de Saconnex-Vandel delà-d'Arve. Ce sont gens mal pensants de la Réforme, dès longtemps bannis de la ville et des Franchises comme étant ennemis de la République. Mais c'est peu de chose de deux vieillards fantasques, et nul ne saurait dire à qui ces acariâtres vont délaisser quelque jour leur héritage.

— Vraiment je ne m'en soucie; notre Giuditta n'est pas encore denrée qu'on mésoffre sur le marché.

— Mais s'ils prennent, tous deux, confidence, ces jeunets?

— Ce ne sont que badineries puériles; on ne saurait s'en inquiéter.

Cette assertion un peu aventurée n'avait pas été contestée par la dame Offredi, bien qu'elle fût peut-être d'un autre avis. Quant à Paul Vandel, rien ne pouvait lui faire pressentir — un soir qu'il se disposait à prendre congé de la tante et des nièces — dans quel but madame la comtesse demandait d'avoir encore avec lui quelques instants d'entretien particulier.

— Monsieur mon ami Paul — dit la dame après avoir congédié ses nièces — nous voici seuls en ce cabinet,

mais n'allez pas vous donner des peurs si vous êtes retenu par une vieille ; j'ai quelque service à vous demander tantôt. Puis-je faire état de vous ?

Et quand le jeune homme se fut empressé de répondre : « qu'il était à tout faire, tant pour madame que pour ses damoiselles ». — Vraiment je n'en fais nul doute — reprit l'Italienne en souriant de cet empressement juvénile — et il se voit assez dans vos yeux, d'un franc regard, que vous êtes prud'homme et dispos à obliger les gens de bien —. Puis, sans transition aucune, elle fit connaître ses embarras pécuniaires, ajoutant non sans hésitation : « qu'en attendant son quartier de rente, toujours bien tardif à son gré, elle se voyait en nécessité de faire argent de quelques joyaux de famille, dont elle le priait de chercher la défaite au mieux possible, mais sans la commettre aucunement, afin de lui épargner une confusion du tout inutile ».

— Madame, il me fâche assez, en vous écoutant, de ne pouvoir mieux faire (et disant ces mots le pauvre facteur de boutique rougissait jusqu'aux oreilles) ; mais à tout le moins vous servirai-je de grand cœur en ce rencontre. Où sont les joyaux que vous dites ?

— Les voici, mon ami, en ce boîtier d'ivoire. C'est, vous le voyez, un fermaillet[1] à l'antique, orné d'une pierre améthyste de belle apparence et quelques tours de cou en jazerans de Venise ; une pomme-bonbonnière en cristal de roche, pour mettre dragées ;

[1] Agrafe de collier.

deux pendants d'oreille en topaze d'Allemagne[1] ; une touche-languière à manche d'or, faite d'une langue de serpent[2], très bonne pour révéler la poison quand on fait l'essai des viandes; et voici encore une bague à mettre au doigt, engravée des armes de Thiène et de Pépoli, mais celle-ci je la mets à quartier pour cette fois, car il me fâche trop de m'en dessaisir. Croyez-vous qu'on puisse avoir de ces antiquailles une vingtaine de doublons : je dis, au moins ?

A cette question précise, qui révélait assez les besoins de celle qui l'interrogeait, Vandel eût été bien embarrassé de répondre, aussi se borna-t-il à dire en recevant ces affiquets[3] précieux des mains de la comtesse : qu'il allait se mettre aux champs dès le lendemain pour en trouver le prix qu'elle désirait obtenir.

Mais il n'était pas facile alors de rien faire en secret à Genève et, bien que le cadet Vandel de chez les frères Manlich fût assez connu — de la porte de la Monnaie à celle de Rive — pour un garçon jusqu'ici sans reproche, la détention entre ses mains de quelques joyaux de facture étrangère pouvait éveiller les soupçons et faire naître la défiance des orfèvres, ceux-ci, aux ter-

[1] Corindon jaune doré. On en tirait jadis des montagnes de la Saxe.

[2] On disait aussi : un languier. Il en est parlé dans divers inventaires rapportés par de Laborde. *Glossaire du moyen âge.*

[3] Petits objets de parure : littéralement tout ce qui tient avec des *affiches* ou *fiches*, soit des épingles. Voir de Laborde. Glos. précité.

mes du serment de leur maîtrise, étant tenus de s'enquérir fort exactement de la provenance des objets précieux dont ils devenaient les acquéreurs.

Cependant l'agent zélé de la comtesse finit par rencontrer, non sans peine, l'homme discret et pas trop timoré qu'il lui fallait; c'était un vieux Bressan, marchand forain, ayant eu naguère quelques difficultés avec messieurs de la Justice et vivant fort retiré dans un taudis *au Coq rouge,* ancien logis public de la rue des Limbes, où cet homme de bien avait encore parfois l'occasion d'obliger pécuniairement les gens dans l'embarras qui lui rendaient visite, en traitant avec eux pour le mieux de ses intérêts privés. Mais le père Landry, quelques instances qui lui fussent faites, ne voulut jamais offrir plus de vingt écus-sol des joyaux que Vandel lui présentait, et c'était à peu près la moitié de ce que celui-ci prétendait en obtenir[1] : « Les corindons citrins dits « topazes d'Allemagne » étaient fort débiffés, même dans les villages, et il ne s'en vendait plus guère...., la languière de serpent ne valait que pour son manche d'or, car en ce Genève nul ne craignait la poison tant le pays était farci d'honnêtes gens, et même les plus aisés de la ville ne savaient ce que c'était de faire essai de leurs viandes avant de mettre la main au plat..... Il n'y avait là que la pierre améthyste qui fût à considérer, le fermaillet (encore qu'il fût curieusement

[1] Par arrêt du Conseil l'écu-sol valait alors douze florins trois sous, et le doublon d'Espagne avait cours pour vingt-deux florins.

engravé) ne valant que pour la fonte. Somme : Landry n'offrait ces vingt écus d'or que parce qu'il voulait gracieuser le cadet Vandel, fils du sieur geôlier des Prisons, avec lequel, lui qui parlait, avait eu de fréquentes habitudes pendant six mois de détention « à la moyenne dépense », un temps joyeux dont il se plaisait toujours à se mémorer ».

— Que ferai-je? — se demandait Vandel cruellement embarrassé et qui d'autre part ne pouvait tarder plus d'un jour ou deux à faire connaître le résultat de ses démarches à la femme obérée dont il s'était fait le courtier.

— Voyez autre part si vous trouvez mieux — disait le rusé Bressan, devinant assez que le jeune homme avait quelque sérieux motif pour ne pas trafiquer de ses bijoux trop ostensiblement dans la ville.

— Avouerai-je à madame la comtesse que je n'ai rien su faire pour elle? La laisserai-je en ce détourbier, elle et ses nièces? — pensait Paul déconcerté. Puis, à bout d'expédients, il prit résolument la détermination de compléter en secret la somme qu'attendait la vieille Diamante, en lui sacrifiant s'il le fallait le peu dont il pouvait disposer.

— Marché fait, dit-il brusquement au vieux Landry, qui ne parut nullement surpris de cette résolution soudaine, tant c'était un acheteur connaissant bien l'impatiente jeunesse. Puis, lorsque ce philosophe eut compté une à une les pièces d'or, que le facteur se hâta de recueillir : « Si vous aviez encore — ajouta-t-il d'un air réservé — quelques coupons de

velours, taré ou non, quelque relique de drap de soie à fleurs, comme il s'en trouve parfois dans les halles, dont on ne fait pas grand compte à l'inventaire..... Vous savez où me rencontrer, Vandel; je suis toujours dispos à vous faire service.

— Morgué de vous, vieux pendard ! Je ne suis pas le garnement que vous croyez.

— Bon ! ça, je le disais pour rire; c'est seulement une joyeuseté.

Et sur cette assertion douteuse, Landry rentra dans sa tanière.

Lorsque le lendemain soir Vandel se présenta chez la comtesse Diamante, il était porteur des vingt doublons d'Espagne que la dame avait rêvé d'obtenir pour prix de ses bijoux, et le naïf égoïsme de celle-ci à la vue de l'or tant convoité par elle ne lui laissa pas voir que Paul était soucieux et n'avait pas sa belle humeur habituelle. Ce fut damoiselle Giuditta qui en fit secrètement la remarque et s'en préoccupa toute la soirée sans en rien dire : « Qu'était-il arrivé à ce pauvret monsieur l'enseigne ?..... un si joyeux compagnon, toujours prêt à dire le mot galant, à conter des nouvelles, à trouver quelque agréable passe-temps avec les dames ! »

— Savez-vous quoi, maître Paul ? Il faut que demain ou l'autre[1] vous apportiez céans votre violon.

— Non pour danser, je pense ?

[1] Italianisme: on dit encore *diman l'altro* pour: après-demain.

— *Peccato !* à quoi rêve cette Zabetta ? Ce serait pour faire monter dans nos chambres un auditeur de la Justice ! Je dis seulement que nous chanterons en musique *Charmante Gabrielle* ou quelque autre pièce non défendue.

— Mesdamoiselles, j'ai vendu mon violon naguère, répondit Vandel en détournant les yeux.

VI

La joie intime de la vieille Diamante et les rêves de fortune des trois associés au Grand-Œuvre ne devaient pas être de bien longue durée. Tandis que chaque jour quelques doublons s'en allaient au creuset, les manipulations savantes du sieur « Quercetanus » demeuraient jusqu'ici sans effet appréciable : « Cependant, disait-il avec conviction aux deux Italiennes, la mystérieuse Nature faisait son œuvre, et d'un instant à l'autre l'*Esprit de l'or* devait manifester sa puissance : la pierre des philosophes allait paraître, il ne fallait qu'attendre ». Malheureusement l'anxiété de cette attente n'était que le précurseur d'une bien plus cruelle épreuve. Certain matin, à la première heure du jour, une explosion se fit entendre, qui mit en rumeur tout le quartier de St-Germain. Une fumée noirâtre et fétide s'échappait du sous-sol de la maison déserte où le souffleur avait été installé par le médecin, et les premiers citoyens qui pénétrèrent

dans son laboratoire, où tout était en mille pièces, trouvèrent le pauvre Nâsi, gravement blessé, gisant dans les décombres. Que s'était-il passé? Nul ne pouvait le dire, et le sieur de la Violette, qui avait quitté l'Albanais vers le milieu de la nuit pour prendre quelque repos, ne savait qu'une chose certaine: C'est que maintenant tout était perdu. — « Oui, tout est perdu du nôtre! » répétait-il d'une voix lamentable lorsqu'il vint chez la comtesse confirmer la nouvelle désolante de l'événement qui anéantissait leurs espérances.

— Vraiment, monsieur mon ami Duchesne, il ne sert à rien de s'arracher les cheveux comme vous faites! — lui répondit la dame, un instant attérée, mais qui se releva bien vite de cette défaillance, comme si l'adversité ne pouvait abattre une Pépoli —. Adieu soit à la Fortune! puisque cette traîtresse ne veut pas nous favoriser. Il vous faut délaisser l'alchimie, je le vois assez et trop, et reprendre bonnement la pratique de votre art de médecine, lequel est toujours de quelque rapport en ce Genève, où les gens n'aiment rien tant que d'être médecinés. Quant est de moi, je ne suis pas si sotte que de m'abandonner à la douleur; non vraiment. Même lorsque toutes choses sont en désespoir, il convient encore de résister à la bourrasque.

— Mais que ferez-vous, madame, et moi que ferai-je? — demandait la veuve Offredi accourue auprès de la Bolonaise à la première nouvelle de ce qui s'était passé.

— Je vivrai petitement, et vous aussi, ma mie.

— Et tant de créditeurs qui nous importunent?

— Ils feront comme nous et prendront patience (la peste soit de ces mercadets !). Sommes-nous les seules en ce Genève qui soyons contraintes d'endurer de telles fâcheries ? Les temps sont misérables, on ne saurait le nier ; et les plus aisés de jadis sont présentement à la gêne. Croyez-moi, belline, c'est un grand cas s'il ne survient pas pour nous quelque bonnasse après tant de jours orageux.

La dame Olympie, cette belle mondaine, ne s'accommodait pas trop de « vivre petitement » et la confiance en des temps meilleurs que témoignait ici la comtesse lui paraissait bien hasardée ; mais la légèreté d'esprit et l'heureux optimisme de celle-ci exerçaient sur elle une influence dont elle ne pouvait tout à fait se défendre.

— Nous verrons donc à faire pour le mieux — reprit-elle — ; j'ai certaine idée d'utiliser mon logis rustique de la Perrière, et peut-être quelque ami sera-t-il en mesure de nous aider secrètement..... Si seulement ce cadet Vandel.....

Mais la veuve ne jugea pas à propos d'achever, et détournant le cours de ses réflexions : « Ça, ma toute bonne, vous allez avoir ainsi que moi prou d'affaires à vous suffire ; allez-vous continuer de tenir ici à pot et à cuiller[1] ces trois inutiles filles, les Vittori, vos parentes ?

— Jésus ! plutôt que de m'en départir et de renvoyer ces pauvrettes en leur pays des Romagnes, j'aimerais

[1] Entretenir.

mieux voir vendre à l'encan ma dernière gonnelle ![1] Ne tenez jamais devant moi tel sot propos, madame Offredi.

La voix émue et le regard presque irrité de la vieille Bolonaise témoignaient suffisamment que son cœur charitable s'indignait du froid conseil suggéré indirectement par la veuve ; mais celle-ci était assez adroite pour en atténuer l'effet fâcheux et ce léger dissentiment fut promptement oublié par la bonne femme, dont l'esprit mobile n'avait jamais su garder plus d'un instant une impression pénible. D'ailleurs Diamante avait maintenant une autre grande idée en tête et ne songeait plus qu'à épargner et à se restreindre : elle allait congédier sa servante « bien qu'elle regrettât cette pauvre Gratienne ». Ses petites nièces (un peu trop de loisir jusqu'ici et trop souvent à la fenêtre) devraient la remplacer : Julia, irait au marché aux herbes et ferait les petites emplettes quotidiennes, Zabetta gouvernerait le pot-au-feu, la « coquasse » et le poëlon à frire, Giuditta serait la chambrière-couturière et tiendrait tout en bel ordre dans la maison.

— Qu'en dites-vous poupines ? demandait avec satisfaction la comtesse en communiquant le jour même cette heureuse conception aux intéressées.

Les trois jeunes filles étaient enchantées et ne demandaient qu'à se prêter à ces arrangements domestiques,

[1] De l'italien, *Gonnella :* jupon, cotillon ; mais ce mot avait été francisé dès le moyen âge. *Grise-gonnelle* est le nom d'une des matrones discourant dans l'*Evangile des quenouilles*. DB-M.

sans trop se préoccuper de la situation gênée qui les motivait. Mais Gratienne, la servante de madame, se refusa tout net à y souscrire : « On ne pouvait laisser une éveillée comme damoiselle Julia aller seule par la ville, un panier au bras, de *la Tour-percée* à *la Croix-d'or* et de *la Croix-d'Or* à *la Tête-Noire,*[1] pour fréquenter le marché aux herbes et celui de la poissonnerie. Cela ne se faisait pas en ce Genève, où les grandes filles ne sortaient jamais seules du logis, tant elles étaient bien éclairées de père, de mère, de tuteur, de tante ou de cousine. D'ailleurs celle-ci, Bolonaise, n'entendait mot de notre patois savoyard[2]; comment se débattrait-elle avec les rusées « béguines » et les pieds-gris villageois ?..... Damoiselle Zabetta (encore qu'elle eût assez d'esprit dans les compagnies) serait bien empêchée pour cuire un œuf en coquille et demandait encore d'être dressée par elle qui proposait. Enfin que serait-ce de Giuditta, s'il lui fallait pourvoir seule à l'entretien de tout le mantillage[3] de la maisonnée ?

— Mais je serai fort en peine de te payer tes gages, pauvrette !

A cela l'obstinée Gratienne avait encore à répondre :

[1] Logis publics de la rue-basse.

[2] A cette époque non seulement toutes les ménagères genevoises entendaient et parlaient couramment le patois, mais ce dialecte national était d'usage exclusif dans toutes les relations familières. On ne parlait français que lorsqu'on se mettait « sur le cérémonieux ». DB-M.

[3] La lingerie : Glossaire genevois.

« Elle ne tenait pas tant à son salaire de douze écus blancs par chacun an ; même elle s'en passerait bien, si c'était un faire-le-faut, plutôt que de quitter madame. D'autant qu'une servante de bonne maison n'avait guère besoin de pécune en ce Genève, lorsqu'elle était gîtée, nourrie et qu'elle avait encore (comme Gratienne) son demi-ceint d'argent[1] pour s'en parer les bons jours, son habit de gros drap-Fribourg pour se défendre de la froidure et ses souliers neufs pour aller au prêche ».

— Viens ça, que je t'embrasse, belle camuse! C'est assez proposé pour une fois; tu demeureras donc au logis puisqu'il te plaît tant d'y rester. Encore que je ne sache pas trop comment nous ferons pour vivre, nous autres.

Comme la Bolonaise vantait à la veuve Offredi, avec son enthousiasme accoutumé « cet héroïque trait » de sa servante : « Vraiment — dit avec indifférence madame Olympie — je ne saurais en faire comme vous des admirations. Ne voyez-vous pas, comtesse, que cette fine mouche, votre Gratienne, ne veut pas trop s'éloigner du temple de ce quartier, et moins encore de son maître Abel le garde-clocher, dont elle dit être recherchée en nom de mariage? Assurez-vous qu'elle ne tarderait guère à venir vous demander congé de vous quitter si messieurs de la ville s'avisaient soudainement de changer leur guet à St-Germain.

— Vous êtes une fâcheuse, Olympie! et montrez

[1] Sorte de ceinture à l'usage des femmes d'artisan, des servantes, etc.

assez que vous ne faites pas grand cas des femmes de bien. Il me déplait de votre catéchisme et j'aime encore mieux être abusée et croire bonnement ce que dit le mien.

— Savez-vous des nouvelles? — reprit la dame Offredi détournant l'entretien, ainsi qu'elle avait soin de le faire lorsqu'il devenait embarrassant pour elle — Monsieur Desdiguières avec les sieurs de Créqui et de Saint-Julien ont passé ce matin dans la ville, à porte ouvrante, suivis de leurs gens, mais ils n'ont fait qu'emprunter territoire et ne se sont pas même arrêtés pour repaître *aux Trois Rois,* tant ils avaient de hâte. Ce sont les affaires des Eglises de Dauphiné (où ils ont toujours quelque garbouille entre les ministres de la Religion) qui attirent le Lieutenant-de-Roi dans sa province. Il a fait acquisition de la terre de Coppet; les sieurs d'Hercule et de Morges sont en Chablais, tant pour faire retirer les troupes de France que pour remettre aux officiers de Son Altesse le fort des Allinges démunitionné. Le sieur de Sancy se retire de même en emmenant sa grosse artillerie à Bourg en Bresse, dont le château fait encore une belle défense. On ne voit présentement en Savoie que soudarts français cassés aux gages et renvoyés sans paie — comme toujours — cherchant bonne aventure sur tous les chemins fréquentés.

— Et qui vous a dit tout cela, ma mie?

— C'est de Vérace, lequel j'ai rencontré tantôt en la rue, et qui sait toujours tout des affaires de France. Il dit que Desdiguières, qu'il est allé saluer au passage,

lui a déclaré et acerténé que Monsieur de Savoie, à présent que la paix est faite avec Sa Majesté, se dispose à tenter contre cette ville-ci quelque entreprise nouvelle, dont lui Desdiguières a toute la connaissance et s'y attend comme à ses œufs de Pâques. Il lui a dit encore, en paroles d'ami, qu'on a bien à se garder nuit et jour en ce Genève si l'on veut être sage; qu'il convient d'envoyer de bonnes espies[1] de divers côtés, à La Roche, Thonon, Chambéry, même à Turin, et ne rien négliger d'importance pour connaître le cours du marché.

— Eh, Di'o Sant'o! on nous berce de jour à jour et depuis tant de mois de cette vieille chanson qui court les rues de la ville!.. Pensez-vous donc que Monsieur de Savoie — encore qu'il soit dit « le Gobet[2] » — soit si assoti que d'entendre à tous les entrepreneurs de camisades qui viennent se faire de fête et proposent de le

[1] Des espions.

[2] « Du Terrail... s'était fait entendre qu'il fallait aller servir le Gobet (ainsi nommait-il le Duc de Savoye), etc. » *Véritable discours* etc. p. 3. Lyon 1609. — Ce surnom fait-il allusion à la crédulité du Prince ou à sa taille un peu contrefaite? Ancienne langue, *Gobin:* bossu. Les deux conjectures sont également admissibles; cependant une anecdote rapportée par Tallemant des Réaux vient à l'appui de la dernière: « Mademoiselle de Cessy, fille de l'ambassadeur de France en Turquie, ayant été donnée à Madame de Savoie (Chrétienne de France, fille de Henri IV), il fallut renvoyer cette fille d'honneur, parce qu'elle contrefaisait *le Bossu*, qui était amoureux de sa belle-fille ». *Historiettes*. T. I, page 98. DB-M.

gratter où il lui démange ? Il y a loin du souhait au fait, ma mie! et dites seulement que Genève n'est pas pour le Savoyard.

Cette sécurité de la vieille dame était alors à peu près générale dans la cité de Calvin, bien que nul n'y mît en doute que Son Altesse Charles-Emmanuel Ier ne fût toujours pour celle-ci un ennemi irréconciliable, prêt à employer « le vert et le sec » afin de s'en emparer. Mais on s'accoutume à endurer une situation menaçante, lorsque rien ne la modifie pendant longtemps, et pour être trop fréquents, les bruits alarmants finissent par disposer l'esprit public à s'inspirer d'une fâcheuse incrédulité. Ce sentiment se retrouvait alors, du plus au moins, dans les diverses classes de la population genevoise ; même les magistrats chargés plus particulièrement de veiller à la défense de la ville subissaient aussi cette lassitude, voisine de l'indifférence, que donne aux corps politiques tout autant qu'aux particuliers l'attente indéfiniment prolongée d'un prétendu danger.

— Le temps nous en dira la vérité, comtesse — repartit la veuve Offredi, qui vraisemblablement ne se souciait pas beaucoup ce jour-là ni des vieilles prétentions de Son Altesse sur Genève ni de ce qu'on pensait au Conseil des sinistres confidences jetées au passage par Desdiguières.

La belle Olympie avait depuis quelque temps des préoccupations d'une autre sorte et plus intéressantes pour une femme se plaisant à « galantiser ». Les visites, assez fréquentes maintenant, du cadet Vandel chez la comtesse, l'accueil cordial qu'il y recevait de la tante et

des nièces, puis son inclination naissante pour la plus jeune des Vittori, tout cela n'avait pas échappé à la clairvoyance de la veuve et amusait sa curiosité: « Assurément monsieur l'enseigne en était encore au discours liminaire[1] du livre d'amour », mais Olympie voyait assez clairement (car c'était une dame de quelque expérience en pareille affaire) que Giuditta répondait à l'affection qu'elle avait inspirée, et même..... — qui sait cela? se disait la veuve — peut-être l'avait-elle déjà laissé deviner. Cependant ce joli garçon, bien découplé, ne tenant guère en place, aimant tout plaisir, et d'humeur galante avec chacune, était-il vraiment épris sans retour de la petite rusée qui lui faisait beau jeu et dont le principal mérite était sans doute pour Paul qu'elle lui devait la vie (les hommes n'oublient jamais ce qui flatte leur amour-propre)? enfin le cadet Vandel était-il passionnément l'amoureux serviteur de sa Giuditta?... Il serait intéressant, pensait la veuve, pour une femme comme elle, de s'en assurer: « les galants d'aujourd'hui sont si singuliers », se disait-elle encore, avec un sourire d'une signification douteuse qui lui était particulier.

Depuis le passage de Desdiguières plusieurs semaines s'étaient écoulées sans que rien rompît l'existence monotone qu'on menait rue de St-Germain.

— La dame Offredi est bien souvent à l'erte quand le cadet Vandel passe devant son logis! — dit un jour à Giuditta la servante Gratienne.

— Qu'en veux-tu dire de mal? — répondit la jeune

[1] La préface.

fille un peu étonnée. — Est-il défendu de regarder les arquebusiers quand ils vont à l'arsenac [1] ou à leur quartier d'assemblée sous les halles les jours de garde? Ne peut-on leur répondre lorsqu'ils lèvent la tête et nous saluent honnêtement du chapeau? Nous échangeons bien aussi, Vandel et moi, quelques petites civilités quand il me voit seule à la fenêtre.

— Morgué! damoiselle, ce n'est pas même chose — repartit d'un air mécontent Gratienne, sans vouloir autrement s'expliquer.

— Il n'y a qu'un mot, je crois: madame Olympie ne te plaît pas et tu ne lui plais guère; dis-en la vérité?

— Vous plaît-elle tant et plus, damoiselle, cette grande et belle image taillée en marbre, avec son incertain sourire, ses yeux dissimulés et son regard trop exquis sur certaines gens?

— Eh, mais,.... c'est une bonne amie de céans, et ma tante Diamante l'a fort en gré dès longtemps; que te dirai-je plus?

— En vérité vous êtes bien nice pour une fille d'Italie.... et de Bologne encore! Vous prenez tout à la bonne part! Quant est de moi, je ne saurais si bien me contenter: je vous dis qu'ils sont en confidence. On les a vus de rencontre en rue, l'autre hier, discourant ensemble et se gracieuser.

Que se passait-il dans le cœur de Giuditta tandis qu'elle écoutait sa chambrière? Elle demeurait pensive

[1] Pour arsenal, on disait et l'on écrivait encore *arsenac* du temps de Louis XIII. DB-M.

et plus touchée de ce qu'elle venait d'entendre qu'il ne lui convenait de l'avouer : « Oui, Paul Vandel lui plaisait davantage qu'un autre; elle avait cru jusqu'ici, elle croyait encore qu'elle ne lui était pas indifférente. Il galantisait un peu il est vrai avec Julia, Zabetta ou madame Olympie, selon les occasions, mais c'était par manière de jeu et rien plus. Ne lui témoignait-il pas discrètement et de cent façons qu'elle était sa préférée ? que fallait-il penser de lui ?... monsieur l'enseigne jouait-il au double? ou plutôt n'était-ce pas l'Offredi qui cherchait ici à lui donner dans la vue pour le sot plaisir de se jouer d'elle et de lui ? Enfin les visions de cette Gratienne mal embecquée valaient-elles qu'on prît la peine de s'y arrêter ? »

Il faut croire « qu'elles en valaient la peine », car dès ce jour Giuditta fut moins disposée à tout prendre « à la bonne part »; elle se montra plus réservée avec madame Olympie, et comme ne pouvant se défendre d'une fâcheuse contrainte avec Paul lorsqu'il venait certains jours, à la veillée, révérencier madame la comtesse et passer quelques moments agréables dans la société des sœurs Vittori, ainsi qu'il avait été — un peu légèrement et sans façon — convié à le faire par la vieille dame.

« Qu'avez-vous, damoiselle Giuditta ? qu'ai-je méfait pour vous déplaire ? » disaient parfois les regards attristés de Vandel. Mais il n'osait exprimer plus ouvertement sa pensée : « Comment le faire ? se demandait-il ; il faut avoir quelque droit sur le cœur qu'on interroge, pour obtenir qu'il vous réponde sans détour.

Giuditta lui avait-elle rien promis? et lui-même avait-il pris quelque engagement avec elle?..... » Peu à peu ses visites devenaient moins fréquentes, car l'embarras que ressentait avec lui la jeune fille avait fini par le gagner : « C'est une fantasque, une rêveuse, une bizarre! Elle a, semble-t-il, des imaginations », se disait-il un soir avec dépit en sortant de chez la comtesse. « Certes, il faut lui laisser poursuivre sa quinte; je serais un maître-sot de paraître m'en soucier plus que de raison ».

C'était fort bien pensé; mais combien Paul trouvait les jours et les semaines de longue durée depuis qu'il s'imposait la loi de fréquenter moins assidûment la maison de la comtesse! Parfois il passait le soir furtivement dans la rue solitaire de St-Germain, seulement pour voir les fenêtres éclairées du logis où malgré lui il se sentait attiré, et si d'aventure il entrevoyait alors une ombre de jeune fille derrière le vitrage, il savait toujours distinguer cette apparition fugitive et reconnaître celle de la « signorina » à laquelle il pensait.

— Mais quel avertin a dans la tête le cadet Vandel? — demandait un jour la vieille dame à ses nièces —. Voici quinze jours et plus qu'on ne l'a vu céans. Que lui avez-vous fait, vous autres?

— Rien que civilités et bon accueil — répondaient les deux aînées —. Tante, ajouta malicieusement Julia, je crois que c'est la Giuditta qui fait maigre chère à monsieur l'enseigne pour ce qu'elle ne peut endurer qu'il la recherche trop curieusement. N'est-il pas vrai, petit masque?

Mais l'accusée répondit en rougissant : « Qu'il n'en était du tout rien, et que c'était là les caquets ordinaires d'une telle folâtre qu'était Julia, ne se plaisant qu'à la picoter ».

— Et puis encore — dit la veuve Offredi qui se trouvait présente à cet entretien familier — vous savez cela, comtesse : les jeunes galants vont volontiers au change et ne demandent que nouveautés. Assurez-vous, mes damoiselles, qu'il en est ainsi de ceux de la ville.

— Madame — repartit Giuditta prenant pour elle, non sans raison, cet enseignement charitable — il nous faut croire bonnement ce que vous dites, et vous avez des lumières en cela que nous n'avons pas, nous autres jeunes filles.

L'Offredi se mordit les lèvres : « Eh ! mais... que prétendez-vous dire, ma mie » ?

— Rien que bien, madame. Je ne songe qu'à profiter en vous écoutant discourir des jeunes galants de la ville.

— Per Di'o sant'o ! quittez-moi ce contraste. Vandel viendra tantôt ou plus tard, il ne m'en chault d'un parpaillot[1], mes filles.

— Et à nous rien de plus — repartit Zabetta, que la petite passe-d'armes tout à fait inattendue qui venait de se produire avait mise en gaîté et fort intriguée, ainsi que sa sœur Julia.

Quant à la dame Olympie, c'était une écuyère qui ne perdait pas facilement ses arçons, et déjà elle avait repris son air indifférent et son habituel sourire :

[1] Pièces de 9 deniers décriées en 1596.

— Ce ne sont que badineries, je le vois bien, et petites puérilités que vous dites par manière de jeu. Assurez-vous toujours de mon amitié, Giuditta.

« Bagasse! se disait la dame lorsqu'elle eut pris congé de ses bonnes amies : Va, tu m'en as donné d'une aujourd'hui, et moi je t'en donnerai d'une autre si l'occasion y est bonne ».

VII

Le mois d'avril et la première quinzaine de mai étaient alors le temps des fêtes militaires pour Ceux de Genève, qui paraissent avoir été toujours animés d'un grand zèle pour ces divertissements guerriers. On avait successivement à cette époque de l'année : « le tirage à l'oiseau » ou *Papegai* des chevaliers-archers, le tirage des arbalétriers, le tirage des arquebusiers, et encore « le Prix-franc » offert par le roi de la fête de ce dernier exercice quelques jours après son installation joyeuse. A ce concours d'adresse prenaient part les citoyens, les bourgeois, les habitants, et jusqu'aux étrangers en séjour temporaire, pour peu que les uns et les autres eussent le maniement d'une arme à feu. Naturellement les affaires étaient négligées durant ce temps de réjouissance, les halles ne s'ouvraient pas et les boutiques des gens du négoce demeuraient fermées, au moins une partie du jour. Dès

le matin les tambours, les fifres et les trompettes troublaient le calme de la vieille cité, et le soir les chants soldatesques dans les tavernes, les « brandons »[1] sur les places publiques, et même les coups de feu dans les cours et les ruelles, témoignaient encore de l'allégresse un peu surexcitée des compagnons arquebusiers. Mais ce qui, au printemps de l'an 1601, devait donner une animation exceptionnelle à cette vie martiale, c'est que toute la milice bourgeoise était en service de garde depuis cinq ou six semaines; les postes avaient été doublés, les rondes étaient fréquentes, l'artillerie, la munition, les falots de rempart, garnissaient l'enceinte; enfin les portes de la ville n'étaient ouvertes aux charrettes et aux cavaliers qu'à de certaines heures du milieu du jour, l'entrée de la cité n'étant donnée alors qu'aux gens de pied qui déposaient leurs armes à la Consigne, où on les faisait encore « raisonner »[2].

Ces précautions — tout extraordinaires qu'elles puissent paraître aujourd'hui — ne surprenaient personne à Genève en ce temps-là, car elles étaient très motivées. Depuis l'avis d'une prochaine entreprise sur la ville, réitéré par le gouverneur du Dauphiné, la Seigneurie n'avait pas eu faute d'avertissements et de « garde à vous » qui lui étaient adressés de divers côtés: on en avait reçu successivement de messieurs de Berne, de Schaffhouse, de Zurich, de l'ambassade de France à Soleure, du gouverneur de Lyon, d'un gentilhomme

[1] Feux de joie.

[2] Où l'on s'enquérait des raisons qui motivaient leur passage.

picard venant de Chambéry, et d'autres encore. Malheureusement ces révélations importantes n'avaient entre elles nulle coïncidence, et le Conseil ne parvenant à découvrir dans la ville aucun des prétendus complices « du Savoyard » qu'on lui désignait, avait dû se borner à prendre toutes les mesures de défense usitées en temps de guerre et s'était résigné à demeurer dans l'attente des hostilités ouvertes ou des secrètes menées dont tant de gens de bien affirmaient que Genève était menacée au premier jour.

Quant à la population urbaine, elle s'accommodait, voyons-nous, de ces mœurs nouvelles, et si le plus grand nombre des citadins ne croyaient guère à la réalité de prétendus complots dont tout le monde disait avoir la connaissance, on ne s'en prêtait pas moins volontiers aux mesures de la défense organisée par les magistrats. Telle était à Genève la situation générale, lorsque les capitaines dauphinois, demeurés en Chablais pour l'exécution de la convention militaire, suite du traité de Lyon, passèrent de nouveau dans la ville où, à l'occasion du Prix-franc, ils furent invités par la Seigneurie à demeurer au moins quelques jours. Ces gentilshommes ne résistèrent pas aux instances courtoises présentées par le sieur de Vérace, et peut-être en avaient-ils reçu l'ordre éventuel de Desdiguières. Aussitôt qu'ils eurent « quitté la botte », ils rendirent visite au Premier syndic, au roi des arquebusiers, à madame la comtesse, puis ils furent emmenés au « tirage », où le sieur de Morges exerça fort heureusement son adresse et « fit son plat d'étain » orné de l'écusson

de la République : « Un plat qu'il n'eût pas échangé contre un buffet[1] d'argent », disait-il pour se glorifier auprès des dames. Le sieur d'Hercule fut moins heureux ; mais ce capitaine était fort remarqué des Genevoises partout où il se présentait, et c'était là une consolation qui n'était pas à dédaigner ; enfin l'enseigne Vandel, avec lequel les deux Français avaient cordialement renouvelé connaissance, s'était aussi fort distingué ce jour du Prix-franc, et noble Barillet, superintendant du Jeu, avait dû l'inviter à « détabler[2] » pour « le coup du meilleur ». Mais le jeune facteur s'était modestement excusé, son concurrent au premier prix étant le ci-devant roi du Jeu, sieur Jean Galiffe, avec lequel, disait-il, « il se fût fait une peine de rien contester ».

— Vous en usez fort bien, monsieur l'enseigne — dit à ce propos le sieur de Morges. — En vérité c'est plaisir de vous connaître, et il se voit assez que vous êtes un honnête cavalier.

— Dites plutôt : un assez bon cavalaire[3] — repartit en

[1] On appelait encore « un buffet » l'assortiment des pièces d'argenterie qu'on plaçait « en parade » sur les étagères du dressoir. C'est dans ce sens qu'il faut entendre la phrase suivante : « Le Roi donna un buffet d'argent aux ambassadeurs de Venise, *etc.* » C'était une métonymie comme « un déjeuner en porcelaine ». DB-M.

[2] *Détabler :* Départager. *Glossaire genevois.* Les arquebusiers *détablaient* pour *le meilleur* en faisant tirer de nouveau les deux premiers concurrents lorsqu'il y avait parité entre eux.

[3] *Aller à cavalaire,* soit comme un cavalier : aller à califourchon ; dans ce sens particulier cette locution enfantine était encore en usage il y a une cinquantaine d'années. DB-M.

plaisantant Vandel, flatté intérieurement du compliment qui lui était adressé, car le terme « honnête cavalier », assez équivalent à l'anglicisme moderne « un gentleman », ne se donnait alors qu'aux gens de la noblesse. Quant à la vieille locution genevoise « un cavalaire », elle désignait simplement celui qui montait à cheval.

— Vraiment!..... Montez-vous aussi un coursier en carrière?

— Assez bien, monsieur; nous avons présentement une académie pour le manège des chevaux, à la Corraterie, et si j'étais quelque peu de loisir demain je me ferais un bonheur de vous y conduire; mais je n'oserais quitter la boutique.

— Par ma foi c'est partie liée, n'est-il pas vrai, d'Hercule? et le sieur Manlich votre maître n'est pas pour nous refuser cette grâce, si nous lui demandons de vous licencier une heure ou deux après le dîner.

En effet, Mathieu Manlich — un sexagénaire sanguin, à la tête blanchie et tondue, aux grosses oreilles rouges, — n'osa rien refuser aux capitaines dauphinois quand ils vinrent, le lendemain matin, lui présenter fort civilement leur requête; mais le bonhomme, qui ne quittait guère la rue-basse sinon pour aller au prêche, témoigna sa contrariété en rendant compte de l'incident à son aîné, noble Jacques Manlich, lorsque le conseiller vint, comme à l'ordinaire, à la nuit tombante, « faire un tour » à la boutique en sortant de la maison-de-Ville.

— Monsieur mon frère, dit le chaussetier, vos gens

de France, logés *aux Trois Rois,* sont venus tantôt me détourner Vandel, ce dont je me fusse bien passé, encore que je ne les aie pas voulu rebuter et envoyer au grat [1] pour cette fois.

— C'est bien fait à vous, Mathieu. Le Conseil a grand désir qu'on fasse toutes civilités au neveu de monsieur Desdiguières.

— Voire! mais je crains que ce cadet Vandel ne se débauche à la fin du compte avec ces gentilshommes de France qu'il se plaît tant à fréquenter. Savez-vous qu'il m'a demandé dix écus-thalers à bon compte de ses gages dès le mois prochain dernier, et encore deux ducatons l'autre-hier pour s'entretenir de son nécessaire pendant les fêtes?

— Son père, notre sieur geôlier, lui est fort rude, jusqu'à lever parfois le bâton sur lui, et le tient, dit-on, un peu bien serré.

— Mais que dirons-nous du garçon? Argent en poche lui démange si très fort, qu'il ne peut trois jours l'endurer. Puis il est trop glorieux et remuant pour un facteur de boutique.

— Eh quoi! c'est un jeune cavalin de bonne race, lequel n'a pas encore jeté sa gourme. Il convient user de patience pour en faire un bon serviteur domestique.

— Vous êtes toujours des plus charitable, frère Jacquet; je n'en crois pas moins que notre jeunet sans guide aurait bien affaire d'un bon conseiller.

[1] *Envoyer au grat:* envoyer promener. Le grat est l'endroit où la poule a accoutumé d'aller gratter.

Le manège de la Corraterie, où s'étaient rendus les capitaines français et leur compagnon, était de création récente. La guerre de 1589 ayant démontré aux Genevois qu'on n'improvise pas un corps de cavalerie et que « les Enfants de la ville » avaient beaucoup à apprendre pour se gouverner « en bons gens d'armes », la Seigneurie s'était déterminée à créer cet établissement pour le bien du public et aussi pour l'agrément de la noblesse étrangère; car beaucoup de jeunes gentilshommes de la Religion étaient de nouveau envoyés à Genève dans le but d'y faire leurs exercices. On avait concédé l'exploitation du manège à un riche maquignon napolitain, le sieur Marc-Antoine, ci-devant attaché au service des haras de Son Altesse de Savoie. Les écuries et le logement de l'écuyer étaient situés au bas de la colline de la Tertasse; c'était un petit édifice dans le goût italien de l'époque; un couvert spacieux en forme de parallélogramme occupait l'emplacement voisin des écuries du côté de la porte de la Monnaie et servait de manège ou plus exactement de lice, soit qu'on voulût courir la bague ou toucher « le faquin », sorte de statue en bois, tournant sur son pivot et percée d'un grand trou au milieu du corps, soit qu'on vînt pour jouer à « la quintaine », autre figure grotesque très enluminée, représentant une tête de Turc placée sur un fût de colonne, à l'autre extrémité du manège. Les cavaliers avaient ainsi à choisir, en entrant en lice, une lance légère, quelques dards, ou encore un bâtonnet, selon le jeu auquel ils venaient s'ébattre.

Enfin, en dehors de la barrière entourant la lice, régnait un talus réservé pour les spectateurs, moyennant une faible rétribution d'entrée. Ces curieux ne manquaient jamais autour de la quinte[1] lorsque de bons jouteurs avaient lié partie et il était même assez fréquent de voir quelques dames de la ville venir assister aussi à ce divertissement équestre.

Une température printanière et le gai soleil d'avril engageaient ce jour-là les gens de loisir à se rendre à la promenade ; puis le lendemain du Prix-franc était encore un jour à demi-férié, aussi les terreaux de la Corraterie bordant la chaussée du boulevard de l'Oie à la place *des Trois Rois* étaient-ils fréquentés plus qu'à l'ordinaire. On s'arrêtait curieusement devant le manège, où retentissaient les coups violents donnés contre le faquin et d'où partait parfois une sorte de gémissement grotesque très prolongé — note perdue d'un soufflet d'orgue, qu'un ressort mettait ingénieusement en action lorsque le pauvre faquin était transpercé d'un beau coup de lance. C'était le sieur de Montorcier, plus connu des gens de guerre sous le nom de monsieur d'Hercule, qui s'acharnait avec le plus d'ardeur contre ce personnage fictif en butte à tous les coups, et à ce jeu-là les deux autres jouteurs durent reconnaître qu'ils n'étaient pas de force à égaler ses prouesses. Mais de Morges et Vandel prenaient brillamment leur revanche en courant la bague, qu'il fallait, pour avoir gagné la partie, décrocher et enlever six fois de suite de la petite

[1] La piste. On dit encore au figuré « suivre sa quinte ». DB-M.

potence à l'extrémité de laquelle elle était suspendue, le cavalier galopant toujours le bâtonnet en main et à pleine carrière.

L'assistance, d'où partaient par moment quelques vivats, en manière d'encouragement, était peu à peu devenue assez nombreuse, car plusieurs dames avaient abandonné la promenade pour voir aussi « manéger » les Echarpes blanches et le cadet Vandel auxquels, disait-on, venait encore de se joindre un quatrième jouteur, le sieur de Nérestan. Celui-ci était bien connu des Genevois, car dès l'invasion de la Savoie par les troupes royales, il avait été gouverneur pour Sa Majesté du « jadis fort de Ste-Catherine ». Parmi les curieuses, se trouvaient les filles du syndic Roset : dame Janvier, dame Larchevêque et dame Favre, puis les sœurs Vittori et d'autres jeunes damoiselles « de considération » ; la dame Offredi survenue la dernière était avec le sieur de la Violette que, faute d'un meilleur, elle agréait parfois pour l'accompagner dans la ville. Les jouteurs, stimulés par la présence des spectatrices, se surpassaient l'un l'autre et s'échauffaient un peu, les montures « entraient en fougue », la quintaine était criblée de javelos, et le pauvre faquin faisait entendre si souvent son râle étrange et prolongé qu'à l'extérieur les passants devaient conjecturer qu'on l'égorgeait.

— Nargue de la quintaine ! murmura pendant une pause le sieur d'Hercule, mécontent d'avoir plusieurs fois manqué son but — je n'ai pas trop l'habitude de vos coursiers d'Italie, non plus que d'une guilledine [1],

[1] Jument anglaise.

mais si vous aviez ici un cheval destrier, je dis un bon cheval de gendarme.....

— Monsieur, nous en avons un, interrompit Vandel, mais il ne se laisse pas manier, sinon par son maître. Vous plaît-il de nous le faire amener, Marc-Antoine ?

— Sauve votre grâce, mon bel ami, vous savez très bien qu'il n'obéit qu'à moi.

— Encore faut-il en voir le jeu pour l'amour des dames et pour contenter ces gentilshommes.

Le sieur Marc-Antoine, qui n'avait pas souvent sous son couvert une si brillante compagnie, n'était pas fâché de montrer son savoir-faire aux capitaines étrangers, puis le cadet Vandel, son élève, était favorisé de ses bonnes grâces ; il donna l'ordre à ses serviteurs palefreniers de sortir « le Réal » de son écurie et de le tenir bien à la gourmette « en se doutant de lui » ; mais cet appel à la prudence était inutile, les deux valets sachant par une expérience quotidienne que le destrier nouvellement dressé par leur maître ne se laissait pas mener par eux à la baguette et au petit tambour. C'était un étalon normand de haute taille et de forte encolure, l'œil brillant, les naseaux entr'ouverts, les reins cambrés, la croupe rebondie ; en somme un « grand cheval » accompli, de ceux qui semblaient faits pour porter une selle d'armes et des flancards bardés de fer, tel enfin que ces destriers fameux de l'ancienne gent d'armerie, dont le « pétélis[1] », lorsqu'on chargeait par escadrons, faisait, paraît-il, trembler le sol.

[1] Bruit du galop.

Les jouteurs avaient mis pied à terre, renvoyé leurs montures, et s'étaient rapprochés de l'étalon, qu'ils examinaient en connaisseurs ; mais les mouvements de tête désordonnés et le piétinement du Réal témoignaient assez qu'il ne se prêtait pas volontiers à cette exhibition flatteuse.

— En vérité, voici beau cheval de gendarme et tel que vous souhaitiez, d'Hercule.

— Ce n'est pas ici monture d'un vieil argoulet d'arrière-ban.

— Il est pour faire bon service de guerre, je m'en assure.

— Ce doit être tout plaisir de le manier en carrière.

— Vous dites bien, monsieur — repartit en souriant Marc-Antoine à ce dernier observateur — seulement, pour en avoir raison il faut autre chose que souhaiter.

Disant ces mots l'écuyer napolitain s'élançait en selle, et le Réal sentant qu'il avait affaire à son maître, se rassembla et se laissa manéger et gouverner assez docilement, tout en redressant fièrement la tête et serrant les oreilles.

— A quartier, messieurs, s'il vous plaît ! et votre plaisir soit de passer la barrière du côté des dames — dit l'écuyer en ramenant pour la seconde fois le Réal impatienté, après lui avoir fait contourner le manège au pas, au trot, en prenant la volte et en faisant la caracole.

Les jouteurs s'étaient écartés, les sieurs d'Hercule, de Nérestan et Vandel rejoignant la belle Olympie assise au second rang des spectateurs; mais de Morges n'avait obéi qu'à demi à Marc-Antoine et s'était contenté d'aller s'appuyer à la barrière proche des damoi-

selles Vittori, « qu'il était ravi de voir céans », disait-il en œilladant Giuditta. Celle-ci — remarquait Vandel avec dépit — ne détournait pas trop les yeux et peut-être prenait-elle quelque plaisir à « ces atteintes ».

On enseignait encore en ce temps-là au cheval de guerre bien dressé « à se servir de ses avantages », c'est-à-dire à détacher des ruades, à piétiner une « effigie » dont le corps de paille recouvert de haillons représentait pour lui un ennemi fictif; enfin on l'excitait à mordre et à déchirer à belles dents les divers objets dont on le menaçait.

— Donnez-vous garde, monsieur de Morges — dit Giuditta avec inquiétude pendant que le Réal faisait ces étranges exercices — vous demeurez-là trop à découvert, ce me semble.

— Bagatelle! ce n'est pas à moi qu'il en veut — répondit avec insouciance le galant capitaine, qui se plaisait à demeurer auprès de la jeune Bolonaise.

— Monsieur — dit quelqu'un derrière eux — faites état que si vous portiez seulement la main à l'épée quand il passe, vous en seriez mauvais marchand.

Il reste chez l'homme fait un grain de vanité puérile, un inconscient désir de jouer avec le danger, que le temps a bien de la peine à faire disparaître : de Morges demeura fort sagement immobile pendant quelques instants tandis que le fougueux étalon, l'œil en feu, les naseaux fumants, passait et repassait près de lui, avec de brusques écarts lorsque son maître lui faisait légèrement sentir l'éperon; mais la tentation d'exciter le Réal devint trop forte pour le capitaine qui, voyant

le destrier se diriger de nouveau de son côté, fit soudain le geste de porter la main à la rapière.

« Ne l'affrontez pas !... ne l'affrontez pas !... criait-on dans l'assistance troublée, tandis que le sieur Marc-Antoine — surpris mais non déconcerté — s'efforçait de détourner sa monture effarouchée, qui venait de renverser l'imprudent gentilhomme, aux cris d'effroi des dames témoins de cette scène.

— Mort-dieu, monsieur, vous avez donc un quartier de lune dans la tête ! — dit vivement l'écuyer après avoir fait sortir lui-même de l'enceinte son « scabreux » cheval-destrier.

— Vraiment, j'en ai selon mon mérite — répondit avec bonne grâce le capitaine de Morges, qui s'était relevé promptement et qu'on entourait avec intérêt, chacun craignant qu'il ne fût blessé. — C'est un avertin qui m'a passé dans la tête ; que dirai-je plus ? Encore faut-il que je me contente de mon rabat déchiré, de mes chausses rompues et de tout mon poudreux équipage à scandaliser les dames.

Tandis qu'on sortait du manège : « Ah, monsieur — lui dit furtivement Giuditta avec une émotion qu'elle avait peine à maîtriser — en vérité vous n'êtes pas sage, et vous nous avez fait trop belle peur pour ce jourd'hui, assurez-vous en ».

VIII

Les gentilshommes dauphinois avaient quitté Genève depuis plusieurs semaines, les fêtes étaient oubliées, et l'existence monotone et austère des citadins avait repris son cours accoutumé. Le cadet Vandel ne venait presque plus chez « madame la comtesse », où Giuditta, « cette bizarre », montrait assez, se disait-il, qu'elle n'avait guère souci de lui. Peut-être il se trompait en cela ; mais lui-même se connaissait-il ? Qui l'engageait encore à rechercher la rencontre de Giuditta et de ses sœurs au sortir du prêche ? ou encore à la promenade nouvelle « sous les tillots de la Chauvinière », s'il était si résolu à ne plus s'occuper d'elle ?

— Je crois que vous en tenez bien fort pour cette fille-là — lui dit un soir, d'un air moqueur la belle Olympie qu'il accompagnait lentement jusqu'à la porte du logis de la dame, l'ayant rencontrée dans la rue solitaire, comme elle rentrait chez elle.

— Rien moins, madame! — répondit-il, car ainsi que tous les jeunes gens en pareil cas, Paul n'était nullement disposé à faire confidence à une jolie femme de la sympathie qu'il ressentait pour une autre.

— Vous l'aimez, je vous dis ! encore qu'elle vous soit ingrate et ne cherche pas trop à vous plaire. Vous souvient-il comme elle faisait le jeu beau à monsieur de Morges, le mois prochain dernier ?

Vandel gardait le silence, mais ces mots perfides n'en avaient pas moins réveillé dans son cœur quelques pensées jalouses qu'il s'était efforcé de maîtriser.

— Oui, vous l'aimez toujours, dites-en la vérité à présent que nous sommes seuls — reprit avec un séduisant sourire la veuve Offredi, qui s'était arrêtée devant sa demeure et dont le regard provocant demeurait fixé sur les yeux du galant novice qu'elle interrogeait.

— Que dirai-je, madame...?

Puis Vandel, dont ce profond regard troublait les sens, ajouta — mais d'une voix si basse qu'à peine pouvait-elle se faire entendre : — Je suis pour oublier toute autre que vous quand je vous contemple.

— Ce sont là des mots de roman — répondit une voix languissante qui feignait d'être émue — et vous amadisez comme un Galaor[1] au clair des étoiles, je pense.

— Par mon serment, je dis vérité!

— Laissez ma main..., laissez ma taille! Eh mais, que dirait-on, si quelqu'un venait à passer ?

— Olympie...

— Adieu, adieu !... Vous êtes trop indiscret ce soir, il n'est que temps de me retirer.

Disant ces mots, la veuve Offredi échappait enfin à l'étreinte qu'elle n'avait que bien faiblement repoussée,

[1] Galaor, frère d'Amadis de Gaule, héros du roman traduit de l'espagnol en vingt-deux volumes! édition de Lyon 1575. Cette œuvre littéraire était alors très répandue dans tous les pays civilisés. DB-M.

et rentrait en hâte dans sa demeure, dont Vandel l'entendait verrouiller la porte.

Dès ce jour, dès cette fortuite rencontre nocturne, Paul, maîtrisé par une attraction dont son ardente jeunesse était complice, dut ressentir le trouble d'un esprit qui s'est abandonné lui-même. Dame Olympie occupait à chaque instant sa pensée; lui plaire, être aimé d'elle, devenait, lui semblait-il, le seul but de son existence, et tandis que la dangereuse et froide sirène dont il s'éprenait follement se jouait de cette passion naissante, l'enivré cadet, confiné dans la boutique des sieurs Manlich à l'ombre de la rue couverte[1], ne songeait dès le matin qu'à l'heure du soir impatiemment désirée où il pourrait peut-être retrouver son enchanteresse dans quelque lieu solitaire; car tantôt elle accordait à ses instances et tantôt elle lui refusait obstinément ces rendez-vous galants, « qui seraient, disait-elle, pour lui faire le tort, tant Ceux de Genève ont mauvaise bouche et sont enclins à décrier les dames; ces gens-là, méchants raillards, voyant toujours le mal où il n'est point ».

Mais si Vandel oubliait tout, auprès de la belle Olympie, parfois l'image d'une autre — une chaste figure de jeune fille, dont il croyait le souvenir presque effacé de son cœur déçu — ne s'en présentait pas moins à lui dans les heures de la solitude : « Elle était belle aussi, et faite pour séduire, cette insouciante Giuditta, cette capricieuse fillette d'Italie, avec ses traits enfantins et charmants, ses joues rosées, ses yeux éveillés, aux longs

[1] Ancien nom de la rue-basse, que recouvraient alors les *dômes*.

cils noirs, et son petit rire sonore..., et ses lèvres de corail..., et l'éclat perlé de ses jolies dents! Pourquoi s'était-il si hâté de s'éloigner d'elle? — lui demandait alors une voix secrète (la voix d'une amie, semblait-il). — Baste! c'était chose faite, et le mieux était pour lui de n'y plus songer ». Puis la capricieuse rêverie évoquait devant ses yeux une autre image : celle de la femme au teint ambré, au profond regard, à la noire et abondante chevelure, dont les charmes séducteurs troublaient sa pensée durant le jour, enfiévraient sa jeunesse durant les nuits d'insomnie, comme si quelque pouvoir malfaisant s'était pour toujours emparé de lui.

— On ne voit plus le cadet Vandel au tripot de Rive — disaient les habitués du jeu de la courte-paume, parmi lesquels Paul s'était maintes fois distingué.

— Et non plus au logis de la Coulouvrenière, avec les compagnons arquebusiers, le dimanche après le prêche.

— Il ne fréquente pas davantage chez Dorcan l'escrimeur, lequel — encore qu'il soit Français et de Châtellerault en Poitou — a toujours licence de tenir son académie, rue des étuves, pour le jeu de l'épée.

— Qu'a donc ce garçon-là? — demandait le bienveillant conseiller Manlich à son frère puiné. — Il brasse quelque sottise, je pense, où il se peut faire qu'il y ait de l'amour. Qu'en dirons-nous, Mathieu?

— Vraiment, Jacquet, je n'y entends guère.

En effet le drapier-chaussetier aux oreilles rougeaudes, bien que sexagénaire, n'avait jamais « brassé » rien de semblable et ne savait jusqu'ici de l'amour que ce

qu'on en peut apprendre dans la rue-basse des Allemands-dessus en conversant avec les gens de bien.

— Savez-vous quoi, mon frère? Pour le récréer de ses mélancolies, il convient augmenter ses gages de quelques ducatons : je dis à la St-Jean prochaine. Voici tantôt maître Gottlieb, son compagnon, que nous adressons aux foires d'Allemagne, il y aura prou d'affaires ici pour Vandel s'il veut se montrer bon courtaud de boutique et tenir lieu de l'autre facteur.

— Eh mais... les temps sont fâcheux, et le négoce va si peu que rien!

Le conseiller Manlich connaissait cette triste vérité; cependant Vandel n'en méritait pas moins une modeste augmentation de salaire. Les deux frères étaient contents de lui en dépit de ses petites fredaines, de sa gloriole, de son désir d'être gracieusé des damoiselles, de son goût trop prononcé pour tous les exercices et tous les jeux soldatesques des Enfants de la ville. Il était — au moins il s'était montré jusqu'ici — actif, intelligent, honnête et toujours dispos à son labeur quotidien : « Vraiment on pouvait bien le favoriser en plus de six ducatons ».

— On le peut.... je ne dis pas non — dit enfin Mathieu Manlich, qui n'avait jamais su faire autrement que ce que proposait son frère.

Quant au jeune facteur dont se préoccupaient si charitablement ses patrons — soit qu'il prît à cœur de se montrer digne de leur bienveillance, soit que maintenant l'amoureux de la belle Olympie eût parfois quelque sujet de prendre la vie en gré — une sorte de diversion

parut peu à peu se produire dans le cours de ses pensées. La vie active, le labeur accoutumé, le contact des relations sociales, et même les humbles incidents du négoce, exerçaient sur lui, semblait-il, une influence salutaire : Paul « se resaisissait », comme on dit prétentieusement aujourd'hui, et non seulement on le voyait se vouer avec zèle à ses occupations de chaque jour, mais encore il prenait de nouveau sa part, avec la jeunesse de la ville, des divers incidents de la vie publique. Ceux-ci étaient alors très mouvementés et préoccupaient à bon droit tous les citoyens.

Depuis plusieurs semaines la Savoie était occupée de nouveau par les troupes de Son Altesse, dont les cantonnements disséminés, jusqu'à la limite des Franchises[1], paraissaient indiquer que la ville était investie, sinon ouvertement assiégée, et que Charles-Emmanuel Ier reprenait possession de ses états héréditaires avec l'intention à peine déguisée de rouvrir prochainement les hostilités contre la République. Du côté de France la situation n'était pas plus favorable, et les autorités administratives — qui, en dépit des timides protestations de Ceux de Genève, venaient de prendre possession du bailliage de Gex au nom de Sa Majesté — se montraient animées d'un grand zèle (sinon d'une fâcheuse arrogance) dans l'exercice de tous les droits souverains dont elles prétendaient avoir la charge. Mais ce qui devait toucher les citadins genevois plus encore que les tracasseries quotidiennes du péager de Versoix et les ex-

[1] Territoire suburbain de Genève.

torsions de celui d'Hermance, c'est que les chemins étaient moins sûrs que jamais pour les gens de village, et que ces pourvoyeurs ordinaires de la cité de Calvin n'osaient plus y venir avec leurs denrées, dans la crainte très motivée d'être battus et dévalisés au retour par les soudarts milanais, napolitains, espagnols ou corses, demeurés au service de leur duc bien-aimé. Parmi ces mercenaires, un certain capitaine Vitro de Basterga s'était déjà distingué par ses brigandages et par les violences des carabins ses subordonnés, qu'il conduisait lui-même à la picorée. Ces méchants drôles avaient été d'abord cantonnés au village de Gaillard, près du pont d'Etrembières en Faucigny, puis le pays d'alentour étant « mangé », Vitro le Corse et ses soixante « cavalaires » avaient été prendre quartier à Cholex, autre village de Savoie très rapproché de la frontière genevoise du côté du Chablais. Dès ce jour la Seigneurie dut se convaincre que ces soudarts étrangers obéissaient à un secret mot d'ordre, et qu'il leur était commandé par le nouveau gouverneur de Savoie — le sieur d'Albigny[1] — d'exciter Ceux de Genève à se porter à quelques représailles qui pussent servir de prétexte honnête pour les attaquer à force ouverte et drapeaux arborés. Le

[1] Charles de Simiane, cadet de la maison de Gordes et baron d'Albigny. Ce capitaine dauphinois, jadis gouverneur de Grenoble pour la Ligue, devenu royaliste en 1597 puis accusé de trahison et disgracié en 1599, était entré au service de Savoie la même année. En 1601 il était gouverneur deçà des monts pour Son Altesse. DB-M.

territoire genevois dit « de Chapitre », parce que jadis les chanoines de St-Pierre y percevaient les droits féodaux, était devenu pour les Corses — comme le bailliage de Gaillard — un pays où rien n'était à ménager : les officiers de justice en étaient chassés, les dîmes enlevées dans les granges des citadins propriétaires, et les craintifs villageois se voyaient contraints par les soudarts de venir assister à la messe partout où jusqu'alors et depuis soixante-cinq ans ils avaient accoutumé d'entendre le prêche. Il est vrai qu'à Genève les ministres des champs [1] ne se laissaient pas intimider par cette ingérence de la soldatesque dans les manifestations du culte public. On voyait « ces zélateurs de la Vérité » se risquer courageusement chaque dimanche où les appelait leur office, et pour leur épargner des avanies (sinon de mauvais traitements), le Magistrat avait dû leur donner une escorte formée des guets du Conseil, auxquels se joignirent bientôt en volontaires un certain nombre des Enfants de la ville. C'était ainsi qu'on portait « le pain de vie » aux chétifs « manots » de Vandœuvres, de Foncenex et de Draillans [2], gens avisés, que préoccupaient surtout leurs intérêts terrestres, au demeurant d'humeur accommodante en matière de foi, et qui ne demandaient qu'à satisfaire soit les carabins de Vitro, soit les

[1] On nommait ainsi les pasteurs désignés par le Consistoire pour desservir les paroisses rurales. Ils habitaient encore la ville en ce temps-là, et ce mode de vivre qui nous étonne, mais que l'insécurité des campagnes justifiait peut-être, ne fut modifié que vers la fin du siècle passé.

[2] Enclave genevoise en Chablais.

officiers de messieurs de Genève, lorsque les uns ou les autres venaient en nombre pour les induire à se sanctifier.

— Herr Gottlieb, venez-vous demain avec nous autres? — demandait un samedi soir le cadet Vandel à son collègue. — Nous faisons fort M. Jacquemot le ministre, qui va à Draillans faire le prêche. Ce sera beau jeu et bon rencontre si les carabins de Vitro viennent nous tâter.

Mais Gottlieb de Gündlischwand au pays bernois, bien qu'il eût dans sa jeunesse porté la hallebarde au service de Leurs Excellences, seigneurs de l'Oberland, n'avait gardé aucune disposition martiale, aucune velléité à provoquer personne, et même il voyait à regret faire de semblables expéditions hors des Franchises, « ce qui entretenait des aigreurs, disait-il, en détournant en fin de compte les gens de Savoie, dépourvus de haut-de-chausses, de venir à l'emplette avant l'hiver, selon la coutume, chez les bons marchands de la rue couverte ».

— By Gott! — répondit-il avec le terrible accent natal que la fréquentation de Ceux de Genève et leur harmonieux langage (!) n'avaient jamais pu lui faire oublier, — fous autres cheines fous, qui allez touchours à la ch'en veux, fous cherchez trop kirieusement la bataille. N'afez fous donc pas entendu la criée en nom du Conseil: et que nul s'il va aux champs ne soit si hardi que de mettre la main aux armes, sinon pour se pien défendre?

— Ainsi ferons-nous, Gottlieb, assurez-vous en. Vraiment jamais je n'eus si grand désir d'aller au prêche!

— Mais encore, pour contenter les chens de pien, ne se pourrait-il pas faire la timanche en ein même lié champêtre, messe chantée bellement le matin et petit prêche discret le soir pour pien finir?

— Faites-vous ainsi à Gündlischwand? Par ma foi, il faut le donner à entendre à spectable Pinaut, le ministre de ce quartier, qui fréquente chez nous certains jours avant la fermeture de la boutique, et faites état que vous serez très bien caressé de lui.

— Fous riez touchours, Vandel; by Gott! ce n'être point là eine imachination mal dichérée, et j'y ai souvent fortement pensé.

Cette escorte projetée était plus nombreuse qu'à l'ordinaire: on avait eu du « pire » à Vandœuvres le dimanche précédent, et cette fois noble Jean Rilliet, seigneur Syndic de la garde, avait reçu l'ordre de choisir les volontaires parmi les plus déterminés Enfants de la ville, afin qu'on fût assuré que le ministre envoyé à Draillans ne recevrait nulle « écorne ». Les compagnons de spectable Jacquemot n'avaient, il est vrai, que leur épée, et c'est ainsi que le dimanche matin les curieux les virent défiler hors des portes aux premières clartés du soleil. Mais presque tous ces bien intentionnés avaient dès la veille fait transporter leur arquebuse, leur mousquet ou leur pistole dans quelque logis de la banlieue, en sorte que l'aspect du cortège se modifiait peu à peu, et pour les rares passants qu'ils rencontraient sur le chemin, il devait être permis de conjecturer « que tant de bragards genevaisans n'allaient pas à Draillans ce jour-là si matin seulement pour ouïr le prêche ».

A Genève, on n'en entendit plus parler au cours de la journée ; mais la rentrée de l'escorte, qui d'ordinaire se faisait de bonne heure, n'ayant pas encore eu lieu vers le soir, les conjectures inquiétantes commencèrent à circuler dans les groupes de citoyens attendant hors des portes de Rive le retour de ceux qui s'étaient mis aux champs : « On avait entendu, disait-on, des coups de feu dans la direction de Vandœuvres ou de Cholex ». D'autres donneurs de nouvelles, revenant de visiter leur grange ou leur capite, prétendaient même avoir entendu « de lointaines huées », et ces rumeurs sinistres étaient déjà commentées comme étant l'indice trop certain de quelque événement fâcheux.

Le mal était cependant moins grand qu'on ne le prétendait, car les soldats de Savoie n'avaient pas paru à Draillans, où le service religieux de Ceux de Genève avait été célébré devant une docile assistance et sans être aucunement troublé. Mais au retour, les Genevois étaient tombés dans une embuscade, où de prétendus paysans — qui n'étaient autres que les carabins de Vitro, travestis — les avaient « chargés des miches de St-Etienne »[1]. Des « pierrades » on en était venu aux bâtons, puis aux épées, et même quelques coups de feu avaient été échangés. Cependant la retraite n'en avait pas moins été faite en bon ordre, et quand, aux dernières heures du couchant, la troupe expéditionnaire rentra dans la ville, les citadins qui acclamaient son retour et se pres-

[1] Soit : assaillis à coups de cailloux ; St-Etienne, premier martyr, mourut lapidé en l'an 33.

saient sur son passage purent se convaincre qu'aucun des Enfants de Genève ne manquait à l'appel ; il est vrai que leur aspect « débrigandé » donnait lieu à de nombreux commentaires.

— Voyez ! il y en a qui sont blessés — disait-on dans la foule.

— Monsieur Jacquemot a son robon déchiré et sa fraise « à la confusion ».

— Jean de Vérace est sans penache et Maisonneuve a perdu le chapeau. Dites que nos arquebusiers sont très bien couverts de fanges.

— Voire mais ! voyez-ci leur enseigne ! — Paul Vandel avait le mouchoir « en fronteau » et son visage était ensanglanté.

— By Gott, mon pauvre ami ! Afez-fous eu la mal'étrenne ?

— Rien, rien ! — répondit le jeune homme, dont herr Gottlieb pressait vigoureusement la main tout en démarchant à ses côtés. — C'est pour l'amour des dames, une telle atteinte légère.

— Cependant fous saignez touchours ; faut-il fous conduire au parpier ? c'est ici près, *à l'Escarcelle.*

— Rien, vous dis-je, demain ou l'autre je serai dispos pour y retourner.

IX

— Qu'as-tu qui te meut, Gratienne? — demandait le lendemain la vieille comtesse à sa chambrière servant à table, tandis que la dame et ses nièces « se déjeunaient bien petitement ».

Gratienne paraissait préoccupée, elle hésitait à répondre et regardait furtivement Giuditta.

— Madame, il y a des nouvelles par ville.

— Que disent ce matin les garde-clochers ? demanda malicieusement Zabetta.

— Eh ! damoiselle, laissez les clochers et les cloches!

Puis Gratienne conta brièvement ce qui s'était passé la veille: « Il y en a qui sont blessés... quelque peu », ajouta-t-elle.

— Lesquels, ma mie ?

— Tous des jeunes : l'aîné Andrion, Pierre Sicard le taffetatier, le fils de Bogueret le maçon, le neveu de Michon dit « l'argoulet », un Delamare, fils donné[1] du notaire, et quelques autres bons compagnons.

— Jésus ! est-il ainsi de ceux de l'escorte ?

— Il y a aussi... le cadet Vandel; mais ce n'est guère de sa blessure.

Et comme à ce nom Giuditta avait tressailli et que son regard inquiet interrogeait la servante :

[1] Illégitime.

— Il ne faut pas vous donner des peurs, damoiselle — ajouta à demi-voix la bonne Gratienne, devinant à la pâleur subite de la jeune fille le trouble qu'elle s'efforçait de dissimuler.

Mais les exclamations de la dame du logis et les commentaires animés de ses nièces laissèrent à peine entendre ces derniers mots à Giuditta.

— Il faut aller lui offrir tout service, Gratienne.

— Tante, j'irai volontiers avec elle, si c'est votre plaisir.

— Point, ma mie : cela n'est pas d'une fille de bien, d'aller consoler un jeune blessé, en ce Genève où il ne faut qu'un pied de mouche pour scandaliser les gens, tant ils sont tous bien morigénés.

— Et encore où iriez-vous ? — demanda la chambrière. — Son père l'a mis hors du logis dès plusieurs mois, selon ce qu'on raconte, pour ce que le pauvret lui demandait quelque argent de sa défunte mère. Je ne sais pas même où il a pris sa gîte. Il est sans doute à louage et pensionnaire dans quelque chétif logis public.

— Il te faut aller aux enquêtes, Gratienne, chez les frères Manlich ; ils t'adresseront sûrement à lui ; et s'il tient la chambre, va le voir et porte-lui quelque friandise comme aigres-douces[1] et pains d'anis pour le réjouir dans la solitude. Maître Duval l'apothicaire ne veut point te refuser ces bagatelles, à mon crédit sur son livre de mémoire. Dis encore à Vandel qu'il se guérisse bientôt pour l'amour de moi.

[1] Oranges.

— Et de nous autres aussi, tante.

— Cela s'entend assez, ma mie.

— Et ne dirai-je rien de plus? — demanda la chambrière, dont les regards intelligents cherchaient à rencontrer ceux de Giuditta.

Mais celle-ci n'osait lever les yeux. Combien cependant son cœur était troublé! comme elle eût voulu !... mais non: les regards malicieux de Zabetta et de Julia étaient dirigés sur elle; sa tante l'observait aussi peut-être. Toutes trois se faisaient un jeu badin depuis plusieurs semaines de prétendre qu'elle regrettait monsieur l'enseigne plus que de raison « et qu'elle en avait des mélancolies ». Non vraiment, elle ne pouvait parler devant elles comme elle l'aurait tant désiré.

— Morgué, de ces poupines d'aujourd'hui! — se disait Gratienne mécontente en allant ce jour-là « aux enquêtes » du blessé, selon les ordres de sa maîtresse. — Il y a tant de phœbus et d'entend-trois[1] dans les amours des damoiselles, qu'on ne saurait démêler cette fusée[2]. Ce ne serait pas pour satisfaire maître Abel, si je faisais ainsi la discrète quant il vient bonnement me chérir en cuisine et qu'il faut que je lui réponde un peu.

Vandel occupait une chambrette, rue de la Rôtisserie, au logis *du Croissant,* chez Moyse, apprit la chambrière; l'entrée de cette petite et chétive taverne était sur la rue, mais il y avait à l'usage des gens de la maison une autre issue, par l'impasse de Bémont, aboutis-

[1] Equivoques.

[2] La charge d'étoupe d'un fuseau.

sant aux arrière-cours de la Cité. Le viret[1] au fond de l'ailée *du Croissant* était un peu rude et sombre, les degrés humides en toutes saisons étaient scabreux et glissants, mais la main du passant pouvait s'aider d'une corde poisseuse qui contournait la rampe, comme un froid serpent. Puis quand on était parvenu au deuxième étage, la montée du galetas offrait déjà quelques clartés et devenait des plus faciles.

Ce fut Paul qui vint lui-même ouvrir à Gratienne heurtant discrètement à sa porte, et l'exclamation d'agréable surprise du jeune homme, à la vue de la messagère de la comtesse, disait assez combien cette visite était bienvenue.

— Qui pensait te voir céans, Gratienne?

— Vraiment il y faut bien venir pour savoir ce qui vous mésarrive.

— Eh, mais... c'est un rien, une vétille; je ne suis pas tant gâté qu'il peut sembler avec ces chiffes que tu me vois autour du front. Ce n'est guère d'une pierrade! La mal'bosse[2] au chien de carabin qui m'en a fait l'étrenne!... Mais patience : *à beau jeu beau retour ;* nous verrons au premier rencontre qui payera l'écot. Mort-dieu! je voudrais qu'il y eût sortie dès demain pour retourner au prêche de Draillans avec les bons compagnons.

— Mais encore qu'est-il de vous, mon bel ami ? Que dirai-je à madame ?

[1] Escalier tournant.

[2] Le charbon pestilentiel.

— Fais-lui toutes mes remerciations, Gratienne, et présente-lui mes baise-mains. Je crois que j'ai eu quelque transport d'esprit et qu'il a fallu me lier cette nuit tandis qu'on me saignait bien amplement ; mais je suis tout meilloré, ce me semble, encore que je ne sois pas trop gaillard à mon gré. Enfin c'est peu de chose d'une contusion à la tête; demain il n'y paraîtra plus... et d'ailleurs il convient que je retourne à la boutique où je fais défaut, je m'en assure.

Et comme la bonne servante se récriait de tant de hâte, engageant le blessé à se remettre sur son châlit[1] :

— Vraiment je ne suis pas pour demeurer gisant comme une accouchée, moi ! et, pour dire vérité, il me déplaît de demeurer ici.

Cette chambrette aux cloisons dégradées, ce galetas sans meubles sinon un vieux coffre, et dont le « luiset » prenait jour sur les toitures voisines, devait être, il est vrai, une fort triste solitude et celui qui s'y trouvait confiné pouvait désirer avec quelque raison d'en sortir le plus tôt possible.

— Et que dirai-je à... nos damoiselles ?

— Il faut leur donner amiablement le bonjour et me recommander à leurs bonnes grâces.

— Elles sont marries de votre défortune, toutes les trois, jusqu'à en pleurer.

— « Toutes les trois ? » — répéta le jeune homme, tandis que son regard fixé sur la messagère semblait

[1] Lit sur tréteaux, lit-de-camp.

l'interroger et prenait une expression de tristesse et d'incrédulité.

— Mais sans doute! Pouvez-vous méconnaître celles qui sont toujours portées pour vous de bonne affection?

Vandel ne répondit pas : « Damoiselle Giuditta, se disait-il, aurait bien pu me faire entendre ici quelques petits mots consolatifs, pour cette fois seulement. Mais quoi! je ne lui suis rien plus qu'un autre, et certes elle ne m'est rien non plus à présent ». Ainsi s'efforçait de se persuader, non sans dépit, le cœur déçu que sollicitait un autre amour. Puis Paul devint rêveur; Gratienne ne tarda pas à prendre congé de lui, en lui faisant promettre qu'il ne tarderait guère à venir se montrer chez madame la comtesse, et l'inconsciente déception que ressentait le détenu demeura pendant longtemps le seul sujet de ses pensées.

Le lendemain, ainsi qu'il l'avait décidé, le jeune facteur des frères Manlich avait repris son poste à la boutique, et bien que ses patrons l'engageassent charitablement à ménager ses forces, il tenait trop à montrer aux gens qu'il ne ressentait nul mal, pour négliger aucune de ses occupations accoutumées.

— Fous êtes ein glorieux... comme touchours, Vandel — lui disait son sage compagnon. — Eine pierre n'est pas ein biscuit mollet; on peut se ressentir quelques chours d'une telle atteinte sans en avoir nulle confusion. Si j'étais très bien meurtri comme fous, je me tiendrais encore au lochis, bien que nous autres de Berne nous ayons tous la tête assez dure, Dieu merci!

— Vraiment je suis tout dispos, herr Gottlieb ; qu'il ne vous soucie plus de ce petit inconvénient passager.

A quelque temps de là — on était alors au mois d'août — un couple discret se promenait un soir « sous les tillots de la Chauvinière », d'où les gens recherchant le frais et le bon air en lieu peu fréquenté pouvaient entrer dans le « jardin de Messieurs » attenant à la maison-de-Ville. Une treille en berceau et quelques « amandoliers » ornaient encore ce clos rustique, négligé dès longtemps par la Seigneurie et qui à pareille heure était toujours solitaire.

— Vous me rancunez un peu, disait une voix douce.

— Rien moins, madame.

— Si, vraiment ; vous me faites du froid et du réservé, et j'en sais la raison : c'est pour ce que je ne me suis pas enquise de vous naguère quant vous fûtes blessé ; mais j'étais à ma grange de la Perrière, vous en savez la vérité.

— Eh sans doute ! — reprit le jeune homme, qui n'avait pas conduit ce soir la belle Olympie au jardin de Messieurs « seulement pour la rancuner ».

— Puis vous avez eu la compagnie de Gratienne pour vous consoler.

— Ah, savez-vous cela ?

— Certes, j'en ai des nouvelles ; mais c'est tout par charité, une telle visite : Gratienne n'est pas dariolette d'amour[1], et nulle ne songe à vous amorcer chez la comtesse !

[1] *Dariolette*, nom d'une servante confidente des amours du roi Périon et de la princesse Elisène dans le roman d'Amadis.

— Un pauvre compagnon comme moi ne vaut guère qu'on l'amorce ! ce serait chétif butin, et d'ailleurs — vous le savez assez — je n'ai jamais galantisé celle que vous me donnez à entendre sans la dénommer.

Vandel s'efforçait de le croire, et parlait sans doute avec sincérité, car auprès de la belle Olympie il oubliait maintenant jusqu'au souvenir de ce qu'il avait ressenti pour une autre.

Un silence de quelques instants — des instants de trop courte durée au gré de l'amoureux jeune homme — avait suivi ces derniers mots, et ce fut la dame qui reprit l'entretien en donnant cours d'une voix attristée, à ses confidences personnelles.

« Le faible revenu de son bien rustique, sa dernière ressource, allait lui manquer ; son granger venait d'être « brigandé » par les soudarts de Vitro qui, depuis la moisson, non seulement allaient à la picorée sur les terres de Genève confinant au Chablais mais encore, traversant le lac, venaient piller et rançonner les paysans sur la rive opposée, jusque dans les Franchises. Ces malfaiteurs débordés avaient fait de nuit une descente à la Perrière, forcé l'entrée du logis, enlevé les meubles, les vivres, et maltraité le tenancier jusqu'à lui serrer les pouces au coq[1] d'un pistolet pour lui faire livrer quelque peu d'argent qu'il leur célait. Enfin tout était dévasté chez la dame ; elle n'avait rien à s'attendre de son granger dépouillé ni de nul autre. Qu'allait-elle devenir ? Où trouver de l'aide en cette indigence ?... »

[1] Le chien.

Chacune de ces douloureuses paroles transperçait le cœur de celui qui les recueillait ; la pitié, la commisération, une sorte de rage de son impuissance gagnaient Vandel, qui n'avait que les témoignages de sa tendresse à opposer à cette adversité.

— Il faut que je trouve argent pour vous, il le faut!

— Ah, Paul, s'il se pouvait!

— Par mon serment, j'en trouverai.

. . . . . .

Mais dans les heures troublées d'une nuit sans sommeil, le cadet Vandel, anxieux du lendemain, ne put longtemps méconnaître combien était téméraire l'engagement qu'il venait de prendre : Ses ressources pécuniaires étaient nulles ; son salaire chez les Manlich suffisait à peine à ses besoins, et (comme toujours) le dernier quartier qu'il en avait touché était déjà dépensé ; il n'avait rien à s'attendre de son père, qui continuait à le délaisser, bien que Paul se fût fort humilié, diverses fois, pour tenter de regagner ses bonnes grâces. Enfin il n'avait pas d'ami ou de compagnon assez pécunieux pour pouvoir lui venir en aide, la gêne était partout cette année-ci dans la ville..... Pourtant il y avait bien encore Gottlieb, oui..... Gottlieb! dont la placide et honnête figure venait d'être évoquée par son esprit halluciné : « Il fallait s'adresser à ce bonhomme et le prier en nom de Dieu de lui prêter argent ».

— Mais qu'en avez-fous affaire ? — demanda le sage Bernois, surpris et très touché de l'extrême vivacité que témoignait Vandel à solliciter son aide pécuniaire — Avez-fous un dette si pressant ? N'avez-fous pas payé

ce mois prochain dernier votre louache et votre vifre au lochis *du Croissant,* comme à l'accoutumée? Fous a-t-on dérobé dans votre coffre?

« Non ce n'était pas cela..., ce n'était pas pour lui que Paul demandait assistance, c'était... c'était pour quelqu'un des siens tombé en grande nécessité ».

— « Quelqu'ein des vôtres ». Eh mais! fous n'avez guère de parentelle.... Ce n'est pas pour votre père, lequel est fort épargnant de ce qu'il gagne sur les détenus à l'Evêché. C'est donc pour votre aînée sœur, dame Desroches, la chaperonière [1] sitôt en veufache, à la mal'heure dont chakein s'est contristé naguère dans la rue couverte. C'est eine grande femme de bien; est-ce pour elle?

A cette question trop directe pour être éludée, un faible signe de tête affirmatif avait répondu; mais celui dont les lèvres semblaient se refuser au mensonge, baissait les yeux, comme s'il ne pouvait plus à présent supporter le franc regard du brave homme qui l'interrogeait.

— By Gott! s'il est ainsi, je suis content de fous prêter quelques écus de mon épargne. J'ai au lochis vingt thalers en eine cachette, ce tantôt vous les aurez, assurez-fous en.

Puis Gottlieb expliqua qu'il mettait de côté à l'avance, pour envoyer en automne dans son pays, une partie de son salaire, dont il réconfortait la vieille Barbara, sa mère infirme, et qu'il n'y avait jamais manqué depuis

[1] Faiseuse de chaperons: modiste, en langage moderne.

qu'il était facteur du négoce des sieurs Manlich. Vandel savait qu'il partait le lendemain pour les foires d'Allemagne et avant la St-Martin prochaine le prêteur n'avait nul besoin de son argent.

— Je prétends vous faire une cédule, moi.

— Point!... point : il suffit de votre parole, je vous sais ein honnête garçon.

Ce que souffrait durant cet entretien le cadet Vandel était indicible. La sueur de l'angoisse perlait sur son front pâle, la honte du méfait accablait sa conscience tandis qu'il recevait d'une main tremblante les écus-thalers épargnés un à un par son compagnon. Le soir même Paul apportait et remettait dans l'ombre à son indigente amie cet argent si chèrement acheté, qu'il s'était engagé à trouver pour elle.

— Mais comme vous êtes troublé et frissonnant! — disait la dame, charmée de cet inespéré secours et presque touchée du zèle ardent de Vandel à tout faire pour elle. — Qu'avez-vous, Paul? Comme vos mains sont froides!... Vous est-il survenu quelque disgrâce? Parlez! pourquoi me rien céler de ce qui vous émeut...; ne suis-je pas pour vous consoler s'il se peut faire?

Le jeune homme assis près d'elle sous la feuillée cachait sa tête dans ses mains et paraissait ne rien entendre; la douleur débordait de son cœur oppressé : — J'ai menti! dit-il enfin avec l'accent du désespoir. J'ai menti à Gottlieb pour l'induire à me prêter de son épargne..... J'ai trompé ce brave compagnon! Ah, mon aimée, mon seul bien, qu'ai-je fait ce jourd'hui!

— Eh, n'est-ce que cela? — dit la dame, dont le doux

visage effleurait celui de son désolé confident tandis qu'il lui contait en mots entrecoupés ce qui s'était passé : « Vraiment je pensais qu'il y eût mort d'homme ».

— J'ai méfait, Olympie!

— Ce n'est guère, en vérité. Paul, laissez un peu cette chimère, si vous m'aimez.

— Si je vous aime!...

Ce soir-là, avant de gagner sa couche, la belle Olympie songeait encore au récit du cadet Vandel : « Ce pauvret innocent... et ce bon Suisse herr Gottlieb »!... Puis tandis qu'elle rêvait ainsi, un sourire effleurait ses lèvres.

Ah! si Vandel avait pu voir ce sourire!

X

Mais que devait-on penser de lui, rue de St-Germain ? Il ne pouvait tarder davantage à se rendre chez la comtesse, c'était « un faire-le-faut », une nécessité pressante, et cependant... combien il lui en coûtait de s'y soumettre! Quand enfin il se présenta dans cet honnête et paisible logis, dont il avait oublié le chemin depuis plusieurs mois, l'accueil toujours bienveillant qu'il y reçut, loin de lui rendre l'assurance qu'il avait perdue, ne fit que redoubler son secret malaise : « Oui, c'était encore la bienveillance qui l'accueillait ici, ce n'était plus la cordialité ». Tandis que les jeunes filles l'observaient avec réserve, Paul trouvait à peine quelques mots de

réponse pour satisfaire à la curiosité naïve que témoignait encore la vieille Diamante pour tout ce qui le concernait en particulier.

— Et que dit-on par ville? — demanda enfin la dame, voyant assez qu'elle n'en pouvait rien tirer d'un peu personnel.

« On ne parlait chez les gens du négoce que des méfaits de Vitro et de ses carabins: Au village de Chêne, les bœufs des frères Brasier avaient été détournés étant à la charrue; à Jussy-l'évêque, tous les chevaux de la « maison des pauvres » avaient été dérobés, au pâturage; à Cholex, une femme villageoise, des sujettes de la Seigneurie, avait été tellement battue par les soudarts corses voulant en faire à leur volonté, qu'on attendait sa fin prochaine; à Foncenex, un citoyen de Genève en séjour à sa maison des champs avait été saisi, garrotté et emmené dans quelque repaire d'où il n'était sorti qu'après avoir payé belle rançon ».

— Mais c'est un fléau de Dieu, ce Vitro! ne peut-on en faire justice?

— Il se parle de l'enlever, madame, et dit-on que Messieurs ont promis naguère [1] bonne récompense aux entrepreneurs. Mais l'homme se tient à l'erte et ne se laissera pas approcher.

[1] « Estant rapporté qu'il se présente des personnages qui s'offrent de mettre en mains de la Seigneurie le capitaine Vitro s'ils sont récompensés: A esté arresté qu'en effectuant leurs offres on leur promet jusques à cent escus par teste ». *Reg. des Conseils.* 20 juillet 1601. Arch. de G.

Ces nouvelles locales étaient débitées avec une sorte d'indifférence et comme si celui qui parlait, préoccupé d'autres pensées, ne s'intéressait que faiblement aux tristes incidents qu'il faisait connaître. Qu'étaient devenues ses franches allures, sa vivacité joyeuse? se demandait en l'écoutant la comtesse tristement impressionnée: Que restait-il de ce « cadet Vandel » toujours dispos à bien faire quand il y allait pour lui de se montrer gentil compagnon?.....

— Comme ce garçon-là est changé! dit à ses nièces la vieille Diamante peu après que le jeune homme eut pris congé d'elle et des jeunes filles.

— Il n'a su nous entreprendre de quelques petits propos galants comme à l'accoutumée.

— Et quel grand congé sérieux! Il semblait qu'il se départait de nous à toujours mais.

— Comme il est atténué, comme il est pâle!.....

— Giuditta, ma mie, il ne faut pas te douloir ainsi et larmoyer sans cause: ce peut être un reliquat de sa blessure et rien plus.

— Tante,..... à mon souhait qu'il soit ainsi!

Ces derniers mots étaient dits avec tant de tristesse, que la bonne dame, inquiète et ne sachant que dire, attira doucement « la Giuditta » sur son cœur.

Les jours passaient, l'automne était venu; les pampres rougissaient sous la treille solitaire dans « le jardin de Messieurs », et déjà pour Vandel le mal faisait son œuvre: les liens dans lesquels il s'était engagé n'étaient plus cette guirlande légère qu'en se jouant

l'amour tresse de toutes les fleurs qu'il a dérobées; c'était une chaîne retenant Paul en captivité, une chaîne qu'il n'aurait su rompre, l'eût-il voulu. Mais tandis qu'il ne songeait plus qu'à « sa maîtresse [1] », la dame — bien que la folle passion dont elle se voyait l'objet ne fût pas sans charme pour elle — n'y répondait qu'avec une discrète mesure et n'était pas femme à s'y abandonner. Comme autrefois les prudentes vestales (et c'était son seul rapport avec elles) Olympie savait à propos alimenter la flamme qui brillait devant elle, et savait aussi en tempérer l'ardeur. Puis elle avait bien d'autres préoccupations que l'amour du cadet Vandel — ce jouet parfois importun. — Les embarras pécuniaires ne cessaient pas pour la veuve Offredi qui, pour y échapper, venait une fois encore de présenter requête au Conseil concluant à être enfin remboursée de la forte créance qui lui était due par la Seigneurie.

« On l'avait renvoyée, disait-elle, à la Chambre des comptes, et celle-ci au Conseil qui, selon l'usage, avait nommé des commissaires pour préaviser et rapporter encore devant Messieurs; l'affaire était au rôle, malheureusement bien d'autres y étaient aussi. Olympie devait solliciter les magistrats en office, faire agir les gens de sa parenté, il lui fallait enfin user de toute son influence personnelle pour obtenir qu'on ne différât pas davantage à subvenir à sa nécessité ».

— Et quel est votre rapporteur? — demandait son

[1] Dans le langage du XVII[e] siècle, ce terme n'avait nullement le sens péjoratif qu'il a pour nous. DB-M.

confident, plus mécontent qu'il ne voulait le paraître de l'emploi de solliciteuse affairée que se donnait à présent la belle Olympie.

— C'est nobie Blondel, seigneur de Compois, un glorieux et avaricieux terrien, faisant encore du galant compagnon avec les dames et dont on peut avoir de grands offices en caressant sa vanité puérile. Il m'a fait, hier encore, de belles promesses!

— Blondel!..... il a le bruit d'être fort dissimulé. A mon souhait que vous eussiez affaire à notre sieur Manlich, ou à Barillet, notre aimé connétable, ou à Chabrey, de la Sommaire justice; ceux-là sont gens de grande prud'homie et débonnaireté.

Mais les solliciteurs et plaideurs en instance civile ne choisissaient pas leur rapporteur, celui-ci était toujours nommé d'office, et la créancière obérée de la Seigneurie — dont la Chambre des comptes contestait en partie et depuis plusieurs années les revendications — n'avait plus qu'à attendre les effets de la bienveillance que, de divers côtés, disait-elle, Messieurs lui avaient témoignée.

Le jour vint enfin où la cause Offredi fut « proposée » en Conseil, et l'arrêt qui suivit ce règlement de compte laborieux devait décevoir encore les espérances de la recourante : la Seigneurie reconnaissait la dette contractée par la République, mais — vu le malheur des temps, et ne pouvant en rembourser ni le principal ni les intérêts accumulés — elle donnait seulement bonne espérance à la demanderesse « qu'on mettrait soin à la satisfaire par à-comptes, dont le premier ne tarderait guère à lui être payé ».

— Attendre encore le gland qui tombe! disait la dame. Quelle destinée que la mienne!... Dites, Paul, se peut-il voir nulle femme de bien plus infortunée que je ne suis à cette heure?

« Que ferai-je pour elle »? se demandait l'amoureux d'Olympie en pressant dans ses bras avec une muette douleur celle qui l'associait maintenant à toutes ses disgrâces et semblait n'avoir plus confiance qu'en son seul appui.

« Cependant, se disait-il, elle lui cachait encore quelque autre sujet de peine: sa situation de fortune toujours précaire ne pouvait suffire à expliquer le trouble maladif qui depuis peu s'était emparé d'elle. Que se passait-il encore? d'où venaient ces larmes furtives, ces tressaillements, et par instant cet égarement de la pensée, que Paul devinait dans les regards sombres de son amie? »

— Je ne puis... non, je ne puis tout vous dire! — répondait-elle avec angoisse aux supplications touchantes de celui qui l'interrogeait. Puis comme à bout de force pour lui résister davantage, elle finit un jour par tout lui révéler.

« La veuve Offredi — à demeure dans la maison du conseiller Canal, près de l'arsenal St-Aspre — était dès longtemps en relation intime dans la famille de ce magistrat respectable dont elle était aussi la commensale. Noble Jean Canal et la dame son épouse, son fils Pierre le médecin, la femme et les enfants de celui-ci formaient le cercle domestique dans lequel Olympie était admise, et nécessairement une grande intimité était résultée de cette existence en communauté.

— Pierre Canal a mauvais renom: c'est un grand débauché, dit-on dans la ville.

« Qu'en pouvait savoir une femme comme elle? Dans une heure de détresse, l'indigente Olympie avait eu recours imprudemment à lui, elle était encore sa débitrice, et ce méchant homme, abusant de la situation de la dame, l'obsédait de ses désirs coupables. Maintenant cette persécution devenait telle, que la malheureuse ne savait plus à quoi se résoudre pour y échapper: Si j'avais en main un poignard je m'en donnerais dans le cœur! » disait-elle d'une voix gémissante en achevant le récit de ses nouvelles infortunes.

Paul n'écoutait plus; la douleur, la jalousie, une rage inconnue de vengeance, se déchaînaient dans son esprit troublé: « Je le tuerai »! dit-il enfin d'une voix sourde, en pressant d'une étreinte convulsive les mains de la femme éplorée.

Mais celle-ci ne prétendait nullement d'être ainsi délivrée des obsessions dont elle se disait victime: « Y pensez-vous? répondit-elle, ce serait pour nous faire traîner, vous et moi, devant la Justice! »

— Je le tuerai, assurez-vous en!

La veuve Offredi parvint non sans peine à tempérer cette impétueuse fureur: « Si seulement elle pouvait se soustraire à l'humiliante obligation pécuniaire contractée par elle »!....

— Combien devez-vous à ce vaunéant que je ne puis seulement nommer, tant j'enrage?

« C'était cinquante écus, dont la dame indigente était redevable à son persécuteur. Cinquante écus seule-

ment !..... encore fallait-il les trouver, et comment faire ? »

— Je les trouverai, moi.

. . . . . .

En quittant la treille déserte de la Chauvinière, Vandel avait coutume chaque soir de reconduire Olympie jusqu'à l'entrée de la rue de St-Germain, mais la dame, « pour ne pas se commettre », disait-elle, ne permettait plus, comme aux premiers jours de leur liaison, qu'il l'accompagnât jusque devant sa demeure. Cependant le soir de ces dernières confidences, Paul qui, semblait-il, ne se possédait plus et ne pouvait se résoudre à quitter sa maîtresse, l'avait encore suivie de près en dépit de ses instances tandis qu'elle cheminait à pas pressés dans la rue solitaire. Il la vit ainsi entrer chez elle sans retourner la tête ; au même instant un homme, tenant un falot allumé, sortait de la maison du conseiller Canal après avoir échangé au passage quelques mots de salutations avec la veuve. Vandel s'était arrêté soudainement et se dissimulait dans l'ombre contre la muraille, quand, en passant près de lui, le personnage inconnu — comme si quelque soupçon lui fût venu en tête — dirigea curieusement la lumière de sa lanterne de façon à bien le distinguer.

— Qu'avez-vous à m'inquisiter, maître sot ? [1] — demanda d'une voix provocante Paul, se jetant en fu-

[1] Dans l'ancien langage, l'épithète de *sot* était une invective beaucoup plus injurieuse que de nos jours, et son équivalent doit être *imbécile*. DB-M.

rieux au devant de l'homme qu'il venait de reconnaître.

— Holà! à qui en veut ce faquin?

— Mort-dieu! le faquin et vous c'est tout un!.... Tenez-vous en garde.

— A l'arme! cria le médecin Canal en laissant tomber sa lanterne.

— Couard!... chien-couchant!... cœur de lièvre! — Et chacune de ces invectives était accompagnée d'une gourmade en plein visage. — Va-t'en à la mal'heure, Pierre Canal, et dis que tu en as du cadet Vandel!

Mais déjà l'alerte était donnée au poste de la maison-de-Ville, quelques fenêtres s'ouvraient dans le voisinage, la garde allait accourir et l'agresseur, contraint de lâcher celui qu'il « accommodait », prenait la fuite du côté des anciennes boucheries du Mazel [1] « et faisait un trou dans la nuit » tandis que les hommes du guet lui donnaient la chasse.

XI

Les honnêtes gens de la rue couverte qui fréquentaient habituellement le cadet Vandel devaient conjecturer « qu'on lui avait mis les démons », car le changement fâcheux qu'on avait remarqué en lui dès

[1] Aujourd'hui: Place du Grand-Mézel.

plusieurs mois s'accentuait chaque jour davantage, et maintenant : « ce pauvret, disait-on, prenant la vraie figure d'un appelant de la mort »[1]. Ses regards inquiets et furtifs, son teint terreux, sa nervosité, son marasme, témoignaient qu'il avait perdu tout repos, toute joie, toute espérance. Quelque puissance inconnue l'entraînait, semblait-il : « Où allait-il » ? — lui demandait parfois sa conscience ; mais cette voix désolée était devenue si faible qu'il l'entendait à peine : le vertige le prenait de nouveau et le mal l'entraînait toujours.

Ce fut ainsi qu'il prit un soir la direction de la rue des Limbes, franchit furtivement le seuil de la taverne *du Coq-Rouge*, et pénétra sans façon dans la chambre sordide du Bressan, qu'il savait devoir trouver au logis à pareille heure.

— Eh, mais... c'est ici le cadet Vandel ! — dit l'usurier, abandonnant son chétif repas. — Voici bon rencontre.

Paul ne répondit pas à cette aménité, et posant sur le grabat du père Landry un paquet d'étoffe qu'il cachait sous son manteau, il se mit à en déplier l'enveloppe avec des mouvements saccadés, tandis que le Bressan le regardait faire et, comme toujours, ne manifestait nul étonnement.

Mais le reflet de soie et d'or de la pièce d'étoffe étalée sur son lit misérable était si brillant que le vieux mercier finit par se rapprocher, le chandelier à la main, et dit involontairement : « Voilà beau velours de Gênes à faire devant d'autel ! combien en voulez-vous ? »

[1] D'un condamné à mort plaidant en appel.

— Je ne le vends pas... je viens l'engager seulement et j'entends le retirer en bref, père Landry.

Ces mots étaient dits d'un ton à ne rien contester.

— Soit — dit le Bressan qui, depuis qu'il négociait en chambre close, ne voyait que très rarement les objets qu'il détenait en gage être retirés de ses mains charitables par des gens qu'il avait obligés. — Vous savez quelle est ma coutume : je prête argent sans intérêt, moi! C'est moyennant le sol par florin, d'augment chaque semaine[1] et rien plus. Ça, combien demandez-vous à emprunter, mon bel ami?

— Cinquante écus-thalers, et tout à l'heure.

— La mal'bosse! c'est belle somme! encore nous faut-il auner la pièce ; combien mesure-t-elle ?

— Je ne sais au juste, — répondit en tressaillant Vandel, dont le regard semblait égaré.

L'aunage ayant été fait, et l'usurier voyant que la pièce de velours proposée était d'une valeur vénale au moins triple de l'argent demandé, la somme fut comptée et délivrée par lui à son visiteur nocturne qui, ayant encore reçu une « cédule de reconnaissance », prit aussitôt congé du prêteur et quitta ce sordide repaire aussi soudainement qu'il y était entré.

« Vraiment — se disait le Bressan qui aimait à philosopher sur toutes choses — celui-ci cadet Vandel vient de faire un mauvais coup, de sa main, ou je suis trop abusé. Il me convient tenir cette pièce de soierie très bien cachée ; avec ces robins acariâtres de la Justice,

[1] Soit 400 pour cent d'intérêt annuel!

un bon personnage comme moi ne sait jamais ce qui peut lui mésarriver en cette ville ».

Le lendemain dans la matinée on ne vit pas le jeune facteur des Manlich à son poste accoutumé, au grand ennui du sieur Mathieu son maître, et ce qui était non moins étrange, on était sans nouvelles de lui à son logis *du Croissant,* où Paul était rentré tardivement la veille, disait son hôte, et d'où il était sorti à la première heure du jour. Cependant tout était comme à l'ordinaire dans son galetas, il semblait même qu'il ne s'était pas couché.

— Ce garçon doit être malade de son sens — dit gravement l'aîné des Manlich, en hochant la tête, quand sur le soir son frère lui eut fait connaître cette fâcheuse nouvelle.

— Il ne s'est jamais trop bien gouverné depuis sa blessure à la tête, dont il n'a pris nul soin, pour se glorifier selon sa coutume. On l'aurait vu errer ce jourd'hui du côté de la Perrière, selon ce qu'on raconte.

— Vraiment, Mathieu, je suis en inquiétude et ne sais que présupposer.

Quand noble Jacques Manlich « ne savait que présupposer », on peut admettre que son frère était tout aussi embarrassé pour le faire.

La boutique fut fermée, les grosses clés de cadenas remises selon l'usage par l'apprenti du négoce au sieur Mathieu, qui depuis quarante années en était chaque soir le détenteur, et les deux frères se séparèrent. Il y avait ce soir-là séance de nuit au Conseil des vingt-cinq, et noble Jacques, très soucieux et préoccupé, prit seul le

chemin montant à la maison-de-Ville. Comme il entrait sous les halles du vieux forum de la République, dont l'entrée était éclairée par les rouges lueurs d'une torchère, une figure se détacha d'une encoignure sombre au bas de « la rampe des cavalaires » et Paul se trouva devant lui.

— Monsieur..... le bon soir à vous! — dit sourdement celui-ci — votre plaisir soit de me donner à présent audience privée, il faut que je vous fasse entendre quelque discours.

— Holà! êtes-vous céans Vandel?..... Quelle vie démenez-vous ce jourd'hui? avez-vous eu mal'aventure?

— Monsieur Manlich, en nom de Dieu, veuillez m'entendre à huis clos: il faut en bref que je vous parle, je ne puis tarder.

— Soit ainsi pour vous contenter — répondit le conseiller frappé de l'extrême angoisse de celui qui le sollicitait, et prenant avec lui le ton conciliant dont on use avec quelqu'un qui a perdu la tête.

Puis le magistrat s'étant fait ouvrir par le sautier le greffe de la Sommaire justice, où le serviteur de Messieurs laissa son flambeau, Manlich précéda Vandel dans cette salle muette et sombre à pareille heure, et qui semblait un caveau funèbre.

Quand il se retourna, Paul était à ses pieds et se tordait les mains.

— Qu'est-ce cela, Vandel?

— Monsieur, je vous ai dérobé... j'ai dérobé à votre frère! Je viens me livrer à Justice... Ce n'est plus rien de moi; j'ai perdu l'honneur.

— Dieu nous assiste!... Levez-vous... Parlez ! Qu'est-ce à dire ?

Paul confessa son méfait, il parlait avec véhémence, son cœur éclatait : « Dans un moment de folie, harcelé par une désespérante nécessité, il avait cédé à la tentation de faire argent de la pièce d'étoffe dérobée... Il n'avait rien à proposer pour son excuse, non, rien ! Ce qu'il ressentait depuis vingt-quatre heures lui disait assez et trop qu'il s'était perdu sans retour ».

L'honnête homme qui l'écoutait se sentait remué jusque dans ses entrailles et pouvait à peine parler ; cependant il parvint à se contenir et reprit d'une voix ferme :

— Ça, vous avez eu affaire à quelque vaunéant usurier, je m'en assure. A qui avez-vous engagé ce velours de Gênes ?

Vandel nomma le Bressan.

— Euh ! ce cagniard aura bien à parler à nous ! mais l'argent, qu'en avez-vous fait ?

— Je l'ai livré!... Eh, par charité, ne me pressez pas de ce point ! Je l'ai livré à une malheureuse damoiselle ; je n'en dirai rien plus, quand bien même je serais défroissé à l'estrapade.

« Las ! pensait le sage et prudent sexagénaire : *video lupum*, voilà le train du monde ! Il me faut laisser cette fusée, qu'il n'est pas temps de démêler ».

Il n'était pas temps non plus de faire une bien longue morale. Le conseiller Manlich demeurait perplexe, mais son hésitation ne dura qu'un instant — un de ces instants terribles et qui comptent dans la vie, pour celui

dont le sort peut en dépendre. — « Ce cadet désespéré, déconseillé, sans nulle ressource, et se disant indigne de miséricorde, qu'il avait là devant lui, était-ce vrai gibier de bourreau? invétéré malfaiteur et vaunéant débordé?... Il était si jeune! ne pouvait-il encore s'amender?... et lui Jacques Manlich, blanchi au service de la République, n'avait-il rien à faire, au plaisir de Dieu, pour ce pauvre Enfant de la ville? »

— Savez-vous quoi? — dit enfin le bonhomme — il faut, sans plus, vous retraire à votre logis accoutumé. Je ne suis pas pour vous faire arrêter tout à l'heure, moi! c'est chose à considérer, tant elle est d'importance, car...— Il allait ajouter : « c'est ici un larcin domestique et il y va pour vous de la vie », mais la pitié le fit taire : Cependant, reprit-il, je veux encore vous entreprendre avant de me résoudre. Soyez demain à ma porte à la première heure du jour. Allez!... n'embrassez pas tant mes mains, Vandel, allez sans plus attendre, et que nul ne vous voie rentrer à la gîte, s'il est possible.

Ils se séparèrent et noble Manlich, après avoir suivi des yeux le coupable qui venait volontairement de se confesser à lui, gravit lentement la rampe conduisant à l'anti-salle du Conseil : « Cette triste affaire devait demeurer ignorée de tous, se disait-il, même de son frère Mathieu, qui pourrait trop se colérer et se ressentir. La marchandise dérobée et mise en gages serait retirée dès le lendemain des griffes du misérable Landry, auquel on ferait belle peur du loup s'il ne se taisait. Enfin, s'il y avait au bout du compte une perte pécuniaire à supporter... Eh bien! lui Jacques en prendrait

seul la charge, encore qu'il s'en fût bien passé. Le mal n'était pas des pires, et si nulle connaissance de ce triste méfait n'était parvenue dans la journée à la Justice, un grand désespoir pouvait encore être évité ».

Malheureusement c'était là une vaine espérance, et les faits qui s'étaient passés depuis quelques heures semblaient rendre inévitable la catastrophe qu'appréhendait le conseiller.

Comme Vandel franchissait le seuil de son logis, l'hôte du *Croissant,* qui stationnait là et paraissait être en surveillance, lui dit à voix basse que les guets du seigneur Lieutenant étaient venus « par deux fois ce tantôt » s'enquérir curieusement de lui, et qu'il y avait pour son regard quelque très fâcheuse nouvelle.

— Quelle nouvelle ? demanda Paul atterré.

« On avait fait ce jourd'hui, sur dénonce innommée, une inquisition de Justice au logis du *Coq-rouge,* le bruit en était tout public dans la basse-ville ; le Bressan était arrêté pour recel de marchandise dont il n'avait su donner nulle raison valable, et l'auditeur le menaçant de le faire mettre en basse-fosse s'il ne parlait bien à propos, ce bélître Landry, se voyant au pied du mur sans échelle, avait livré les noms de quelques malavisés cadets auxquels, disait-il, il prêtait honnêtement sur gages ».

— Vous êtes de ceux qu'il a nommés et vendus, ce Judas Iscariot, c'est toute calomnie peut-être...

— C'est vérité, hélas !

— Voilà grand méchef !... On aurait trouvé, dit-on,

sous son châlit certaine pièce de soie-velours de belle apparence qu'il prétend tenir de vous et qu'il a fallu livrer à Pierre Canal, le moderne auditeur, qui conduit cette chasse.

— Pierre Canal !... C'est fait de moi.

— Par mon serment, je suis ici pour vous aider, Vandel; ces chiens d'arrêt sont sur vos traces et ne peuvent tarder à reparaître; il fait trop chaud pour vous en ce quartier, fuyez-vous en.

— Où irai-je ?

— Il faut quitter la ville !

Les portes en étaient fermées depuis plusieurs heures et la garde était « assise » de tous les côtés, mais si l'on ne rencontrait pas une ronde, si quelque sentinelle ne donnait pas l'alarme, on pouvait se risquer à franchir le mur d'enceinte.

— La nuit est noire, mais près de la porte emmurée des Pestés [1] je connais les êtres; j'ai ici bonne cordelle; un peu courte peut-être; allons! je puis encore vous aider.

Vandel avait serré vivement la main de son hôte, et celui-ci prenant ce geste pour un acquiescement tacite, entraîna le fugitif sans s'expliquer davantage et lui fit remonter en courant la ruelle voisine. Comme ils attei-

[1] Cette poterne n'était « démurée » qu'en temps de peste afin de donner passage de nuit aux convois funèbres, qu'on faisait sortir ainsi furtivement de la place pour ne pas trop émouvoir le populaire. Son emplacement était celui qu'occupe la maison N° 10, rue de la Corraterie. DB-M.

gnaient l'entrée de l'allée traversière au sommet de cette impasse, les coups pressés d'un heurtoir se firent entendre à eux. On frappait et « tabutait » à la porte du *Croissant :* « Ouvrez à nous! disait-on à voix forte, c'est la Justice » !

— Nargue de vous autres teigneux, hallebardiers de nèfle! — murmura le tavernier Moyse. — Ils vont avoir affaire à mes trois femmes du logis, s'ils veulent trop inquisiter à la taverne, mais tandis qu'ils font là-bas du trouble-ménage, nous avons bien quelque cinq minutes de loisir, à tout le moins. Allons, allons! *ce n'est rien fait qui n'achève.*

Peu après, le cadet Vandel était dévalé au bas des murailles de l'enceinte urbaine.

XII

La belle Olympie n'avait pas reparu depuis plusieurs semaines chez la comtesse Diamante. Les relations autrefois très intimes qu'elle entretenait dès longtemps avec la Bolonaise étaient devenues tout autres ces derniers mois. La tante et les nièces l'accueillaient avec une froide courtoisie, presque avec déplaisir. Mais « que lui importait le caprice de cette folâtre vieille et de ces affectées » ! La conversation banale qu'on avait avec elle tombait à chaque instant faute d'être soutenue, et cela comme à dessein. Enfin — bien que

rien ne fût plus étranger à la vieille Italienne que la contrainte — la dame Offredi devinait assez qu'on ne lui parlait plus « à cœur ouvert ». On l'avait desservie dans cette famille assurément, et peut-être y savait-on d'elle et de ses allures discrètes un peu plus qu'elle n'eût souhaité. Mais il n'était pas des bienséances de paraître s'en ressentir. La salle de compagnie de madame la comtesse était toujours des premières de la ville, malgré l'indigence trop fréquente de la maîtresse du logis, et la veuve, désireuse d'en conserver l'entrée, n'en avait pas moins entretenu, jusqu'ici, tant bien que mal, ces relations devenues difficiles.

Cependant la « disgrâce » récente du cadet Vandel et toute la rumeur de petite ville que la disparition de ce malheureux avait fait naître paraissaient avoir désigné la veuve Offredi à la malignité de tant de médisants!... « La liaison légère et sans conséquences à laquelle elle s'était prêtée avec ce garçon-là était si mal interprétée!... Que pensait-on d'elle à présent chez la comtesse? Comment y serait-elle reçue? Quelles allusions blessantes lui faudrait-il entendre? Eh bien, il fallait en courir l'aventure: que sert-il de fuir une passagère bourrasque? Olympie n'était pas femme à trop s'en soucier, puis il n'est tel que d'affronter les malveillants », se disait la dame.

Dans ces dispositions de bravade, elle vint un jour rendre visite à ses bonnes amies et voisines, et après l'échange des premières civilités elle s'empressa de motiver sa venue:

— J'entends dire aux gens que vous avez céans une

fille promise; vraiment, ma toute bonne, vous m'en voyez ravie. Venez-ça, damoiselle Zabetta, que je vous embrasse encore.

En effet Zabetta Vittori était fiancée depuis peu de jours avec noble Fabri, citoyen de Genève et seigneur d'Aire-la-ville; c'était là une alliance très honorable et dont la tante et la nièce avaient lieu de se féliciter.

Le visage de la comtesse n'en demeurait pas moins fort sérieux; quelque pensée secrète la préoccupait sans doute, car la visiteuse souriante n'en obtenait que très sommairement ces commentaires satisfaisants et réjouissants que les dames ont coutume en pareil cas de donner à leurs bonnes amies au sujet d'une si intéressante nouvelle: « Isaac Fabri, que la dame Offredi avait rencontré maintes fois dans cette salle de compagnie, était de bonne famille nissarde, il avait d'honnêtes facultés terriennes; noble Horace Micheli, parrain de la Zabetta, s'était entremis de cette alliance, à laquelle Diamante ne voyait que bien ».

C'était tout, et ce n'était guère; quant à la « promise », elle avait déjà repris son petit métier à dentelle. Celle-ci, bonne pièce, ne disait mot, baissait les yeux et ne paraissait, pas plus que sa sœur aînée Julia, d'humeur à caqueter avec la dame. Il fallait trouver un autre sujet de conversation.

— Mais vous n'avez pas céans mon aimée Giuditta; que devient-elle?

« L'aimée Giuditta était en langueur et mélancolie dès plusieurs semaines, ce dont sa tante avait quelque inquiétude ».

— Elle n'est pas gisante? je l'espère.

« Non elle n'était pas gisante, mais elle paraissait atténuée, et se refusait à tout plaisir depuis...., depuis la mal'aventure de Vandel », dit enfin la Bolonaise en regardant en face celle qui l'interrogeait.

— Eh! comtesse, nulle plus que moi n'a été contristée de cette infortune. Ce pauvret que vous dites aura gagné bon refuge, je veux l'espérer.

— On a trouvé, au lendemain, du sang répandu au pied de la muraille près de la porte des Pestés, savez-vous cela?

Ces derniers mots étaient dits d'un ton de voix contenue, mais le regard de la vieille dame prenait une fixité si menaçante que la veuve Offredi, en dépit de son assurance accoutumée, commençait à ressentir quelque malaise qu'elle avait peine à surmonter.

— En vérité, reprit-elle, voilà qui m'afflige.

Les yeux bleu-clair de la vieille Diamante venaient de scintiller de l'éclat de l'acier; l'aversion, le dégoût, la douleur, qui « tumultuaient » en elle, faisaient blémir ses lèvres contractées; elle se tourna brusquement vers les deux jeunes filles:

— Sortez, vous autres, donnez-nous liberté. J'ai à parler privément à madame.

Quand elles furent seules :

— Il faut tout à l'heure que je vous dise votre fait, dame Offredi, et que je m'en assouvisse!

Disant ces mots la vieille Italienne s'était levée de sa « chaire-à-bras » et debout, menaçante, hors de mesure, elle clouait sur place, de son regard terrible, la belle

Olympie interdite, incapable de se mouvoir et comme à la merci d'un juge.

— Voici tantôt dix ans que je vous tiens pour femme de bien et vous méconnais en cela. Je m'étais sottement acoquinée de vous, méchant masque; voici trois mois que vous m'êtes en doute, voici quinze jours et plus que je sais de vos nouvelles!

— Quelles nouvelles, madame?

— Jour de Dieu! êtes-vous encore si hardie que de vous affronter à moi pour le demander?... *Pazienza*, ma mie! nous y viendrons. A ce coup je veux poursuivre: — Je vous ai rendu maintes fois de bons offices; vous étiez lucquoise et de bonne famille (encore que les Mal ne fussent pas pour s'égaler aux Pépoli). Vous avez eu place à mon foyer, et dans ces temps difficiles je vous ai donné du mien comme en partage pour subvenir à vos nécessités journelles. Mais vous?..... qu'avez-vous fait céans? Qu'avez-vous fait, traîtresse? Je suis là pour le dire et vous en accabler..... Vous avez traversé d'honnêtes amours naissantes, dont vous étiez bassement jalouse; vous avez désolé (à toujours-mais peut-être) une innocente fille qui m'est si chère que la vie et se flétrit de jour à jour, sans que j'y puisse porter remède.....

— Eh! comtesse.....

— Qu'avez-vous fait du cadet Vandel? de son cœur loyal, de sa prud'homie, de son bon renom dans la ville? Où est-il, ce pauvret, qui s'est perdu pour vous? Ah! il ne vous en soucie guère, n'est-il pas vrai? Vous avez ce jourd'hui, dit-on, d'autres galants à contenter!

Est-ce Pierre Canal, ce débauché sinistre, est-ce Blondel, ce glorieux marjolet[1], est-ce quelque autre ?.....

— Vraiment, je ne puis endurer ce discours ; je vais me retirer, madame.

— Allez bien tôt ! moi, je vous chasse !

Et joignant le geste à la parole, la comtesse ouvrait violemment la porte, derrière laquelle depuis un instant Gratienne, Julia et Zabetta étaient aux écoutes : Allez, bagasse ! louve ! femme à tout faire !..... allez cacher votre honte, s'il vous en reste, et marquez bien mon logis pour n'y jamais rentrer !

Peu après cette scène d'une extrême violence, la comtesse Diamante — comme un vieux lutteur se glorifiant de son dernier combat — disait à ses nièces réunies auprès d'elle et s'efforçant encore de la calmer : « Ce jourd'hui j'ai fait bonne œuvre, à mon souhait ; j'ai vengé la Giuditta, j'ai vengé Vandel ».

« Vandel ! — pensait avec douleur la jeune fille malade — hélas, mon Dieu, qu'est-il à présent de celui que j'aimais ? »

[1] Bourgeois prétendant à la noblesse, ou faisant le gentilhomme. DB-M.

II

LE CADET VANDEL

I

Au rez-de-chaussée de la maison-de-Ville, en face des halles, le greffe de la Sommaire justice, attenant à « l'audience » soit tribunal du seigneur Lieutenant, était, à Genève, en l'an 1602, le rendez-vous ordinaire des conseillers lorsqu'ils avaient quelque loisir. Ils fréquentaient ce lieu — de préférence à l'anti-salle du Conseil, ouverte à tout venant — pour prendre des nouvelles de la police de la ville et même des affaires extérieures intéressant la République, celles-ci étant, presque toujours, connues ou pressenties des gens du négoce plusieurs heures avant d'être communiquées officiellement au Conseil. Les six auditeurs du Droit, le procureur-général, le Lieutenant et même les deux secrétaires d'Etat venaient ici à toute heure pour affaires de service; les châtelains de mandement, les procureurs de communauté y venaient aussi, certains jours, apporter des nouvelles de la campagne. Enfin les curieux de politique avaient tout lieu de se contenter au greffe, la compagnie étant toujours fort civile et les discussions modérées, comme il convient entre bons

personnages ayant charge des affaires publiques. Il est vrai que « de fraîche mémoire », ainsi qu'on disait alors, noble Abraham Gallatin, secrétaire d'Etat, avait jeté son écritoire de plomb à la tête du greffier, sieur David Larchevêque, en discourant avec lui des élections modernes; mais c'était là « un bouillon passager » et d'ailleurs ce colérique Gallatin avait fort bien payé ses vingt-cinq florins d'amende que, selon l'usage, le sautier avait distribués entre messieurs du Conseil. Il n'y avait donc plus lieu de le remémorer [1].

L'état de sourde hostilité dans lequel on vivait à Genève avec « le Savoyard » n'avait fait que s'aggraver depuis la fin de l'année précédente. On avait en vain sollicité officieusement à Turin l'ouverture de négociations pour le rétablissement d'un mode de vivre qui, sans préjuger les droits contestés, permît des relations commerciales, une correspondance en aide de justice et des rapports de voisinage qui fussent tolérables. La question brûlante de la souveraineté de Genève étant soulevée *a priori* par les délégués de Son Altesse, il avait fallu renoncer à poursuivre ces démarches diplomatiques. Le malaise et les inquiétudes, la misère et l'insécurité étaient demeurés les mêmes. Par bravade les sergents ducaux venaient, de nuit, afficher sur le poteau de la Justice genevoise, aux « bougeries de Chêne », les pancartes stipulant l'interdiction d'exporter de Savoie les céréales et celles ordonnant la levée des tailles ainsi que le rétablissement du culte catholique dans les

[1] Voir *Registre des Conseils*, 26 janvier 1602. Arch. de G.

terres de S^t^-Victor et les enclaves genevoises. Puis ces officiers affichaient aussi les revendications du soi-disant Chapitre de S^t^-Pierre siégeant à Annecy, et les citations et commandements « à comparoir » par devant le Sénat de Savoie, adressés « à Ceux de Genève ». D'autre part toutes les communications venues des Etats voisins et celles adressées par des particuliers ne faisaient que confirmer les magistrats dans la pensée qu'il fallait maintenant s'attendre à tout de la part du Prince ambitieux, tenace et perfide, qui, loin de renoncer à ses projets d'hostilité, ourdissait chaque jour, semblait-il, quelque nouvelle entreprise contre « Ceux de Genève » et leur prétendue souveraineté [1].

Tant de révélations touchant des projets de surprise, aussi nombreux que variés, n'entraient-elles pas dans les intentions secrètes du Duc de Savoie? Cela paraît très vraisemblable aujourd'hui; car pour les Genevois, fatigués par d'incessantes alarmes, deux conséquences devaient naître de cette étonnante publicité: l'une, déjà rappelée dans ce récit, était la lassitude et l'indifférence générale; l'autre, plus fâcheuse encore, était la défiance entre les citoyens: les traîtres étaient signalés de tous côtés, bien qu'on ne parvînt jamais à connaître

[1] On ne compte pas moins de neuf révélations officieuses de ces préméditations criminelles signalées dans les protocoles du Conseil au cours du premier trimestre de l'an 1602 seulement, et dans une seule des lettres qu'il fait adresser à la Seigneurie, Sa Majesté Henri IV en fait connaître encore trois, le 24 mars!
DB-M.

la part de la vérité et celle de la calomnie dans les vagues rumeurs concernant ceux qui étaient ainsi « suspicionnés ».

Un matin, Jacques Manlich et Dominique Chabrey, alors Premier syndic, conversaient familièrement au greffe, où le second de ces magistrats attendait, pour le communiquer au Conseil, le rapport de police que le vieux clerc de l'audience était en train de rédiger.

— Ce grand nombre de gens, étrangers sans aveu, que vous dites venir s'habituer dans la ville, est bien à considérer, disait l'ancien chaussetier.

— Et nos bannis, qui vont et viennent des terres de Savoie à celles de Genève avec sauf-conduit qu'on ne peut bonnement refuser à leur nécessiteuse famille, qu'en dirons-nous, Manlich? Ces gens mécontents fréquentent en Savoie: il y en a qui ont l'oreille du marquis de Lullin à Etrembières, de ce paillard Vitro de Basterga à Cholex, du capitaine Bernolliet, dit Brunolieu, à La Roche, et même... du sieur baron d'Albigny, Charles de Simiane, ce renié[1] Français, gouverneur de Chambéry pour Son Altesse dès l'an passé, et que je tiens pour l'un de nos plus dangereux ennemis.

— Mais nous avons nos espies?[2]

— Parlez-vous de Marc-Antoine Paschal, de Marin Delachaux, de Jacques Tornier, ces bélîtres dont noble Blondel a le gouvernement secret? C'est peu de chose ou bien rien, de telles canailles.

[1] Pour: transfuge.

[2] Espions.

— Oui, mais nous leur avons donné des mouches.

— Par mon serment! je ne saurais dire auxquels il se faut le moins fier, de nos espies ou de leurs mouchards. Tous ces vaunéants jouent au double (encore que le jeu soit bien périlleux), puis ils s'entendent comme larrons à la foire et sont enclins de nature « à manger ensemble le cochonnet »[1].

— Il y a d'autres gens dont il faut être en doute.

— Vous parlez couvertement de ceux des nôtres qui sont possessionnés en Savoie, n'est-il pas vrai ? Eh bien, je suis encore de votre avis: il me déplaît de ces citoyens qui sont affourchants, jambe de ci jambe de là, sur nos frontières et sollicitent en secret, auprès des officiers de Son Altesse, l'exemption des tailles dont on prétend les charger.

Le conseiller Manlich se rapprochant ici de son interlocuteur chuchota à son oreille:

— Et ceux de ces bons personnages (moitié figues et moitié raisins[2]) qui quémandent en une souveraineté étrangère d'être anoblis par le Prince en considération de leur grand domaine sur ses terres, qu'en voulez-vous dire ?

— *Non erat his locus,* monsieur mon ami — répondit évasivement le magistrat interrogé, en désignant d'un

[1] Locution proverbiale: partager un gain illicite, être de connivence pour un larcin.

[2] Allusion aux caisses d'épicerie dans lesquelles les expéditeurs « ultramontains » mettaient alors des figues sèches sous les raisins de Samos ou de Corinthe. DB-M.

coup-d'œil furtif le maître-clerc qui grossoyait devant le bureau.

Il y eut un silence. L'allusion discrète qui venait d'être risquée par le conseiller mécontent concernait évidemment le nouveau syndic de la garde, Philibert Blondel, ci-devant Trésorier-général, car les agissements du seigneur de Compois, ses velléités de noblesse, ses prétentions de parenté avec le défunt chancelier de Savoie[1] n'étaient nullement ignorés des magistrats ses collègues et donnaient lieu maintes fois à ces railleries gravement dissimulées où Ceux de Genève, en ce temps-là, étaient déjà maîtres passés : « Mais, se disait Chabrey, le sieur Blondel était magistrat en office, un élu du Général-conseil assemblé le premier dimanche de janvier dans le temple de St-Germain pour procéder aux élections syndicales, après la prière à Dieu ; il n'était pas des bienséances de blâmer les ridicules de ce marjolet, et moins encore de paraître le soupçonner de félonie ».

— Je remonte ça-haut — dit enfin le prudent Chabrey en prenant des mains du scribe le rapport que celui-ci venait d'achever de rédiger.

— Vous plaît-il que je vous accompagne? — demanda le conseiller abandonnant son siège.

[1] Louis Milliet, avocat-général en 1559, vice-président du Sénat de Savoie en 1562, Premier président en 1571 et Grand-chancelier en 1580, décédé à Moncalieri en 1599. Cet éminent juriste et homme d'état était d'origine genevoise, son père n'ayant abandonné Genève qu'à la suite de la réformation de 1535. — Voir Grillet. *Dictionnaire historique*, etc., II. p. 81.

— Eh, mais... vous me favorisez!

Comme ils sortaient du greffe, un homme y entrait, qui se rangea pour leur donner passage et mit chapeau bas devant eux. Celui-ci était Pierre Canal, le nouvel auditeur de Justice.

— Rien d'imprévu, ce matin? — demanda le Syndic en s'arrêtant un instant devant ce personnage « de basse mine » et dont la physionomie déplaisante, les yeux clignotants d'oiseau de nuit, contrastaient singulièrement avec les honnêtes figures de ceux qu'il rencontrait ici.

— Monsieur le Premier, nous avons ce meurtrier La Poype, condamné naguère par Nosseigneurs à détention perpétuelle, lequel est mort cette nuit aux prisons. Le ferai-je traîner sur la claie?

— Il n'est pas tant nécessaire, monsieur; cela fait trop de huées de la petite jeunesse, et scandalise toujours un peu quelques passants. Faites commandement aux valets de Justice de le mettre en un tombereau couvert d'un linceul, et que Tabazan[1] le mène, à soleil couchant, ce jourd'hui, sur Champel, où il l'enterrera discrètement en la forme ordinaire : je dis dans le champ du gibet où sont encrottés les malfaiteurs et ceux qui se sont désespérés de leur main[2].

Disant ces mots, le Syndic quittait la place et rejoignait Manlich, qui l'attendait au dehors de la salle.

— Vous avez, ce me semble, quelque sujet d'entretien

[1] Le bourreau.

[2] Voir *Registre des Conseils*, 6 février 1602. Arch. de G.

particulier à me communiquer, n'est-il pas vrai, Manlich?

Et sur un signe de tête affirmatif du conseiller, qui paraissait préoccupé :

— Faisons donc quelques tours ici sous les halles. Les premiers rais de soleil d'hiver sont plaisants le matin, bien qu'ils ne demeurent guère, hélas! le plus souvent... Comme il en est de tout ce qui nous éjouit ici-bas. Ça! qu'avez-vous en cervelle, ce jourd'hui?

— Sur ma foi, c'est toujours même affaire.

— L'affaire malheureux[1] de votre cadet Vandel?

— Vraiment oui; vous m'en voyez fort chagrin et déconcerté. Cette sentence de bannissement « au bon plaisir du Conseil », que nous avons rendue le mois prochain dernier est bien dure. Ne le pensez-vous pas? Quant à moi, il faut que je le confesse, j'ai peine à digérer ce fâcheux morceau.

— Qu'est-il présentement de ce garçon mal avisé? — demanda avec intérêt le Syndic, évitant de se prononcer au sujet de la sentence dont se plaignait confidentiellement le bon Jacques Manlich.

— J'en suis encore ignorant du tout, et nul à ma connaissance n'en saurait rien dire. Cependant on peut conjecturer qu'il ne s'est pas trop éloigné de la ville; un pied-gris villageois, dont on n'a pas retrouvé la trace, étant entré un matin dans notre boutique, certain jour de marché, sous couleur de se pourvoir de fu-

[1] *Affaire* était masculin dans le langage du XVI^me^ et du XVII^me^ siècle.

taine, a déposé furtivement sous la banque un pli cacheté contenant vingt écus-thalers à l'adresse de notre serviteur Gottlieb, auquel Vandel les avait par ci-devant empruntés.

— Voilà qui n'est pas pour en médire. Votre cadet aura trouvé en lieu rustique, j'imagine, quelque moyen honnête de gagner son nécessaire.

— Quel moyen? pour un chétif facteur de boutique habitué seulement à la marchandise?

— Je ne sais; mais on le disait bon compagnon résolu. Ces jeunes gens qui ne sont pas pétris d'eau tiède ne laissent pas de se tirer du détourbier.

— Chabrey, vous en parlez de léger — reprit le conseiller mécontent. — Nous avons perdu, mon frère et moi, un jeune serviteur qui promettait tout bien avant sa chute malheureuse, et par ce bannissement (à toujours-mais peut-être) la ville s'est dépourvue d'un vaillant cadet, de ceux qui, après quelques frasques de jeunesse, font encore de bons citoyens. C'est grande rigueur à nous, selon ma conscience;... et tout par la mal'rage de ce bélître, de ce chien-couchant de Justice dont nous venons de faire rencontre!

— Parlez modestement, Manlich. Je suis votre ami privé, sans nul doute, mais encore je ne puis tout entendre, étant en office.

— Il faut me pardonner, monsieur le Premier et bon ami Chabrey: c'est le rancœur qui m'emporte ici en immodérés propos. Mais encore! nous n'avions fait nulle dénonce ni plaintif, nous autres frères Manlich; le corps du délit n'avait pas même été réclamé. La Som-

maire justice pouvait fort bien retenir cet affaire, semble-t-il, condamner à quelques jours de prison, en chambre close et à la petite dépense (soit encore au pain et à l'eau) un jeune débordé, qu'il fallait morigéner seulement et non accabler du tout. Vous l'eussiez fait, quand vous étiez seigneur Lieutenant, oui, vous l'eussiez fait, Chabrey!

— Eh, je ne dis pas non! — laissa échapper le magistrat entraîné par la vivacité de cet appel à sa débonnaireté paternelle.

— Mais au contraire: l'affaire a passé en procès criminel, et ce.... Pierre Canal, commis aux enquêtes, a si très-bien « enflé le cornet », qu'il a fallu poursuivre d'office et à toute rigueur par devant nous du Conseil. N'a-t-il pas été jusqu'à dire, ce... sieur auditeur, « qu'il se plaindrait en Deux-cents [1] si on ne lui donnait du large »! Direz-vous qu'il pensait bien faire? Eh, monsieur! c'est tout par vengeance et basse jalousie: occasion de certaine dame innommée, dont notre Vandel aurait été favorisé.

— Ce sont là bruits de ville et rien plus. Mais laissons ce lièvre à la gîte, il nous mènerait trop loin peut-être. Ça, Manlich, que puis-je faire ici pour vous obliger?

— Ne se pourrait-il pas faire... qu'on remît sur le bureau cette fâcheuse procédure?

— Vous n'y pensez pas, mon ami! Le Conseil a donné sentence à teneur de nos édits; le condamné, assigné « à trois briefs jours », n'a daigné comparaître, ni

[1] Grand-Conseil.

faire appel devant messieurs du Deux-cents, ni recourir à la grâce selon le privilège des citoyens; son père — notre ci-devant geôlier — s'est refusé obstinément à présenter un plaintif en faveur du banni pour émouvoir à compassion les juges. Est-ce à Nosseigneurs à se commettre ici en revision de procédure? est-ce à moi, Premier syndic, à le proposer? Vraiment, ce serait le renversement de tout ordre de Justice et vous êtes bien trop sage pour ne pas l'avouer.

L'obstiné Manlich allait répliquer sans doute à cette objection décourageante, quand un incident fortuit vint distraire les deux interlocuteurs.

— Regardez ça-haut Jean Maillet, détenu prisonnier, qui nous salue — dit le Syndic en rendant fort civilement, ainsi que le conseiller, cette salutation silencieuse au personnage qui venait d'apparaître derrière les croisillons serrés d'une fenêtre, au second étage de la maison-de-Ville. — Celui-ci, l'un des nôtres du Conseil, peut assez rendre témoignage que Messieurs ne révoquent point ce qu'une fois ils ont sentencié.

En effet, le conseiller Maillet, « reliquateur » depuis trois ans de certaines dîmes qu'il avait perçues au nom de la Seigneurie, avait été condamné par ses collègues à revêtir les prisons jusqu'au paiement complet de ses dettes, et — comme on usait en pareil cas pour un magistrat en office — c'était dans la maison-de-Ville qu'il demeurait détenu et nourri par le sautier, qui répondait de sa personne.

— Ainsi vous pensez, Chabrey, qu'il n'y a rien à proposer pour notre délaissé?

— Rien en la présente occurence: la poire n'est pas mûre, mon ami. En ce Genève, quand le Conseil siégeant « au criminel » a prononcé sentence, les gens de bien doivent se tenir la main sur la bouche, et vous ferez ainsi, Manlich, je m'en assure, car vous êtes en exemple à nos citoyens. Cependant gardez toujours quelque bonne espérance; savons-nous rien du jour de demain? Toutes choses ici-bas peuvent se méliorer, au plaisir de Dieu. Voilà ce qu'il convient de se dire bonnement lorsqu'on endure quelque adversité.

Cette sage exhortation termina l'entretien et peu après les deux magistrats se quittèrent pour aller reprendre leurs diverses occupations concernant le service public.

Quand Jacques Manlich revit son frère le chaussetier: Eh bien! — lui dit celui-ci — vous lui avez parlé ce matin, à monsieur notre Premier? Qu'en est-il de votre démarche?

— Rien à faire! — répondit tristement le conseiller. — « La poire n'est pas mûre », m'a dit Chabrey.

— C'est pourtant grand'pitié de ce cadet Vandel sans aveu, déchassé hors de la ville!

— Et tout pour une Dalila..., une Hérodiade! selon ce qu'on en dit par ville. Ah, Mathieu! les femmes immodestes et trop attifées sont bien à craindre pour les jeunes hommes.

— Ce sont de dangereuses sirènes! nous dit spectable Cassegrain quand il en parle au prêche.

L'apprenti de la boutique — Gillet, dit Crottu, ainsi

nommé pour être « outrageusement gâté » de la petite vérole — n'avait rien perdu de ce colloque entre les deux sexagénaires: Ça! — demanda-t-il lorsqu'il eut rejoint « l'Allemand » dans l'arrière-boutique — qu'est-ce que sirènes, herr Gottlieb?

— Sirènes! — répéta le Bernois un peu interloqué. — Qu'en as-tu affaire tantôt, maître Gillet? Tu es trop cheune pour en rien safoir.

Mais on sait que de telles défaites ne font qu'exciter davantage la curiosité malsaine des adolescents, et le questionneur revint à la charge.

— Sirènes? — dit enfin Gottlieb, qui n'en avait jamais vu, non pas même à Berne au temps de sa jeunesse — c'est une manière de femmes qui se tiennent dans l'eau..... en été, comme ces immodestes poissonnières et tripières qui, certains soirs, se baignent à Longemalle près de l'Ecorcherie malgré les défenses du Magistrat et invectivent contre le dizenier, lui chantant pouille, lorsqu'il vient sur la plateforme pour les reprendre. Voilà ce que c'est que sirènes, mon bel ami. Donne-t-en des gardes au rencontre, Gillet Crottu: il y en a en ce Genève qui sont fort dissolues, le soir dans les allées, avec fous autres cheunes garçons mal avisés.

XI

La seigneurie de Saconnex-delà-d'Arve, petit village situé entre le mont Salève et le chemin de St-Julien, appartenait — déjà antérieurement à la Réforme — à la branche aînée des Vandel, famille originaire du Lyonnais, dont les représentants, « habitués à Genève pour le trafic de la marchandise », avaient acquis la bourgeoisie, contracté des alliances honorables et siégé dans les conseils de la République. La réformation religieuse et les discordes civiles avaient chassé hors de la ville ceux de ces Vandel qui, ainsi que plusieurs autres notables citoyens, s'étaient refusés obstinément à changer de croyances religieuses sur l'injonction du Magistrat. — On sait que la liberté de conscience consistait partout au XVI^me^ siècle dans le droit d'option, concédé aux dissidents, de se soumettre à de tels commandements impérieux ou d'avoir à quitter sans délai le pays natal. — Heureusement pour les bannis de Genève, « le pays natal » était de si peu d'étendue qu'ils avaient encore de fréquentes relations avec leurs « adhérents » et parents, et la consolation d'apercevoir la ville à quelque distance de leur demeure s'ils se bornaient, comme les Vandel fugitifs, à se retirer dans une localité rapprochée des « Franchises » de la République.

Trois générations de mécontents s'étaient succédé

depuis cet exode involontaire dans le manoir de Saconnex, dit alors « Saconnex-Vandel », manoir dont la vieille tour se dressait, comme une sentinelle vigilante, un peu en avant du village du côté de Genève. Mais le temps n'avait nullement affaibli, depuis l'an 1535, la malveillance du populaire genevois contre « *ces Mamelus*[1] invétérés » et, d'autre part, ceux qu'on désignait ainsi ne laissaient échapper aucune occasion de manifester leurs sentiments hostiles à leurs ci-devant concitoyens: la situation de Saconnex-delà-d'Arve dans les terres de St-Victor — terres de souveraineté féodale savoyarde et de possession civile genevoise — assurant l'impunité de tous les délits aux « reniés citoyens », qui se riaient des officiers de Justice venus de la ville et bâtonnaient les dîmiers ou les sergents, lorsque ces gens de bien, « parlant à leurs personnes », se risquaient à venir les chatouiller de trop près. Enfin le manoir des Vandel, où les lansknets Bernois « avaient fait du ménage » en l'an 1536, avait été pillé de nouveau et incendié en partie au cours de la guerre de 1589[2], comme Bonmont, Compésière, Ogny, La Perrière et beaucoup d'autres maisons-fortes. De telles violences de Ceux de Genève, en légitimant toutes les représailles, devaient encore envenimer la malveillance que chez les Vandel *mamelus* cinquante ans d'ostracisme avaient fait naître.

[1] Qualificatif donné par les *Libertins* (nous dirions aujourd'hui : les Libéraux) aux partisans des ducs de Savoie, dès les premières dissensions civiles du XVI^me^ siècle, à Genève.

[2] En mars 1590.

Au temps de cette histoire, il ne restait à Saconnex-Vandel que deux représentants de la famille déchue et près de s'éteindre: nobles et puissants Philibert et Philippe, co-seigneurs d'une terre appauvrie et d'un manoir à demi-ruiné. L'aîné de ces frères, Philibert, dit « capitaine », avait longtemps porté les armes au service de Son Altesse le duc de Savoie et ne s'était pas marié; le cadet, Philippe, avait pris femme, puis il était demeuré veuf et sans enfants, et n'avait jamais quitté le domaine paternel. Pour l'un comme pour l'autre, l'isolement, le poids des années, attristaient alors l'existence dans cette rustique et chétive demeure féodale, où dès longtemps aucun de Ceux de Genève n'avait pénétré. Pourtant le vieux Philippe était moins enclin à la rudesse que le capitaine; il n'avait pas chaque jour, comme lui, quelque ancien grief à rappeler, quelque malveillant propos à faire entendre touchant « les hérétiques adhérents de maître Jean Calvin ». Enfin il n'avait jamais su se défendre de porter un certain intérêt à ceux de son nom, ces Vandel réformés, demeurés fidèles citoyens de la République, et dont plusieurs avaient eu part à la magistrature et mérité, disait-on, l'estime des gens de bien.

— Ce sont encore des descendants de noble Jean Vandel, notre commun ancêtre, ceux que vous déprisez tant! — répondait-il au capitaine lorsque celui-ci lui reprochait ses secrètes sympathies — et leur mère-grand était, comme à nous, damoiselle Philiberte Voisin, de bonne famille syndicale; que sert-il de le nier?

— Trè-Dame! voilà bonne parentelle pour relever la tête et se glorifier!

— Je ne dis pas que je m'en glorifie, mon frère, encore qu'ils passent pour gens de bien.

— Gens de bien... excommuniés de notre sainte Eglise! Laissons-là ces difformes réformés! vraiment, Phlippot, vous oubliez trop nos défortunes passées.

— Et vous, peut-être vous rancunez trop ceux qui n'en peuvent mais.

En toute affaire sujette à controverse, les assertions échangées par les deux frères étaient contradictoires, et cela par habitude bien plus que par conviction; car l'isolement trop prolongé d'un couple vivant dans la retraite est loin d'être favorable à sa bonne intelligence. Cependant, pour ces vieillards chagrins et peu unis en apparence, un incident fortuit, qui vint troubler leur existence uniforme, devait avoir quelque influence heureuse en rompant cette monotonie et leur faisant oublier leurs préventions invétérées.

Par une brumeuse matinée de novembre et à la première heure du jour — le lendemain de la fuite nocturne du cadet Vandel hors de Genève — le châtelain Phlippot, allant ouvrir la grand'porte de sa cour, se trouvait en présence de ce « dénué », inconnu de lui, et qui paraissait s'être gîté là sous l'auvent pendant la nuit précédente. De telles apparitions matinales de quelque indigent vagabond « gagnant pays » et demandant assistance, n'étaient pas rares, à cette époque, à

l'entrée d'un manoir savoyard, et la « passade » était toujours donnée « pour le plaisir de Dieu » au pauvre étranger.

— Entre en cuisine, compagnon, et va te réchauffer devant l'âtre; tu seras tantôt déjeuné de potage *u barbot*[1] avec nous autres.

Puis, s'apercevant que le jeune « forain » marchait avec peine et que ses chausses étaient ensanglantées : Par ma foi, continua le bonhomme, tu es blessé, pauvret! On t'a méfait cette nuit, comme je vois, et tu n'as nulle bague...[2] on t'a dérobé je pense. Est-ce sur le chemin de St-Julien? est-ce sur terre de Genève? Te ressens-tu de quelque mauvais coup?

— Ce n'est guère, monsieur; Dieu vous fasse merci! Je me suis déroché mal à propos, naguère.

— C'était donc en lieu précipiteux? Tu as passé de nuit la montagne au mauvais *Pas de l'échelle* peut-être. Encore faut-il se donner patience si tu n'as rompure ni défoulure. Viens ça, valet, et me suis; il te faut ici repaître de grand courage pour te méliorer.

Tandis que Paul se « déjeunait » de son mieux auprès du large foyer où flambaient et pétillaient les sarments desséchés, maître Phlippot considérait avec attention

[1] Potage de raves bouillies; c'était, deux siècles avant qu'on fît usage de la pomme de terre, la nourriture quotidienne du paysan savoyard. On apprêtait même cette soupe sur le Molard de Genève les jours de marché. — Voir: *les Cris de Genève*, petit imprimé de la fin du XVII^me^ siècle. DB-M.

[2] Pour: bagage.

ce passant morfondu et « mal-en-point » mais qui n'avait rien d'un vagabond profès, et dont le maintien, le langage, la physionomie démentaient la chétive apparence : « Ce doit être un garçon de la ville, pensait le curieux Phlippot, un hérétique sectaire suivant de Calvin, sans doute !... Encore faut-il en avoir quelque pitié ».

Quant au fugitif, ce n'était pas le hasard qui l'avait amené au manoir des Vandel de Saconnex : « Peut-être — s'était dit Paul dans sa détresse, en s'éloignant sans but du côté de St-Julien — ces parents « mamelus » qu'on disait être de père en fils ennemis de Genève et dont il n'était pas connu, n'étaient-ils pas si oublieux de leur commune origine qu'ils ne voulussent bien (non par amour, mais pour l'honneur du nom qu'il portait comme eux) le favoriser de quelque viatique, à présent qu'il était contraint de se forpayser ».

— Ainsi tu vas loin, compagnon ?

— Assez loin, monsieur ; je vais à Grenoble, s'il plaît à Dieu.

— Eh ! par ma foi, tu as bon courage ! — reprit Phlippot, qui, au-delà d'Annecy-en-Genevois, ne connaissait guère le monde habitable. — Mais que vas-tu faire en France ?

— Je vais m'offrir au service du Roi.

— Las ! mon garçon, c'est bien petit service et toujours mal payé, selon ce qu'on raconte ; ne saurais-tu mieux faire ici ?

— J'ai bonne volonté d'aller à la guerre et de quitter la ville d'où je viens, c'est ce qu'il me faut dire.

— Dieu y ait part, s'il est ainsi ! Cependant il te faut

demeurer céans et te reprendre aujourd'hui: il sera temps demain de te remettre en ton chemin.

Paul, meurtri de sa chute récente plus qu'il ne voulait le dire, avait accepté avec gratitude cette offre hospitalière, à la satisfaction du bonhomme qui témoignait s'intéresser à lui. Cependant, tandis que « le passant » teillait le chanvre ce jour-là auprès du foyer, pour ne pas demeurer sans rendre quelque service domestique, son hôte ressentait une vague appréhension: « Que va dire notre capitaine quand il reviendra ce soir de La Roche? se demandait Phlippot. — Il n'a pas accoutumé d'héberger Ceux de Genève... Non certes! Mais encore il est trop homme de bien pour se colérer d'une telle charité faite à bon escient, comme il semble ».

Cette conjecture était juste, et le vieillard ne méconnaissait pas son frère. Lorsque le capitaine, de retour au logis à la fin du jour, fut informé qu'un jeune garçon disant venir de Genève « et gagnant pays » avait été convié à passer la nuit au manoir, il ne taxa pas son frère d'une compassion indiscrète et même... il parut l'approuver, ce qui n'était pas trop sa coutume: « On pouvait héberger un nécessiteux de Genève (à défaut d'un autre mieux endoctriné) et Phlippot n'avait pas si mal fait d'assister ce dénué passant ».

— Faut-il vous le faire venir ici en la salle?

— Point! Donnez-moi mon vin du coucher en cuisine, où nos gens sont encore à la veillée. Il n'est tel que d'être devant la chauffe-panse quand on a longtemps chevauché le roussin.

Tandis qu'il se chauffait, debout sous la vaste chemi-

née, autour de laquelle ses gens étaient occupés à casser les noix en cerneaux, le capitaine adressait selon sa coutume quelques mots familiers, tantôt à l'un tantôt à l'autre, pour s'informer des affaires du logis et de l'emploi du temps à la ferme pendant son absence.

— Et toi, compagnon ? — dit-il à l'hôte étranger dont, à la première vue, il avait jugé sans défaveur la modeste apparence. — Monsieur mon frère dit que tu sors de Genève et que tu vas à la guerre. As-tu déjà porté la hallebarde ?

— Et l'arquebuse aussi, monsieur ; j'en ai le maniement familier.

— Voilà bien Ceux de Genève ! Vous ne déprisez jamais rien du vôtre, tant vous êtes coquards ; mais il y a loin de vos compagnies-bourgeoises (bonnes pour aller tirer à l'Oiseau) à nos enseignes de vrais soudarts arquebusiers piémontais. J'ai fait la guerre de Saluces, moi, et celle de Provence aussi, je puis m'y connaître.

Paul avait levé les yeux sur celui qui parlait ainsi. C'était un homme maigre, nerveux et de haute taille, un robuste septuagénaire, semblait-il, au visage cuivré, à la tête petite, aux cheveux blancs taillés en brosse. Son long nez aquilin incliné sur des lèvres serrées (les lèvres d'un vieil édenté) et le regard perçant de ses yeux bruns, lui donnaient certain air d'oiseau de proie, et lorsque la lueur du foyer éclairait ce long personnage revêtu de son « buffle » noirci et chaussé de ses étroits houseaux jaunes, cette idée d'un grand rapace se présentait naturellement à la pensée. Le qualificatif de « capitaine » était toujours donné, il est

vrai, au vieux Philibert par les gens qui voulaient le « révérencier », mais les manants villageois l'appelaient entre eux « Jean-le-blanc » et ce dernier surnom très caractéristique[1] était celui qu'on lui donnait le plus souvent... lorsqu'il n'était pas à portée de l'entendre.

— Et la rapière, en connais-tu le jeu?

— Assez bien, monsieur : j'ai hanté chez Dorcan, l'escrimeur, rue des étuves.

— Tudieu, l'ami! s'il est ainsi, tu seras d'abordée caporal de gens-de-pied ou lanspessade, j'en veux être garant.

Un triste sourire de Paul accueillit cet heureux augure : « J'étais lieutenant d'enseigne », ne put-il s'empêcher de répondre.

— Enseigne! toi?... tu as porté la brésille? Qu'est-ce à dire, ceci? Je me suis donc trompé à ton regard, et vous aussi, Phlippot... Vous n'en faites jamais d'autres! Ça, où prétendez-vous gîter ce garçon?

— Eh mais! à l'étable, mon frère.

— Il couchera sur un châlit. Dans quelle compagnie, enseigne?

— Dans celle de noble Jean Rilliet, seigneur ancien Syndic.

— Vous lui donnerez pour la nuit une catalogne[2],

[1] *Jean-le-blanc*, nom vulgaire de l'aigle du pays: *Circaëtus gallicus*. Il hantait autrefois les rochers du Salève. DB-M.

[2] Couverture piquée. Ce nom était encore en usage il y a cinquante ans dans les campagnes de la Savoie.

à ce jeunet sans manteau. Vraiment, Phlippot, vous ne connaissez plus les gens au rencontre! Encore que nous ayons ici un Genevaisan[1], ce n'est pas affaire à nous, de Saconnex-Vandel, d'héberger un lieutenant d'enseigne comme un goujat.

Qui donc est celui-ci? se demandaient les deux frères, lorsque Paul eut pris congé d'eux pour la nuit.

— Un garçon de famille, selon son apparence; il est gaillard et bien découplé, il a le regard franc et les façons courtoises.

— Il aura fait quelque équipée de jeunesse, bravé la Justice, forcé les prisons peut-être, ou fait du trouble-ménage dans un clapier.

— Il n'a nulle bougette, nulle bague; cependant il est honnêtement vêtu. On le dirait à la fuite.

— Il se peut qu'il soit ainsi, Phlippot; à dire le vrai, ce garçon sans aveu m'intéresse.

— Et moi aussi, capitaine, bien qu'il me soit du tout étranger.

Paul ne dormit pas cette nuit : le repentir, les regrets, l'humiliation, de fugitives images, hantaient sa pensée et lui rappelaient amèrement le passé. Quant à l'avenir, il y songeait à peine : « Il y aurait toujours

[1] *Genevaisan* se disait encore au commencement du XVII[e] siècle; *Genevois* était alors un néologisme à l'usage des lettrés qui se piquaient de parler le langage des gens de France et non le vieux dialecte national savoyard. Voir *Chanson nouvelle*. Bulletin de l'Institut, XXXII, p. 78.

place en France, dans une escadre de gens-de-pied, pour un soldat volontaire » — puis l'avenir..... le cadet Vandel ne s'en était jamais soucié. A présent il avait hâte de se remettre en route et, toutes réflexions faites, il ne voulait demander nul viatique aux frères Vandel de Saconnex, ses cousins, bien qu'il n'eût qu'à se louer de leur hospitalité et précisément peut-être à cause de la déférence soldatesque que lui témoignait le capitaine : « Pourquoi, dans sa détresse, se ferait-il connaître ici?... Il en coûte trop — pensait-il — à ceux qui ont quelque fierté, de se prévaloir d'une parenté méconnue, et cela seulement pour se faire assister ».

Mais le lendemain, le vieux Philibert — jadis « grand escrimeur en fait d'armes », et qui à Saconnex-Vandel n'avait pas souvent l'occasion de détacher une estocade, « ne voulait pas, disait-il, lâcher son hôte sans que celui-ci payât l'écot. Il pleuvait à verse par un grand vent tempêtueux, la montagne de Gex était noire, les chemins fangeux, les ruisseaux débordés, le temps paraissait gâté sans remède. Ce n'était pas raison à un honnête passant de se mettre aux champs comme un désespéré. Puis le capitaine voulait voir un cadet de Genève la rapière au poing. On avait ici dans l'armoire des épées mornées[1], des demi-espadons sans taillant; il s'en fallait jouer avant de se donner l'adieu ».

— Je suis tout à vos ordres, monsieur — avait ré-

[1] Soit : garnies d'une *morne* ou bouton de fleuret. DB-M.

pondu Paul prenant une rapière « courtoise »[1] des mains du capitaine, qui le conviait à faire un assaut dans sa salle, après le repas du matin.

— L'ami, nomme moi « capitaine ». Je maniais et commandais encore les chevau-légers de Martinengo, il y a tantôt dix ans. — A ces mots, sieur Philibert frappait déjà du pied droit en appel.

Cette prise d'armes fut de longue durée; elle charmait le robuste et nerveux châtelain, qui avait « en barbe »[2] un adversaire habile et digne de se mesurer avec lui: « Ça!... ça!... tu fais du réservé, je pense. Dis que tu en as cette fois. »

Mais Paul s'animant au jeu, finit par ne plus ménager son adversaire.

— Eh mais!... tu m'as touché, je crois. Vous ne tirez pas trop mal à ton académie, rue des étuves. Ça!... ça!... il faut rompre, cadet. Ah, paillard! j'en tiens encore! vraiment tu as fait un bon coup droit!

Puis, pendant une pause:

— Comment as-tu nom, monsieur l'enseigne?

— Paul...

— C'est nom de baptême cela; mais celui de famille?

— Capitaine, sauve votre grâce, je veux m'en taire.

— Soit ainsi, mon garçon: tu as l'épée gaillarde et bien en main, je t'appellerai Bellegarde. Recommençons!

[1] Sans pointe ni taillant.

[2] Pour: en face de lui.

Jusqu'au dîner, le fougueux capitaine Philibert voulut ainsi reprise sur reprise; puis quelque affaire l'appelant dans une ferme éloignée, il laissa Paul au logis dans la compagnie du bonhomme Phlippot — compagnie silencieuse ce jour-là, car Phlippot, les jours de pluie, demeurait plongé dans la revision de certains comptes de fermage, de vignolage, de « ménagerie »[1] et de redevances féodales, dont le règlement paraissait être pour lui des plus laborieux.

— S'il vous plaisait, monsieur, je pourrais vous aider un peu — se hasarda à dire le jeune homme, qui ne savait demeurer inoccupé.

— Eh! l'ami, connais-tu les chiffres? sais-tu nombrer sans jetons?

Et sur la réponse affirmative de son hôte, le vieux Phlippot s'empressa de lui confier le soin de remettre quelque ordre dans l'étrange grimoire raturé à chaque feuillet qu'il appelait son « livre de raison »[2].

Ce règlement de comptabilité rustique ne devait pas arrêter longtemps un commis du négoce, et le travail, fut bientôt achevé, à la grande satisfaction du vieillard, qui le suivait des yeux.

— Par ma foi! tu en sais déjà plus que moi, mon bel ami! c'est plaisir de te voir tracer de la plume sans te

[1] Pour ménage.

[2] *Le livre de raison* était alors, tout à la fois, le livre de comptes, de recettes, de dépenses et le journal intime d'un chef de famille ou d'un négociant. On y inscrivait jusqu'à des observations météorologiques. DB-M.

reprendre, et les chiffres numéreux ne t'étonnent point, comme ils font à moi. D'où te vient cette science ?

— J'étais facteur de boutique chez... un marchand de la ville, monsieur. Il n'y a pas là pour se récrier.

— Ainsi tu te dépars demain et prétends nous quitter ? — disait le même soir le capitaine à son hôte. — Si tu voulais bien faire, Bellegarde, et demeurer en ce bon pays de Savoie, je te donnerais le petit mot d'écrit pour monsieur le gouverneur de Chambéry, que tu irais saluer au passage. Pour l'amour de moi, d'Albigny t'aurait en recommandation.

— Capitaine, vous savez que je suis de Genève et que j'ai devoir à la ville ; ce n'est pas affaire à moi de me donner à Son Altesse.

— Morgué ! monsieur l'opiniâtré, tu ne serais ni le premier ni le dernier de Ceux de Genève qui sont à son service.

Puis, comme s'il se repentait de ces dernières paroles « Jean-le-blanc » avait gardé le silence.

— Enfin, reprit-il, pourquoi vas-tu t'engager à Grenoble ?

— Je connais un peu monsieur Desdiguières, pour avoir parlé à lui.

— Toi !... toi, tu connais Desdiguières ?

— Et quelques-uns de ses capitaines ; j'ai couru la bague avec son neveu, monsieur de Morges.

— Voici encore pour m'étonner. Enfin n'en discourons plus ; tu te réfléchiras peut-être avant demain : *A chacun jour son vêpre,* dit le proverbe.

Quand, à la fin de cette soirée, les deux vieillards se retrouvèrent en tête-à-tête : Savez-vous quoi, mon frère ? — dit Phlippot, donnant essor à quelque importante conception longtemps mûrie — je présuppose que ce garçon de Genève n'acceptera pas votre offre (en quoi je ne saurais le blâmer). A dire vérité, j'aurai regret de lui s'il s'éloigne, habile comme il est à manier la plume et bon arithméticien pour supputer toute manière de compte. Ne pourrions-nous en faire notre ménager ?..... Que vous en semble ?

Il n'en semblait que bien au capitaine, car l'administration domestique dont son frère avait seul la charge était dans un étrange désordre, puis l'ancien chevau-léger « aurait ainsi sous la main un galant escrimeur pour se récréer quand on serait de loisir, puis encore il n'était pas fâché de détourner du service de France un bon compagnon ; enfin celui-ci était de Genève, on pourrait peut-être avoir affaire de lui dans quelque occasion prochaine s'il se laissait un peu manier ».

— Je ne dis pas non — répondit enfin Philibert (et c'était la seule forme d'assentiment dont il usât jamais avec son frère) — mais ce garçon, ayant accoutumé la ville, voudra-t-il demeurer en lieu champêtre ? se plaira-t-il à Saconnex-Vandel ?

— Pourquoi non ? — dit le sexagénaire, qui ne s'en était jamais éloigné.

III

On ne parlait plus du cadet Vandel dans les boutiques et les « hauts-bancs » de la rue couverte. Chacun de nous tient si peu de place dans la vie, que tout ce qui nous concerne personnellement est bien vite oublié. Dans les petites villes et pour les gens d'un même quartier, c'est à peine si, quelque temps après qu'il s'est éloigné, on se souvient encore de celui qu'on rencontrait chaque jour, qu'on ne voit plus, qu'on ne reverra jamais peut-être.

Puis, d'autres incidents étaient survenus, qui détournaient l'attention des citadins : « Serait-il permis de s'aller épouser le dimanche, comme on le faisait d'ancienneté ?[1]... Ne ferait-on pas assassiner Vitro de Basterga, puisqu'il n'y avait moyen de l'enlever aux champs ?[2]... Qu'était-ce de ces excès de table et ivrogneries « en la compagnie des sieurs du Conseil » dont le Consistoire avait démené si grand bruit ?[3]... Et ces ribleurs de nuit, jouant du violon, enlevant le manteau, soufflant les chandelles et embrassant les chambrières au rencontre, quel train de vie était-ce là ?[4]... Enfin

[1] Voir *Registre des Conseils*, 22 février 1602.

[2] *Ibid.*, 21 juillet 1602.

[3] *Ibid.*, 20 février 1602.

[4] *Ibid.*, 2 avril 1602.

n'était-ce pas très bien fait à Messieurs d'avoir envoyé Pierre Troillet se réfléchir trois jours en prison, pour avoir opiné en Deux-cents en laissant échapper trop d'aigreur contre le Magistrat »?[1]

Mais les nouvelles venues de Savoie, de Suisse et de France préoccupaient bien davantage encore Ceux de Genève. Les circonstances étaient pour eux si menaçantes, que la garde permanente de leur cité s'imposait comme en temps de guerre ouverte : Fallait-il rétablir pour la garnison de la place les quatre compagnies « d'entretenus » étrangers qu'on avait dressées en 1589?... Il les faudrait payer. — Fallait-il demander aux termes des alliances le secours soldatesque de messieurs de Berne?... Il le faudrait payer de même; et comment le faire? Le pauvre public était accablé de dettes criardes; on avait depuis dix ans emprunté de toutes mains et jusqu'en Pologne; l'indigence de l'Etat était assez connue et celle des particuliers ne l'était pas moins. Il n'était pas possible de recourir à la mesure calamiteuse d'avoir encore des soldats entretenus[2]; ainsi — bien que six mois de garde incessante eussent peu à peu lassé la milice bourgeoise (dont on constatait

[1] Voir *Registre des Conseils*, 8 mars 1602.

[2] Cet entretien était cependant bien chétif, le simple soldat ne recevant que deux écus par mois, avec lesquels il devait pourvoir à se nourrir comme il lui plairait. — Il est vrai qu'on lui permettait d'exercer à son profit quelque petit métier, pendant les heures où il ne faisait pas de service. DB-M.

la négligence) — on ne pouvait compter néanmoins que sur elle pour la défense de la ville.

Dès le commencement de cette année nouvelle (1602) Genève était comme investie du côté de la Savoie — et cela sans hostilités déclarées. — La porte Neuve et celle de Rive demeuraient habituellement fermées; les citoyens ne se risquaient plus hors des Franchises sans nécessité; une escorte de citoyens armés était nécessaire à ceux qui, propriétaires d'un domaine rural, tentaient de faire « transmarcher » leur récolte et de retirer dans la ville leurs biens mobiliers. Les carabins de Vitro venaient « brigander » jusque dans la banlieue; toute relation commerciale avait cessé avec les gens de Savoie, et parmi ces derniers, ceux que l'appât du gain engageait à braver les défenses d'exportation, ne trafiquaient plus de leurs denrées que de nuit, furtivement, et comme des contrebandiers.

Mais ce qui ne pouvait manquer d'entretenir la défiance et l'inquiétude publiques, c'est que la ville s'emplissait peu à peu de vagabonds, de gens sans aveu, de « pieds-gris-besaciers » chassés par la faim des campagnes désertes, et de nombreux réfugiés savoyards demeurés de la Religion réformée et cherchant un asile. Les « bullettes », soit permis de logement, délivrées aux passants et valables seulement pour vingt-quatre heures n'arrêtaient nullement ce désordre. Les saufconduits — accordés pour quatre jours aux bannis, aux repris de justice, comme aussi aux nombreux commis, officiers et notables de France, disant avoir affaire à

Genève — étaient sans cesse renouvelés. Tous les logis publics étaient pleins de ces étrangers, dont les agissements pouvaient être hostiles et qu'il devenait impossible de surveiller avec quelque efficacité. Au printemps, cette invasion inquiétante ne fit que s'accentuer chaque jour davantage : le Jubilé de « l'année sainte » allait être célébré à Thonon avec un grand éclat, et déjà l'annonce de ces fêtes religieuses — manifestation triomphale du catholicisme rétabli dans la province — attirait de tous côtés une foule de dévots pèlerins, dont le plus grand nombre ne craignaient pas d'emprunter territoire à Ceux de Genève, de visiter curieusement leur ville et même de séjourner dans ce nid de l'hérésie avant d'aller se sanctifier et purifier en Chablais[1].

Dans la ville, menacée depuis si longtemps d'un prochain coup de main, un seul avantage devait résulter de la présence de tant de dévots Jubilants, dont la malveillance contre les hérétiques Réformés était notoire : depuis la fin d'avril les citadins se risquant hors du territoire de la République n'étaient plus molestés par les officiers de Son Altesse et n'étaient plus en butte aux agressions des carabins, car la Seigneurie pouvait user de représailles et retenir en otage des gens de considération. Aussi un mot d'ordre semblait-

[1] A l'occasion de ce jubilé — prétend le savant auteur de l'*Histoire de Thonon et du Chablais* — Genève livra (en deux mois) des billets de logements à cent mille pèlerins. Mais l'abbé Picard ne fait pas connaître sur quel document officiel s'appuie l'énoncé d'un chiffre si élevé. DB-M.

il avoir été donné en Savoie pour suspendre le cours de ces procédés vexatoires et de ces méfaits trop accoutumés. Enfin, dans l'intérêt des cohortes pieuses, dont il convenait d'assurer la subsistance durant leur séjour à Genève, les autorités de Savoie toléraient provisoirement l'apport des denrées et des victuailles, sinon dans la ville au moins sur les confins des Franchises, comme on le faisait en temps de peste! Une sorte de marché précaire, où accouraient les hôteliers, les taverniers et les « revenderesses », s'était ainsi formé à *la Grange-Canal* sur le chemin du Faucigny, et aussi aux abords du *Pont d'Arve* sur celui de St-Julien-en-Genevois, le paysan savoyard, dont on peut changer les croyances et la nationalité mais non les coutumes séculaires, venant ici de préférence les jours des anciens marchés.

Un de ces jours de trafic tacitement toléré par les officiers de Savoie — on était alors à la fin de mai — de nombreux citadins sortis de la ville dès l'ouverture des portes se hâtaient d'aller passer le Pont-d'Arve au Plainpalais et de venir faire leur « garnison » de ménage sur la place où les paysannes en « béguine »[1] et les villageois vêtus de bure blanche étalaient déjà, aux premiers rayons du soleil, leurs corbillons et leurs « mannequins » chargés de verdures potagères, leurs sacs de céréales, leurs barils de salaison, de fromages blancs, de séchons[2], de raisiné, offrant aux chalands tou-

[1] Coiffure de toile dont le large retroussis forme deux pendants.

[2] Fruits séchés au four.

tes les denrées de conserve et toutes celles de la saison printanière. Tandis que les grosses « revenderesses » à la face enluminée — ces « triquedondaines » de la place du Molard bien connues des gens de village — faisaient choix de tout ce qui était à leur convenance sur le marché, les servantes-bourgeoises en cornette blanche, en casaquin de couleur, suivaient lentement, le panier à la main, la rangée des étalages. On débattait les prix avec animation et, de part et d'autre, on se récriait de prétentions immodérées. Sur le passage des acheteuses se faisait entendre à chaque instant l'appel accoutumé des Savoyardes: *Volivo ran, fenn'a?* et celui plus séduisant encore : *Pregni kâque ran, belle infant; pregni du nôtre!* Ailleurs les « porte-balles », venus de Genève pour trafiquer aussi, offraient aux gens de village leur mercerie et « clinquaille », d'autres ayant dressé cabaret[1] tentaient la convoitise des ménagères par l'étalage des étoffes, des outils, des ustensiles à leur usage. L'un criait: Argent de mes chausses *(ardzan de mes chauch'a)*, de mes gamaches, de mes chapeaux!.... L'autre: Argent de mes escofions[2], de mes casaquins, de mes rabats![3] On vendait même ici des livrets imprimés: *Les pronostications de Nostradamus, Griselidis, la Malice des femmes, l'Evangile des quenouilles* et autres bons livres à l'usage des lecteurs d'almanachs,

[1] Table sur tréteaux.

[2] Bonnets de toile, à fronteau taillé en pointe; voir les tableaux de Teniers, d'Ostade, de Miéris, de Van Laar, etc.

[3] Collerettes rabattues.

qui ne savent mieux faire que de baguenauder pendant la veillée. Enfin certain joueur de vieille errait dans les groupes, qu'il charmait par sa mélodie persistante. Cet ambulant « vieilleux » — qui n'était autre que Nâsi, le ci-devant souffleur d'alchimie au service du docte Quercetanus — avait le visage recouvert d'une sorte de masque noir cachant les affreuses blessures dont il était défiguré pour toujours. Le vieux Turc, converti à la religion de messieurs de Genève, s'étant vu contraint de renoncer à faire de l'or par des procédés scientifiques, se contentait maintenant de recueillir les six-deniers, les parpaillots[1] et les gringalets[2] de cuivre qu'on ne pouvait refuser longtemps, semblait-il, au charme de son instrument mélodieux.

Un autre particulier, beaucoup plus connu des paysans de St-Victor et des Savoyards habitués des anciens marchés de la ville, attirait les regards de la foule : c'était maître Tabazan, le bourreau, venu tout comme un autre bon chrétien pour se pourvoir à juste prix de son nécessaire. Ce justicier en casaque rouge — que le Conseil faisait mettre de temps en temps au « crotton » lorsqu'il s'était » gonflé de vin » mal à propos — n'en était pas moins un personnage que les paysans étaient enclins à traiter avec ménagements sinon avec considération ; on ne surfaisait pas pour lui le prix des denrées ; « son argent valait celui d'un autre ! et puis encore, sait-on jamais de qui on peut avoir affaire ici-bas ? Il

[1] Soit huit-deniers.

[2] Trois-deniers, décriés dès l'an 1599.

n'était que sage de ne pas mécontenter mons' Tabazan ».

Entre les taverniers, aubergistes et logeurs venus ce matin aux emplettes « delà-d'Arve », l'hôte *du Croissant* était encore un chaland dont la figure était familière aux gens de village. On le disait bonhomme, bien qu'il fût aussi du pays des Turcs : Moyse — de son vrai nom, Ali-ben Amet Zoby, de Cérigo — était comme Nâsi un des soixante forçats barbaresques faits prisonniers de guerre par Ceux de Genève à la reddition du fort de Versoix. Parmi ces gens de bien (dont trois avaient été brûlés par ordre de Justice, au Plainpalais, en 1590) le plus grand nombre avaient été invités dès longtemps à quitter la ville, mais d'autres y étaient demeurés. Moyse, après s'être converti, sans objection sérieuse, à la religion de maître Jean Calvin, était resté longtemps serviteur *au Croissant,* dont il avait fini par épouser la vieille, riche et désagréable hôtesse, la veuve Tuyau « qui, disait-elle avec effusion, ne pouvait plus se passer de lui ». Le ci-devant galérien au service de Son Altesse pouvait se dire caressé par la Fortune, et son existence était maintenant bien plus assurée que celle du pauvre Nâsi. On disait Moyse « de bonnes mœurs et versation... pour un Turc » et cette assertion flatteuse, à laquelle nul ne contredisait, témoigne assez que Ceux de Genève savent fort bien rendre justice au mérite d'un étranger.

Le serviteur domestique du logis *du Croissant,* devenu le mari de la veuve Tuyau, était avantageusement connu de la population entassée rue de la Rôtisserie, rue Punaise, rue de la tour du Boyau, impasse et cloaque

de Bémont, et pour le ci-devant galérien barbaresque cette considération méritée ne pouvait qu'ajouter, semble-t-il, à l'agrément qu'offre encore de nos jours le quartier de la ville où son heureux destin l'avait appelé à venir se fixer.

Comme ce galant homme, portant sa hotte, sa corbeille et ses paniers emplis de victuailles, se disposait à quitter le marché savoyard et à repasser le Pont-d'Arve, il faillit tout lâcher en s'entendant appeler par une voix connue, celle du cadet Vandel (car c'était bien ce disparu, encore qu'il fût accoutré à la rustique, qui sortait en ce moment de la « capite » des archers des gabelles, située à la tête du pont sur la rive de Savoie). Le jeune homme tenait à la main quelque billet de passe-avant et vint d'un pas rapide au devant de Moyse, qu'il accosta avec la cordialité joyeuse qu'on témoigne à l'ami éprouvé dont on peut enfin presser la main après une longue et fâcheuse absence.

— Dieu est grand! Etes-vous ici, Vandel? On vous disait mort en France...

— Moyse, mon grand ami, voici bon rencontre, à mon souhait! Tirons-nous à quartier : j'ai bien à parler à toi pour un jour; viens ça prendre chopine sous la tonnelle des gardes.

C'était un petit cabinet de verdure attenant à la capite et où, le jour du marché, il n'était pas absolument défendu aux « gabeleux » de Son Altesse de servir discrètement à boire aux gens altérés « aimant trop mieux le vin frais que l'eau bouillie ». A défaut de vin, qui n'était nullement alors — vu son prix élevé — une

boisson pour les campagnards, on buvait ici de la « pommade »[1].

Tandis que Vandel et son hôte vidaient chopine, il fallut pour contenter Moyse que le jeune homme lui fît d'abord le récit sommaire de ce qui lui était survenu depuis sa fuite de Genève. La retraite de Paul auprès des gens de sa parenté bannis dès longtemps de la ville n'était pas un fait bien surprenant, « et — disait Moyse — les gens d'esprit, comme lui Zoby, auraient dû s'en douter. Mais comment l'avait-on accueilli à Saconnex-Vandel ? Quelle chère lui faisait-on, le sachant de Genève et des hérétiques opiniâtrés ? S'était-il fait connaître aux châtelains ses cousins ? Etait-il maître ou valet? Avait-il quelque bon salaire pour un service attitré ? Enfin ne regrettait-il point la rue couverte »...?

Tant de questions pressantes trouvaient Paul tout disposé à y répondre : « D'abordée on l'avait accueilli, disait-il, pour le plaisir de Dieu ; mais il avait bientôt montré qu'il était homme de service quand on avait métier de lui. Les deux sires de Saconnex l'avaient pris en gré tant l'un que l'autre. On l'avait si bien catéchisé et induit à demeurer au manoir, que de facteur du négoce il était passé « ménager » et gouvernait à présent tous les travaux des champs selon la saison. En réalité il n'était ni maître ni valet et ne s'en souciait guère. Son bannissement de la ville et des Franchises, au bon plaisir de Messieurs, lui avait été bien dur ! d'autant qu'il avait grande repentance de ses écarts et

[1] Cidre de pommes ; c'était aussi la boisson des soldats. DB-M.

voulait tout réparer s'il avait fait quelque tort à personne. Enfin..... c'était occasion de se soumettre au Magistrat puisqu'on ne voulait plus de lui dans la ville. A présent il était un rustaud de St-Victor, ne pouvant être des Enfants de Genève. Il avait fait grande chasse aux loups l'hiver prochain dernier, avec le vieux sieur Philibert, dans les bois de Valeiry, et le capitaine le faisait aussi aller à la volerie avec lui lorsqu'il en prenait le plaisir. Quant à la rue couverte..... Non! ce n'était pas tant la boutique des frères Manlich qu'il regrettait à Genève »!

Tout autre qu'un Turc aurait peut-être demandé à Paul ce qu'il y regrettait donc et à qui s'en allait le soupir dont cette dernière confidence était accompagnée, ainsi que le regard attristé que le jeune banni dirigeait à présent du côté de la ville; mais le mari de la veuve Tuyau savait assez que chacun a ses secrets déplaisirs ici-bas. Il le savait par expérience, car si l'hôtesse sexagénaire et quelque peu barbue *du Croissant* était trop colérique, avare et déplaisante à son gré, les deux vieilles filles de la dame ne l'étaient pas moins, ces trois acariâtres, avec lesquelles il fallait pourtant vivre doucement, formant un harem dont un marchand de mort aux rats ne se fût pas contenté en pays musulman. « Mais ces chrétiens!... que ne feraient-ils pas pour de l'argent »! Il s'en fût offert à Moyse plus de dix (seulement dans la rue Punaise) pour reprendre son marché matrimonial si messieurs du Consistoire eussent voulu y prêter les mains.

— Parlons d'autres — continua Paul interrompant ces

doléances confidentielles. — Je suis venu ce jourd'hui conduire ici bon nombre de mulets chargés de notre blé, que les sieurs de Saconnex adressent à Thonon, où tous vivres sont de requête dans ce grand concours de leur jubilé. Ces blés vont au Molard de la ville sous la garde d'un paysan de Savoie qui vient ici les prendre et les fait voiturer par eau. J'attends à présent ce compagnon, qui doit tantôt me ramener mes sommiers.

— Et pourquoi ne venez-vous pas, vous-même, les convoyer au port du Molard?

— Il me déplaît de solliciter sauf-conduit à la Consigne.

— Tant d'autres bannis le font chaque jour!

— C'est affaire à eux, Moyse; pour moi je ne saurais m'y résoudre.

L'hôte *du Croissant* n'insista pas, et la conversation fut mise sur les incidents du jour et les nouvelles de la ville : « On n'y voyait que pèlerins jubilants, on n'y parlait que des grandes fêtes de leur purification. Quelques bons marchands de Genève avaient demandé d'aller étaler quelques jours à Thonon à l'occasion de ces solennités, mais la Seigneurie leur en avait fait grande inhibition à peine de vingt-cinq écus d'amende pour les contrevenants « de crainte qu'ils fussent incités à se commettre en idolâtrie ». Cependant à Genève les grandes processions de dévôts étrangers se suivaient chaque jour. Celle de Nantua avait été insultée aux Portes du faubourg; mais c'était la première, et bon nombre de citoyens, en voyant apparaître la croix et les bannières, les reliques et les encensoirs, avaient été fort estoma-

qués. Après ceux de Nantua étaient passés ceux de Belley, puis ceux de Montluel-en-Bresse, et la veille de ce marché du Pont on avait vu démarcher en bel ordre dans la rue-basse la procession de St-Claude formée de soixante prêtres en surplis et de neuf cents pénitents blancs chantant de grand courage leurs sempiternelles litanies..... Genève n'était plus Genève! et si ce train de vie devait durer, Moyse ne répondait pas de la sûreté de la ville, où trop de pèlerins sans aveu allaient jubilant et venaient comme à la foire en quantité innumérable »[1].

Vandel écoutait ce récit avec distraction et comme étant préoccupé de secrètes pensées: « Et — dit-il enfin, comme avec effort — ne vois-tu plus Gratienne? »

« La chambrière des dames bolonaises de la rue de St-Germain était venue maintes fois cet hiver passé s'enquérir de ses nouvelles, à la suite de son escapade. Mais comme Moyse ne pouvait la satisfaire que de conjectures, elle avait fini par ne plus se présenter *au Croissant* ».

— Outre plus — continua le tavernier — je crois qu'il y a quelque changement de fortune chez sa maîtresse: Madame la comtesse aurait fait un héritage inespéré en son pays des Romagnes, selon ce qu'on raconte. Hériter à soixante-dix ans!... enfin « il n'est jamais

[1] Voir *Histoire de Savoie* de V. de St. Genis II, 233. n. Il y eut, dit cet auteur, plus de cent quatre-vingts processions *qui ne craignirent pas de traverser la ville et d'y loger.*

trop tard pour bien faire », nous disent nos prédicants. A présent elle marie, dit-on, l'une de ses nièces.

— Laquelle?

— Holà! vous avez failli renverser le restant de la pommade et le cabaret. Je ne saurais vous dire laquelle, en vérité.

Le cadet Vandel s'était levé et paraissait ne pouvoir tenir en place:

— Moyse, il te faut encore me faire un trait d'ami.

— Assurez-vous de moi, Vandel, s'il est possible.

— J'ai si grand désir de revoir cette Gratienne que rien plus. Ne pourrais-tu la rencontrer par ville, ou la guetter un soir et te glisser à son logis pour lui donner une assignation? Je serai encore céans au prochain marché, toute la matinée, occasion de ces convois de blés pour le Chablais. Ne crois-tu pas qu'elle viendrait bonnement jusqu'ici, pour l'amour de moi, si tu l'en pries?

— Vraiment j'en veux répondre pour elle — répliqua l'hôte *du Croissant.* — Ces femmes de Genève savent assez mettre un pied devant l'autre quand c'est pour satisfaire un bon compagnon; elles n'ont crainte d'user leurs sabots, ni leurs galoches en temps de pluie, quand c'est pour quelque semblable charité.

Après avoir donné cours à ce facétieux éloge, Moyse remarquant « que l'heure se faisait tarde » et qu'il avait beaucoup de chances d'être fort mal accueilli de ses trois femmes s'il demeurait davantage, il reprenait sa hotte et ses paniers, et se séparait enfin du banni.

« Mais qu'a-t-il affaire de Gratienne ? — se demandait le bonhomme en se dirigeant vers la ville par le petit chemin *des Terrassiers*. — Veut-il l'emmener de force et la ravir à son Abel? Est-ce qu'ils manquent de femmes, cette année-ci, ces pieds-gris rustauds de Saconnex-delà-d'Arve? Par mon baptême! j'ai bonne envie d'induire les miennes à aller se promener un dimanche en ce quartier champêtre et peu fréquenté ».

IV

La vie des champs, ses labeurs, ses plaisirs, l'oubli d'un orageux passé, et cette sensation de délivrance que ressent un cœur honnête, échappé soudainement à de folles amours, ces agents de la santé morale avaient eu depuis six mois pour le cadet Vandel la plus salutaire influence. Ce fut sans doute la première impression de Gratienne, quand tous deux se revirent au marché du Pont-d'Arve où, le samedi suivant, le jeune banni attendait dès l'aurore la chambrière, qu'il accueillit avec une cordialité, une effusion, un empressement dont l'intelligente fille pouvait peut-être deviner l'inconscient mobile et se dire qu'elle n'était pas tout à fait la seule cause.

— Vous êtes tout autre devenu! — disait-elle en considérant avec complaisance le jeune homme au teint

hâlé, au visage « en bon point », à la robuste encolure, dont les yeux bleu foncé — ces yeux vifs, d'un loyal et franc regard — n'avaient plus cette expression maladive, morne et désespérée comme au temps passé. — Oui, vous êtes tout autre devenu; vraiment, pour un cadet, c'est grand bien de vivre aux champs.

Mais ce n'était pas pour l'entendre parler de lui que Vandel avait un si grand désir de rencontrer Gratienne : « Que devenaient madame la comtesse et... les damoiselles du logis? Qu'était-ce d'un certain mariage, dont Moyse avait voulu lui parler? »

— C'est peut-être celui de la dame Olympie — répondit la malicieuse chambrière, feignant de ne pas comprendre à quel but tendait cette enquête. — Elle a tant peiné et démarché, cette bonne pièce, qu'elle s'est fait épouser naguère par Marc-Antoine le Napolitain du manège. C'est belle guilledine[1] pour un vieil écuyer; qu'en voulez-vous dire?

Tout en parlant, Gratienne dirigeait un pénétrant regard sur l'ancien amoureux de la veuve Offredi, mais celui-ci avait accueilli cette nouvelle avec indifférence et ne paraissait nullement en être troublé : « Décidément, le temps, l'absence et la vie active avaient fait bonne œuvre, et la belle Olympie n'était plus rien pour lui ».

— C'était d'une autre promise — reprit Vandel — que l'hôtelier *du Croissant* avait prétendu parler à

[1] Haquenée, dressée à l'amble. Les premières qu'on vit en France venaient d'Angleterre. Voir Brantôme.

lui : Est-ce que..... est-ce que madame la comtesse mariait à présent l'une des ses nièces ?

— En avez-vous la puce à l'oreille, maître Paul ? Est-ce bien là qu'il vous démange ?

— Eh mais !..... parle un peu, Gratienne, je sais bien que tu es bonne fille.

Oui, Gratienne était « bonne fille ». Quelle femme ne ressent pas quelque sympathie pour les involontaires manifestations d'un cœur épris dont elle devine les appréhensions, les repentirs et les secrets combats ? La chambrière de la comtesse ne voulait pas se jouer trop longtemps du pauvre banni qui l'interrogeait et témoignait porter un si vif intérêt aux affaires domestiques des Bolonaises de la rue de St-Germain : « C'était Zabetta, fiancée dès l'an passé, dont on allait célébrer le mariage après ce grand remuement du Jubilé savoyard qui troublait tout dans la ville. Ces épousailles étaient connues dès longtemps à Genève, et il fallait être un garçon de village, confiné en lieu champêtre et ne sachant plus rien du monde, pour ignorer un tel événement de famille ».

— Ah, c'est damoiselle Zabetta..... seulement ?

— Quoi « seulement » ? n'est-ce point assez pour vous satisfaire ? Eh bien, nous aurons encore, un jour ou l'autre, une seconde fille promise à vous signaler.

— Quelle ? — demanda Paul, qui cette fois avait pâli.

— Que vous importe, galant ? C'est l'aînée Vittori ou la moins-née, assurément.

— Mort-dieu ! si tu savais combien il m'importe !...

— Tenez... vous me faites pitié, à présent. Il n'est

pas tant nécessaire de me presser les mains; je ne suis pas pour m'envoler comme un pinson. Vous faites du réservé et ne voulez rien dire du vôtre, mais je suis assez clairvoyante pour savoir ce que vous tenez caché.

— Vraiment... je ne cache rien, Gratienne.

— Morgué de vous! Je crois que vous me feriez colérer en fin de compte : Vous avez eu un fol amour de jeunesse (dont vous êtes bien guéri, je m'en assure) et il vous est venu dans votre solitude, avec le regret du passé, comme un reproche de conscience : c'est que vous aviez, sottement et à la mal'heure, quitté le bon pour le mauvais. — Ne tressaillez pas tant de cette parole. — Vous aviez naguère, dans une honnête maison, quelque relation familière avec une jeune innocente, qui vous eût aimé peut-être.... si vous aviez été sage. Mais vous étiez si assoti, si hébété que vous n'y preniez garde. A présent vous ressentez qu'elle vous est chère, n'est-il pas vrai? d'autant que tout vous a étrangé d'elle. Les hommes sont tous ainsi. Dites-en la vérité : que ne donneriez-vous pas du vôtre, pour revoir Giuditta, notre damoiselle? que ne feriez-vous pas pour retrouver ses bonnes grâces, et lui plaire s'il était possible?.....

— Hélas, ma mie, que répondrai-je? tu lis en moi comme en un livre.

— Galant! c'est affaire à nous autres porte-jupons, ces devinailles. Pensiez-vous que Gratienne était si nice que de ne pas savoir ici où la chatte a mal au pied?

Le ton affectueux de cette sortie en tempérait la vivacité :

— Eh bien, soit ainsi ! Aussi vrai que Dieu m'entend, j'ai grand repentir, grande honte et grand amour au cœur. Ne saurai-je plus rencontrer nulle part celle dont l'image est partout devant mes yeux ? n'entendrai-je plus jamais sa voix aimée ? ne lui dirai-je pas ma peine pour m'en soulager ?... Et toi, Gratienne, est-ce que tu ne veux pas me donner de l'aide ? J'en ai bien métier, ma mie, ah certes j'en ai bien métier !

— Il convient démarcher à pas d'outarde en ce rencontre, et non courir « à la j'en veux » ! suivant votre coutume — répondit à ces sollicitations pressantes la prudente chambrière, sans vouloir autrement s'engager.

Puis il lui fallut supporter comme un assaut toutes les questions du jeune banni : « Qu'était-il de damoiselle Giuditta, de sa santé, de ses mélancolies ? ne parlait-elle plus jamais de lui ? était-il si oublié d'elle qu'elle n'eût souci de sa défortune ? est-ce qu'il n'y avait moyen de la rencontrer, ne fût-ce qu'un instant, hors de la ville ? et sa tante, madame la comtesse, qui naguère avait eu Vandel en recommandation, pouvait-il espérer encore quelque retour de faveur de cette honnête vieille dame ? »

— Par ma foi, vous m'en demandez trop, beaucoup trop, et bien plus que je ne saurais dire : Notre damoiselle s'est bien reprise cette année nouvelle, Dieu merci ! Pensez qu'une fille de dix-huit ans à peine, et qui a pour plaire, n'est point si sotte que de s'atténuer jusqu'au trépas pour quelque secrète déconvenue que par fiertise elle doit savoir vaillamment endurer.

Cependant Gratienne n'était pas aussi ignorante qu'elle feignait de l'être au sujet de ce qu'on disait et pensait du jeune banni chez les Bolonaises, et depuis six mois elle avait eu maintes occasions de s'assurer de l'intérêt compatissant qu'inspirait encore à la vieille comtesse le sort de ce disparu. Elle savait aussi, à n'en pas douter, que Paul n'était pas si oublié de celle dont il se préoccupait qu'il craignait de l'être. « Mais que servait-il d'animer encore ce jeune cavalin toujours si prompt à entrer en fougue? Si damoiselle Giuditta avait parfois avoué à sa servante qu'elle avait grand' peine à endurer une si cruelle départie, si le procès-criminel, la sentence de bannissement du cadet Vandel, « au plaisir de la Seigneurie », avaient trop souvent fait couler les larmes de la jeune fille, il était des bienséances — se disait la chambrière dévouée — de ne rien révéler de ces ennuis. Dans combien de logis (des plus heureux en apparence!) n'a-t-on pas de secrètes peines?..... Quelle fille de bien a toujours été si favorisée en amour qu'elle n'ait pas eu des mélancolies?.... et que faudrait-il penser d'une servante assez sotte et malavisée pour aller conter aux gens ces mystères innocents dont elle a reçu la confidence »?

Elle prit son temps, le jour même, pour parler à la tante et à sa nièce cadette, en l'absence de Julia et de Zabetta qui, pensait-elle, « n'avaient que faire de savoir sitôt le cours du marché »[1].

— Qu'as-tu en pensement, Gratienne? — lui demanda

[1] Savoir ce qui se passe.

la comtesse Diamante, dont elle attirait l'attention par son manège. — Il semble ce jourd'hui, à te voir démarcher autour de nous comme une galline qui ne sait où poser son œuf, que tu as quelque affaire d'importance dont tu voudrais bien nous étrenner.

— Madame, il y a bien des nouvelles, et qui vous intéressent peut-être aussi, damoiselle Giuditta.

Puis Gratienne récita sommairement mais sans réticence tout ce qui s'était passé entre elle et le cadet Vandel durant leur entretien matinal au Pont-d'Arve.

La vieille dame italienne, toujours expansive, se récriait de contentement au cours de cette communication tout à fait imprévue, et témoignait combien elle y prenait intérêt; mais Giuditta était trop émue pour dire ce qu'elle ressentait. Ses regards fixés sur Gratienne témoignaient seuls de sa secrète joie, et nul mot ne venait sur ses lèvres pour exprimer le trouble de ses pensées.

— Ainsi donc il est retrouvé, ce pauvret! qu'on disait mort de nécessité ou de maladie au service du Roi; et il a bon emploi domestique et bonne gîte, dis-tu, chez ses parents de Saconnex (ces deux pots cassés bons à mettre en terre, disent Ceux de Genève). Jésus! j'en suis ravie pour lui..... et pour d'autres, car je ne lui veux que bien, à maître Paul, quoi qu'il en soit de ses fredaines passées, dont il est assez et trop puni, je m'en assure. Mais toi, fillette, ma mie, tu rougis et pâlis sans donner rien à entendre. Qu'est-ce à dire? toi qui t'affligeais des adversités de ce cadet Vandel et qu'on ne

pouvait distraire de ces fâcheries, es-tu si peu touchée d'avoir de ses nouvelles?

— Si peu touchée!..... Tante, vous savez bien qu'il n'en est rien, non certes!

Et disant ces mots à demi-voix, la jeune fille, comme pour cacher son trouble, pressait dans ses bras sa bienveillante protectrice, qui se prêtait en souriant à ses caresses.

— Il souhaiterait bien de revoir notre damoiselle, et m'en a fait son grand serment, madame.

— Je veux le croire sans peine, Gratienne, mais toi, petit masque, il t'en coûterait trop de le contenter en ce point, je le pense.

— Eh! si cela peut le satisfaire, et lui donner encore patience.....

— Enfin, si je prêtais les mains à ce rencontre assigné, es-tu fille à rien dire au contraire?

— Tante, vous vous jouez de moi, il se voit assez; je ne veux point répondre.

— Et moi, je veux y songer, ma mie. Nous autres vieilles avons souci du proverbe « *Qui trop en bref se détermine à son loisir il se repent* ». Nous en reparlerons un jour ou l'autre.

« Un jour ou l'autre »! c'était bien *pour attendre le gland qui tombe,*[1] murmurait Gratienne mécontente, et damoiselle Giuditta trouvait aussi: « que pour bien faire une petite charité, sollicitée par un tel galant es-

[1] *Attendre le gland qui tombe:* se morfondre dans une vaine attente. Cette locution proverbiale était encore très usitée. DB-M.

seulé, il n'était pas besoin peut-être de demeurer un si long temps sans se résoudre. Mais il convenait de se soumettre à cette bonne tante Diamante, qui savait mieux qu'elle le train du monde et comment les honnêtes filles doivent se gouverner à Genève pour n'être pas taxées de trop de licence. Si seulement un tel retardement fâcheux n'était pas pour décourager ce pauvre Vandel »!

— Madame — disait, à quelques jours de là, Gratienne. — On sait à présent dans la basse-ville ce qu'il en est de notre banni. Il ne se parle que de lui, du logis de *la Tour-percée* à *la Chasse royale :* tant de gens vont et viennent au marché du Pont, qui l'ont reconnu d'abordée, sous son accoutrement rustique, et lui ont fait grande fête! Ah, madame, ce jeunet doit être homme de bien, car il est cher tenu d'un chacun. Il a vu herr Gottlieb de chez les Manlich, et Gillet Crottu l'apprenti, et sa demi-sœur dame Desroches la chaperonnière. Mais il y a plus encore : celle-ci, bonne femme, a tant fait et pressé des stimules[1], qu'elle est parvenue à lui amener son père, ce rude Jean Vandel, l'ancien geôlier des prisons, qui depuis si longtemps lui tenait trop grande rigueur. On les dit réconciliés à présent..., Dieu y ait part! car c'est grand scandale donné au monde — n'est-il pas vrai? — d'un père enaigri et d'un jeune fils opiniâtré qui sont en contraste et se querellent.

[1] Eperons; on dit encore stimuler.

— Tu dis bien, Gratienne; en vérité, spectable Cassegrain ne proposerait pas mieux au prêche (encore qu'il s'attendrisse et larmoye un peu trop souvent à mon gré). Cependant, sait-on pourquoi ce maître Jean si fâcheux au logis témoignait tant de dureté à son garçon moins-né, demeuré trop jeune en orphanité de mère?

La chambrière « n'aurait su le dire », répondit-elle; mais peut-être ne voulait-elle pas se faire l'écho de la médisance au sujet de « ce grand contraste domestique » que certaine servante-maîtresse chez le sieur geôlier, dès le veuvage de celui-ci, avait — disait-on — toujours pris le soin d'envenimer.

— Laissons cela présentement : il me soucie plutôt de Paul que de son père.

— Mais ne le favoriserez-vous pas enfin de ce rencontre qui lui tient tant au cœur?

— Euh!... je ne sais que résoudre.

— Notre damoiselle l'aurait bien fort en gré, madame, j'en sais des nouvelles.

— A dire le vrai, je n'y vois pas grand mal; mais nous sommes à Genève, et c'est pour faire citer une fille à comparaître en Consistoire, un tel rendez-vous et entretien familier avec un jeune banni.

— Eh, Madame! je serai là, moi; et nous aurons encore damoiselle Julia avec nous, s'il faut tant d'escorte pour contenter ici les gens.

— Tu as pour tous les trous une cheville, toi, Gratienne; en fin de compte je crois bien qu'il me faut te laisser conduire cette chasse puisque tu l'as amenée jusqu'ici.

V

Les dimanches, dans la saison d'été, la population genevoise avait coutume — il y a trois siècles comme aujourd'hui — de se répandre hors de la ville vers les dernières heures du jour, et ce mouvement de sortie, par petits groupes de parents ou de compagnons, commençait aussitôt après le prêche du soir, soit vers les trois heures de l'après-midi. Les promeneurs n'allaient pas loin, en ce temps-là, pour goûter le plaisir des champs ! car on ne sortait pas des Franchises ou terres de souveraineté genevoise attenant à la ville : le Pont d'Arve, Champel, Villette, la Grange-Canal, Trainant, — puis, de l'autre côté du lac, Lapeirière, le Petit-Saconnex, le Bouchet, Châtelaine formaient une enceinte qu'on ne dépassait guère, à moins que ce ne fût par nécessité. Le plus grand nombre des citadins se contentaient même de s'essorer au Plainpalais, au Pré-l'Evêque, aux Pâquis, aux crêts de St-Jean ; d'autres se plaisaient à visiter en cheminant lentement les jardinets rustiques des « planta-porrets[1] » de la banlieue et la grande prairie confinant aux bords de l'Arve jusqu'à sa jonction avec le Rhône, localité retirée et champêtre, où pâturaient en liberté les vaches et les « bovets », les

[1] Surnom des maraîchers : littéralement « plante-porreaux ».

mules et les cavales de messieurs les procureurs du Grand-hôpital. « Ceux de Genève » étaient alors habiles joueurs de boules, experts « quillebandiers »[1], et déterminés joueurs de la grosse paume. Les premiers de ces jeux étaient installés par des industriels hors des portes de la ville et surveillés par la police; mais le divertissement du ballon, dont les parties très mouvementées étaient toujours suivies par un grand nombre de curieux, avaient lieu de préférence au Pré-l'Evêque, aux Pâquis et dans la plaine (plus sablonneuse que verdoyante en ce temps-là) du Grand-Plainpalais. Dans toute cette riante banlieue, si animée le dimanche soir, on trouvait çà et là de joyeux cabarets et même de petites hôtelleries, dont l'enseigne (un bouchon de buis) conviait les passants à s'arrêter sous la tonnelle de chèvre-feuille ou de seringa pour y faire la collation du goûter. L'hôte n'avait pas licence, il est vrai, de « mettre la nappe »[2], car les officiers du Lieutenant étaient toujours d'une sévérité outrée pour châtier une telle infraction aux Ordonnances, mais on ne se réjouissait pas moins en famille dans ces cabinets champêtres, et les ménagères genevoises (qui en ce temps-là étaient « épargnantes ») trouvaient qu'il n'est pas nécessaire de se mettre en dépense quand on sort de la ville avec les enfants pour venir prendre aux champs le frais et le bon air.

Un de ces jours de repos dominical du mois de juin,

[1] Joueurs de quilles.

[2] Soit: de servir un repas apprêté.

le Pont-d'Arve était parcouru par beaucoup de citadins, dont le plus grand nombre revenaient du bois de la Pasle et du territoire des Vernets, appartenant à la République, tandis que d'autres compagnons plus dissolus se rendaient *au Cheval Blanc*, à l'entrée du hameau de Carouge, bien que cette taverne fût mal famée, les gens qu'elle hébergeait d'ordinaire réputés sans aveu, et la police locale estimée à peu près nulle, ce méchant logis public étant fief de Savoie et situé hors des Franchises.

Au milieu du Pont, où se dressait une porte treillissée que le péager fermait le soir, un jeune homme et une jeune fille masquée stationnaient à la dernière heure du jour ; appuyés au garde-fou et tournant obstinément le dos aux passants, ils paraissaient contempler avec une attention soutenue les splendeurs du soleil couchant, dorant les ondes sinueuses de la rivière dont les rives, boisées de vernes, se coloraient des magnifiques lueurs d'un beau soir. Près de ce couple, admirateur par occasion de l'agreste nature, deux filles bourgeoises — une damoiselle portant aussi le masque, et sa chambrière — demeuraient discrètement à l'écart, comme si l'entretien de ceux qu'elles accompagnaient ici fût probablement assez intéressant pour ne pas devoir être troublé mal à propos.

Le masque ou « touret de nez » dont, à Genève, on ne permettait le port qu'aux femmes « de considération », n'était plus porté par ces privilégiées que pour aller aux champs ; il tenait lieu de la voilette moderne pour préserver du hâle, mais ne dérobait nullement celles qui s'en servaient à la curiosité des gens dont elles

étaient un peu connues. Aussi, plusieurs fois déjà, quelque promeneur s'était-il retourné indiscrètement en traversant le pont, la présence, en ce lieu très fréquenté, des damoiselles Vittori, de leur servante et du cadet Vandel, banni de la ville et qu'on savait retiré à Saconnex, étant assez inattendue pour éveiller l'attention des passants.

— S'il vous plaisait, nous pourrions faire un tour de promenade ici près dans le bois des Vernes — suggéra à sa compagne le jeune homme, que contrariaient ces investigations un peu trop fréquentes à son gré.

— Rien moins, maître Paul! — répondit pour Giuditta la chambrière. — Madame la comtesse a bien expressément commandé et recommandé que nous ne passions pas plus avant ce jourd'hui. Je suis ici garde-infantes, moi, et ne vais pas l'oublier.

— Mais vous, galant, qui vous retient de venir démarcher avec nous autres au long de cette rive du Plainpalais jusqu'au fort?

— C'est mal conseillé, Julia! — dit vivement la sœur cadette — ne l'écoutez pas, monsieur Paul, vous auriez le tort si vous étiez arrêté par les guets dans les Franchises.

Rien n'était plus vrai, et cette observation craintive n'était que trop motivée; mais quel jeune homme se soucie de la prudence et sait en pareil cas résister à la tentation?

— Les officiers de la Justice ont assez à faire aux alentours des logis publics ce soir d'un dimanche — répondit Vandel en souriant. — Vraiment vous ne me refu-

serez pas la courtésie de vous mener quelques cents pas dans ce joli sentier !

— J'ai si grand'peur qu'il ne vous mésarrive.... à cause de nous ?

— J'irai bien loin et en plus grand hasard pour vous seule, damoiselle.

— Eh ! *Le diable n'est pas toujours à un huis*[1] — dit à son tour Gratienne, qui s'ennuyait, ainsi que Julia, de demeurer sur la place comme en parade.

Cette observation judicieuse de la servante était énoncée assez haut pour que les derniers mots adressés à demi-voix à Giuditta ne fussent recueillis que par elle.

Ils s'éloignèrent et, peu après, tous les quatre étaient engagés dans l'étroit sentier bordé d'arbrisseaux touffus qui, sur la rive genevoise, remontait le cours de la rivière jusqu'aux ruines du fort, près du vieux pont récemment détruit[2], dont quelques chevalets peints en rouge se dressaient encore çà et là au travers de la rivière.

Ce site était solitaire, les jeunes filles avaient ôté leur masque, pour plus de liberté ; Vandel et celle qu'il tenait par la main avaient pris quelque avance et ce qu'ils se disaient ici ne pouvait être entendu par nul indiscret ; cependant, pour l'un comme pour l'autre, une

[1] Locution proverbiale : les circonstances ne sont pas toujours fâcheuses. DB-M.

[2] Soit en 1596. Le nouveau pont de bois occupait exactement l'emplacement du pont moderne.

sorte d'appréhension faisait naître la contrainte: quelque fâcheux souvenir d'un récent passé..... une funeste image peut-être! s'interposaient entre eux. « Puis-je encore lui plaire » ? se demandait la jeune fille rêveuse. — « Suis-je toujours digne d'elle » ? se disait anxieusement le banni.

— Giuditta — dit enfin celui-ci — voici tantôt une grande demi-heure que je propose sottement avec vous de choses et d'autres sans vous révéler ce que j'ai le plus en tête. Me favoriserez-vous tant en ce moment que de me laisser vous en faire le discours?

— Eh, qu'est-ce donc? — demanda la jeune fille sans lever les yeux, tandis que le subit incarnat qui vint embellir son visage témoignait assez qu'elle pressentait un peu ce que pouvait être cette révélation.

— C'est..... que j'ai grande honte au souvenir d'un fol entraînement passager; c'est..... (quand je vous contemple, vous si attrayante, si bien faite pour tout charmer!) qu'il me vient un amer dépit de mes sottises. Etes-vous assez pitoyable, et bonne, et généreuse que de me les pardonner?

— Que pardonnerai-je? — demanda innocemment Giuditta d'une voix si douce qu'elle pénétrait le cœur épris de celui qui l'interrogeait. — Ne suis-je pas à toujours-mais votre grande obligée?.... Ne m'avez-vous pas naguère sauvé la vie? et, pour quelques petites méconnaissances et froideurs sans conséquence, pensez-vous, Paul, que je sois assez ingrate fille pour l'oublier?

« Non, Paul n'en doutait pas, mais ce n'était pas tant de reconnaissance qu'il était en quête! Est-ce qu'il ne

pourrait donc pas — se hasarda-t-il à demander — espérer d'elle, seulement un bien peu, d'une affection plus tendre?

Qu'allait répondre Giuditta? Que se passait-il en elle tandis qu'elle baissait les yeux et que la pression d'une main fiévreuse faisait tressaillir sa main et palpiter son cœur?

— Espérez-le! — murmura-t-elle enfin, avec une émotion extrême, et c'était un si léger murmure, que l'amour lui seul pouvait n'en rien perdre.

Combien Vandel aurait voulu l'entendre encore, ce mot d'espoir, qui recélait le plus charmant aveu! combien il eût passionnément désiré... Mais les voix de Gratienne et de Julia s'étaient rapprochées, ils allaient être rejoints par ces complaisantes attardées et leur entretien furtif ne pouvait être prolongé davantage. Pourtant « ils avaient encore tant de choses à se dire, et cet échange de confidences avait si peu duré »!

— Le temps ne vous soucie guère, semble-t-il, et cependant le soleil est couché. Si vous prétendez aller jusqu'au fort il convient de démarcher sans plus attendre.

— C'est bien dit, Gratienne, mais cette sente[1] au bord de l'eau, à travers les taillis, est par endroit si scabreuse qu'il faut se donner garde et n'avancer qu'à pas comptés.

— Ah, que tu as une bonne guide[2], ma mie! — fit re-

[1] Sentier.

[2] On disait encore une guide, une gîte, mais on disait aussi un dette, un rencontre, un dot, un affaire, un dîme. DB-M.

marquer avec malice la sœur aînée. — On se peut très bien fier à vous, monsieur notre ami, sans craindre de faire un faux-pas, n'est-il pas vrai?

— J'ai si bonne volonté que rien plus, damoiselle.

Le fort-d'Arve, détruit depuis quelques années par ordre de la Seigneurie, n'était plus qu'un tertre verdoyant, d'où la vue s'étendait sur le cours sinueux de la rivière, les cultures maraîchères, les logis et cabinets rustiques dispersés dans le Plainpalais; puis on avait sous les yeux, du côté de Savoie, le hameau de Carouge, dont les taudis s'alignaient comme un noir chapelet au bord du chemin de St-Julien, traversant des champs déserts et qui paraissaient abandonnés.

Quelques femmes « du médiocre état », venues aussi en se « pourmenant », étaient assises en groupe au sommet du tertre et, pour se récréer honnêtement, elles chantaient à l'unisson un psaume dans ce lieu paisible.

— Qu'il me plairait, si nous demeurions ici quelque peu! — dit Giuditta s'adressant à ses compagnes.

— Qu'il me plairait aussi! — murmura Paul, dont les yeux cherchaient à rencontrer ceux de la jeune fille.

— Aimez-vous tant la reposée sur l'herbe? — demanda la sœur aînée qui (par charité sans doute) eût acquiescé volontiers « à ce petit retardement »; mais la chambrière garde-infantes n'y voulut consentir : « Le jour baissait, les portes de la ville étaient fermées sans remède une heure après le coucher du soleil, et qu'adviendrait-il des damoiselles si l'on ne pouvait rentrer

dans Genève!..... Il n'était que temps de se mettre au retour ».

— Je vous accompagnerai donc, s'il vous plaît, jusqu'à la Consigne.

— Vous perdez le sens, maître Vandel, tant il vous agrée de nous escorter : ce serait pour rencontrer la ronde et l'auditeur de service pour la visite des logis, avant d'être au Plainpalais! Nous reprendrons nos traces tout bellement, c'est le plus sage.

Oui, c'était le plus sage : « On se quitterait au Pont-d'Arve, qu'allait repasser le banni, et les deux sœurs reviendraient à la ville avec leur chambrière, par le chemin des Terrassiers, où les promeneurs regagnant leur foyer se suivaient de près à pareille heure ». Mais que de fois les prévisions de notre sagesse sont démenties par quelque incident inopiné!

Au retour, Gratienne et Julia avaient pris l'avance dans le sentier suivant le bord de l'eau et n'étaient plus en vue.

— Ne vous dirai-je pas au revoir? — demandait Vandel, pressant tendrement les mains de celle avec laquelle il « démarchait ».

Déjà apparaissait le Pont-Neuf, qu'ils eussent souhaité l'un et l'autre être encore bien éloigné.

— A mon souhait, que vous reveniez promptement à la ville, pauvre dépaysé!

— Il ne dépend de moi, vous le savez; mais encore... ne vous rencontrerai-je plus ici, mon aimée?

« Il n'y fallait pas compter d'un long temps; la comtesse Diamante n'y donnerait pas les mains, non

certes! Paul demandait l'impossible; Giuditta et sa sœur étaient venues cette fois jusqu'ici pour lui faire la courtésie et lui complaire en cela, mais le jeu était trop périlleux, et ce n'était pas à faire de le recommencer, s'ils étaient sages ».

— Foin de la sagesse! il me semble à présent que je ne saurais vous quitter.

Ils s'étaient encore arrêtés sous la feuillée, tandis que le merle, leur seul témoin, sifflait doucement sa chanson du soir au bord de l'eau.....

Tout à coup le froissis des branches, indiquant des pas précipités dans le sentier, vint troubler le couple qui se donnait ici un furtif adieu; leurs compagnes alarmées et comme se dérobant à quelque danger, rebroussaient chemin en grande hâte.

— Arrière! la ronde des logis vient d'entrer dans le taillis et remonte le bord de la rivière; c'est Pierre Canal qui conduit les guets!.... Fuyez, maître Paul!

— Fuyez-vous en! répétaient les jeunes filles pâles d'effroi.

— Eh, damoiselles, les guets ne me tiennent pas encore; laissez faire à moi! Mais vous?....

— Je vais les conduire bien vite à travers champs; ces pauvrettes seraient diffamées si ce méchant auditeur nous rencontrait ici.

— Je veux vous faire escorte, je ne vous délaisse pas au danger.

— Morgué! ne vous souciez pas de nous et songez au vôtre. Je saurai bien ramener mes infantes, moi! allons, Giuditta!

Et comme la jeune fille éperdue hésitait encore, la dévouée servante lui saisit la main et l'entraîna sur les pas de Julia qui déjà s'enfuyait.

— Paul!.... adieu soit! dérobez-vous.... pour l'amour de moi... adieu! adieu!

Ces derniers appels d'une voix désolée se perdaient dans l'éloignement et Vandel les écoutait encore; mais — comme l'avait dit Gratienne — il n'était que temps de songer à lui, car les guets du Lieutenant allaient paraître: « Eh bien, qu'ils viennent! se dit Paul, qui n'hésitait jamais longtemps quand il lui fallait « courir aventure ». Je ne suis pas pour me dérober en équipée de lièvre devant ces trois teigneux hallebardiers et le cagniard qui les mène. Par ma foi, je vais au rencontre, et s'ils me cherchent la noise je leur ferai beau jeu ».

La demi-obscurité du crépuscule le favorisait, semblait-il; les guets, marchant silencieusement à la file, le dépassèrent sans examiner de trop près ce promeneur solitaire; mais il n'en fut pas ainsi de l'auditeur qui, reconnaissant au passage celui que depuis trop longtemps il persécutait de sa haine, lui barra le chemin brusquement.

— Vous êtes le dénommé Vandel, banni naguère; montrez ici votre sauf-conduit.

— Je n'en ai pas : je ne fréquente pas la ville.

— Il n'importe, vous venez mal à propos rôder céans dans les Franchises.

— Mort-dieu! « rôder » c'est mal dit à vous; je suis des citoyens de Genève.

— Vous êtes banni au plaisir de Nosseigneurs, et vous avez rompu le ban ce jourd'hui. Je vous fais commandement de me suivre aux prisons tout à l'heure pour en répondre.

— Ne m'encombrez pas le passage!

— Mettez lui les grésillons [1], vous autres, s'il résiste.

— Les grésillons!... A moi Vandel, lieutenant des compagnons arquebusiers de la ville! Nargue de vous tous! — et, disant ces mots, le jeune homme, rendu furieux par cette menace outrageante, s'était retourné résolument vers les gardes.

— Empoignez-le! — reprit impérieusement l'auditeur en s'adressant à ses subordonnés.

Mais ces serviteurs expérimentés de dame Justice paraissaient très perplexes: la ronde des logis ne faisait d'autre service, le dimanche soir, que de visiter les tavernes de la banlieue pour en faire sortir, un peu avant la fermeture des portes de la ville, les citadins attardés ou les « mal vivants »; quant à la capture d'un banni en contravention pour avoir mal à propos « emprunté territoire », une telle procédure était sans précédent, alors qu'il n'était jour dans l'année qu'on ne vît des bannis aller et venir librement dans Genève à la faveur de leur sauf-conduit. « Le sieur auditeur Canal excédait sa charge en menaçant des grésillons un jeune fils de bonne apparence et très connu pour être des Enfants de la ville. Qu'arriverait-il, pensaient les guets, si ce garçon résolu leur donnait trop d'affaires?...

[1] Menottes.

s'il fallait user de violence pour le contraindre à démarcher? Enfin si, à la mal'heure, il était blessé d'un coup de taille ou de pointe, qui en seraient les mauvais marchands? On avait vu des guets mal avisés et trop impétueux recevoir l'estrapade au Molard, et cela aussi était bien à considérer ».

Ils n'en eurent guère le loisir, toutefois! Vandel, ne se voyant pas assailli par eux, s'était rué de nouveau à poings fermés contre celui qui s'opposait à son passage. Les deux adversaires se colletaient dans le taillis, dont les branches violemment secouées se brisaient tout autour d'eux. A cette vue, les trois pacifiques hallebardiers de la ronde, n'écoutant plus que leur courage, s'étaient enfin décidés à jouer aussi des mains, mais leur intervention était si hésitante qu'ils ne parvenaient pas même à saisir le jeune compagnon rebelle, luttant contre tous en désespéré.

Tout à coup plusieurs cris se firent entendre: le taillis bordant le sentier du côté de l'eau venait de s'entr'ouvrir; Paul, entraînant son adversaire, s'était volontairement jeté dans l'Arve, peu profonde sur cette rive, et tandis que les guets effarés se hâtaient de porter secours à leur magistrat se débattant dans l'onde à quelques pas d'eux, le jeune banni se lançait intrépidement à la nage et, favorisé par le courant, il s'efforçait de traverser la rivière.

Cette scène de violence avait lieu trop près du Pont neuf pour ne pas attirer l'attention des nombreux passants; déjà un grand rassemblement se formait là-bas, le nom du cadet Vandel, « contrastant », disait-on, avec

les guets du Lieutenant, circulait dans la foule agitée, dont les sympathies étaient acquises à l'Enfant de la ville, qu'on prétendait méchamment arrêter.

Mais quand on vit « ce brave cadet » se jeter dans l'Arve pour échapper à la garde, il s'éleva dans l'assistance une clameur qui retentit sur les deux rives.

« Hardi ! Paul Vandel !... hardi !... compagnon, grand courage » !

La tête du nageur se soulevait à chaque brasse tandis qu'il fendait les flots : Arriverait-il à sauveté, ce pauvret ? ses vêtements, sa chaussure, le gênaient sans doute, et le courant pouvait encore l'entraîner.

— Jetez-lui des pierres ! — vociférait, en reprenant pied sur la rive, l'auditeur Canal, furieux de sa mésaventure.

— Monsieur, nous ne sommes pas valets de Tabazan, nous autres ! — repartit l'un des pauvres « officiers » auxquels s'adressait cet ordre barbare.

En ce moment une nouvelle et joyeuse clameur se fit entendre sur le Pont : Vandel venait enfin d'atteindre l'autre rive.

« Triomphe !..... triomphe ! Vivat maître Vandel ! » répétaient cent voix émues, tant l'incident dramatique qui venait de se passer ici avait passionné la foule.

Le banni, debout sur la rive escarpée, les bras croisés et reprenant haleine, regarda un instant avec un secret contentement ses nombreux concitoyens qui « lui faisaient la fête » puis, tendant les bras de leur côté : Vivat à Ceux de Genève ! répondit-il d'une voix vibrante.

Peu après, il s'éloignait à pas pressés et suivait solitaire le chemin de St-Julien.

VI

Les fêtes religieuses du grand jubilé célébré à Thonon étaient passées et la trêve tacitement observée par les officiers de Son Altesse avec Ceux de Genève avait pris fin avec les circonstances qui l'avaient motivée. Comme au printemps de cette année, les gens de guerre infestaient toute la contrée aux environs de la ville et l'insécurité y était telle que les carabins venaient encore d'enlever un citoyen — le sieur De la Mer — tandis qu'il séjournait à sa maison des champs, au village de Cologny[1], dans les Franchises! Ainsi toute relation avec la Savoie était de nouveau rendue impossible pour les citadins. D'autre part les récents événements de Paris, la découverte de la conspiration du maréchal de Biron et la fin tragique de ce malheureux seigneur bien connu à Genève, y occupaient encore tous les « curieux de politique » : « car — disait-on — une nouvelle guerre de la France contre l'Espagne et la Savoie son alliée était imminente; et qu'en serait-il de Ceux de Genève dans ce grand conflit meurtrier

[1] *Registre des Conseils*, 7 juillet 1602.

dont les fortunes diverses allaient se succéder de jour à jour et si près d'eux » ?

On put même conjecturer que les hostilités allaient commencer aussitôt, car tandis que les troupes espagnoles cantonnées en Savoie paraissaient vouloir franchir la frontière de France, sous prétexte qu'elles se rendaient en Flandres, le maréchal de Lavardin, commandant l'armée royale, faisait border le cours du Rhône jusqu'à Châtillon-de-Michaille, et se mettait en mesure de défendre contre tout venant le passage du pont de Grézy en amont de Bellegarde. Fort heureusement, la diplomatie de la curie romaine étant parvenue à détourner cet orage, sur l'ordre de la Cour de France Lavardin abandonnait ses positions, les bandes espagnoles avaient libre passage pour se rendre à leurs quartiers, en sorte que vers le milieu du mois d'août tout faisait espérer que la paix générale ne serait pas troublée.

A Genève, où ces nouvelles devaient être accueillies avec d'autant plus de joie qu'on était las du service de garde extraordinaire auquel chacun se prêtait depuis plusieurs mois, le Conseil, trop confiant peut-être dans l'apparence favorable des circonstances, arrêtait alors de ne plus appeler sous les armes quotidiennement un si grand nombre de citoyens. Dès la fin de juillet, une seule compagnie bourgeoise entrait en garde chaque soir pour veiller, ainsi qu'on le faisait en temps ordinaire, à la sécurité de la ville, dont elle occupait tous les postes pendant vingt-quatre heures.

Dans les campagnes environnantes les paysans ne

songeaient qu'à la moisson, aux labours, à la vinée prochaine; on travaillait sans relâche de tous côtés; les « valets à bras », les journalières chantaient dès l'aube en « sciant » les blés, que les villageois les plus nécessiteux battaient déjà en grange. L'indigence de la veille était oubliée par ceux dont la vie toujours précaire était semblable en ce temps-là à celle des oiseaux des champs. Tel était le riant aspect que présentaient les terres du fief de St-Victor delà-d'Arve, dont les manants, ne voyant pas paraître « comme d'ancienneté » les dîmiers et les guets de messieurs de Genève pour enlever la onzième gerbe, se fussent consolés de cette négligence fiscale si déjà les sergents ducaux et les archers de Savoie n'eussent remplacé Ceux de Genève pour cette exaction toujours impopulaire.

Mais les « croque-raves » de St-Victor — ces sujets fidèles de tous ceux qui se disaient leurs maîtres — avaient d'autres soucis que celui d'acquitter la dîme, les novales et les prémices, de payer la taille, le taillon[1] et le décime de guerre : le nombre des soudarts étrangers que, de gré ou de force, il leur fallait héberger, augmentait sans cesse; le prétendu passage des Espagnols, Napolitains et Milanais paraissait être un leurre, car la plus grande partie de ces hôtes incommodes demeuraient encore dans leurs divers cantonnements.

[1] Les centimes additionnels, en style administratif moderne. La taille et le taillon se payaient alors par quartiers. A défaut, le Fisc faisait découvrir la toiture des habitations; c'était un premier avertissement!

« Que signifiait cette concentration de tant de gens d'armes, dont on se fût fort bien passé — se demandaient les pacifiques Savoyards — et qu'était-ce de tant de spadassins sans aveu et de prétendus capitaines traînant une épée, qu'on rencontrait si fréquemment sur la voie » ?

A Saconnex-delà-d'Arve, comme dans tous les villages rapprochés de Genève, ce va et vient de passants étrangers entretenait la défiance — le paysan se défie toujours des gens qu'il ne connaît pas — et ceux de la paroisse qui revenaient de quelque localité un peu éloignée, avaient bien à répondre aux curieux s'enquérant « de ce qui se fomentait » autre part.

— Car, en fin de compte, il se fomente quelque chose ! n'est-il pas vrai, mons' Phlippot ? — demandait un soir l'un des aousterons[1] de Saconnex-Vandel, tandis qu'après une rude journée de labeur les gens du logis se reposaient devant l'entrée du manoir sur le banc « montouer » des cavaliers.

— On ne sâ pâ, nos âtres, ce qui couai dian l'œula, m'n'ami Joson ![2] — repartit facétieusement le seigneur Phlippot, qui était toujours écouté « comme un livre » et bouche bée par ses rustauds serviteurs, bien que le

[1] Ouvriers de campagne engagés pour la moisson.

[2] On ne sait pas, nous autres, ce qui cuit dans la marmite. — Cette locution proverbiale était encore usitée à Genève au siècle dernier, époque où tous les citadins entendaient et parlaient couramment le patois savoyard.

bonhomme fût, du jour de l'an à la saint Sylvestre, des moins renseignés et avisés en toute affaire.

Un joyeux rire de l'assistance accueillit cette réponse badine et peut-être le châtelain Phlippot allait-il ajouter quelque autre assertion digne d'être recueillie par ses valets, quand un bruit inaccoutumé vint les distraire ainsi que lui. On entendait à quelque distance le tintement des grelots puis le « trac » de plusieurs chevaux, et bientôt on vit entrer dans la cour deux hommes conduisant une litière de voyage. Ils étaient précédés du capitaine et de Paul, celui-ci se hâtant d'ouvrir à deux battants la porte cochère pour donner accès à ces arrivants attardés.

Mais déjà la voix impérieuse du vieux Philibert se faisait entendre : « Collarde!... Jacquema!... donnez tôt de la lumière! Place au montoir et détalez, vous autres... allez dormir! Frère Phlippot, venez révérencier mesdames de Rossillon, que je vous amène pour la couchée. Toi, Bellegarde, veille à pourvoir les laquais et les mules de leur nécessaire. Mesdames — ajouta l'ancien chevau-léger en mettant bas le chapeau et offrant galamment la main aux voyageuses pour les aider à descendre — vous soyez les très bien venues dans ce pauvre logis de Saconnex-Vandel, où tout est vôtre, s'il vous plaît d'en user ».

— Oui, s'il vous plaît d'en user, tout est vôtre, mesdames — dit à son tour le châtelain Phlippot, pensant qu'il ne saurait mieux faire que de répéter avec inversion un compliment si bien tourné.

— Mais vous, messieurs, soyez les bien rencontrés

— répondit avec aisance la plus âgée des voyageuses, en échangeant sans façon une poignée de main avec les deux frères. — Celle-ci qui vous salue est ma fille Florisée, votre servante ainsi que moi. Elle est encore en masque, cette mignarde, mais tantôt vous la verrez à souhait. Nous sommes l'une et l'autre si débiffées, et lasses, et poudreuses, que rien plus. La mal'vie et la mal'étrenne au premier sot qui s'est avisé de voyager en litière!

— Madame de Rossillon et vous, damoiselle Florisée, donnez-vous peine de monter à l'étage; vous prendrez quelque repos dans la salle, cependant qu'on apprête votre chambre et quelque semblant de souper.

— Il faut vous suivre, capitaine, puisqu'il vous plaît de nous héberger, Dieu vous fasse merci; nous étions fort en peine de la couchée, à dire le vrai, et nous vous avons rencontré à la bonne heure.

— Madame, j'irais bien tous les soirs promener avec mon ménager du côté de St-Julien, si je pensais avoir telle fortune que de vous trouver encore en mon chemin.

— Voilà pour m'obliger, monsieur; vraiment on ne saurait vous répondre comme il faudrait, tant vous montrez de courtésie. Il se voit assez que nous sommes tombées en mains d'un très honnête cavalier.

Peu après cet échange de compliments, conformes au bel usage en l'an 1602, les dames voyageuses étaient installées dans la grand'salle aux meubles délabrés, aux murailles sans tapisserie, et qui dès longtemps n'avait été honorée de la présence de deux femmes de qualité.

Celles-ci venaient de Nissy-en-Genevois[1], d'où elles s'étaient rendues « pour la dînée » au bourg de Crusille[2], tout plein de marannes et pouilleux Espagnols — disait madame la comtesse à ses hôtes attentifs à son récit — en sorte que deux femmes de bien comme elles ne pouvaient y demeurer commodément. Puis ces soudarts étrangers, qu'on rencontrait en chemin demandant la passade, le chapeau à la main, aux gens en voyage, avaient si terrible mine de pendards, qu'elles en avaient eu des peurs jusques à faire le signe de la croix! Puis encore, à La Caille, elles avaient failli choir au passage du ruisseau torrentueux des Usses, où leurs mules refusaient de s'engager trop avant.....

— Et l'épaisse poussière, madame! et les ardeurs du soleil, et les essaims de mouches assassines! — ajoutait la damoiselle. — C'est pour gagner paradis, une telle journée de voyage en litière!

— Tu dis bien, Florisée; mais que serait-ce encore de nous, si nous n'avions fait rencontre de monsieur de Saconnex-Vandel? Il se voyait assez que nous ne pouvions gagner Genève avant la fermeture des portes.

— Il eût fallu se gîter à Carouge, je pense.

— A Carouge, damoiselle? — répétèrent en se récriant les deux châtelains.

— Laissez dire cette innocente — reprit en souriant la dame. — *Qui ne sait rien, de rien ne se doute.* On ne

[1] Annecy.

[2] Cruseille.

loge pas à la taverne *du Cheval-Blanc,* ma mie, quand on est dame de Rossillon.

Celle qui parlait ainsi ne pouvait qu'être approuvée de ses hôtes, car sa naissance, plus encore que le nom d'alliance qu'elle portait, ne lui permettait pas de se commettre dans un taudis mal famé: Marguerite, fille naturelle de dom Amédée [1] et veuve de messire Jérôme de Rossillon, marquis de Bernès, seigneur de St-Genis, des Terreaux et de Château-blanc près de Genève, tenait de trop près à Son Altesse pour prendre gîte autre part que chez des gens de considération.

C'était une femme de robuste apparence, de taille élevée, et qui — en dépit de ses quarante ou quarante-cinq printemps — avait encore quelques restes de beauté. Une beauté un peu virile, la lèvre supérieure légèrement ombragée, le profil romain, le regard intelligent et le sourire affable des femmes de la maison de Savoie. La fille était la vivante image de la mère qui se mirait en elle, mais damoiselle Florisée avait en outre (et le savait fort bien) le teint rosé et la carnation séduisante « d'une nymphe bocagère », comme aurait dit alors un poète dans le goût de monsieur de Benserade.

[1] Dom Amédée de Savoie, marquis de St-Rambert, était lui-même un des fils naturels du feu duc Emmanuel-Philibert qui l'avait eu de Lucrezia Proba, damoiselle de Turin. Marguerite de R. était ainsi cousine-germaine illégitime mais *reconnue* de S. A. Charles-Emmanuel Ier. On sait que dom Amédée avait commandé les troupes de Savoie opposées à Sancy et à Lurbigny dans la guerre de Genève en 1589 et 1590. DB-M.

— Et quelle nécessité pour madame de Rossillon d'un si fatigant voyage? — demandait le vieux Philibert, tandis que les dames faisaient honneur à la soupe « à la dépourvue » et « aux œufs mollets » qu'on leur avait apprêtés à la hâte.

« C'était — répondit la dame — qu'il avait fallu conduire sa fillette moins-née, Angèle, à l'abbaye de Bonlieu près de Sallenove; car que faire d'une poupine de qualité sinon la mettre au couvent bien vite pour qu'elle s'y instruise tant de la religion que de la civilité, tant de la lecture que de l'écriture, puisqu'à présent les femmes s'en mêlaient? Puis il lui fallait apprendre à compter et supputer en chiffres, comme un astrologue arithméticien (ce qui était encore une nouveauté). Outre plus, elle devait savoir tracer en dessin, jouer du luth ou de la mandore, danser, chanter en musique; enfin il fallait lui enseigner les travaux d'aiguille, le filet, la dentelle, le plumetis et le reste. Ah, ce n'était pas chose facile de morigéner une fille selon le goût du jour! et les pauvres dames cisterciennes de Bonlieu avaient bien à faire pour dresser ces petites mignardes de la noblesse qu'on leur amenait de tous côtés».

— Et d'où avez-vous ce joli garçon-là? — demanda sans transition la dame, tandis que Paul sortait de la salle, après être venu discrètement lui présenter l'aiguière et la « panne à man », comme on en usait alors pour honorer les « genti'femmes » au sortir de table.

Le capitaine Philibert raconta brièvement l'histoire de son ménager : « dont on ne pouvait plus se passer, disait-il, tant ce Bellegarde était de service ».

— Sachant gouverner toute la maisonnée, le premier aux champs, le dernier au labour — ajoutait le vieux Philippe.

— Trafiquant bien à propos à la foire et au marché.

— Et rendant compte de toutes choses, par sous, mailles et deniers, comme un clerc de judicature dressant inventaire.

— Voilà bel éloge, messieurs Vandel!

— Madame, il est homme de cheval et sait tenir une épée..., dont je lui donne parfois leçon, il est vrai, voyant qu'il y profite.

— Il manie une arquebuse à rouelle[1] si très bien qu'on l'a vu maintes fois abattre l'épervier au plus haut de son vol, quand le « bon oiseau » vient chercher fortune et brigander nos polailles jusqu'en la basse-cour.

— Mais j'en dirai plus, — reprit le capitaine, qui ne voulait pas laisser le dernier mot d'éloge à son frère — je lui suis obligé de la vie, madame, ou peu s'en faut.

— Et comment cela?

— L'hiver prochain dernier, nous chassions le loup certain jour, en manière de battue villageoise, comme il se fait d'ordinaire au pays, en temps de grande froidure. Cependant la bête étant blessée vint si furieusement à moi, que je glissai mal à propos dans la neige tandis

[1] A rouet. Cette arme à feu était encore peu en usage, et n'avait pas encore remplacé l'arquebuse à mèche, bien que la première fût connue depuis quarante ans en France où, nous dit Brantôme, le duc de Guise, Henri *le Balafré*, l'avait introduite à son retour de Milan. DB-M.

que le loup me sautait à la gorge. Bellegarde, dont nous proposons, sut très soudainement me remparer de son épieu et transperça gaillardement la mal'bête. C'est jouer des mains à la bonne heure cela? que vous en semble? Oui vraiment, sans lui je courais fortune; mais je suis pour m'en ressentir et le favoriser quelque jour s'il plaît à Dieu.

— Par ma foi c'est bien dit, capitaine: *Qui a bon serviteur le doit contenter,* et sur ce mot de sentence nous vous demanderons congé de nous retraire, nous autres, car nous avons gagné la couchée ce jourd'hui, assurez-vous en! Dis les grâces, ma fille.

Damoiselle Florisée n'avait pris aucune part à cet entretien familier, bien qu'il ne fût pas sans intérêt pour elle d'entendre parler d'un honnête garçon, mais « *Le silence est l'ornement des femmes* », nous dit le docte Erasme de Rotterdam[1], et d'ailleurs madame sa mère causait toujours pour deux. « Il me semble que j'ai vu quelque part ce visage-là », se disait la jeune fille en pensant au ménager de Saconnex-Vandel. Malheureusement sa mémoire ne lui était pas en aide, et le sommeil vint la surprendre ce soir-là sans qu'elle eût pu retrouver le souvenir qu'elle s'obstinait à pourchasser, et qui fuyait toujours devant elle.

Le lendemain, comme tout s'apprêtait pour le départ des voyageuses, que maîtres et serviteurs achevaient de

[1] Mulieres ornat silentium sed magis pueritiam, *Traité de la civilité puérile,* p. 85.

« se déjeuner » et que déjà Paul faisait se ranger au montoir les mules enharnachées portant la litière, Florisée de Rossillon, descendue la première dans la cour du logis, se confirmait dans sa pensée toujours davantage en regardant le jeune ménager, qui paraissait fort embarrassé de ce furtif examen.

— Ça! je vous ai rencontré naguère, maître-valet; à présent il m'en souvient bien.... c'était à Genève. Je ne sais votre nom, pour l'avoir oublié; vous étiez certain soir l'an passé chez madame la comtesse Diamante, qui tenait assemblée. Dites-en la vérité.

— Damoiselle, parlez doux, s'il vous plaît! qu'on ne vous entende.

— Et nous avons joué toute la sérée à *la chance des amoureux,* et vous favorisiez toujours Giuditta Vittori, ma grande amie!.....

—Pour le plaisir de Dieu, damoiselle, ne me décelez pas!

— Vraiment je ne veux pas vous nuire, monsieur, puisqu'il vous plaît de demeurer caché.

— Eh! ne dites pas « monsieur », ce serait pour tout perdre!

— Soit ainsi, l'ami — repartit en riant Florisée, qu'amusait ce mystère et l'air troublé du jeune homme. — Je suis pour garder un secret comme pas une fille, moi, encore qu'il me démange. Ne vous mécontentez pas d'être pris ainsi au pied du mur sans échelle.

Les dames de Rossillon, lorsqu'elles étaient en séjour dans leur terre de Château-blanc, confinant aux Fran-

chises de Genève, avaient toujours « bon sauf-conduit de quatre journées pour fréquenter la ville, et le syndic moderne de la garde, sieur Philibert Blondel, n'était point chiche de ces bullettes au regard des gens de Savoie de quelque considération. Florisée verrait certainement, avant qu'il soit peu, la vieille comtesse Diamante et les sœurs Vittori ses grandes amies; on parlerait bien au long de ce fatigant voyage à l'abbaye de Bonlieu, des incidents survenus en chemin, des gens dont on aurait fait rencontre et peut-être de ceux de Saconnex-Vandel »....

— Enfin, que lui dirai-je, « à elle », si nous proposons quelque peu à la dérobée, comme font volontiers les filles? — demanda la damoiselle Florisée, dont le regard pénétrant et malicieux interrogeait les yeux de Bellegarde.

— Dites-lui...., puisqu'il vous plaît ainsi, damoiselle, que Paul la salue amiablement, qu'il ne cesse de penser.... à Ceux de Genève, à ses amis familiers, aux honnêtes personnes qui ne l'ont point desservi de leur bienveillance et.....

— Quoi encore?

— Que telle innommée, dont il est séparé, sait assez où vont ses tendresses et saura deviner où tend ce discours.

— En vérité je le dirai — reprit Florisée, qui ne souriait plus, tant l'accent de sincérité de ce furtif aveu l'avait touchée. — A mon souhait, maître Paul, que je vous oblige de ce petit message, et de mieux encore, s'il se peut faire un jour.

La dame de Rossillon et ses hôtes empressés sortaient du logis en ce moment, les grandes civilités d'usage, remerciements, offres de service et souhaits de prospérité, étaient échangés; les voyageuses, avant de s'introduire dans leur caisse suspendue, donnaient la joue courtoisement aux deux vieux châtelains; puis les mules agitaient leurs brimballes et se mettaient en chemin, le cheval-sommier chargé du bagage suivait, avec les valets à la mandille noire ornée de la croix d'argent[1]. Peu après, la caravane, que Paul cherchait à voir encore, s'était éloignée, et la cour rustique du manoir de Saconnex, où picoraient les colombes, avait repris son aspect accoutumé.

VII

Maintes fois au cours de sa nouvelle existence, le cadet Vandel avait été tenté de se faire connaître au capitaine, de se nommer à lui, de tout lui raconter sans détour au sujet de ses « défortunes » passées. La familiarité empreinte d'une certaine bienveillance que lui témoignait le vieillard, en dépit de sa rudesse apparente, paraissait l'encourager à cet aveu; puis ce secret fâcheux était à charge au jeune homme et blessait sa franchise naturelle. Il lui semblait parfois qu'il répondait mal à la confiance qu'on lui témoignait ici,

[1] Rossillon porte de sable à la croix d'argent. DB-M.

qu'il dérobait en quelque sorte le salaire de ses services. On ne les lui eût pas demandés, selon toute vraisemblance, si la vérité touchant sa naissance avait été connue des châtelains de Saconnex dès son arrivée, et maintenant encore, pouvait-il espérer que « Jean-le-blanc », ce vieillard inflexible et redouté, renoncerait en sa faveur à sa malveillance invétérée contre les Vandel de Genève?.... Paul hésitait à braver cet orage : « Il lui fallait attendre, se disait-il, la première occasion favorable »; mais cette occasion ne se présentait pas à son gré, et le ménager du sieur Philibert différait toujours de se découvrir à son maître. Quant à ce dernier, son inimitié héréditaire contre ses parents de la branche genevoise avait encore été augmentée par les « traversures » incessantes d'un long procès en discussion d'hoirie, procès perdu en dernière instance par les coseigneurs de Saconnex. La sentence du Conseil, rendue « en suprême appellation » au sujet de ce litige, était demeurée le motif d'amères récriminations du capitaine contre la Justice de Ceux de Genève. Il invectivait à ce propos, jusqu'à la troisième génération, « ces dénaturés Vandel de la ville, ces difformes réformés, ces arabes spoliateurs et larrons d'héritage, ces Caïns chanteurs de psaumes »..... et son ressentiment était encore si vif qu'il suffisait d'en évoquer incidemment l'occasion pour le déchaîner de nouveau.

— Cela vous rendra-t-il votre part de la maison de votre père-grand, rue des Chanoines, et son jardin de plaisance au Plainpalais, quand vous aurez tant dégorgé d'injures? — lui demandait le pacifique Phlippot

son frère, beaucoup moins enclin à rancuner jusqu'à la mort leurs cousins de Genève.

— Il me plaît d'en décharger ma colère; que dirai-je plus? — répliquait rudement le capitaine.

Puis, si d'aventure son serviteur favori était alors de loisir : « Viens ça! Bellegarde, ajoutait l'irascible châtelain, nous allons jouer de la rapière en la salle; il me faut ce jourd'hui estramaçonner contre un ». D'autre part, quand il était « en ses bonnes », messire Philibert — qui, semblait-il, avait maintenant quelque préoccupation secrète — s'entretenait parfois amicalement avec son ménager et lui témoignait alors le désir qu'il avait « de l'attirer à sa cordelle » : « C'était raison à maître Paul, disait le capitaine, d'oublier Ceux de Genève, qui le détenaient (selon ce qu'il avait avoué certain jour) trop rigoureusement hors de leur ville. Oui, c'était la raison! il lui convenait faire comme les Vandel de Saconnex et prendre tout ouvertement parti pour Son Altesse. Telle occasion de jouer des mains pouvait se présenter un jour ou bien l'autre..... Le prince aimait les bons compagnons et savait récompenser tout service».

Mais ces dangereuses tentatives de subornation trouvaient toujours Paul inébranlable.

— En fin de compte, mon valet, ils t'ont banni, ces glorieux mercadets et marjolets de la Seigneurie! — disait un jour l'ancien chevau-léger de Martinengo, dont les instances étaient devenues plus pressantes. — Il t'a fallu tout quitter, tout délaisser : tes compagnons, ta parentelle, ton amoureuse, peut-être — vraiment j'ai touché! car tu prends le feu au visage. — Tu as été

contraint de te dérober à tes malveillants; te voici renié de tes citoyens..... Que ne les renies-tu à bon escient? Que n'es-tu des nôtres?

— Monsieur, il n'y a qu'un mot : j'ai devoir à la ville, et comme petit-fils de bourgeois j'en ai fait naguère le grand serment.

— Mais qu'est-ce de ta bourgeoisie puérile? Tu ne saurais mettre pied dans les Franchises de ton lieu de nativité, tu es sans aveu de ton magistrat, tu demeures banni à son plaisir. Qu'en veux-tu dire?

— Qu'il me faut endurer cette adversité, capitaine. Je n'en suis pas moins des Enfants de Genève, quoi qu'il arrive, et si — comme c'est la coutume en temps périlleux — Messieurs du Magnifique Conseil rappelaient demain à cri public tous les bannis ayant devoir à la ville, je voudrais être des premiers à me présenter à la Consigne.

— Ferais-tu cela, Bellegarde? — demanda le capitaine devenu pensif et dont les yeux d'oiseaux de proie demeuraient fixés sur son contradicteur. Mais ces mots étaient dits sans colère et comme si le vieillard ressentait en dépit de lui-même, quelque considération pour les sentiments de son ménager.

— Voilà qui est parler! — reprit-il après un instant de silencieuses réflexions — et quant est de moi, je renonce du tout à te distraire de ton chemin, puisqu'il te plaît tant d'y demeurer engagé. Mais, par ma foi, tu es bien le plus rétif cavalin, le plus opiniâtré, le plus dur en bouche et dur à l'éperon que je vis jamais. Dieu gard'! cependant et te conduise en tout bien, mon valet! Tu

as liberté entière de tes affections et moi de mes rancunes. Changeons ce propos fâcheux, ce sera pour n'y jamais rentrer.

Le capitaine avait tenu parole : les travaux rustiques et le soin du domaine étaient devenus les seuls sujets de ses entretiens avec son ménager. Rien n'était changé, semblait-il, dans leurs relations journalières, facilitées par une mutuelle sympathie, par l'estime particulière que témoignait le maître à son serviteur et par l'empressement de Paul à la mériter. Mais le vieux Philibert n'en était pas moins devenu singulièrement réservé soit avec le bonhomme Phlippot son frère, soit avec cet « opiniâtré » Bellegarde, touchant les nouvelles du jour et les incidents de la politique. Il laissait dire les gens, quand d'aventure on en parlait devant lui. D'ailleurs on en discourait fort peu maintenant ; la présence de la soldatesque étrangère éveillait beaucoup moins que précédemment l'inquiète curiosité villageoise et paraissait comme oubliée des Savoyards (on se familiarise si promptement avec les faits extraordinaires au cours de l'existence, pour peu qu'ils se prolongent !). Puis l'automne avançait à grand pas ; la vendange, les derniers labours, les semailles tenaient chacun en haleine, et dans ces courtes journées de l'arrière-saison le châtelain Phlippot lui-même avait fort à faire, disait-il, pour gouverner les servantes et donner de l'ordre à toutes choses, tant à la laiterie qu'à la buanderie, tant à la basse-cour des poules d'Inde qu'à l'étable où croupissent « les habillés de soies », qu'on réserve au couteau pour la St-Martin.

Quant à l'aîné des frères Vandel, il ne surveillait plus autant sa maisonnée que par le passé; d'autres préoccupations le hantaient maintenant. Ses absences fréquentes, dont il ne rendait compte à personne, ses grandes chevauchées sans qu'il souffrît d'être suivi d'un valet, puis ses retours à heure nocturne surprenaient son frère, qui ne se fût pas risqué à lui en demander la raison : « Mais, pour un septuagénaire formé — se disait Phlippot, qui redoutait la morfondure [1], la rencontre du loup et celle des guetteurs de chemin — ces façons de courir les champs en manière de chevau-léger ou d'estradiot n'en étaient pas moins fort étranges, et ce n'était pas lui, Phlippot, qui s'en fût mêlé ».

Un soir des derniers jours d'octobre, deux cavaliers enveloppés de leur reître [2] vinrent mettre pied à terre devant la porte de Saconnex-Vandel, et si la venue de ces inconnus au chapeau empanaché, à la longue rapière battant le pavé, surprit le casanier Phlippot, il n'en fut pas de même de son frère, qui les reçut avec beaucoup de déférence et paraissait les attendre. Après les compliments d'usage, la collation étant servie dans la salle, Philibert congédia son cadet, sans façon, en prétextant de quelque affaire dont il avait à traiter « privément » avec ses visiteurs. Puis il vint rejoindre les cavaliers,

[1] Le refroidissement.

[2] Manteau de cavalerie dont on avait pris l'usage en France à l'instar des *Reiters* allemands, du temps des guerres civiles. DB-M.

auxquels il fit prendre place sous le vaste manteau de la « chauffe-panse », où flambait « une tronche », tandis que dans le haut de la cheminée le vent d'automne faisait gronder ses rafales.

— Vous savez, capitaine Vandel, où en sont nos affaires? — demanda sans autre préambule l'un des nouveaux venus en allongeant ses houseaux éperonnés devant l'âtre.

— Monsieur le gouverneur, voici le lieutenant Bernolliet qui a dû vous dire que je suis instruit de ce qui vous amène dans la province.

— Avons-nous liberté d'en faire ici le discours?

— Assurément, monsieur: mes gens sont couchés, mon ménager est absent du logis, les portes sont fermées, et mon frère Philippot vient de se retraire en sa chambre, où il dit ses patenôtres, je pense, avant de monter au lit.

— Or sus! voici les nouvelles dont — pour le cas que je fais de vous et les louanges qu'on vous donne, tant ici qu'à Turin — il me plaît d'abordée de vous favoriser.

Le vieux capitaine au régiment de Martinengo s'inclina silencieusement, et « le gouverneur » reprit la parole.

— Le régiment de la Val-d'Isère est en marche pour le Faucigny et s'en vient prendre ses quartiers à Bonne; il passera de nuit au long de la montagne du Salève, dès Crusille, sans battre la sourdine[1], pour

[1] Batterie de tambours pour la marche de nuit.

ne pas étonner les gens. La compagnie de mes gardes arquebusiers à cheval suivra doucement, allant à La Roche, où sont à séjour dès plusieurs semaines en ça les Espagnols que vous savez.

— Ceux qui sont pour aller en Flandres — dit le châtelain, et son interlocuteur mystérieux voulut bien accueillir cette interprétation facétieuse avec un fin sourire.

— Nous avons outre plus quatre cents Napolitains à la Bonneville; j'en ai fait la montre à Chambéry, où ils ont défilé devant moi, chapeau bas et le poing sur la dague. Ce ne sont que « bisognes »[1], autant qu'il m'a semblé, et don Salinas, leur chef de bande, pour s'être fait attendre un si long temps avant de passer les monts, n'a pas fait choix du meilleur de son panier; mais il n'importe, et nous avons assez d'autres enfantassins.

— Et les gens de cheval?

— Ils sont cinq cents pistoliers milanais qui ont pris logis aux alentours de Bonne et de St-Jeoire, en attendant qu'on sonne le boute-selle; enfin nos Piémontais piquiers, des garnisons de la Maurienne et de la Tarentaise, se coulent de jour à jour en ces quartiers-ci, et je fais compte qu'ils seront bien quatre mille, entre Seyssel et Thonon, avant la fin de la prochaine semaine.

— Quatre mille encore! c'est grande charge pour nos paysans. Tant de soudarts sont-ils donc nécessaires pour une camisade?

[1] Conscrits, recrues nouvelles.

— Eh, capitaine! sait-on jamais ce qu'on résoudra demain avec Son Altesse? Je ne puis dire encore — moi Lieutenant-général deça des monts — si nous donnerons la venue par escalade à Ceux de Genève, ou si nous ne les brusquerons pas à force ouverte, tambours battant et drapeau arboré.

— Mais il y a les Bernois qui sont de leur alliance et se mettront aux champs si vous donnez de la sorte à cor et à cri sur la bauge.

— On le dit ainsi et — j'en fais l'aveu — c'est bien pour induire à penser et même pour donner quelque tintouin d'oreille[1] à notre prince, qui caresse toujours les Suisses pour certaines bonnes raisons secrètes et ne veut avoir nulle affaire de ce côté. Cependant il ne faut pas trop enfler le cornet de cette alliance que vous dites, et ces galants lifre-lofres ne se hâtent guère de venir au renfort de Ceux de Genève, qui déjà les ont requis, en nom de leur traité, de leur adresser ce qu'ils appellent « le secours ».

— Qu'ont-ils donné à entendre pour réponse?

— « Que la plus grande part de leurs seigneurs des conseils sont absents pour la vendange et qu'il convient d'attendre leur retour pour en délibérer »[2].

— A mon souhait qu'ils se fassent tous attendre jusqu'à la Noël! — dit en riant le capitaine Philibert. — Mais tel propos dilatoire est-il assuré, vraiment?

— Je sais cela de science certaine, monsieur mon

[1] Quelque souci.

[2] *Reg. des Conseils*, 6 octobre 1602. Arch. de G.

ami : nous avons en ce Genève, dès longtemps, des gens à nous faire service... même en leur Petit-conseil. N'est-il pas ainsi, Bernolliet ?

— Et mieux encore, monsieur ; je fais état que nous avons des nôtres jusque parmi ces seigneurs-commis auxquels ils ont coutume de déléguer le maniement secret de leurs affaires en temps périlleux.[1]

Le châtelain de Saconnex aurait bien désiré connaître qui étaient « ces gens de service », bien qu'il ne jugeât pas à propos de le témoigner ; mais son interlocuteur parut avoir deviné sa pensée : « Je ne puis vous les dénommer tout ouvertement — dit-il comme pour s'excuser — hors ces Pascal, ces Tornier, ces Delachaux ces La Rose, bons pendarts faisant métier d'espies et de contre-espies, gens qui sont à vendre au plus offrant. Mais faites compte que nous avons en mains un auditeur de leur Sommaire justice, dont le père s'arracherait les cheveux s'il savait cette menée ; puis nous avons deux nobles conseillers, dont l'un est venu à Chambéry parler à moi sous la custode[2] ; nous avons un jeune fils de famille (son père est député à la Cour de France) qui fréquente avec Basterga ; enfin nous gagnerons peut-être un de leurs syndics en office, bien que celui-ci, fieffé renard, ne se commette en rien jusqu'à ce jour et se montre fort réservé avec nos émissaires quand on le veut tâter.

— Je crois connaître quel est ce dernier, monsieur

[1] Ibid. 22 septembre 1602.

[2] En secret, littéralement : derrière le rideau.

le gouverneur ; il est dit-on des aisés de la ville, et vos doublons d'Espagne ne sont pas pour le tenter.

— Oui, mais il est glorieux ; on pourrait le repaître de quelque espérance de noblesse, peut-être.

— Il n'est que de gratter les gens où il leur démange — ajouta sagement le sieur de Bernolliet, qui tisonnait la tronche.

— Vous parlez comme un Caton Uticien, lieutenant. Ça, il faut tout dire à notre hôte sans rien réserver. Venons au fait de la camisade proposée, dont j'ai répondu comme entrepreneur et me suis fait garant du succès à Son Altesse, s'il lui plaît seulement de nous laisser jouer des mains.

— Vous pouvez bien en répondre, monsieur, car rien n'est plus assuré que le triomphe d'un tel assaut nocturne. J'ai tenté le gué, dès trois mois en ça (le capitaine Vandel ne l'ignore pas je crois) et jamais je ne vis place plus mal gardée.

— Ce ne sont que courtauds de boutique, tous ces bourgeois défenseurs de leur ville ; mais nous leur apprendrons le métier soldatesque, s'il ne tient qu'à moi.

Bernolliet, lieutenant du baron de la Val-d'Isère et commandant au château de Bonne, avait eu, depuis qu'il était en Faucigny, de fréquentes occasions de visiter Genève, où on l'appelait monsieur de Brunolieu, et même il avait fait quelque séjour dans cette ville en prétextant d'une blessure, qui l'obligeait, disait-il, à se mettre entre les mains du barbier. C'était un aventurier résolu, Picard d'origine, grand ligueur autrefois,

et transfuge du service mal payé du Roi, dès la dernière guerre. Comme tous les hommes de son régiment — qui pour le plus grand nombre étaient « de reniés Français » ayant pris parti pour Son Altesse, — ce cavalier était un galant à tout faire.

— Dites-nous encore ce que vous savez de leur imparfaite défense, tel que vous en avez fait le rapport au prince, moi présent, certain soir à Turin, dans l'église de St-François, où je vous avais ménagé cette entrevue secrète pour échauffer notre Duc et lui donner des stimules. Ce sera pour faire dresser l'oreille au capitaine Vandel, je m'en assure.

— Il est ainsi, messieurs : Je logeais naguère à Genève, chez un sire Guérin, en la place de Notre-Dame, au bas de la Cité, et ma chambre avait vue sur la Corraterie, où ils ont coutume de dresser les chevaux. La nuit, ne pouvant dormir, occasion de ma blessure, je me mettais volontiers à la fenêtre, de laquelle je voyais passer leurs rondes et m'instruisais en mon particulier du devoir qu'ils font pour poser les sentinelles. Je remarquai, au vis-à-vis de ma fenêtre, une garite de pierre où l'on ne mettait pas de soldat (pour ce qu'elle était trop ruineuse, peut-être). Cependant, voulant démêler cette fusée, je sortis un matin par la porte Neuve et fus doucement promener au long de la muraille jusqu'au bord du Rhône. Cette muraille n'est pas très haute et se peut fort bien échelle ; le fossé, demi-plein d'eau croupissante, n'a pas une toise de largeur dans certains endroits et se peut franchir de même. Les avenues ne sont que jardinets rustiques,

sans clôtures ni palis, et l'accès en est ouvert de tous côtés. Somme : une telle place si mal en défense est à la merci d'une centaine de déterminés compagnons, s'ils y viennent à la bonne heure, donnent gaillardement par escalade furtive et sont suivis d'un millier de soudarts prompts à les appuyer. En nom de Dieu, je dis et testifie qu'une telle faction de guerre ne saurait manquer.

— C'est aussi l'avis de Limogeon, votre cornette, dont j'ai la connaissance — dit le vieux Philibert — il a visité naguère les alentours de la place à heure nocturne, selon ce qu'il m'a conté, et même il aurait jeté quelques petites pierres dans le fossé sans émouvoir nulle sentinelle à demander : Qui va là? tant ces bourgeois genevaisans font bonne garde après la minuit.

— Et cependant ils n'ont pas faute de donneurs d'avis pour les tenir en alarme et leur crier : « faites bon guet »! Comptez, messieurs : Desdiguières à Grenoble, de Chévrière commandant à Lyon, de Boyse à Bourg-en-Bresse. Celui-ci gouverneur pour le Roi et maître de la citadelle détient à la mal'heure en basse-fosse le capitaine Fenouil, un de nos meilleurs espies, et l'induit de jour à jour par la torture à confesser ce qu'il connaît de notre entreprise. Je sais déjà que de Boyse en a fort amplement écrit à messieurs du Conseil.

— Ce serait raison de se hâter, ne le pensez-vous pas, monsieur?

— Assurément ; et d'ailleurs nous sommes prêts pour entamer le pas et bien munitionnés de toutes

pièces : Il y a trois cents cuirasses noires à La Roche; bon nombre d'échelles à coulisse de l'invention nouvelle de l'ingénieux[1] Semori, au château de Polinge; nos pétards, marteaux d'armes, rondaches et autres engins d'assaut sont déposités à Etrembières en la maison-forte de monsieur de Lullin; enfin nous avons sous la cornette quantité de gentilshommes bressans et dauphinois qui ne demandent qu'à jouer des mains, et j'attends au premier jour messieurs d'Attignac, de Trez, de Galiffet, de Bernardy et de Concière.

— Il y a encore à s'attendre Jacques de Chaffardon, monsieur.

— Et François de Sonas — ajouta le capitaine Philibert. — Ces deux là sont du vieux pays de Savoie, ils ont l'épée friande, et pour néant ne voudraient manquer de se trouver à la curée.

— Et vous, capitaine, quelle part y prétendez-vous? C'est un peu pour en savoir la vérité que je vous ai mandé ma prochaine venue. Vous mettrai-je sur le rolet de nos volontaires?

— Il s'entend ainsi, monsieur.

— Je vous l'avais bien dit, Bernolliet : un tel galant chevau-léger que messire Vandel n'est pas pour demeurer à la gîte quand il y va du service de Son Altesse.

— Il n'est que de ces vieux routiers de guerre! — repartit le lieutenant, donnant à propos la réplique. — Ils sont toujours en bel exemple à nos gens d'armes.

— Touchez là, capitaine; nous allons nous départir,

[1] Pour : ingénieur.

nous autres, après ce coup de l'étrier, car il me faut encore aller m'anuiter à St-Julien. Vous aurez un message quand il sera temps de vous aviser.

— Fût-ce de jour, fût-ce de nuit, il sera le très bien venu, monsieur le gouverneur.

— Par mon serment, Vandel, encore que vous soyez chenu[1], vous êtes pour faire honneur à ma cornette! On se souvient encore de vous à Turin, et Son Altesse aura de vos nouvelles, aussi vrai que j'ai nom d'Albigny.

VIII

Quand, le surlendemain de cette conférence nocturne, Paul revint du marché de Frangy, où depuis l'interdiction de celui de Genève on amenait de divers côtés les céréales, le capitaine lui donna pour en prendre connaissance certain billet parfumé de benjoin qu'il venait de recevoir par un laquais de la comtesse de Rossillon. Philibert déchiffrait assez passablement l'écriture..... pour un vieux chevau-léger, cependant il n'était pas fâché qu'un autre lettré confirmât son interprétation des textes: Puis — dit-il à son ménager — ceci touche à toi, mon valet.

« Monsieur — disait cette missive adressée au sire

[1] Blanc de vieillesse.

Philibert de Saconnex-Vandel — j'ai charge de madame ma mère de vous présenter ainsi qu'à monsieur votre frère ses salutations amiables et les témoignages de sa gratitude pour les honnêtetés dont il vous a plu de nous favoriser à notre retour de Bonlieu. Votre courtésie, dont nous ne saurons trop nous ramentevoir [1], nous induit à vous demander bonnement une grâce nouvelle et, s'il se peut faire que vous nous l'accordiez, nous sommes pour nous en ressentir l'une et l'autre. Voici, sans autre propos liminaire, l'occasion qui nous meut à venir vous importuner: Nous donnons la collation et le bal à Château-blanc le jour prochain de la St-Martin. Ce sera tant pour fêter l'arrivée en nos quartiers de mon frère le marquis, que pour gracieuser une Zabetta Vittori de Bologne, ma grande amie, dont cette St-Martin sera le jour lendemain des noces. Cependant nous avons faute de serviteurs domestiques de bonne apparence, et plus encore d'un valet à savoir tout disposer au logis en telle occasion. Vous plairait-il, monsieur, de nous venir en aide en cette nécessité et de nous adresser maître Paul votre ménager? Je dis: pour deux jours et rien plus. Madame de Rossillon prétend qu'il est pour nous satisfaire et doit savoir comment on se gouverne en lieu d'assemblée. Quant est de moi, qui suis des innocentes, je ne saurais qu'en dire, n'ayant pas trop pris garde à ce garçon-là; mais j'en crois volontiers ma mère, laquelle dit qu'il sera de bon service en ce rencontre. C'est affaire à vous, monsieur, de voir s'il se

[1] Ressouvenir.

peut de la contenter, ce dont nous vous rendons par avance des grâces infinies. J'y joindrai, s'il vous plaît, l'assurance de mes respects, ayant ici l'occasion favorable de me dire votre servante très dévouée.

Florisée de Rossillon.

Ne vous embarrassez pas, je vous prie, du soin de dresser une lettre responsive; il suffit de donner à entendre votre volonté au va-de-pied qui vous apportera la présente ».

— Qu'en dirons-nous, Bellegarde ?

— Eh mais, monsieur... il en sera ce qui vous plaira — répondit Paul, dont le visage durant cette lecture faite à voix haute, avait changé de couleur sans que son maître eût remarqué son trouble.

— Par ma foi! je ne suis pas pour te refuser à madame de Rossillon, puisqu'elle dit avoir métier de toi.

— Irai-je donc à Château-blanc, capitaine ?

— Tu en as mon congé, l'ami; c'est dans huit jours, avise-toi de t'y préparer.

Puis le châtelain fit connaître au « va-de-pied » de Rossillon, attendant une réponse, son empressement à donner tout plaisir à madame la comtesse, et combien il était heureux de lui complaire en cette occasion inespérée.

Ce n'est pas vous, sieur Phlippot — disait le capitaine, après avoir, pour la troisième fois ce jour-là, relu posé-

ment la missive de damoiselle Florisée — non, ce n'est pas vous qui seriez pour écrire, sur papier fleurant comme baume, un billet si bien tourné, encore qu'on n'ait rien négligé jadis pour vous instruire, jusqu'à vous donner (je m'en souviens) un capucin de La Roche prenant peine à vous faire écrire, lire et arithmétiser.

— Ce n'est pas vous non plus! — répliquait avec conviction le sexagénaire cadet du capitaine.

— Je le confesse voirement;[1] mais ces grandes filles de bonne maison ont aujourd'hui le maniement du beau style. Tudieu! il n'en était pas ainsi de mon temps (celui où Jean-le-blanc recevait des lettres de femmes était déjà bien éloigné!) et les plus mignardes de Turin, d'Alexandrie ou de Novare, où nous étions en quartier le plus souvent, n'usaient pas tant de civilités épistolaires avec nous autres chevau-légers bien affourchants[2] : Quand elles avaient affaire soit de l'un soit de l'autre, elles lui disaient le mot et rien plus.

— Le monde s'est bien raffiné, mon frère! — reprit Phlippot avec mélancolie, bien que le bonhomme n'eût qu'une idée très vague assurément de ce qui se passait ailleurs qu'à Saconnex-Vandel.

Tandis que les deux vieillards philosophaient ainsi, Paul avait peine à maîtriser sa joie secrète et ne songeait plus qu'à la St-Martin prochaine : Enfin il allait revoir Giuditta à Château-blanc, ils se parleraient en secret, ils s'entretiendraient de promesses et d'espé-

[1] Pour vraiment, on prononçait *vairement*. DB-M.

[2] Bons cavaliers.

rances, grâce à damoiselle Florisée, cette ingénieuse et charitable fille! car c'était bien elle et non madame sa mère, se disait-il, qui s'était avisée qu'on avait métier de lui pour valet de fête.

— Puis je t'ai entendu naguère au village, quand tu faisais danser nos moissonneuses dans la grange de la dîmerie. Tu joues si très bien du violon qu'un aveugle, soit dit sans trop de flatterie. C'est pour faire danser la pavane à madame de Rossillon, j'en veux répondre.

— On ne danse plus la pavane, capitaine, non plus que la volte; c'est de la vieille escrime, cela.

— Et que danse-t-on, maître coquard, en ton Genève?

— La sarabande espagnole et le branle-gai seulement; puis, quand tout est dit, un branle-de-sortie, pour plaire aux dames.

— Pour ce qu'on s'y embrasse, n'est-il pas vrai? Morgué! pour un jadis courtaud de boutique de vos rues-basses tu sais bien des façons de danser, Bellegarde.

— Oui, tu en sais beaucoup — répétait avec un étonnement sérieux l'autre frère, auquel son capucin de La Roche n'avait jamais rien appris de semblable.

— Ne vous souciez, Phlippot! ce garçon danseur peut brusquer fortune, il retombera toujours sur ses pieds.

La veille de la St-Martin, Paul était déjà en chemin dès le matin pour Château-blanc, tant il avait hâte de

s'y rendre. Comme il connaissait tous les sentiers à travers la brousse, les marais et les champs dans la direction qu'il devait suivre, il ne demeura guère longtemps engagé dans les « bossons »[1] dont toute cette partie des terres de St-Victor était couverte. Puis, ayant dépassé le chétif village de Veyrier, il gagna, en descendant le coteau, le chemin solitaire cotoyant le cours de l'Arve au pied du mont Salève. Près du moulin de Châtillon il rejoignit un passant, avec lequel il échangea le « Dieu gard'! » qu'en ce temps-là on donnait aux gens, à la rencontre.

— Eh, galant! tu vas de pied bien vite — dit l'homme qu'il dépassait — nous ferons route de compagnie, puisque tu vas aussi à Etrembières. D'où viens-tu? Tu as tes habits des bons jours et tu ne portes rien ; qu'as-tu qui t'amène de ces côtés de par delà?

Le ton impérieux de celui qui parlait ainsi déplaisait au cadet Vandel, qui cependant satisfit en peu de mots à ces questions importunes, tout en considérant avec défiance le personnage dont il avait pris le pas. C'était un homme trapu et de vigoureuse encolure, au visage très basané, à la chevelure de bohémien, noire et buissonneuse; sa casaque grise laissait entrevoir le buffletin[2] que portaient habituellement les gens de guerre. Son front bas, ses yeux brillants recouverts d'épais sourcils en brosse, sa moustache « hérissonnée » à la soldatesque, puis la dureté de son regard et son

[1] Bois taillis.

[2] Justaucorps, soit collet en peau de buffle.

méchant sourire devaient éveiller un sentiment tout autre que la sympathie et — même dans un temps où l'on rencontrait en chemin tant d'aventuriers de mauvaise mine — celle de ce soudart étranger, portant le chapeau « en mauvais garçon », ne devait engager personne à rechercher sa compagnie.

— Moi, je viens de St-Julien, reprit ce passant. — Tu portes aussi l'épée: es-tu soldat?

Paul s'étant fait connaître pour serviteur domestique au manoir de Saconnex:

— Ce n'est guère, cela! — ajouta son importun compagnon de route — cependant tu démarches comme il faut et te montres à l'avantage, pour un pied-gris villageois. Ne te plairait-il pas d'être goujat d'un carabin?

— Non certes! — repartit sèchement Vandel.

— Tu aurais loisir de courir la poule, de décrocher le lard au charnier, d'efforcer le bahut, de boire au tonneau, de tracasser les filles du logis.....

— Il ne me plaît du tout rien, je vous dis.

— C'est pour t'en repentir, l'ami. Fais voir cet estoc dont tu es embâtonné.

Mais Paul, s'écartant brusquement, dit qu'il ne tirait son épée qu'à bon escient et non pour la montre.

— Elle a donc bien du lait[1], je pense! repartit ironiquement le soudart en mesurant du regard son jeune compagnon.

[1] Soit: elle est comme une vache laitière qu'on ne trait ou qu'on ne *tire* pas souvent. DB-M.

— Vous plaît-il de vous en assurer? — répliqua, en s'arrêtant soudain, Paul, qui perdait patience.

— Morgué de toi, jeune coq! Lèves-tu sitôt la crête? Te bats-tu à Dépêche-compagnon? Nous dégaînerons tantôt, s'il te plaît ainsi; cependant voici Etrembières, tu vas d'abord payer chopine à la taverne.

— Rien moins! je n'ai pas loisir de m'arrêter, ce jourd'hui.

— Eh bien, l'ami, nous jetterons le dé pour savoir qui paiera l'écot; qu'en veux-tu dire?

Paul aurait eu bien plutôt le désir de gourmer ce fâcheux et arrogant soudart que de boire avec lui, mais la crainte qu'il n'interprétât défavorablement son empressement à le quitter retint le jeune homme, qui, sans répondre, suivit l'inconnu et franchit avec lui le seuil de la taverne *Aux armes des Lullin,* à l'extrémité du village.

La salle à boire était solitaire et le logis paraissait inhabité, car la vigile de la St-Martin était aussi fête chômée et tous les paroissiens devaient être encore à l'office, le marquis Gaspard de Lullin, capitaine des gardes de Son Altesse et seigneur d'Etrembières, s'étant empressé de rétablir la messe dans la chapelle dépendant de sa maison-forte, dont les quatre tours angulaires s'élèvent encore aujourd'hui sur la colline dominant le hameau.

— A boire! — cria le soudart étranger, et à cette injonction impérieuse le tavernier, occupé dans le caveau en sous-sol, dont l'ouverture était dans la salle, sortit de terre lentement et parut devant ses hôtes matineux

comme s'il obéissait à une évocation à laquelle il ne pouvait se soustraire.

— Apporte ici demi-pot de clairet, paysan! c'est pour le coup du matin. Je vois que tu me reconnais, vieux drôle.

En effet, l'hôtelier avait tressailli à la vue de celui qui parlait, mais il ne lui répondit pas et se hâta de redescendre au caveau pour quérir le vin qui lui était demandé.

— Il a le pouce écrasé à la bonne main [1], ce pauvret — dit Vandel.

— C'est peu de chose ou bien rien: ne sais-tu pas que les carabins corses ont été en quartier dans ce village l'an passé? Tel manant s'opiniâtrant à cacher son épargne aux gens de guerre venus pour lever la contribution, c'est bien raison de lui mettre un doigt sous le coq [2] d'un pistolet et de serrer un peu la vis pour l'induire à révéler ce qu'il nous dérobe.

Puis, sans prendre garde à l'indignation muette de l'honnête garçon auquel il faisait l'aveu de cette peccadille, le soudart ajouta:

— Ce maître tavernier n'avait pas dix écus d'argent blanc dans son bourson encrotté sous la pierre du foyer de cuisine, et c'est pour si peu qu'il criait comme quatre, cet avaricieux, et nous a donné tant de mal pendant une heure qu'il m'en fâche encore. Cependant il convient tout prendre à la bonne part: nous avons

[1] La main droite.

[2] Le chien de batterie.

traité de paix sans rancune. N'est-il pas ainsi, Bombernâ ?

— Qui dit rien au contraire ? — repartit d'un ton chagrin le tenancier *Des armes des Lullin*, tout en déposant les verres et la canette de vin sur la table devant le méchant drôle qui l'avait naguère torturé et dépouillé de sa pécune.

— J'étais sûr que tu ne me voulais plus que bien ! — ajouta ce personnage, et le sourire dont il accompagna cette cruelle ironie, en adressant à Paul un regard de facétieuse intelligence, donnait à celui-ci un désir immodéré de lui sauter à la gorge sans plus attendre.

— C'est grande vilenie de mettre à la gêne et de donner les affres aux chétifs gens de village — ne put-il s'empêcher de murmurer.

— Bah ! maître prédicant, tu feras comme nous et pis encore quand tu seras carabin ; car je t'enmène ce jourd'hui à Cholex : j'ai affaire d'un goujat pour me servir au logis, panser mon roussin, affaiter mon épervier (car je vais aussi à la volerie [1] quand je suis de loisir). Tu me conviens, l'ami : « à chose faite, conseil pris », tu n'as plus rien à contraster. Ça, versons rasade ! « il faut boire », comme dit la chanson [2].

[1] A la chasse au vol.

[2] Ma maîtresse elle est morte,
Il faut boire, il faut boire !
Ma maîtresse elle est morte.....
Buvons ! nous s'en allons.
(Vieille chanson.)

De tels enrôlements forcés étaient fréquents en ce temps-là, partout où la soldatesque était dispersée, et le moindre soudart en quête d'un valet n'y mettait pas plus de façons pour satisfaire son caprice. Mais le cadet Vandel n'était pas de si facile capture que le pensait son compagnon et, bien que le jeune homme enrageât de cette fâcheuse rencontre, il lui déplaisait à présent de laisser paraître le vif désir qu'il avait de s'éloigner. Par bravade il attendait la fin de cette aventure et s'attabla en face du carabin sans rien objecter à son arrogante réquisition.

— N'est-il venu personne ce matin demander ici le Corse? — reprit l'inconnu en s'adressant au tavernier.

« Un certain traficant, sorti de Genève dès l'ouverture des portes, avait passé tantôt — répondit l'hôte — mais ce rousseau, qu'on voyait souvent démarcher en ces quartiers delà-d'Arve, s'était lassé d'attendre, ayant affaire à La Roche, disait-il, pour son négoce. »

— La mal'bosse[1] à ce chien de La Rose, et les fièvres quartaines pour son beau négoce! Ne pouvait-il avoir patience? N'a-t-il rien proposé pour en donner avis « au capitaine »?

— Du tout rien; il m'a seulement laissé céans, pour qui viendrait s'enquérir de lui, certain papier portant écriture, que voici dans ma pochette.

— Eh, donne donc, maître lanternier! — s'écria le questionneur en s'emparant avec empressement du billet chiffonné que lui présentait comme à regret le

[1] Le furoncle de la peste.

dépositaire. Puis rompant le cachet de cette « cédule », il se hâta d'en prendre connaissance.

Cependant le nom de l'armurier La Rose, dont les équivoques menées en Savoie inspiraient dès longtemps à Genève la défiance des citoyens, avait éveillé la curiosité inquiète de Paul : « Quel était ce déplaisant carabin démonté, allant à Cholex, parlant en maître, et recevant ici (de quelque traître, sans doute) une épître adressée « au capitaine » ? Etait-ce....? » — mais sa pensée errait encore, quand une étrange découverte augmenta sa perplexité; il venait de reconnaître une écriture qui jadis lui était familière, dans celle que déchiffrait péniblement l'inconnu : « Cette lettre.... oui, cette lettre ouverte était assurément de la dame Offredi, la nouvelle épousée de Marc-Antoine! Qu'avait à faire savoir à un carabin de Savoie la belle Olympie ?

— Par ma foi, tu as l'air plus étonné qu'un fondeur de cloches[1]. C'est ici lettre de femme, mon bel ami — dit vaniteusement le soudart en abandonnant sa laborieuse lecture — je dis, d'une qui n'est pas des moindres de la ville.

— Vous avez donc quelque commerce épistolaire avec Ceux de Genève ?

— *Altro!* nous sommes fort curieux de nouvelles, nous autres à Cholex.

Vandel eût vivement désiré en apprendre davantage,

[1] Locution proverbiale signifiant « comme un fondeur dont l'opération de la coulée n'a pas réussi », disent les commentateurs; mais cette explication n'est qu'à demi satisfaisante.

il demeurait interdit et l'expression de son visage trahissait sans doute son extrême curiosité, car le Corse, voulant en tirer parti, reprit après avoir de nouveau vidé son verre :

— A dire vérité, nous avons ici bonne aubaine et je ne voudrais pas pour dix écus-pistolets[1] n'avoir pas reçu cet avis d'importance. Tu as la puce à l'oreille, comme je vois; mais si tu paies l'écot et encore un flacon de malvoisie[2] pour fêter la St-Martin, je te veux bien faire participant de ce qui m'est ici donné à entendre.

— Soit ainsi! — repartit Vandel, qui mit aussitôt deux testons[3] sur la table et fit apporter le flacon de vin muscat qui devait être le prix du marché.

La lettre mystérieuse que lui tendit alors le soudart, tandis que l'hôte étonné emplissait de nouveau les verres, contenait les lignes suivantes :

« Capitaine. — Les gens que vous savez, ayant licence du syndic de la Garde de faire rouvrir la porte de Rive à leur retour de la fête, ne se départiront de Châteaublanc qu'à la nuit close, vous pouvez en faire le compte.

[1] Pièce d'or dite aussi écu-sol; elle valait alors sept florins et demi.

[2] Le prétendu vin de malvoisie qu'on buvait dans les tavernes était fait artificiellement avec de l'eau, du miel, du jus d'orvale, un peu d'eau-de-vie et de la lie de bière. — Voir *Vie privée des Français*, III, 44.

[3] Pièce d'argent, dite aussi quart d'écu; elle valait deux florins.

Dressez leur une embuscade au pas de la Seyme; ils n'auront que l'épée et la cape, je m'en assure, et tels galants en pourpoint de bal ne sont pas pour affronter vos carabins. Chargez à coups de pistolets ceux qui se voudront défendre; détroussez tous ces danseurs de ballets; pillez les dorlots des filles et donnez belle peur du loup à ces mignardes damoiselles. Mais, sur toutes choses, prenez soin d'enlever la moins-née Vittori, dont vous avez eu par ci-devant la description très certaine. Celle-ci payera l'écot pour les autres, à mon souhait! Il faut la conduire à Cholex, la détenir en clôture et l'arrançonner bellement sans autrement lui méfaire. Faites ceci pour me contenter. Quant aux grands plaintifs accoutumés de Ceux de Genève, occasion de telle gaillardise nouvelle, vous serez désavoué tant à Chambéry qu'à Turin (cela s'entend assez), mais ce sera par manière de jeu seulement. Nous en avons déjà bonne assurance — et d'avantage, il y a bien, en un tel affaire, de quoi brusquer fortune. *Qui ne risque rien n'a rien* est un commun dire. Par ainsi: gai-avant, capitaine! et bonne St-Martin pécunieuse, je dis pour vous et les vôtres ».

Paul s'était levé soudain et d'un mouvement si impétueux, que le Corse attablé devant lui porta instinctivement la main sur sa dague.

— Ainsi — dit le jeune homme, le regard étincelant, la voix frémissante — c'est vous « le capitaine » ? Vous avez nom Vitro de Basterga ?

— Tu l'as dit, maître rustaud.

— Moi, je suis le cadet Vandel, des compagnons

arquebusiers de Genève..... Voici pour vous, carabin de nèfle!

Et le verre plein, qu'il avait saisi devant lui, vint frapper au visage le redouté Vitro.

Un cri de rage se fit entendre, qui fit tressaillir l'honnête tavernier accourant au bruit. Quand Bombernâ survint dans la salle à boire, les bancs étaient renversés, les verres brisés, les épées tirées, et déjà le cliquetis des estocades rapides témoignait de la violence de la rixe qui venait d'éclater.

— Au meurtre!.... gens de bien, au meurtre!

Malheureusement cet appel « aux gens de bien » résonnait dans le vide — *vox clamantis in deserto,* nous dit l'évangéliste[1]. Les paroissiens d'Etrembières, revenus de la grand'messe, se tenaient prudemment à quelques pas de la taverne, où, disait-on déjà, Vitro le capitaine bataillait pour l'écot avec un pied-gris de Saconnex, ce qui n'était pas affaire dont les gens bien avisés du village eussent à se mêler inconsidérément: *Qui mal cherche, mal lui vient,* dit le proverbe.

De telles rixes sanglantes, dans les cabarets rapprochés de la frontière de Genève, étaient fréquentes en ce temps-là, où le moindre paysan ne quittait pas son coutelas; mais les gens qui n'étaient pas engagés directement dans une querelle évitaient de prendre parti dans un tel « garbouille », ne se souciant pas d'avoir à compter avec la Justice criminelle, dont ils connaissaient, autant en Savoie qu'à Genève, les procédés som-

[1] St-Jean. Ch. I, v. 19.

maires. En réalité, le Savoyard était alors d'une extrême circonspection, et pour les assistants à de semblables scènes de violence, il était même d'un usage assez général de déserter hâtivement la place aussitôt qu'un homme tombait grièvement blessé.

Les exhortations véhémentes du tavernier, adressées du seuil de la porte aux deux « déchaînés » qui étaient aux prises dans sa chambre à boire, n'avaient pas plus de succès que ses appels à l'intervention des spectateurs désintéressés. L'« estrif » n'en continuait pas moins, mais il était engagé trop violemment pour être de quelque durée. Le Corse, vociférant à chaque estocade, comme le faisaient alors tous les spadassins, avait l'avantage de la force musculaire, et déjà un furieux « coup de temps » avait failli transpercer son adversaire; mais celui-ci, plus habile, toujours « couvert » et bien en garde, tenait le soudart en haleine, le forçait à rompre, cherchait la riposte sans trop engager le fer, et l'issue du combat paraissait encore incertaine. Hors du logis, les curieux, cédant à l'attraction qu'exerce toute lutte où la vie de l'homme est engagée, s'étaient rapprochés peu à peu et se pressaient à l'entrée de la taverne. Chacun d'eux gardait, il est vrai, un prudent silence ; tant « ce débordé Vitro » leur inspirait de crainte. Mais à ce sentiment de couardise se mêlait la satisfaction secrète de voir « un rustaud comme eux, un jeune garçon de village, selon son apparence, affronter un tel déterminé vaunéant, et jouer si dextrement de son estoc qu'un capitaine ».

— Il en a!... il en a!...

Cette exclamation involontaire, presque joyeuse, s'éleva tout à coup dans l'assistance : l'épée du cadet Vandel venait d'atteindre à la gorge son adversaire, qui fit une imprécation de rage, puis tomba lourdement à la renverse, devant l'entrée du caveau, dont la trappe était demeurée ouverte.

— Achève-le !... Ce n'est rien fait qui n'achève ! — criaient maintenant les moins braves — il va se redresser, ce goret, il n'a que demi estocade.

— Morgué de vous autres ! je suis pour combattre de franc jeu, moi, et non pour assassiner un blessé, encore que ce soit Vitro.

Disant ces mots, Paul avait rengainé son épée.

Autour de lui les assistants, dont il avait gagné la sympathie, le pressaient de s'enfuir, et ce conseil était fort sage, car la nouvelle de « l'inconvénient » survenu chez Bombernâ allait se répandre dans les alentours ; le châtelain de la seigneurie d'Etrembières, officier de justice du marquis de Lullin, ou le procureur-syndic de la communauté, pouvait faire sonner au tocsin, ainsi qu'on en usait alors à la suite d'une querelle sanglante pour s'assurer de l'auteur du méfait, en attendant l'arrivée toujours tardive des archers de la prévôté.

— A la fuite, compagnon ! à la fuite !

— Eh, mort-dieu ! rien ne me presse.

Cependant Paul se remit en chemin ; mais avant de quitter la taverne, il donna — « pour le récompenser[1] de ce mal'encontre » — tout ce qu'il avait encore d'ar-

[1] Indemniser.

gent blanc dans sa pochette à l'hôte Bombernâ, dont la perplexité était en ce moment fort étrange : tantôt l'homme au pouce écrasé naguère par les carabins était tenté de traîner sur un fumier leur débordé capitaine, ainsi qu'on en usait trop fréquemment dans les villages avec un soudart blessé que nul ne réclamait, tantôt la crainte de voir, le lendemain, sa maison brûlée par les Corses, sollicitait sa charité et l'engageait à donner quelque assistance à ce méchant « garniment ». Ce fut ce dernier sentiment qui finit par l'emporter, et tandis que le cadet Vandel suivait hâtivement sous le coteau de Gaillard les bords sinueux de l'Arve et se rapprochait de la frontière genevoise, le mire [1] du village, sieur Jonas, que l'avisé Bombernâ avait fait appeler, sondait, recousait et pansait gravement la blessure du Corse, sans se laisser émouvoir par les « maudissons » et les menaces de vengeance de ce furieux désespéré.

IX

On dansait, ou, comme on disait alors, « on tenait le bal », l'après-midi du jour suivant, dans la grand'salle de Château-blanc-sur-Villette, manoir deux fois reconstruit et transformé complètement depuis le temps où

[1] *Mire*, ce mot de l'ancienne langue se disait encore pour médecin de village, rebouteur, praticien de chirurgie.... et sorcier profès.

se passe cette histoire, en sorte que, de nos jours, les curieux, visiteurs des anciennes demeures féodales, ne sauraient en retrouver nulle trace. La cavalcade joyeuse escortant les nouveaux mariés, noble Fabri d'Aire-la-Ville et damoiselle Zabetta Vittori, avait été accueillie avec tout l'apparat d'une grande réception seigneuriale, puis aussi avec cette cordialité empreinte de bonhomie qui, pour les gens de Savoie, paraît être, encore aujourd'hui, une qualité héréditaire et l'un des traits les plus aimables de leur caractère national. Le jeune ménager de Saconnex-Vandel, installé dès son arrivée par les dames de Rossillon « pour donner de l'ordre à toutes choses », avait (avec l'aide empressée des gens du logis) fait des métamorphoses surprenantes, disait Florisée. La salle d'assemblée était parée galamment de tous les arbustes du parterre et du labyrinthe, et les pampres rougis par l'arrière-saison, les guirlandes de lierre aux grappes noires, les touffes de buisson-ardent[1] encadraient partout les lambris et les vieilles tentures de cordouan doré. Dans l'anti-salle, les « dressouers » à triple étage, recouverts de leur « toilette », étaient chargés, pour le plaisir des dames, de confitures sèches, de cédrats, d'aigres-douces, de pains d'anis, d'angéliques glacées et de toutes les friandises qu'on trouvait à la ville chez les bons apothicaires : « Car il n'y a qu'un Genève — disait-on dans les familles aisées de la Savoie — pour faire garnison de ces délicatesses, et ce qu'on trouve dans les boutiques de Thonon, de

[1] Arbre de Moyse, à fruits écarlates.

La Roche ou de Bonneville, ne saurait s'y parangonner »[1]. Au buffet, les valets en livrée « départissaient les viandes, » et versaient le chautagne, le salvagnin et l'aïse pétillant aux conviés de bon appétit, qui ne faisaient pas la collation du goûter seulement de ratons musqués et d'eau de groseille, quand ils venaient aux champs solenniser des noces et fêter la St-Martin. Tandis que, sur une estrade ornée à la rustique, les violons, la flûte-d'allemand[2], la viole de gambe[3] et même le tambourin du village faisaient entendre le concert de leur mélodie, au dehors du logis les paysans de Villette les plus expérimentés et « duits » au maniement des armes à feu « délâchaient le serpentin » de leurs arquebuses (qui pour être vieilles n'en étaient pas moins hasardeuses) et faisaient détonner aussi les boîtes d'artillerie qu'on leur avait confiées. Ailleurs, les gens apprêtaient les lampions à trois becs et les « lanternes vives »[4], pour éclairer le perron du château à nuit tombante. Cependant l'ingénieux et alerte promoteur de toutes ces réjouissances avait disparu dès l'arrivée de la compagnie venue de la ville, bien qu'il eût assurément un très grand désir de s'y mêler. Mais damoiselle Florisée avait « en pensement » une invention nouvelle, et pour se prêter à cette fantaisie, Paul se tenait discrètement à l'écart, attendant qu'on lui fît connaître son rôlet et la bonne heure qui lui serait assignée pour entrer au jeu.

[1] Pour : comparer.

[2] Le fifre. [3] Le violoncelle.

[4] Transparents.

— Ces galants de la ville, — avait dit la damoiselle — ces beaux visages, nous brassent quelque surprise (j'en ai de certains indices); mais nous leur ferons à la pareille, si, comme je pense, vous voulez bien me contenter.

— Assurément, damoiselle, me voici dispos à vous obéir; cependant..., celle que vous savez, ne puis-je m'approcher d'elle pour la révérencier et lui tenir quelque discours honnête?

— Rien moins! ce serait pour gâter le mystère! mais donnez-vous patience, maître Paul, et me laissez tout conduire: il faut de nécessité que vous vous dérobiez à la compagnie.

— Eh! ne la verrai-je donc pas seulement danser ici quelque peu?

— Vous pouvez, s'il vous plaît, regarder l'assemblée par un pertuis — avait répondu la malicieuse jeune fille en congédiant à la hâte et bien à regret le solliciteur amoureux dont l'empressement déçu l'intéressait bien plus qu'elle ne voulait le laisser paraître.

Un bal, il y a trois cents ans, dans « une honnête compagnie », était si différent de nos banales cohues dansantes, qu'il peut être de quelque intérêt d'en trouver ici une description sommaire.

L'assemblée était le plus souvent peu nombreuse, la circulation facile, et les dames en lourds « habits » de gala, ayant toutes au corsage leur bouquet « orné de pierreries », n'avaient jamais à craindre d'être foulées et « débiffées » dans la presse. On dansait dès l'après-

dînée : *Après la panse vient la danse,* disait alors un proverbe. Le divertissement était prolongé jusqu'au soir, mais rarement assez tard pour qu'on allumât les chandelles. A Genève, comme dans toutes les villes des alentours, les présentations n'étaient pas en usage, les conviés à la fête faisant, directement et sans trop de cérémonie, connaissance les uns avec les autres. Un galant ne quittait guère la dame dont il était ce jour-là le serviteur, et c'est ainsi qu'en usent encore les gens de village dans maintes contrées; c'eût été, croyons-nous, une grande incivilité « d'aller au change » après une danse, à moins qu'on n'en eût expressément le congé. Enfin on chantait en chœur et l'on battait des mains à l'unisson pendant la ronde qui terminait presque toutes les danses[1]. Quant à la sarabande espagnole qui, en l'an 1602, était encore une « nouvelleté » dans les pays deçà des monts, elle était dansée par deux couples à la fois, les autres étant rangés en file comme un cortège, et attendant leur tour d'entrer en jeu. C'était une danse d'une grave allure, rendue plus grave par le mode mineur de la mélodie et le sourd retentissement du tambourin. La mesure en était à trois temps, et le mouvement *adagio.* Les « haut-le-pied » et les glissades, les détours et le « pourchas » se succédaient ainsi en cadence, pour le plus grand plaisir de ceux et de celles qui « triomphaient de bien danser », puis figurants et figurantes échangeaient une profonde

[1] Comme on le faisait encore il y a moins d'un siècle en dansant la Montferrine.

révérence et retournaient prendre leur place au dernier rang de la file[1]. Tel était, dans la grand'salle de Château-blanc, le divertissement chorégraphique auquel se livraient les conviés, avec l'entrain de la jeunesse et l'ardeur de gens qui n'avaient pas de fréquentes occasions de se réjouir et de « baller » au son des violons, dans la cité de Calvin. Les mariés de la veille, puis la dame de Rossillon (conduite à la danse par le parrain de l'épousée, messer Horace Micheli, gentilhomme lucquois) avaient « entamé le pas » à la première sarabande, et les grâces de la Zabetta, dont la petite couronne de cannetille et le léger « voilet » ornaient la chevelure annelée, avaient excité « des admirations » dans l'assistance non moins que le port d'Altesse et les nobles façons de danser de la dame de céans, Marguerite de Savoie, cette fille non légitimée du vainqueur de St-Quentin; car, en dépit de la quarantaine, celle-ci avait encore, de l'avis des connaisseurs, « des reliques certaines de sa beauté de jadis ».

Mais d'autres danseuses encore étaient fort admirées et « haut-louées » par l'assistance. « Damoiselle Florisée avait de qui tenir pour la beauté et le témoignait assez; l'Esther d'Allinges n'était pas une des moindres charmeresses de l'assemblée; l'héritière de

[1] Au Louvre, les jours du grand bal hebdomadaire, si le roi et la reine avaient figuré dans la sarabande ils ne « retournaient » pas à la file, et prenaient séance sur leurs fauteuils ou chaires-à-bras, jusqu'à ce qu'il leur plût de recommencer. Voir *Mémoires de Bassompierre*. I. 165.

Viry, les sœurs de S^te^-Jeoire-la-Fléchère ne le cédaient pas en attraits aux plus mignardes de leur province ; et d'autre part, ces filles des noces accompagnant ici la mariée, les damoiselles de Châteauneuf, Roset, Savion, de Maisonneuve, semblaient avoir été triées sur le volet parmi les plus jolies de la ville ; enfin la Julia Vittori avait, comme ses sœurs moins-nées, des grâces ultramontaines, des vivacités à l'italienne et certaines façons gentilles de danser, de discourir, de démarcher, de sourire, de jouer de l'éventoire[1], qui faisaient qu'on ne pouvait bonnement se tenir de la courtiser ». Mais pourquoi damoiselle Giuditta ne se mettait-elle pas en gaîté comme les autres ?.... — Vous paraissez en quête, ce jourd'hui — lui disait-on parfois avec curiosité. Cependant la jeune Bolonaise se défendait de toute préoccupation : — « Ces filles en bon point qui assistent au lendemain des noces de leur aînée ont parfois bien à se réfléchir »! faisait observer à ce propos (avec l'expérience que donne la cinquantaine) messer Micheli à la comtesse de Rossillon, en échangeant avec la dame un fin sourire.

Oui, Giuditta « était en quête », car Florisée, en discrète personne, bien qu'elle gardât le secret de la rencontre qu'elle ménageait à son amie, avait assez donné à entendre cette menée charitable, pour troubler le cœur de celle qui pressentait un peu la surprise heureuse dont elle aurait ici l'étrenne.

Que de fois depuis leur « assignation » au Pont-d'Arve — cet honnête entretien si chèrement expié par

[1] Eventail ; on prononçait *éventoùre*.

de mortelles alarmes — la triste amie du cadet Vandel avait souhaité de revoir encore le pauvre banni, confiné en lieu rustique et tenu si rudement hors de la ville que chacun s'en étonnait ! « Que fallait-il penser des avis sibyllins de cette folâtre Florisée? Paul était-il vraiment des conviés à la fête? et s'il était ainsi, que tardait-il à s'y montrer » ? De telles incertitudes étaient bien suffisantes pour préoccuper ce jour-là damoiselle Giuditta, et son danseur de sarabande, le jeune marquis de Bernès, héritier de Rossillon et lieutenant aux Gardes de Son Altesse, avait bien à faire pour l'entretenir de propos galants et la distraire de ses inquiétudes.

Tout à coup — on était alors à la troisième pause[1] — il se produisit un mouvement de curiosité générale dans l'assemblée. Deux coups de tambourin venaient de retentir comme un signal et plusieurs masques, se tenant par la main, entraient en gambadant dans la salle et se mettaient en « posture » de danser une entrée, tandis que les violons « sonnaient » sur un rythme joyeux et que l'assistance formait un demi-cercle autour des nouveaux venus et les accueillait en battant des mains.

On sait qu'en France le ballet était un divertissement très en vogue à cette époque; Sa Majesté Henri IV, ses maîtresses, sa sœur Catherine d'Albret, son grand-maître de l'artillerie Rosny duc de Sully, y figuraient souvent; les graves députés que Ceux de Genève entre-

[1] Intervalle entre les danses.

tenaient depuis plus d'une année à la Cour, pour traiter des revendications de la République, allaient fréquemment au bal du Louvre, et les jeunes secrétaires de la légation (c'étaient alors les cadets Anjorrant et Châteauneuf) avaient eu de fréquentes occasions d'assister à ces représentations scéniques et chorégraphiques, qui parfois étaient du genre noble, mais le plus souvent tenaient de la farce populaire, pour le plus grand plaisir des spectateurs. Le prétendu ballet, dansé à Châteaublanc par les masques venus de Genève, était sans doute une réminiscence de ces bouffonneries de la belle société française et devait avoir tout l'attrait d'une actualité locale, car « le péager de Versoix » en était le principal personnage. Un ruban bleu céleste, tendu en travers de la salle, simulait la frontière de France; un autre ruban, celui-ci était rouge et noir, limitait les terres de messieurs de Berne; un troisième, violet et gris-de-lin, indiquait les Franchises de Genève. Les danseurs venaient l'un après l'autre pour franchir ces barrières fictives et contestaient avec le péager, qui prétendait les arrêter. L'un de ces figurants était gentilhomme allemand et n'entendait pas se soumettre au péage de France: qui — disait-il — était une nouvelleté. Le second passant était seulement marchand de « formage et de saurkraut », mais bourgeois de Berne, et ne payait que de gourmades quand il était taxé par un « Francillon ». Le troisième était capucin savoyard, allant en quête dans les bonnes maisons, et le péager, ouvrant son bissac, n'en sortait que des rogatons et des « chiffes ». Enfin le quatrième était milord anglais et

témoignait avoir grande hâte, « car il venait du pied, disait-il, dès sa ville de Londres, pour aller s'éjouir au bal de madame de Rossillon »; aussi menaçait-il de casser la tête au malencontreux péager qui prétendait lui encombrer la voie. Tous ces personnages, passant et repassant en gambadant par dessus les barrières, échappaient à l'officier des gabelles de France, qui les poursuivait, les invectivait et chantait tantôt à l'un tantôt à l'autre:

Morgué! quel homme... Quel homme êtes-vous?

Bientôt l'assistance entière se mit à chanter aussi cette ritournelle, qu'elle trouvait plaisante. Enfin la noise s'étant apaisée entre les passants et le « gabelleu » de Versoix, les cinq figurants se prenaient par la main, les barrières étaient enlevées, puis un dernier pas grotesque était exécuté par les acteurs, qui se démasquaient et recueillaient les applaudissements et les félicitations de l'assemblée.

— Il ne se peut rien voir de plus galant!... Voilà qui est inimitable! — disait-on de tous côtés. — Cet Anjorrant, quel péager! ce Jean Lullin, quel milord anglais!... Assurément on ne saurait mieux bouffonner et se trémousser dans les compagnies; non! pas même en France, où ils ont le bruit d'avoir les meilleurs badins.

— Les meilleurs badins sont chez nous, delà des monts — répliquait le jeune lieutenant des Gardes de Son Altesse, ne voulant laisser aucune supériorité aux gens de France.

Le ballet « du péager » étant achevé, chacun des conviés se disposait à « baller » de nouveau ; mais damoiselle Florisée ne l'entendait pas ainsi : « Il y avait encore dès delà — disait-elle à son entourage — un jeune mercier villageois, attiré par ce rassemblement de fête, qui demandait à se produire et se morfondait dès longtemps à la porte.

— Qu'il vienne tantôt !... Votre plaisir soit qu'il vienne, damoiselle ! — répondaient les curieux, pressentant quelque gentillesse nouvelle de l'invention de cette Florisée, qu'on savait (pour une fille naguère encore au couvent) avoir toujours « de belles imaginations ».

Aussitôt, une musette champêtre, que les violons accompagnaient en sourdine, s'étant fait entendre hors de la salle, on vit entrer un nouveau masque, dansant à la rustique et vêtu en « porte-panier ». Il était très enrubanné, tant à son chapeau que sur l'épaule gauche, de faveurs vert-tendre — « couleur de l'espérance », disaient déjà les experts au langage des emblèmes en l'an 1602.

Les spectateurs étaient très intrigués par la présence de ce masque inconnu, et lui eussent aussi chanté volontiers :

Morgué quel homme... Quel homme êtes-vous ?

En réalité le ballet « du péager » ne les avait surpris qu'à demi, les conviés venus de Genève étant plus ou moins instruits dès la veille de la mascarade projetée ; mais cette nouvelle « entrée » était tout à

fait imprévue, et la dame du logis paraissait elle-même prise au dépourvu... ou tout au moins feignait-elle de l'être.

— Jamais je ne vis si galant marchand forain en nos quartiers de Savoie ! — disait-elle.

— Et comme il est beau danseur de pirouettes et sait bien révérencier les dames ! D'où venez-vous, bel ami mercier ? demandaient les curieuses.

— De la foire des œufs à deux jaunes, damoiselles — répondait le masque en changeant sa voix — mais ce n'est pas à Genève, comme vous le croyez déjà, vous autres, c'est au pays de Cocagne, où il fait si bon trafiquer avec les dames.

— Et qu'apportez-vous céans, maître plaisantin ?

— J'ai prou de belle mercerie à vous faire service, damoiselles, en mon petit panier.

— Etalez !... étalez bien vite, monsieur le mercier.

Le prétendu marchand forain, enlevant alors la toilette de soie qui recouvrait son éventaire, se mit aussitôt à faire parade de sa « chalandise » puis à distribuer gracieusement les dorlots[1] dont son plateau d'osier était chargé. L'usage de ces galantes étrennes pendant une fête était fort répandu en ce temps-là, et non seulement les dames y avaient part, mais les cavaliers recevaient aussi quelque « mercerie » : un nœud de ruban,

[1] Petits objets de parure. On ne dit plus *dorlot*, mais on dit encore couramment *dorloter*, mot devenu, on ne sait pourquoi, l'équivalent de *dodeliner*. Dans le langage du XVII^me^ siècle une fille *dorlotée* était celle qu'on étrennait de *dorlots*. DB-M.

une rose de jarretier, un busc de pourpoint[1], un « pennache » d'autruche, des aiguillettes, des gants à franges, dont on se parait aussitôt ou qu'on attachait « en enseigne » au chapeau, pour s'en faire honneur dans la compagnie.

Mais ce qui rendait ici cette distribution tout particulièrement agréable, c'est que le masque inconnu avait toujours quelques mots de courtoisie ou d'allusion plaisante à l'adresse des gens auxquels il se présentait. Parfois même, lorsque l'allusion était très personnelle, il leur glissait à l'oreille ses « entend-trois », terme qui désignait alors toutes les équivoques.

— Merci de nous! voici un porte-panier qui nous connaît toutes, d'ancienneté — disaient les damoiselles venues de Genève. — C'est grande merveille d'un tel marchand forain. Il n'est pas natif de Villette, assurément; d'où nous l'attirez-vous, Florisée?

La damoiselle de Rossillon souriait sans répondre aux curieuses, mais en secret elle était fort satisfaite de la réussite de son intermède et charmée de l'esprit d'à propos, de l'entrain joyeux et de la grâce que montrait dans l'interprétation de son rôlet le mercier villageois qu'elle avait produit à la scène.

[1] Hommes et femmes portaient encore le busc à cet époque, celles-ci à leur corps de jupe, ceux-là à leur pourpoint; cette flexible lame d'acier était mobile et s'enlevait, paraît-il, si facilement, que les dames donnaient alors une « buscade » à un galant trop familier, aussi lestement qu'un coup d'éventail. — Voir *Histoire du baron de Fœneste.*

Cependant l'une des conviées n'avait pas tardé à reconnaître le galant masque aux rubans verts, et celle-ci ne le quittait pas des yeux; Giuditta demeurait interdite et le cœur troublé; la pression involontaire de ses doigts sur le bras de Florisée, tandis que les deux jeunes filles « passagiaient » dans la salle, avait seule trahi l'émotion dont elle n'était pas maîtresse depuis qu'elle était enfin certaine de la présence de celui qu'elle aimait.

— Belline, n'irons-nous pas aussi à l'étrenne, comme les autres? — lui demandait son espiègle compagne. — Voyez comme il y a presse autour de notre forain! tantôt il ne restera rien qui vaille en son panier.

— Eh! je ne me soucie guère de son panier — répondait en souriant la Bolonaise confuse, rouge de plaisir, et résistant quelque peu à la main qui l'entraînait du côté où elle désirait le plus aller.

Mais le prétendu mercier, les voyant se rapprocher de lui, vint avec empressement au devant d'elles.

— Damoiselle de Rossillon — dit-il en remettant à Florisée un vulgaire almanach *du Bon berger,* comme on en vendait alors dans les foires et les marchés — voici pour vous, *les Pronostications de l'an prochain 1603,* imprimées et mises en lumière (avec permission de messieurs de l'académie de Saconnex-delà-d'Arve) par maître Georges, le plus réputé libraire de Genève sans nul contraste. Vous y trouverez aussi l'histoire — encommencée seulement, dont c'est grand dommage — du compagnon villageois en quête de sa loyale amie, et comment il parvint à en faire l'heureux rencontre dans

une fête, avec l'aide d'une avisée et bonne damoiselle qui l'avait pris en recommandation. Il se peut que vous ayez déjà quelque connaissance de cette histoire d'honnêtes amours, mais il est toujours bon pour une grande fille de s'en bien farcir l'esprit par la lecture, afin de prendre un bel exemple dans les occasions.

Puis, sans attendre la réponse que se disposait à faire à ce badin propos la damoiselle si généreusement étrennée, le masque s'adressait à la compagne de Florisée, qui se dérobait encore derrière celle-ci.

— Damoiselle Vittori — dit-il, quittant le ton de bateleur et parlant pour la première fois de sa voix naturelle, en lui présentant un simple anneau d'argent tel que ceux qu'on distribuait alors aux « filles des noces » — voici pour vous une bague, à la rustique et pauvre façon villageoise, que vous adresse un qui vous aime tant, qu'il ne saurait davantage. Vous plaît-il de la prendre en gage de sa tendresse? Il m'en a donné de si fortes assurances, que j'en serai bien le garant, corps pour corps, s'il vous agrée ainsi.

— Eh! quel garant qu'un masque!

— Vous dites bien, ma damoiselle; il faut ici meilleur témoignage pour vous convaincre, mais je puis le faire à présent, étant au bout de mon rôlet; quand la comédie a pris fin, monsieur l'acteur n'a plus qu'à se démasquer.

Le geste avait suivi ces paroles, et Paul, en s'inclinant et saluant très bas du chapeau, ainsi que le voulait le bel usage, portait à ses lèvres la main de son amoureuse ou, comme on disait alors couramment, « de sa maîtresse ».

— Vandel!.... mais c'est ici le cadet Vandel! — répétait-on dans l'assistance. — *Vivat et gaudeat,* holà! l'homme aux rubans verts, soyez le bienvenu..... Gentil porte-panier, vous venez céans à la bonne heure!

Ces paroles affables, cet empressement cordial, témoignaient assurément au banni de Genève de l'agréable surprise et du contentement de tous les conviés, mais la furtive pression de la jolie main qu'il retenait encore, pénétrait son cœur et l'impressionnait bien davantage.

« Comme cette Florisée avait bien manégé en ce rencontre — disaient les damoiselles. — Ah! c'était une maîtresse fille, celle-ci, pour en faire à son vouloir, et celui qui l'épouserait n'aurait pas toujours ville gagnée, s'il prétendait la gouverner! Et comme ce cadet Vandel était toujours dispos à prendre la balle au bond à toute aventure! Assurément la Giuditta Vittori avait de quoi se contenter avec un tel galant, encore que, par modestie, elle fît le beau semblant de ne pas trop triompher devant les gens qui l'inquisitionnaient ici ».

— Ça! les violons!.... les violons! — demandait-on de tous côtés.

On se remit à la danse, et comme chacun le désirait, le cadet Vandel — avec licence courtoise du jeune marquis de Bernès — remplaçait ce cavalier auprès de Giuditta et venait, aux applaudissements de l'assemblée, entamer le pas avec son amoureuse.

Depuis le jour de l'aventure où il s'était trouvé engagé au Pont-d'Arve, Vandel, dont « l'inconvénient »

s'était promptement ébruité, avait gagné la sympathie générale dans la petite cité genevoise, où nul en ce temps-là n'était étranger à ses concitoyens. La rigueur du Conseil contre « ce jeune fils d'honnête famille » paraissait déjà outrée, et si la prudence exigeait qu'on ne blâmât pas trop ouvertement le Magistrat, on n'en était que plus disposé à l'indulgence pour le banni. C'était avec un malin plaisir qu'on rappelait dans les compagnies comment « ce résolu cadet, ce regretté porte-enseigne des arquebusiers de noble Rilliet, avait échappé à la garde et traversé intrépidement la rivière « à nage », après avoir fait prendre à spectable Pierre Canal (ce déplaisant citoyen) un bain froid, dont monsieur l'auditeur de la Sommaire justice se fût fort bien passé pour un dimanche ». Mais c'étaient surtout les femmes qui se prononçaient le plus vivement en faveur de l'amoureux de damoiselle Giuditta, « cette jolie brunette d'Italie, nièce troisième de madame la comtesse. Le cadet Vandel s'était mis au hasard pour revoir son amie... Qui serait si mal avisé hergneux que d'en vouloir médire ? — Vraiment — se disaient les damoiselles pendant les dernières danses au bal de Châteaublanc — il y a du plaisir à revoir ce maître Paul Vandel, de la rue-basse de nos marchands-drapiers ; c'est toujours le même boute-avant et boute-en-train. Voyez comme il va du pied à la gaillarde avec son amoureuse! et comme ils sont ravis et bien aises tant l'un que l'autre. Assurément les défortunes passées de ce garçon-là ne lui ont rien fait perdre de sa bonne mine ».

Les jours sont courts à la St-Martin — ils le sont toujours au gré des gens qui se divertissent. — Quand vint la nuit et qu'on eut achevé la dernière figure d'un joyeux « branle de sortie »[1], quand on eut de nouveau fait honneur aux « reliques » de la collation, il fallut encore assister sur le perron au spectacle de ces feux artificiels et chandelles à la romaine, invention récente des « ingénieux » d'Italie, encore généralement ignorée deçà des monts. « C'était, disait-on, le marquis de Bernès qui avait apporté de Turin ces subtils engins d'artifice, pour faire honneur à la compagnie et solenniser la St-Martin ». Enfin chacun prit congé des maîtres de Château-blanc, ces hôtes aimables auxquels on eût voulu dire : A la pareille ! et dont on ne pouvait trop haut-louer la magnificence et la courtésie.

Paul, résolu à ne pas troubler la fête, n'avait fait connaître à aucun des conviés sa désagréable rencontre à Etrembières et les menées perfides que le hasard lui avait révélées : « A quoi bon — se disait-il — donner à ces gens de bien un fâcheux tintouin d'oreille ? Vitro ne peut leur méfaire ni ce jourd'hui ni de longtemps, je m'en assure : il paraissait avoir reçu une belle atteinte à la gargataine[2] (autant qu'il m'a semblé); quant à ses carabins débordés, ces cagnes n'ont pas le mot du guet et ne feront sans lui nulle entreprise. Ainsi toute crainte d'une embûche pour Ceux de Genève pouvait être écartée, et la cavalcade des noces — formée au retour d'une

[1] Sorte de cotillon.

[2] La gorge (ancien dialecte genevois) comp. l'italien *gargatà*.

vingtaine de cavaliers « couplés » d'une damoiselle, puis de quelques « filles des noces » chevauchant aussi deux à deux — pouvait maintenant reprendre le chemin de la ville en toute sécurité.

— Adieu soit, compagnons!..... Adieu soit, damoiselles!

— A vous revoir tantôt, maître porte-panier! Vous nous faites défaut dans la ville; cependant cette grande rigueur de Justice ne peut durer à toujours-mais. Il faudra bien qu'on s'en déporte, en nom de Dieu! quand nous devrions, nous autres citoyens, faire un monopole[1], et porter notre plaintif en Deux-cents.

— A chacun jour son vêpre! — répondit Paul, s'efforçant d'éloigner la tristesse qui le gagnait en voyant disparaître tous les conviés.

Puis quand vint le moment de « se départir » de son amoureuse et de Julia, qu'il avait encore accompagnées hors de l'avenue de Château-blanc en tenant leur monture par le bridon: — Giuditta, mon seul bien, dit-il, et vous, damoiselle, à Dieu vous command'! Donnez-vous garde de la femme de Marc-Antoine, comme d'une serpe venimeuse: elle trahit la ville!

Et n'en voulant pas dire davantage, pour ne pas effrayer les jeunes filles, Paul se hâtait de s'en séparer.

[1] Une manifestation collective.

X

La chambrière dévouée de la comtesse Diamante et de ses nièces avait, tout comme une autre honnête fille, ses préoccupations amoureuses et même quelque souci particulier, dont elle se fût gardée de faire la confidence à personne.

Maître Abel, son galant en nom de mariage, devenait fort triste; il était songeur et — semblait-il — « il s'atténuait ». Quand, avant de prendre la garde de nuit dans l'échauguette[1] de son vieux clocher, ce bon garçon sans malice venait discrètement la bienveignier[2] et la chérir en cuisine, à son accoutumée, il semblait étonné et demeurait plus muet qu'un francolin[3] mis en cage. Il est vrai que, depuis trois ans et plus, il ne s'était jamais montré bien remuant et volontaire. Ah! ce n'était pas un cadet Vandel, celui-ci! mais à présent il était de si maigre conversation que rien plus. Qu'avait-on méfait à ce chétif? que fomentait-il? quel inconvénient lui était-il survenu?... « Il faudra bien que je le sache, en fin de compte, s'était dit Gratienne, et que je

[1] Petite tourelle à l'usage des sentinelles et des veilleurs de nuit.

[2] Courtiser, littéralement: faire un accueil de bienvenue.

[3] Sorte de faisan.

lui vienne en aide s'il est dans quelque détourbier ; que ferait-il sans moi, cet innocent, nécessiteux matin et soir d'une femme de bien qui le gouverne, si je n'étais pas là pour m'en acquitter ? »

Il était vrai, ces deux fiancés « au long cours » étaient créés l'un pour l'autre, et le Destin (qui n'a pas toujours la main si heureuse en pareille affaire) n'avait jamais rien fait de plus sage que de les assortir : si Gratienne ne possédait rien, son Abel n'était pas plus pécunieux ; si elle avait déjà atteint la trentaine, il avait dépassé son septième lustre ; si elle s'entendait à mener toutes choses à bonne fin, son garde-clocher n'y prétendait aucunement « et se partroublait d'incertitude pour un pied-de-mouche » ; enfin, si elle avait été dès son bas âge en « orphanité » de père et de mère, élevée durement et pauvrement jusqu'à sa quinzième année par les soins hargneux de messieurs du Grand-Hôpital, son maître Abel n'avait pas eu une jeunesse plus digne d'envie et sa position sociale (ou comme on disait alors : « son état ») dans la République était aussi des plus humbles. Abel était « un enfant donné »[1], et noble Jean

[1] Cette attribution était faite par simple déclaration verbale de l'accouchée par devant témoins. Il est vrai que l'inculpé pouvait demander une enquête de Justice, mais cette procédure scandaleuse de la recherche en paternité ne lui était presque jamais favorable, la déclaration précitée constituant une présomption si forte, selon les idées de l'époque, que les circonstances les plus insignifiantes (telles que « d'être descendu certain jour à la cave avec sa servante », lisons-nous dans un de ces procès criminels)

Canal, seigneur ancien Syndic, désigné à tort ou à droit par une servante congédiée, comme étant le père de ce pauvret furtivement déposé sur le seuil de sa porte, avait dû en prendre la charge « par commandement de Justice », encore qu'il se fût, disait-on, fort bien passé de ce méchant cadeau.

Ainsi le chétif Abel — cet oisillon tombé du nid — avait vécu pendant maintes années, comme tous ses pareils en ce temps-là, de la charité par voie de contrainte légale qu'à Genève le prétendu père ne pouvait refuser à son « donné », celui-ci fût-il cent fois désavoué par lui. Puis, vers sa quinzième année, le petit valet domestique, serviteur des enfants légitimes de la maison, serviteur de la dame du logis et serviteur de la servante, avait été mis en apprentissage chez un serraillon[1] de la ville, puis encore — avec le temps et l'agrément de messieurs les seigneurs Commis sur la jurande — il était passé « compagnon ». Enfin il se disposait à faire chef-d'œuvre pour être admis à la maîtrise, tout comme un fils de bonne mère, quand un grave accident de forge, en le mutilant d'un bras, était venu détruire ses humbles espérances et le priver pour toujours de son gagne-pain.

En pareille occurrence et si le malheureux enfant

tout était incriminé dans les faits de la cause. Tels étaient alors en pays réformés et tels furent à Genève *jusqu'à la fin du XVIII^e siècle* les résultats de la recherche en paternité!

DB-M.

[1] Serrurier.

donné était majeur de vingt-cinq ans révolus, il est très vraisemblable — bien qu'on ne puisse en alléguer aucune preuve certaine — qu'il tombait à la charge « du pauvre public », le père prétendu étant exonéré dès cette majorité de tout subside en faveur de l'intrus qu'on avait jeté dans sa famille. Mais le citoyen Jean Canal était homme de bien et n'avait pas vécu tant d'années avec celui qu'il appelait bonnement « son trouble-ménage » sans s'attacher, plus qu'il ne se l'avouait peut-être, à ce dénué qui n'avait nul aide à s'attendre de personne sinon de lui. Le syndic avait continué à lui accorder le vivre et le couvert dans sa maison, en retour de certains services de domesticité que le mutilé pouvait rendre encore, et même il lui avait fait obtenir de la Seigneurie cette modeste fonction de garde-clocher et veilleur de nuit de Saint-Germain — poste de confiance fort en vue et des plus élevés de la République, assurément, mais qui toutefois était très chétivement rétribué. Qu'importait à maître Abel ? « Il n'était pas un porte-envie — disait Gratienne — et savait se contenter de bien peu ». Quand le bonhomme songeait à son « état », ce n'était pas pour se lamenter, non certes ! c'était pour remercier la Providence avec une sincérité de cœur que bien peu de nous connaissent, « de tous les biens qu'elle lui avait départis dès son premier jour ».

Quant à son bienfaiteur constitué comme tel par sentence du Consistoire, noble Jean Canal — du Petit-conseil dès l'an 1573, et six fois honoré, depuis son entrée à la magistrature, du bâton syndical — était

un des hommes les plus notables de la République, bien que, fils d'un apothicaire de Turin, jadis réfugié à Genève[1], il ne fût citoyen que de la première génération. Ce magistrat avait été marié trois fois (le veuvage était fort scandaleux, en ce temps-là, et les honnêtes gens se hâtaient d'y échapper) ; trois enfants légitimes étaient issus des deux premières unions. Au sujet de la troisième, il y a lieu de supposer que c'était ce que nous appelons poliment « un mariage de convenances » et ce que les railleurs de la rue-couverte nommaient irrévérencieusement alors « un mélinge de vieux choux réchauffés », dame Marguerite de Châteauneuf, veuve du citoyen Pierre d'Arlod, devant avoir passé la cinquantaine au temps de ce dernier engagement bi-latéral.

Le Benjamin de l'ancien Syndic avait toujours été son fils légitime, l'unique héritier de son nom[2], ce Pierre Canal, docteur en médecine, puis auditeur de justice dès l'an 1601, dont il a été maintes fois parlé au cours de ce récit. Cependant ce dernier était, dès sa jeunesse, un fort mauvais sujet, et s'il fallait en croire la médisance, sa perversité précoce en avait fait, avec les années, « un sinistre débordé » dont chacun devait être en défiance. L'engouement paternel pouvait seul

[1] Sire Mathieu Canal, reçu bourgeois le 10 janvier 1514.

[2] A Genève, jusqu'à la fin de l'ancienne République, l'enfant « donné » ne portait que le nom de sa mère et n'avait rien à prétendre quant à l'héritage de celui auquel il avait été attribué, *même si ce dernier décédait sans laisser aucun héritier !*

se méprendre sur le peu de mérite de ce fils, « si cher tenu » au foyer domestique bien qu'il fût en petite estime pour beaucoup d'honnêtes gens de la ville. On peut se demander comment et pourquoi un personnage de réputation si équivoque avait été porté par voie d'élection populaire à la magistrature inférieure dont il était revêtu? Mais comment refuser à noble Jean Canal, ce digne citoyen vieilli au service de la République, la satisfaction de voir enfin son héritier siéger à « la banque » [1] du seigneur Lieutenant? « Ç'eût été, disait-on, pour le faire descendre au sépulcre »! et les gens les moins enclins à approuver cette élection fâcheuse n'avaient pas eu cependant le courage de s'y opposer. Ainsi le médecin Canal avait été élu auditeur de la Sommaire justice, pour trois ans, ce qui ne l'empêchait nullement de continuer à pratiquer son art professionnel, et tout lui agréait maintenant, semblait-il. Mais à Genève l'opinion publique ne saurait longtemps se contraindre et « monsieur le moderne auditeur » avait à endurer trop souvent les secrets témoignages de mésestime de ses collègues à l'audience et l'injurieux éloignement des particuliers.

Etaient-ce seulement les relations de voisinage, qui, depuis deux ans, avaient familiarisé l'impopulaire auditeur Canal avec la belle Olympie, alors veuve Offredi,

[1] Pour le tribunal, et littéralement : le banc. On dit encore en Angleterre : le banc de la Reine pour désigner la Haute cour de Justice. DB-M.

demeurant « à louage » dans la maison de l'ancien Syndic?... Tous deux se valaient, disaient furtivement « ceux qui ont toujours mauvaise bouche », et la réputation de l'un et de l'autre était entachée « sans remède ». La froideur déconcertante, la défiante réserve qu'ils rencontraient en tous lieux, étaient autant de « pointures » qu'ils devaient ressentir de même. Puis les visées d'un expert libertin et les menées d'une femme galante, toujours obérée, sont de nature à établir entre eux, à défaut d'une mutuelle estime, tout au moins une prompte intelligence. Ces deux dépravés, eux aussi, étaient créés l'un pour l'autre, et ne devaient pas être en mesure de se rien reprocher mutuellement s'ils s'avisaient de se « parangonner ».

Il est vrai que l'ami très intime, le confident, le médecin de la belle Olympie, était marié dès plusieurs années — il avait épousé, par affection pour sa cassette, une pacifique Hollandaise, qu'il tenait d'ordinaire en ménage hors de la ville, à la Grange-Canal. Il est vrai également qu'à Genève l'adultère était puni de mort au temps de Calvin; mais les mœurs y étaient bien changées depuis soixante ans! et l'influence des réfugiés venus de France était loin de les avoir épurées. Si quelque malheureux couple de gens de village ou de citadins « du dernier état » payait encore ses relations coupables au prix de la vie, cette législation d'une rigueur extrême était — dès la fin du XVI[e] siècle — tombée en désuétude quant aux gens de considération. On se bornait à punir la coupable d'une détention de quelque durée aux prisons, où elle était

tenue « à la petite dépense »; son complice était banni, mais c'était aussi un châtiment temporaire, et la révocation de ses droits civiques, de ses charges, de ses fonctions dans la République n'était le plus souvent qu'une courte suspension. Encore fallait-il pouvoir atteindre les prévenus, et une enquête de justice n'était jamais facile à conduire si l'on avait à faire à des gens « sachant se gouverner »; aussi, en dépit des « plaintifs » du Consistoire et des délations anonymes (très fréquentes en ce temps-là), le Magistrat ne se pressait-il jamais de poursuivre, sinon dans les cas très rares de *flagrante delicto*. On peut donc admettre avec beaucoup de vraisemblance que plusieurs de ces secrets désordres de la vie privée échappaient alors à peu près complètement au châtiment qui, selon les anciens édits, devait leur être infligé.

La passion inconsidérée du pauvre cadet Vandel — ce jouet passager d'Olympie — et le récent mariage de celle-ci avec le Napolitain Marc-Antoine, n'avaient nullement altéré cette intimité secrète que, non sans vraisemblance, la médisance prétendait être criminelle. Mais l'écuyer du manège de la Seigneurie, s'il s'entendait fort bien à gouverner les chevaux, ne pouvait prétendre à nulle prévoyance quant aux agissements de sa discrète compagne. D'ailleurs, il était encore trop épris de sa beauté, trop séduit par ses artifices, pour se repaître de fâcheux soupçons: « C'était un bon Jeannin, disait-on dans la ville, un de ces débonnaires maris (comme il s'en rencontre encore, en cherchant bien) pour lesquels les « brides à veaux » furent inventées.

Celui-ci n'aurait point vu le soleil à heure de midi, tant il était de courte vue, s'il plaisait à damoiselle sa femme de le lui cacher ».

Mais ce qui liait encore, après dix-huit mois de relations trop intimes, le médecin Canal et la belle Olympie, c'était surtout un même ressentiment vindicatif à l'occasion des témoignages, à peine dissimulés, de déconsidération, qu'il leur fallait endurer, tant l'un que l'autre, dans les relations quotidiennes de la vie privée. Aucune ville ne fut jamais d'un séjour plus insupportable que Genève pour les gens tarés! Puis cette cité, de soixante-dix mille habitants aujourd'hui, n'en comptait alors que quinze mille, dont douze cents à peine étaient citoyens. Ceux-ci se connaissaient tous, la ville était pour eux une sorte de communauté cloîtrée, où nul n'échappait à la surveillance de tous et de chacun. L'opinion publique, si le plus souvent elle n'osait se manifester, n'en était pas moins très rigide gardienne des bonnes mœurs. Quant aux méfaits que la Justice ne pouvait atteindre, on n'oubliait rien, on ne pardonnait rien, Ceux de Genève, en ce temps-là, ne tolérant l'impunité d'aucune action coupable, et le temps — ce galant homme, qui de nos jours raccommode si bien l'honneur fêlé ou ébréché! — était alors absolument impuissant à réhabiliter les réputations décriées.

Ce secret besoin de vengeance, cette inimitié contre tous ceux de la ville, avaient cherché à se satisfaire depuis quelques mois, en se prêtant aux perfides menées que dès longtemps les officiers de Son Altesse entretenaient dans Genève. Les adhérents à l'ancienne Savoie,

s'ils n'étaient plus dans la ville qu'un petit nombre, n'en étaient pas moins accessibles à la corruption, et ce serait se faire une étrange illusion historique de croire qu'en l'an 1602 les ressortissants de la République calviniste n'avaient plus qu'un même sentiment d'amour pour ses rudes institutions politiques et religieuses, un même ardent dévouement pour la défense de ses libertés : il se trouvait dans la ville des « malcontents » et pis encore, des traîtres. On n'en faisait nul doute ; la défiance, la suspiscion existaient — répétons-le — jusque dans les conseils. Malheureusement pour la République, si les agissements secrets de certains personnages les exposaient aux plus grands périls, ils savaient s'y soustraire, et jusqu'ici la Justice n'avait pas su les atteindre.

Un soir de novembre, maître Abel parut ému d'un si grand trouble, sa physionomie débonnaire témoignait d'une angoisse si vive, que celle qui l'aimait et veillait sur lui n'hésita plus à le contraindre à révéler la cause de ses inquiétudes ou des chagrins dont il lui faisait depuis trop longtemps un mystère : « Galant, lui dit-elle, vous avez le vrai visage d'un appelant de la mort. Qu'est-ce à dire, cela? Il faut ici m'en faire le discours, sans rien omettre ».

— En nom de Dieu, ne me presse pas tant, Gratienne!

— Rien... rien! Vous parlerez tantôt, à quelque prix que soit le blé[1]; je l'ai mis sous ma cornette. Il faut

[1] Quoi qu'il vous en coûte.

vous confesser du tout; je vois assez et trop que vous avez un tintouin fâcheux en la tête. C'est affaire à moi de vous conseiller, et non à d'autres.

Maître Abel avait bien pis qu'un « tintouin fâcheux », il était dans des transes incessantes, son repos était perdu, sa conscience le flagellait, sa vie même était en danger. « On l'avait induit à mal, murmurait-il d'une voix plaintive, et il s'était donné en proie ». Mais la dévouée et intelligente Gratienne n'était pas fille à « se repaître » d'un aveu si laconique, elle voulait tout connaître, et c'est par lambeaux qu'elle finit par arracher le voile dont son malheureux galant s'efforçait de cacher les menées criminelles dans lesquelles il se trouvait maintenant enveloppé.

« Sieur Pierre — l'aîné fils de la maison, auquel il n'avait jamais rien su refuser et témoignait dès ses jeunes ans toute révérence — lui avait, maintes fois cette année-ci, fait tenir fort secrètement certaines missives à damoiselle Olympie, ci-devant Offredi, la nouvelle épousée de Marc-Antoine, et celle-ci, bonne dame, y répondait par même moyen. Puis, comme le garde-clocher était le plus souvent de loisir durant le jour, le dit sieur lui avait fait porter, dans les occasions, d'autres messages épistolaires hors de la ville, à certain piedgris villageois qui les attendait à la taverne du Pré-l'évêque. Enfin (et c'était hélas! de quoi il se faisait cent reproches) Pierre Canal lui avait naguère dicté mot à mot et fait tracer en écriture (encore qu'il y fût des moins habiles et s'en fût bien fort excusé) quelques lignes seulement, en manière d'avertissement d'un in-

nommé citoyen. Un « cavalaire », se disant laquais d'un bon personnage, était venu quérir ce billet, qu'il attendait au carre[1] des Bougeries de Chêne, où sont dressées les patibules de la Seigneurie ».

En écoutant ce récit, murmuré lentement comme la confession d'un mourant, Gratienne était devenue blême et haletante.

— Que disait ce billet? demanda-t-elle.

— Peu de choses.... oui, un bien peu de choses, en vérité : seulement le dénombrement de ceux de la garde aux trois portes, telle qu'elle avait été réduite pour le prochain mois de décembre par le nouvel arrêt de messieurs du Conseil.

— Et quoi encore?

— L'heure accoutumée des rondes et celle aussi de l'écharguet.[2]

— Ah, pauvret!.... ah, mon Abel! Dites-vous que vous avez fait cela?

— Je l'ai fait, Gratienne!... A la mal'heure, je l'ai fait!

— Mais où aviez-vous le sens? Qui vous incitait à méfaire?... vous aviez donc oublié Dieu?

— Ma mie, que répondrai-je? Sieur Pierre me dictait tous les mots... je n'osais faire au contraire.

— Le misérable!....

Gratienne éperdue avait saisi les mains du coupable, encore inconscient de la gravité de sa faute. Elle pres-

[1] Pour : carrefour.

[2] Ronde-major.

sait ces mains tremblantes et glacées, d'une convulsive étreinte. Tous deux demeuraient silencieux, atterrés, et comme si le désespoir plânait sur eux.

— Il faut aller tout confesser à Justice — reprit enfin la chambrière, dont l'énergie ne pouvait longtemps se laisser abattre par la douleur.

— Jamais.... jamais! Ce serait, comme un Judas, livrer notre sieur Pierre à ses malveillants; ce serait pour désespérer le seigneur Syndic, mon adjuteur, mon bienfacteur charitable.

— Il le faut de nécessité, vous dis-je!

Mais les adjurations véhémentes de la pauvre Gratienne se heurtaient à une obstination aveugle et inébranlable. La fiancée du garde-clocher connaissait trop le bonhomme qui lui résistait, pour achever de le désespérer en prolongeant une lutte inutile.

— Adieu soit, mon valet! — lui dit-elle enfin, en prenant affectueusement congé de lui, comme toujours, par l'échange d'une caresse.

— Que ferons-nous, ma Gratienne, que ferons-nous?

— J'y aviserai, répondit la chambrière.

Puis, quand elle fut seule :

« Seigneur Dieu, mon salutaire! — dit-elle éplorée, en joignant les mains. — Ton plaisir soit de nous venir en aide et de nous remparer contre les méchants en cette si très grande adversité »!

XI

Le lendemain, à la première heure du jour, les écoliers venus du faubourg et se rendant par groupes de cinq ou six au collège de la rue Verdaine, cheminaient sans trop d'empressement le long des rues silencieuses. La ville était encore endormie, toutes les boutiques, les hauts-bancs, les ouvroirs étaient fermés et leur devanture cadenassée. La petite place Notre-Dame, au bas de la Cité, celle des Fustiers et chappuis, celle du Molard étaient désertes, et — de la porte de l'ancienne Monnaie à celle de Rive — nul bruit ne se faisait entendre. Le ciel était couvert de sombres nuées, la température devait être très âpre, car le froid se montrait précoce cette année-là ; puis il était rendu plus intense par la bise noire, qui gémissait dans les cours, les ruelles et les allées traversières, que les vieux citadins nommaient encore les « doyes », comme au temps de Calvin. Les garçonnets, en sabots cliquetants, étaient affublés de leur capat, pourvus de moufles, et n'en ressentaient pas moins l'onglée. Ils parlaient entre eux en latin, suivant l'injonction très pressante de messieurs les commis sur le collège, et paraissaient avoir oublié le mélodieux langage du faubourg de St-Gervais; car il n'est rien de tel, pour se plaire à converser familièrement dans la langue d'Horace et de Virgile,

que l'assurance, si on néglige de le faire, d'être fouetté bien serré, le samedi soir, au son de la cloche, dans la grande salle du collège, et cela en présence de toutes les classes, réunies « pour tirer proufit » de cette correction exemplaire.

— *Repetamus unà prælectionem* (répétons ensemble la leçon) — disait l'un. — *Abacus?*

— Un buffet — lui répliquait l'interrogé.

— *Sella?*

— Un banc.

— *Ahenum.*

— Un coquemar.

— *Nunc vicissim propone* (propose maintenant à ton tour).

— *Ut libet* (comme tu voudras). *Serum lactis?*

— Du petit-lait.

— *Jus carnium?*

— Du brouet de chair.

— *Olla?*

— Un pot à cuire.

— *Caseus recens?*

— Un fourmage blanc.

— *Vulgo?*

— Eh quoi? c'est de la tomme[1]! que dirai-je plus?

Dans un autre groupe, les écoliers plus hauts sur jambes ne craignaient pas d'énoncer, au sujet de la température, des assertions d'une réelle actualité.

[1] Terme romand, savoisien, jurassien, et aussi dauphinois, limousin, provençal et languedocien.

— *Jam enim instat hiems* (l'hiver est déjà prochain).

— *Istud est verisimile* (cela est vraisemblable).

— *Jam visa sunt gelecidia et glacies etiam alicubi* (on a déjà vu des gelées et même de la glace en quelques endroits).

D'autres « jeunes fils », tout en grignotant leur trop frugal déjeuner, jetaient un regard de convoitise sur celui du compagnon qu'ils voyaient être mieux partagé de ces biens que la Fortune dispense en aveugle ici-bas aux gens qu'elle favorise.

— *Quid est hoc* (qu'est cela)?

— *Panis candidus* (du pain blanc).

— *Quid hæc sunt* (que sont les choses que voici)?

— *Ficus aridæ* (des figues sèches).

— *Numera* (compte-les).

— *Una, duæ, tres, quatuor, quinque, sex....*

Mais, comme le premier groupe d'écoliers arrivait au Molard, un des garçonnets, dont le regard s'était porté du côté des Halles, laissa échapper une exclamation de surprise qui interrompit cette intéressante énumération.

— *Quid ergo sic exclamas* (pourquoi donc t'écries-tu ainsi)? — lui demanda-t-on.

L'écolier, abandonnant pour cette fois le soin de rendre sa pensée dans le langage élégant des lettrés, s'était rapproché du premier pilier des Halles à l'entrée de la place, et déjà il lisait à demi-voix, pour l'instruction de ceux qui se pressaient autour de lui, une très petite affiche manuscrite, qui devait avoir été pla-

cardée furtivement, dans la nuit précédente, contre la muraille :

« Messieurs — disait-on dans cette pancarte anonyme. — La ville est au danger, n'en faites nul doute. Il y a céans des traîtres qui trafiquent de nos libertés. Il y a un Pierre Canal, l'auditeur de Justice, qu'il faut faire confesser du tout et sans retardement, fût-ce par estrapade. Il y a la dénommée Olympie, femme à Marc-Antoine ; c'est une cagne éhontée, ne cherchant qu'à mordre sur les gens de bien. Il y a un de nos Seigneurs en office, lequel est de connivence, encore qu'il n'y paraisse rien, mais c'est un très fin renard, celui-ci ; *demandez-en leur avis aux gens de Compois*. Messieurs, pour le plaisir de Dieu, tenez-vous à l'erte ! Veillez sur ce pauvre Genève, qui vous a donné sa fiance par élection et dont vous avez le petit gouvernement. Il faut aller, vous-mêmes et chaque nuit, commander les rondes du guet et celle de l'écharguet, et ne point en commettre le soin aux gens de la Justice. Ce n'est plus le temps des endormissements sur lits de plumes..... Non, certes ! assurez-vous en ! »

— Voilà Collavin qui nous a vus, ça-bas !..... il était aux embûches dans l'allée de « la Marjolaine », ce cancre ! il vient grand'erre et nous menace !..... A la fuite, à la fuite, et rave pour le dernier !

Puis, comme un vol d'étourneaux, les fuyards — qui ne parlaient plus latin et n'en avaient nulle envie — s'élançaient dans la direction du logis *du Fort de l'Ecluse,* traversaient sous l'antique voûte surbaissée de ce passage tortueux, se détournaient à gauche du côté

de la Madeleine, gagnaient la rue « du Boule » par la ruelle du vieil hospice dit « la boëte de toutes Ames » et se faufilaient, talonnés par la peur, l'un après l'autre, dans la « doye » empunaisée et fort obscure qui, près *du Coq rouge,* conduisait à la rue Verdaine.

Quant au doyen des guets du Conseil — ce redouté Collavin, l'officier au nez rouge, l'épouvantail-à-moineaux de tous les écoliers — bien qu'il fût chargé de la surveillance très matinale de « la petite jeunesse transmarchant à travers la ville », il ne songeait nullement à poursuivre les indiscrets lecteurs de pancarte anonyme et les abandonnait pour cette fois au trouble de leur conscience : l'affaire était trop importante pour qu'il eût à s'occuper d'eux. En pareil cas, le guet avait ordre de soustraire au plus vite l'écrit séditieux exposé malicieusement à la curiosité publique ; si ce papier était déjà lacéré, il devait en rassembler les fragments avec soin et porter, sans aucun retard, ces documents de procédure criminelle au Premier syndic, « à peine pour le contrevenant de l'indignation du Conseil », soit : d'être mis au crotton pendant un jour ou deux, ou pis encore, d'être descendu en basse-fosse ou présenté à l'estrapade si sa négligence avait la moindre apparence d'une tacite complicité. On comprend sans peine que dans de telles conditions la surveillance des guets était suffisamment stimulée, et que leur empressement à se conformer aux injonctions de leurs supérieurs devait être toujours des plus louable.

La première séance du Conseil était à peine commencée (il s'assemblait à sept heures du matin en

hiver), que le sautier présentait discrètement à « monsieur le Premier » le billet anonyme qui venait d'être recueilli par Collavin.

Noble Dominique Chabrey, ayant pris rapidement connaissance de cet écrit, ne jugea pas opportun, malgré son importance, de le mettre de suite sur le bureau[1], car ce jour-là était celui de la séance hebdomadaire dite « des particuliers », soit des interminables procès-civils « ventillant » parfois depuis plusieurs années devant le Conseil, et dont le temps — ce capricieux vieillard qui détruit sans pitié tant de choses d'un prix inestimable — a jugé bon de nous conserver pieusement (à titre de spécimens, il faut le croire) quelques sacs gonflés d'indéchiffrables pièces de procédure, la joie des rats d'archives, sans aucun doute.

Ainsi les conseillers suivaient ce matin-là, avec autant de patience que de curiosité — et « malgré l'incommodité du poële fumeux de céans, qui se gouvernait mal quand on en avait le plus affaire » — le cas de Jean Duvillard, touchant sa boutique de lunettier, sise rue du Perron, au-dessous du jadis puits St-Pierre, « laquelle serait rendue inhabitable (au dire du plaignant) pour ce que Messieurs n'ont point entretenu la voûte, que le sieur procureur-général n'y a pas tenu la main, encore qu'elle soit ruineuse, et pour ce que toutes les femmes du quartier, tirant au puits matin et soir, lorsqu'elles ont lavé leur bagnolet, déversent indiscrè-

[1] Soit : sur le tapis. Le bureau était la pièce d'étoffe de bure dont la grande table ovale de Messieurs était couverte.

tement leur eau sur la dite boutique, ainsi que le susnommé lunettier l'aurait exposé par requête respectueuse, et ce, *dès le 1^er^ d'octobre quinze cent soixante-treize* »[1]. Cependant Chabrey, très préoccupé et perplexe, se demandait, tout en présidant à la délibération de cette fastidieuse affaire, s'il ne réunirait pas le même jour le collège des Syndics[2], ainsi « qu'il était d'ordre » de le faire aussitôt qu'il survenait quelque grave incident de politique requérant d'être traité fort secrètement... Mais comment exposer à ses collègues l'accusation très précise portée contre l'auditeur Canal et sa prétendue complice, sans mettre aussi en cause noble Blondel le syndic de la Garde, ce dernier étant désigné (sous une forme voilée, il est vrai, mais à laquelle on ne pouvait se méprendre) comme étant accusé, lui aussi, de connivence dans ces menées criminelles ?

Tandis que le prudent Syndic hésitait encore au sujet de l'opportunité de la mesure qu'il songeait à prendre, l'affaire du billet « innommé » accusant Pierre Canal de trahir la ville était déjà ébruitée par quatre ou cinq cents écoliers, dès leur retour du collège. Au milieu du jour — on dînait alors à onze heures du matin — toutes les familles étaient « abreuvées » de ce grand scandale, et quand, à deux heures de relevée, le Conseil se réunit de nouveau pour suivre aux procès des particuliers, il n'était pas un des magistrats siégeant

[1] Document d'archives.

[2] Ce collège était composé des quatre Syndics en charge et de ceux de l'année précédente.

autour du bureau, qui ne fût instruit de la trouvaille faite ce jour-là au gros pilier des Halles, et qui n'attendît avec inquiétude quelle serait la suite de ce grave incident.

On n'en délibérait pas moins fort posément et selon l'ordre d'ancienneté au sujet de l'avant-toit tombé de vétusté dans la rue-couverte, « lequel, à la mal'heure, aurait écrasé une petite servante, dont les parents et ayant-cause demandaient à Messieurs qu'il leur plût de les récompenser »[1], quand noble Jean Canal, se levant pour opiner à son tour, demanda d'une voix émue : « qu'il fût sursis pour cette fois à traiter des particuliers, attendu que lui, ancien Syndic, avait à proposer touchant une diffame dont le bruit était par la ville et où son honneur était intéressé ».

— Monsieur — lui demanda gravement noble Chabrey — faites-vous ici partie criminelle à quelqu'un de nos citoyens?

— Je ne saurais le faire, monsieur le Premier, ignorant encore quels sont les diffamateurs.

— Que requérez-vous donc ?

— Je demande, sans nul retard, les enquêtes de la Justice et, provisionnellement, qu'il me soit donné licence de laver ici mon nom des macules dont on prétend l'entacher.

Un courant de sympathie et presque de pitié se manifestait discrètement dans le Conseil, plus nombreux ce jour-là que d'ordinaire. Tous les regards étaient

[1] Indemniser, donner une *compensation*.

rigés vers l'interpellateur, tous les visages témoignaient d'une curiosité inquiète. Cependant nulle voix n'eût osé se faire entendre pour « appuyer », comme on dit aujourd'hui, la requête désolée de Jean Canal; l'initiative parlementaire était absolument inconnue en ce temps-là, et dans le Petit-conseil, comme aussi dans les rares assemblées du Deux-cents, tout était réglé d'avance; nulle affaire étrangère à celle exposée par le président ne pouvait être « mise sur le bureau »; ce magistrat se bornait à recueillir les avis, qu'il voulait bien permettre de motiver modestement dans un second tour de délibération, mais jamais il ne laissait se produire aucun incident parlementaire pouvant donner lieu à quelque désordre.

Cependant la solidarité qui unit tous les honnêtes gens n'en disposait pas moins le Syndic Chabrey à donner satisfaction au requérant « vu les présentes occurrences et bien qu'une pareille procédure fût inusitée le jour des particuliers ».

— L'enquête va être poursuivie d'office — répondit-il; — vous pouvez en faire le compte, monsieur notre ancien, et s'il vous plaît d'entretenir, en bref, Messieurs de ce fâcheux affaire, pour la part que vous y prenez....., eh bien! soit ainsi, sans conséquence! Vous avez présentement la liberté de la parole.

— Monsieur le Premier, votre plaisir soit — par un préalable — de nous donner lecture du billet innommé, affiché cette nuit au pilier des Halles.

Mais à cette nouvelle requête Chabrey répondit avec fermeté et douceur « qu'une telle prématurée commu-

nication faite avant les enquêtes de la Justice lui paraissait contre la prudence; bien qu'on fût ici sous le serment du secret, il n'estimait pas que cette lecture fût à propos, d'autant qu'il n'en pouvait sortir que des aigreurs ». Cependant Jean Canal insistant avec l'obstination d'un désespéré, le Syndic ajouta : « qu'il allait donc, pour lui complaire, faire aller aux opinions Messieurs l'un après l'autre, touchant cette proposite incidente ». Le résultat de cette consultation disciplinaire ne se fit pas attendre : le Conseil refusait d'une voix unanime qu'on lui donnât officiellement connaissance, avant les enquêtes, de l'écrit diffamatoire incriminé. Résolution fort sage assurément et bien digne du sénat de la République, mais d'autant plus facile à prendre que le contenu de ce billet fameux était déjà connu mot à mot de chacun des seigneurs conseillers.

— J'en parlerai donc, moi! puisque j'ai liberté de me faire entendre — reprit avec énergie l'ancien magistrat en se frappant la poitrine. — Messieurs, il est porté, dans cet écrit d'une main scélérate, que mon fils Pierre, l'auditeur, que damoiselle Olympie, ci-devant Offredi, et qu'un autre.... *un magistrat, du présent en office,* trahiraient la ville!

— Monsieur, tenez-vous, sans plus, à parler de ce qui vous attouche personnellement en ce fâcheux rencontre.

— Eh! pour l'amour de Dieu notre créateur, qu'attouche-t-il plus à un père que son fils? Que tient-il plus cher que l'honneur de son nom?.... Messieurs, il faut que Pierre et moi nous entrions aux prisons, sur

l'heure! et qu'on nous défère en procès-criminel si vous avez quelque ombre de suspicion de notre prud'-homie.

Ces derniers mots étaient prononcés avec une émotion si douloureuse, qu'il y eut comme un involontaire mouvement de muette protestation dans l'assemblée.

— Je vous adjure, monsieur notre ancien, et honoré Frère, de vous tempérer. Nous attendons de votre sagesse — dont vous avez par ci-devant donné tant d'assurés témoignages au Conseil — que vous ne vous laisserez pas emporter ainsi par le noir chagrin qui vous domine.

Cette admonestation fraternelle, et la secrète sympathie qu'il pouvait deviner chez la plupart de ses collègues, calmèrent un peu Jean Canal, qui poursuivit son allocution justificative en s'efforçant de se modérer.

« Il ne dirait rien de lui, ni de sa carrière, étant assez connu de ceux qui l'écoutaient ici; non, il ne dirait rien de lui!... sinon qu'il avait pris peine à faire de son fils un homme de bien. Ce fils avait répondu à ses plus chères espérances; revenu de ses coûteuses caravanes en pays ultramontain, et docteur agrégé *(cum laude)* de l'université de Padoue, il s'était voué en ce Genève au service du public, encore qu'il eût été fort pressé par un illustre seigneur étranger de faire son établissement en Bohême. Il avait pris alliance dans une bonne maison, ayant épousé la damoiselle Suzanne Cromer, d'Anvers, et lui aussi était père de famille. Nul n'ignorait qu'il avait le bruit d'être excellent en

son art de médecine, comme le témoignaient assez tous ceux qui avaient recours à lui; enfin c'était un érudit, ami des bonnes lettres, dont il faisait encore sa nourriture, et qui naguère avait traduit, amplifié et mis en lumière certain lexique du langage d'Italie, fort utile pour ceux de nos marchands qui fréquentent avec les ultramontains ».

— Eh, monsieur! tenez-vous, s'il vous plaît, au principal de votre exposé, en ce discours sommaire.

— Soit ainsi, monsieur le Premier! cependant je ne puis omettre de remémorer quels sont, à mon avis, les singuliers mérites qui ont excité, dès longtemps, la basse jalousie et la malveillance d'un nombre de haineux contre monsieur mon fils.

Noble Chabrey se taisant par déférence pour son collègue; le malheureux père, que l'agitation gagnait de nouveau, reprit son allocution *pro domo sua,* avec une fermeté apparente mais d'une voix entrecoupée: « Oui, Pierre Canal avait de nombreux malveillants dans la ville! On l'avait pu connaître, assez et trop, à l'occasion de cet office d'auditeur de la Justice qu'il n'avait recherché que pour lui complaire et pour ne point se dérober au service du public, chaque particulier se devant à la généralité, en ce Genève, jusqu'à délaisser son négoce ou sa profession s'il se peut rendre utile à ses concitoyens. Un affaire, qui l'an dernier avait fort passionné notre populaire — celui du cadet Vandel, banni de la ville pour certaine malversation — affaire où le moderne auditeur avait dû procéder selon le devoir de sa charge, avait encore enaigri ses détracteurs. Tout bois leur

était bon pour faire flèche contre l'honnête personnage qu'ils persécutaient. Il n'était jour que celui-ci n'eût à ressentir les pointures de la calomnie, et ce billet scélérat le dénonçant comme un traître à la ville sortait encore de cette officine. Quant à cette accusation infâme de trahison, Jean Canal ne daignait pas la réfuter et s'en remettait à Justice... Non, ce n'était pas dans sa famille qu'il fallait chercher des traîtres à la République !... » et disant ces derniers mots avec véhémence, le magistrat sexagénaire, qui depuis vingt-neuf ans siégeait dans les Conseils et connaissait tous les secrets d'Etat, promenait son regard irrité sur les impassibles visages des honorables « Frères » qui l'écoutaient.

Quelques légers murmures s'étaient fait entendre à la suite de cette péroraison imprudente ; la sympathie qui avait accueilli les débuts de l'allocution de l'ancien Syndic n'était plus si générale; une sorte d'impatience et même de désapprobation se manifestait dans le Conseil. Deux partis hostiles semblaient y être en présence et le moindre incident pouvait provoquer un tumulte.

— Qu'est-ce de ces donnés-à-entendre ? Où faut-il chercher les traîtres ? — demanda avec hauteur quelqu'un des magistrats, se faisant l'interprète, ou comme on disait alors « le porte-parole » des mécontents.

Mais le Premier syndic, bien qu'il eût montré jusqu'ici beaucoup d'indulgence et de longanimité, ne pouvait tolérer un seul instant le scandale d'une altercation dans l'assemblée. Il s'était levé soudain, et s'adressant d'une voix impérieuse à l'interrupteur :

« Monsieur Jean Favre, dit-il, notre honoré Frère, je vous fais commandement et vous semonds d'avoir à vous contenir sans délâcher un seul mot d'interrogat. Nul ne prend la parole ici sans mon congé. Par ainsi, donnez-vous garde de ne point tomber en récidive, sinon il sera avisé sur l'heure de votre fait par messieurs du Conseil ».

Le magistrat ainsi « morigéné » ne se hasardant pas à tenter une réplique, et ses adhérents paraissant tout aussi peu disposés que lui à affronter le courroux de noble Chabrey, celui-ci ajouta d'une voix moins irritée : « qu'au demeurant, monsieur l'ancien Syndic n'avait taxé personne et n'avait proposé qu'à bonne intention, il ne fallait pas en douter ». Puis, s'empressant de mettre un terme au menaçant incident parlementaire qui n'avait que trop duré, il dit : « qu'on eût à se mettre en pied, chapeau bas [1], et à se recueillir pour la prière à Dieu », et peu après la séance du conseil était levée.

Comme on sortait de l'assemblée, deux magistrats enveloppés de leur grand manteau noir, descendaient les derniers la rampe pavée de la maison-de-Ville et s'entretenaient à voix basse de la séance à laquelle ils venaient d'assister.

— Que dirons-nous de ce fâcheux affaire, monsieur Barillet, mon ami ?

[1] Pendant les délibérations chacun demeurait la tête couverte, et il en était de même pendant les banquets, ainsi qu'on le constate dans la médaille commémorative dite : *de la truite*, que les collectionneurs ont conservée. DB-M.

— Rien que mal! — répondit le personnage qui, on s'en souvient, « chagrinait toujours » devant l'imprévu, selon la coutume immémoriale de tous Ceux de Genève.... en ce temps-là. — Il y a, continua-t-il, suspicion et défiance de l'un à l'autre dans le Conseil de céans, on ne saurait le nier, et pour le bon ménage et maniement de la République j'en suis fort contristé, je le dis ingénument à vous, monsieur Manlich.

— Mais encore, que faut-il croire de cette diffame dont on démène un si grand bruit qu'il ne se peut davantage?

— Euh!... le temps nous en fera connaître la part de vérité, peut-être.

— Vous dites bien : *peut-être*, car les enquêtes — dont on a fait vainement un si grand nombre depuis six mois — vont être fort malaisées.

— Quant est de moi — reprit Barillet — il me fâche de voir un bon citoyen, toujours intègre en ses offices, être si malheureux père que ce Jean Canal, et le cœur me fait défaut pour ne rien objecter au contraire, quand il magnifie monsieur son fils et fait si grand état de la prud'homie de ce mal plaisant personnage qu'il veut en répondre.

— N'avez-vous pas remarqué comment monsieur notre syndic de la Garde s'est tenu coi ce jourd'hui et s'est montré si froid qu'un marbre cependant que le bonhomme Canal s'efforçait de bien dire et se passionnait jusqu'à larmoyer?

« Oui, Michel Barillet et d'autres magistrats avec lui, avaient fort bien observé cette extrême retenue du

sieur de Compois : noble Blondel, à l'encontre de Jean Canal, avait paru ne ressentir nulle atteinte du trait qui le visait. Il se réservait, semblait-il, comme voulant se disculper devant la Justice « quand le Conseil siégerait *au criminel* », si quelqu'un était assez hardi pour se porter son accusateur. »

Cependant cette attitude dédaigneuse pouvait être commandée tout autant par la prudence et la ruse que par le témoignage d'une conscience irréprochable, et ceux des conseillers dont l'attention avait été éveillée, durant la séance, par l'affectation d'indifférence de leur collègue, n'auraient su formuler aucune opinion au sujet des agissements secrets de noble Blondel.

Les deux interlocuteurs étaient sortis de la maison-de-Ville, et comme leur chemin n'était pas le même, ils allaient prendre congé l'un de l'autre.

— En fin de compte — demanda le conseiller Manlich encore préoccupé — vous ne suspicionnez pas, je veux le croire, celui dont nous proposons, d'aucun manquement sérieux aux devoirs de son office ?

— Je ne taxe de léger nul citoyen, monsieur mon ami, et moins encore un de nos Frères très honorés. Cependant il y a un commun dire, entre les gens d'Italie, qu'on ne saurait trop méditer, à mon avis.

— Quel commun dire ?

— *Non ti fidare, e non sarai ingannato,* c'est assavoir : qu'il convient de ne donner sa fiance à personne, pour ce que c'est le parfait et seul moyen de n'être jamais trompé.

— Eh, monsieur ! cela peut être bon pour les ultra-

montains que vous dites, mais il n'en va pas ainsi en notre ville où, Dieu merci! on en use le plus souvent « à la franche marguerite » en tout affaire. Nous sommes de Genève, et non de Venise, nous autres!

Puis l'ancien chaussetier-drapier de la rue-couverte ayant salué civilement du chapeau son discret collègue, le quitta pour redescendre, par le grand-Perron et le passage du Fort-de-l'Ecluse, dans la basse-ville.

XII

« D'où partait cette accusation ?..... Qui avait écrit ce billet innommé »? se demandait-on dans la ville, et ceux qui étaient le plus personnellement intéressés à la découverte de ce mystère mettaient tout en œuvre pour y parvenir et ne cessaient de s'en préoccuper. Mais tandis que l'ancien Syndic Canal n'était retenu par aucune considération pour justifier son fils de tout reproche et pour livrer à la Justice ceux qu'il appelait « leurs calomniateurs », il n'en pouvait être ainsi de spectable Pierre, qui ne témoignait pas tant de passion pour faire établir son innocence; et la belle Olympie — bien qu'elle ressentît, elle aussi, un immodéré désir de vengeance de ce nouvel affront public — ne montrait pas davantage avoir tant à cœur qu'il fût fait au plus tôt « une curieuse information » de sa vie privée. Le soin des enquêtes de cette importante et scandaleuse « dé-

nonce » avait été confié par noble Chabrey au Lieutenant de la Sommaire justice lui-même, les cinq auditeurs du Droit, collègues de Pierre Canal au tribunal de l'audience, ayant été récusés par celui-ci (non sans quelque raison) comme lui étant « avenaires », soit suspects de malveillance[1], ou tout au moins de ressentir une grande froideur touchant ses intérêts privés.

Mais le sieur Favre (dit Favre de Ruth), qui n'occupait le siège de Lieutenant de la Justice que depuis les récentes élections de novembre, bien qu'il fût animé du zèle le plus louable, n'était pas qualifié pour pénétrer le secret d'une accusation anonyme, dont l'auteur, s'il ne pouvait en fournir les preuves, jouait sa vie et devait avoir pris conséquemment toutes les mesures nécessaires pour assurer son impunité. Tout d'abord on avait arrêté le soldat de la garde-bourgeoise qui avait été placé en sentinelle devant les Halles du Molard pendant les dernières heures de la nuit; puis, le lendemain du délit, on l'avait exposé pendant une heure sur « le cheval-de-bois »[2] devant le corps-de-garde de Rive « pour négligence de service »; toutefois

[1] Dans l'ancien dialecte genevois, *avenaire* avait perdu le sens du latin *advenarius*, étranger, nouveau venu, et déjà signifiait, je ne sais pourquoi : *chicaneur*, *frondeur* ou *brouillon*. DB-M.

[2] Sorte de chevalet élevé de cinq ou six pieds, et dont la traverse était triangulaire, ce qui devait rendre insupportable une exposition un peu prolongée. C'était une punition réservée aux soldats, elle n'était pas infamante. Le cheval-de-bois fut remplacé à la fin du XVII[e] siècle par un canon. DB-M.

ce malheureux ne cessait d'affirmer : « qu'il n'avait vu personne traverser la place, ni rôder aux alentours de son poste ; la nuit avait été fort obscure ; le temps nécessaire pour placarder un billet n'était que celui d'un tourne-main ; peut-être sa vigilance avait-elle été mise en défaut, mais il n'avait connivé en rien au délit dont on recherchait l'auteur et le voulait bien jurer sur sa tête ». Le Lieutenant, abandonnant alors « cette trace », avait, à diverses reprises, interrogé longuement son subordonné l'auditeur Canal et pressé de questions la damoiselle Olympie, non sur les menées criminelles qui leur étaient vaguement reprochées jusqu'ici, et qu'il ne retenait pas, disait-il, mais touchant les indices qu'eux-mêmes pouvaient fournir à la Justice selon certaines conjectures au sujet de leurs malveillants. Mais — chose étrange — les deux inculpés « n'auraient su bonnement donner aucune lumière pour éclairer ces recherches » et l'un et l'autre ne témoignaient d'aucun empressement à pouvoir être mis en présence de ceux qui les diffamaient. Enfin le magistrat informateur, ne sachant que résoudre, avait « proposé seulement » avec noble Blondel en présence de Chabrey, à l'occasion de cette laborieuse enquête, et le syndic de la Garde avait été tout aussi réservé et s'était montré « haut à la main » et acariâtre : « ne sachant du tout, disait-il, quels gens lui étaient hostiles en cette ville » et ajoutant : « qu'il lui bastait du témoignage de sa conscience et qu'il n'avait souci de cette vermine de délateurs haineux, laquelle s'attache toujours aux plus gens de bien ».

Ainsi la Justice était « encombrée » — ce qui n'était que trop fréquent à Genève en l'an 1602 — et comme il arrive toujours en pareil cas, l'information devait être suspendue, au moins en apparence, le Lieutenant demeurant « à l'erte » pour tirer parti des plus légers indices révélateurs que le temps pouvait encore amener.

« Voilà qui va bien! disaient entre eux les « raillards » de la rue-couverte; notre sieur Lieutenant moderne est un grand enquêteur et sait assez découvrir les choses quand on les lui montre de près avec le doigt indice; bien est vrai qu'il étudie encore son petit catéchisme[1], mais quand il aura trouvé le nid de la pie, s'il ne la prend pas du coup..... dites seulement que c'est pour ce que l'oiseau s'est envolé ».

Tandis que l'esprit moqueur de Ceux de Genève se donnait ainsi carrière, l'opinion publique, un instant très émue, tendait à se calmer. On en avait tant vu, dès l'an passé, de ces pancartes innommées donnant indiscrètement un « garde-à-vous » à Messieurs du Conseil! Puis beaucoup de citoyens (et plus encore de citoyennes) ressentaient, sans se l'avouer peut-être, cette satisfaction maligne avec laquelle le populaire accueille dans les petites villes tout incident scandaleux ou seulement toute mésaventure touchant les gens qui lui déplaisent.

« On ne voit plus ces jours-ci dans la basse-ville la belle Olympie — se disaient de l'une à l'autre les filles

[1] Soit: qu'il est encore novice.

de boutique et apprenties chaperonnières, toujours aux aguets des passants, derrière la montre de leur échoppe. — Elle ne vient pas même au prêche de la Madeleine, où elle a coutume de se faire garder sa place par sa chambrière, comme en usent ces dames de France réfugiées chez nous pour la religion. On la dit malade de déplaisir, dont c'est grand dommage, car celle-ci est femme de bien..... ou il ne s'en manque guère! ceux qui lui font le tort ne sont autres que vaunéants ».

— Hélas, ma mie! — répondait sur le même ton de feinte bonhomie, l'une des petites commères — il y a présentement en ce Genève tant de gens qui ont mauvaise bouche, que c'est la pitié!

D'autres motifs encore paraissaient justifier la légèreté ou l'indifférence du public : « Les occurences présentes étaient-elles donc si périlleuses ? entendait-on dire. Le Savoyard n'avait-il plus d'autre souci politique que de chercher la noise à Ceux de Genève, comme on leur en rebattait les oreilles depuis un si long temps?..... Tout au contraire, semblait-il! non seulement les magistrats députés au gouverneur de Chambéry avaient trouvé le sieur d'Albigny fort bien disposé à ouïr leur plaintif contre ses officiers et notamment contre Vitro, mais il se parlait de traiter d'un mode de vivre, dont chacun reconnaissait enfin la nécessité. L'arrivée du sieur Président Rochette, député de Son Altesse « pour ébaucher, écrivait-il, quelque bonne convention », était annoncée comme très prochaine. N'était-ce pas là un heureux

indice ? et puis, quelle apparence qu'un avisé Duc de Savoie, ayant à ménager le roi Très-Chrétien et plus encore les confédérés de la Religion, vînt tout mettre à l'aventure, au risque de recevoir une écorne, contre une ville bien remparée, munitionnée, et dont les citoyens demeuraient en garde et l'arme au pied ?... » A ces raisons, qui paraissaient fort spécieuses aux gens réfléchis, les nouvellistes ne manquaient pas d'ajouter : que Messieurs de Berne venaient encore de commander à leur bailli de Morges au pays de Vaud, qu'on eût à tenir prêts et à l'erte trois cents bons hommes pour secourir Genève, si la ville était pressée de quelque grande nécessité[1].

En réalité c'étaient à présent les inculpés eux-mêmes qui — laissant la Justice errer à l'aventure — poursuivaient en secret, individuellement et dans le seul but de la vengeance, la recherche de leur accusateur anonyme ; c'était aussi Jean Canal, qui avait perdu tout repos à l'occasion de cette « diffame », et ne vivait plus semblait-il, que pour récupérer l'honneur de son nom et mettre dans tout son lustre la vertu, la prud'homie de monsieur son fils, « cet exemplaire citoyen, victime d'un monopole de tous ses honteux détracteurs ».

Cependant un secret instinct, qui trompe rarement les filles d'Eve, disait à damoiselle Olympie qu'une femme irritée devait avoir tracé ou tout au moins

[1] *Registre des Conseils*, 27 novembre 1602. Arch. de G.

dicté le billet qui la décriait publiquement. Noble Blondel conjecturait au contraire qu'il ne fallait pas chercher hors du Conseil ceux dont la malveillance ou la jalousie s'attaquait à lui; enfin Pierre Canal suivait une autre piste: « Ne sais-tu rien de cette dénonce qui court la ville »? avait-il demandé d'un ton sévère à l'enfant-donné de la maison. Mais le pauvre garde-clocher « en était ignorant du tout » et sa réponse négative avait un si réel accent de sincérité que celui qui l'interrogeait, connaissant dès l'enfance sa candeur et sa simplicité, pouvait difficilement admettre que maître Abel usât de subterfuges.

— Prends garde! — avait ajouté l'auditeur, intimidant d'un méchant regard celui dont il avait fait l'instrument docile de ses criminelles menées, sinon son complice. — S'il était mis en conjecture par notre sieur Lieutenant que tu fusses connaissant de ceux dont on est en quête, tu serais envoyé en basse-fosse, je dis à la « beurrière », et suivi de jour à jour par estrapade pour t'induire à dénoncer sans réticence tes adhérents.

— Eh, monsieur Pierre, que dirai-je?... Par l'Eglise du Christ, par la miséricorde de Dieu, je n'ai nul pensement, nul indice, et ne saurais bonnement qui dénoncer pour contenter la Justice!

— Prends bien garde, te dis-je!... Si par aventure tu sais quelque chose de ceux qui nous ont décoché ce trait perfide, le mieux serait pour toi de m'en faire le secret aveu.

Maître Abel, toujours plus déconcerté, était demeuré

sans voix devant l'homme pervers qui le troublait intentionnellement par sa persistance à l'interroger.

Quand, ce jour-là, le veilleur de St-Germain revit sa seule amie, son guide, celle qui le dirigeait en toute occurrence, la pauvre fille — contre son ordinaire — paraissait, elle aussi, ressentir quelque grave préoccupation; et lorsque son chétif galant lui eut raconté comment il était si pressé de dire ce qu'il ignorait « qu'il en perdait le sens », la chambrière, loin de le réconforter, eut un mouvement convulsif de saisissement si prononcé, que le bonhomme, oubliant ses inquiétudes personnelles, ne put s'empêcher de lui dire:

— Mais toi?... qu'as-tu ce soir, ma Gratienne? Comme te voilà pâle et atténuée ce jourd'hui! Il se dirait que tu as aussi quelque grand sujet de déplaisir et de souci; est-il survenu céans quelque défortune?

« Non, il n'était pas survenu....., c'est-à-dire..... eh bien, oui! un grand malheur prochain était à redouter en ce pauvre logis de madame la comtesse, qui n'en avait aucun pensement, la bonne femme! mais ce n'était pas affaire à Gratienne d'en parler à son Abel, une autre innocente fille se trouvant exposée à ce désastre. Ah! qu'il se voit trop souvent ici-bas qu'on fait le mal croyant bien faire! Ah! qu'elle souffrait d'angoisses et se transisait depuis trois jours!..... »

En murmurant ces lamentations entrecoupées, la chambrière éplorée se tordait les mains. « Que se pas-

sait-il donc? Qui l'affligeait ainsi » ? pouvait lui demander son triste fiancé; mais il était trop abasourdi par ce nouveau coup et ne pouvait parler.

Ce fut encore Gratienne qui, la première, recouvra l'énergie que stimule une situation périlleuse ou le sentiment d'un imminent danger:

— S'il t'inquisitionne encore (et tu peux bien y compter), s'il s'informe trop curieusement de ce que tu as pu donner à entendre de ses dernières menées dont tu étais l'artisan malheureux, il faut t'en défendre, mon Abel.

— Comment ferai-je?... Tu sais bien que je t'ai tout confessé de ma faute, ingénument et sans rien omettre; je ne puis nier cela.

— De nécessité, il le faut taire.

— Mais s'il m'adjure d'un serment?... C'est grand péché devant Dieu, de mentir en invoquant son nom.

— Et moi, je suis perdue, et une autre encore avec moi, si tu parles.

— Dieu nous fasse merci! dis-tu qu'il est ainsi, ma pauvrette?

— Il est ainsi; pour Dieu qui m'entend, il est ainsi!

Le garde-clocher secoua la tête d'un air découragé, comme s'il avait conscience de l'intimidation à laquelle il ne pouvait se soustraire: « Il me fera tout dire ce qu'il faut taire, murmurait-il comme se parlant à lui-même, je n'ai point accoutumé de lui résister. Il faut me dérober à ses nouvelles atteintes. Je m'enfuirai! demain à portes ouvrantes je délaisserai tout, je quit-

terai la ville et les Franchises ; tu ne me reverras jamais, Gratienne ».

— Ce serait pour te perdre sans me venir en aide ; et que deviendras-tu, ainsi mutilé, comme Dieu permet ? Comment gagneras-tu journellement ton vivre en pays étrange ? où trouveras-tu ta gîte ?... — et disant ces mots la malheureuse fille pressait dans ses bras, d'une convulsive étreinte, celui qui parlait de se bannir à jamais pour l'amour d'elle.

Ils demeurèrent ainsi quelques instants — éperdus et ne sachant que résoudre — puis Gratienne, de deux maux choisissant le moindre, parvint non sans peine à déterminer l'incertain et timide Abel à affronter s'il le fallait de nouvelles investigations. Mais combien elle devait peu compter sur l'appui de ce roseau fragile ! combien il était à craindre que l'honnête garçon ne pût retenir des aveux compromettants pour elle « s'il était manié avec dextérité » !

— Pourtant..... — objectait-il avec un scrupule que rien ne pouvait vaincre — s'il m'adjure par la foi du serment que je ne lui cèle rien en mon propos ?

— Dis-lui, sans plus, qu'il peut te déférer à la Justice et que tu feras ton serment en la forme accoutumée, par devant le seigneur Lieutenant.

C'était là une très heureuse inspiration, témoignant assez de l'intelligence, de la finesse et de l'esprit alerte de l'humble servante, qui n'avait à compter que sur elle-même pour se tirer « de ce grand détourbier ». Maître Abel suivit docilement ce dernier conseil, et le lendemain, lorsqu'il se vit circonvenu de nouveau par

son persécuteur, il lui donna mot pour mot la réponse qui lui avait été suggérée. Mais Pierre Canal, qui avait tout intérêt à garder pour lui seul le résultat de son enquête, parut interdit et ne témoigna plus qu'une feinte indifférence.

— Les choses ne sont pas en ce désespoir — reprit-il froidement — mais on t'a fait le bec, comme je vois; çà, tu hantes certains soirs chez madame la comtesse..... ne serait-ce point.....?

— Eh, monsieur, Gratienne ne sait du tout pas écrire!

Cet empressement maladroit de maître Abel, pour soustraire celle qu'il aimait à tout soupçon de nature à la compromettre, ne pouvait qu'éveiller la défiance de son inquisiteur, dont le pénétrant regard l'enveloppait et semblait vouloir lui arracher ses plus secrètes pensées: « C'est elle! se disait l'homme, familiarisé depuis une année avec les détours des « interrogats » de la Justice criminelle : elle et une autre, sans nul doute. Olympie avait raison et suivait la bonne voie; ce coup est parti de chez les Bolonaises, il n'y a pour s'en convaincre qu'à considérer ce chétif qui n'ose lever les yeux sur moi et frissonne : il a dû tout révéler de nos correspondances secrètes à sa maîtresse, ce misérable! »

Oui « c'était elle »! et la perverse intelligence de Pierre Canal, son instinct vindicatif, ne le mettaient que trop sur les brisées du gibier auquel il donnait la chasse : Gratienne, dans son ardent désir d'arrêter les coupables menées dont son Abel pouvait être la première victime, s'était résolue à dénoncer les traîtres —

comme on le faisait en ce temps-là — sous le voile d'un anonyme qui, s'il venait à être découvert, exposait le révélateur au plus grand péril. Damoiselle Julia, cédant inconsidérément à ses instances, ne songeant qu'à venger sa sœur Giuditta d'une odieuse rivale et le cadet Vandel de son ennemi, avait tenu la plume. La chambrière, bravant le danger d'être rencontrée par la ronde, avait été, elle-même, placarder le billet accusateur. Ces faits n'étaient connus jusqu'ici que des deux complices, dont les mortelles alarmes, depuis leur faute ou leur « brave trait », étaient à grand'peine dissimulées. Il leur fallait se dérober aux questions inquiètes de Giuditta et de la comtesse, au sujet du trouble inaccoutumé auquel elles paraissaient en proie, et la crainte d'être mises en arrestation préventive les obsédait à toute heure l'une et l'autre. Qu'allaient-elles devenir si ceux qu'elles avaient si hardiment accusés de trahir la ville parvenaient à connaître ce qui s'était passé pendant cette nuit fatale?...

Mais l'auditeur Pierre savait attendre « et — se disait-il — l'heure de la vengeance n'avait pas encore sonné pour lui ».

— Laissons cela, maître Abel — avait-il répondu à l'enfant-donné de noble Canal — ta Gratienne n'est point en cause, et je proposais, sans plus, des femmes de ce logis voisin, qui me sont malveillantes et dont tu as les habitudes.

Puis l'entretien avait été interrompu et, les questions insidieuses de l'auditeur n'étant plus renouvelées, son innocent interlocuteur pouvait supposer que spec-

table Pierre avait renoncé à « l'inquisitionner » davantage au sujet de cette affaire ténébreuse.

Que les jours se suivent lentement pour les infortunés qui ont perdu tout repos ! que les heures sont pour eux d'une longueur mortelle ! Aucun incident nouveau ne survint pendant environ une semaine ; puis, le six décembre, on apprit, rue de St-Germain, que l'armurier La Rose venait d'être arrêté[1] par ordre du Lieutenant de la Justice, à la sollicitation de noble Canal, bien qu'il n'y eût aucun méfait précis à la charge de ce triste personnage. Mais on n'avait pas accoutumé d'user de ménagements avec ceux qui servaient la Seigneurie comme « mouches » ou comme on dit aujourd'hui : « qui faisaient partie du service d'informations ». Ces sortes de gens étaient en quelque sorte abandonnés au bon plaisir du Magistrat : « Existait-il quelque projet d'entreprise prochaine contre la ville ? s'y trouvait-il des traîtres, comme certains accusateurs innommés le prétendaient ? et sinon : Quels étaient les misérables semant « la poison » de leurs calomnies parmi les bons citoyens... ? L'espion La Rose devait avoir à ce sujet de certaines lumières, dont il pouvait être bon de s'éclairer. On l'avait assez récompensé depuis une année, des deniers du pauvre public, pour être en droit de lui parler des grosses dents[2]. Quand l'homme se verrait

[1] *Registres des Conseils*, 6 décembre 1602. Arch. de G.

[2] Soit : comme le chien qui découvre ses canines lorsqu'il gronde. Cette énergique locution figurée était très usitée. DB-M.

élevé lentement à dix pieds de terre par Tabazan et ses aides, il n'attendrait pas la première secousse de l'estrapade pour tout révéler ».

Le soir qui suivit cette arrestation, l'ancien Syndic, revenant de la maison-de-Ville — après être demeuré un certain temps avec le sieur Pierre son fils, dans sa « librairie »[1] — faisait appeler maître Abel : « ayant, lui dit-il dès l'abord, quelque affaire d'importance à lui donner à entendre ».

« Un détenu aux prisons de l'Evêché — continua le magistrat — ayant été interrogé ce jour par voie de Justice, dans la chambre de la gêne, à l'occasion des méchants bruits de trahison qui couraient la ville, avait laissé échapper divers propos indiscrets touchant peut-être à maître Abel; en sorte que Jean Canal, avant qu'il fût passé outre et dans l'intention de venir en aide à son donné, s'il était possible, voulait en savoir de lui la vérité ».

— Ainsi ferai-je, monsieur, pour le plaisir de Dieu.

— Fais grande attention de ne point parler de léger! et de ne reprocher nulles gens de bien! — ajouta le sieur auditeur qui, depuis l'arrivée d'Abel, paraissait ressentir une grande inquiétude.

— Eh, mon fils! c'est toujours d'un bon chrétien, tel que vous, de conseiller la charité — reprit l'ancien Syndic, interprétant (comme toujours) les agissements de l'auditeur dans le sens le plus favorable — mais ici il y va peut-être de notre public; Abel n'a plus à ména-

[1] Bibliothèque.

ger personne s'il a connaissance de quelque malversation contre la ville.

« Le détenu prétendait qu'il aurait vu naguère un de Ceux de Genève, dont il faisait la description, remettre certain papier de correspondance à un cavalaire de Savoie, attitré aux bougeries de Chêne pour recevoir ce message, et que, lui qui parlait, connaissait bien pour être un laquais de Bernolliet le gouverneur de Bonne, encore que l'homme se tînt le nez dans le manteau. Quant au porteur du message... *il était mutilé du bras senestre* ».

— Je crois bien que c'est moi, monsieur.

— Toi !... dis-tu que c'est toi, malheureux ! te veux-tu perdre ?

— Je ne saurais rien dire au contraire, dont je suis si repentant que rien plus,

— Qui t'avait induit à porter ce message ? — demanda Pierre Canal, résolu soudain à payer d'audace en présence d'un imminent danger.

— Parle !... Mais parle donc, misérable !

— Vous le savez assez et trop, monsieur Pierre !... Pourquoi ne confessez-vous pas aussi la vérité ?

— Je vous l'avais bien pronostiqué tantôt, monsieur— dit l'interpellé, dédaignant de répondre et s'adressant à son père, qui restait muet d'indignation et comme frappé de vertige. — Il n'y a rien à s'attendre d'un tel interrogat familier, et ce chien, que vous avez nourri un si long temps au logis, ne cherche plus qu'à mordre pour se mieux défendre.

— Veux-tu dire (la voix du malheureux père de fa-

mille était comme étranglée)..... que c'est mon fils ici présent dont tu aurais porté la correspondance secrète avec un officier de Savoie?

Mais Abel ne pouvait répondre; ses lèvres tremblaient, son visage était livide, la crainte de désoler le vieillard son bienfaiteur qui l'interrogeait, la peur non moins vive que lui inspirait le sieur Pierre, le rendaient éperdu et comme glacé d'épouvante.

— Parleras-tu ? — répéta Jean Canal, ivre de colère, en saisissant à la gorge son enfant-donné.

— Monsieur, laissez faire à la Justice — dit l'auditeur, demeuré impassible et s'interposant entre eux — il faut faire arrêter ce méchant fils de mauvaise mère. Vous avez fait tout ce qu'il se pouvait faire pour le tirer hors de la voie précipiteuse où il se veut perdre. Quand il se verra confronté avec La Rose et torturé d'un ou deux traits de corde, il confessera peut-être quels sont les gens qui l'ont mis en œuvre.

Un sourd gémissement du mutilé se fit entendre et l'impression en était si déchirante que le cœur de Jean Canal en fut pénétré.

— Or ça, maître Abel — reprit-il d'une voix apaisée et qu'il s'efforçait de rendre persuasive — j'ai toujours été comme un père pour toi depuis tant d'années !... veux-tu me jeter au désespoir en accusant d'un tel crime de trahison mon fils très aimé, cet honnête Pierre, avec lequel tu as vécu à pot et à cuiller[1] dès l'enfance ?

[1] En communauté domestique, soit comme des commensaux qui n'ont qu'un pot et une cuiller pour leur commun usage.

Pense à Dieu, qui sonde les reins et voit toutes choses, pense à ton dernier jour, et qu'il te faudra comparaître devant sa face.

— Monsieur! pardonnez-moi si je vous afflige... Aussi vrai que j'espère en Dieu, la lettre que j'ai portée à la mal'heure hors de la ville, certain soir de l'autre semaine, celui-ci, qui me veut perdre à présent, m'avait si fort pressé de m'en charger que je n'osais faire au contraire.

— Tu mens, misérable !

— Non fais-je, monsieur Pierre, et vous le savez trop bien.

— Oses-tu certifier, sur ton salut, que j'aie jamais écrit une telle lettre ?

— Hélas non, je ne puis le faire : c'est bien moi qui l'avais écrite !

— Vous l'entendez enfin, mon père.

— Mais c'est vous qui me l'avez dictée mot à mot. C'est vous!... c'est vous! Je le crierai à la torture, méchant homme!

Jean Canal ne pouvait en entendre davantage; sa douleur, son indignation débordaient, sa voix haletante avait l'accent de la démence.

— Sors d'ici pour n'y jamais rentrer! Va, exécrable enfant-donné que je ne saurais livrer à la Justice! Fuis-t'en, réprouvé! langue vipérine et fausse! Quitte cet honnête logis, quitte ce Genève que tu as voulu mettre en proie... La malédiction de Dieu soit sur toi, misérable!

Tout chancelait et tournoyait à présent devant Abel,

tandis que retentissait cette imprécation terrible. Dans la vaste et froide « librairie », à peine éclairée par un seul chandelier à la lueur funèbre, le vieillard hors de lui-même et l'impassible auditeur se dressaient comme des ombres menaçantes devant le malheureux accusé.

Il se retira sans relever la tête, s'appuyant aux meubles et, de la main, cherchant la muraille ; il descendit les degrés comme un homme ivre, puis sortit de la maison silencieuse, son gîte hospitalier depuis quarante années, et franchit pour la dernière fois ce seuil où jadis on l'avait abandonné, gisant dans son chétif berceau !... Quand il fut dans la rue déserte et qu'il ressentit la froidure de la nuit, une vague résolution de quitter la vie traversa son esprit troublé et comme anéanti. Une voix malfaisante — celle qui se fait entendre aux désespérés qui ont oublié Dieu — lui disait : « qu'il n'avait plus qu'à suivre bonnement son chemin du côté du Mazel, plus qu'à descendre la rampe de la Cité, à traverser jusqu'au pont du Rhône la place des Trois-Rois, et que c'était bientôt fait !... Qu'on ne souffrait pas bien longtemps quand on était suffoqué dans l'eau noire et profonde qui vous berçait et vous entraînait sans bruit. Non, lorsque on se désespérait de ses mains, on ne souffrait pas si longtemps qu'à la torture... quand messieurs siégeaient à la chambre-basse, à l'Evêché !...

Ses pas alourdis avaient suivi machinalement la direction qui lui était suggérée, il allait passer devant le logis fermé des Bolonaises... « Gratienne était là ! elle

s'était assommeillée en l'attendant, peut-être! Seigneur Dieu, que serait-ce demain de Gratienne?... »

Mais l'honnête fille dont il eût voulu, en ce moment suprême, éloigner l'image désolée, n'avait pu trouver aucun repos ce jour-là, elle était aux aguets dès longtemps sur le seuil de la porte entr'ouverte. L'heure était passée où son Abel avait accoutumé de venir « tabuter » discrètement deux coups au heurtoir de la maison: « Qu'était-il survenu chez l'ancien Syndic? quelle disgrâce fallait-il encore attendre, à présent que tout était à l'abandon pour elle, pour son bonhomme, pour damoiselle Julia sa maîtresse, pour d'autres encore, peut-être! »

— Eh mais... qu'est cela? Je crois que tu passes devant moi sans dire le mot! Et tu vas ainsi la nuit, sans casquet, sans manteau, comme un fou courant les rues!...

— Laisse-moi démarcher, ma mie.

— Non ferai-je — répondit la résolue chambrière s'attachant des deux mains à celui auquel elle avait barré le passage. — Entre chez nous bien vite — ajouta-t-elle en faisant pénétrer « son valet », moitié de gré, moitié de force dans l'intérieur du logis. Puis quand ils furent dans la cuisine:

— Bonté de Dieu! qu'est-ce de toi? — s'écria-t-elle effrayée, tandis que sa main tremblante dirigeait la lumière de son « creuzo » de veillée sur le visage contracté du malheureux Abel.

Ah! ce fut bientôt fait pour elle de tout apprendre au sujet de ce qui venait de se passer! Le cœur qu'elle interrogeait ne pouvait résister aux élans de sa tendresse. Au cours de ce douloureux récit, Gratienne s'était affaissée sur sa petite chaise près du foyer, et celui dont elle écoutait, comme une mère, la voix gémissante, s'était mis à ses genoux et reposait la tête sur le « devantier »[1] de sa confidente comme pour s'y cacher. Quand le malheureux eut tout dit, « sa mie », qui le berçait tendrement sur ses genoux, comme un enfant malade, murmura à son oreille: « Mon Abel, je te veux défendre, moi; nous ne sommes que des femmes, en ce pauvre logis, encore faudra-t-il parler à nous avant de t'en sortir. Je te cacherai, te dis-je, je te donnerai de mon vivre, je te tiendrai en sauvegarde nuit et jour, et s'il faut passer outre... soit ainsi! j'irai avec toi devant la Justice. Va, mon cœuret, mon bonhomme, *à tout coup ne chet pas l'arbre!* et puis c'est quelque chose, d'une fidèle amie! c'est quelque chose, d'avoir la grande amour d'une fille de bien! Ne connais-tu plus ta Gratienne? »

[1] Tablier.

XIII

Que le lecteur veuille bien maintenant rétrograder de quelques semaines le cours des événements, pour apprendre quels incidents s'étaient passés sur une autre scène :

Quand le cadet Vandel revint à Saconnex-delà-d'Arve le lendemain du bal de la St-Martin, à la fin du jour, il put connaître dès l'entrée du manoir qu'il y était survenu quelque fait extraordinaire. La cour était déserte; ni la voix cassée du vieux Phlippot, ni celle du capitaine ne se faisaient entendre. Les deux servantes du logis, le « valoton » d'écurie, le vieux berger Joson étaient réunis en conciliabule dans la cuisine et paraissaient inactifs comme en un jour de deuil: « Mons' Philibert, lui dit-on à voix basse, avait fait (à la mal'-heure, ce tantôt) une chute de cheval au sortir de la maison, chute si très grande qu'il en était demeuré pâmé, encore qu'on lui eût fait de force avaler aussitôt du vin. Le mire d'Etrembières (dont le mulet borgne repaissait dans l'étable) venait d'arriver à grand'erre, avec sa trousse. Il était à présent auprès du gisant, ainsi que le bonhomme Phlippot, qui ne cessait de lamenter et de demander de l'aide, bien qu'on ne sût trop ce qui était à faire et quelle pièce il y fallait coudre... ». Paul n'en écouta pas davantage et, montant rapidement les degrés,

il se glissa sans bruit dans la chambre en désordre du capitaine. Maître Jonas — ce praticien fameux dans toute la contrée et jusque par delà le mont du Vuache — achevait alors de panser le blessé, après lui avoir fait subir une copieuse saignée de la céphalique, sans que le vieillard eût repris sa connaissance.

Ce n'était pas le premier venu, ce maître Jonas d'Etrembières, bien qu'on ne sût précisément ni d'où il venait, ni où il avait appris l'art de chirurgie; non, ce n'était pas le premier venu! Il est vrai que ce petit homme rougeaud, parlant à chacun avec assurance « et toujours comme un coq bien encrêté », était vêtu de bure, mais son haut chapeau pointu, insigne des suivants du divin Esculape en ce temps-là, suffisait pour inspirer la confiance aux gens de village. La façon tout à fait remarquable dont il interrogeait le timide frère Phlippot au sujet de l'accident et de ses premières conséquences, puis ses instructions judicieuses et ses réflexions, soit considérations générales, qui ne l'étaient pas moins, eussent suffi pour le faire connaître: « Ces chutes de haut en bas n'étaient point rares », disait-il (en effet, celles faites dans une autre direction devaient l'être bien davantage!); « le diagnostic était certain, la stupeur du blessé étant signe infaillible d'épanchement cérébral (entre la *dure-mère* et la *pie-mère,* le plus souvent, comme le sieur Phlippot pouvait assez savoir). Si ce *coma* fâcheux ne cessait point, Jonas procéderait demain à nouvelle saignée résolutive, il pincerait la *médiane* du bras senestre et s'il ne la trouvait pas, il ouvrirait gaillardement la *basilique,* n'étant pas homme

à demeurer en chemin quand il avait entrepris la cure d'un patient très endommagé. Quant au pronostic (lequel, nous dit Hippocrate de Cos en ses Aphorismes, demande prudence) il demeurait douteux, tel épanchement par commotion pouvant se résoudre avec le secours du praticien, comme il en avait vu quantité d'exemples, mais pouvant fort bien aussi ne se résoudre pas, ainsi qu'il était survenu en l'an 1559 à Sa Majesté Henri deuxième, de glorieuse mémoire, lequel était mort le onzième jour entre les mains des plus fameux médecins de Paris, mais de commotion et percussion seulement et nullement de sa petite blessure sourcillaire. Le très illustre Ambroise Paré l'affirmait ainsi dans son livre de chirurgie et lui, Jonas d'Etrembières, le voulait soutenir et maintenir contre tout venant, s'il en était besoin. Pour conclure : telles choses se devaient déférer à la température[1] d'un chacun, et plus encore à Dieu, notre souverain maître, lequel, omnipotent, dispose de ses créatures et tient la vie de nous autres entre ses mains ». Puis comme le désolé Phlippot n'objectait rien au contraire et demeurait silencieux :

— Ne disiez-vous pas — poursuivit le praticien — que le blessé avait eu quelque vomissement après la chute ?

Et sur un signe de tête affirmatif du bonhomme qu'il interrogeait :

— Tel symptôme n'est pas pour m'étonner — continua le docte Jonas, qui ne craignait pas de discourir

[1] Tempérament.

lui seul lorsqu'il était écouté. — Il survient suivant la colligeance et amitié qu'a l'estomac avec le cerveau par les nerfs de la sixième conjugaison, lesquels..... mais il ne faut point tant larmoyer et lamenter, monsieur mon ami. Vraiment vous démenez trop grand deuil par avance!

— Cependant que ferons-nous, monsieur Jonas?

— Faut appliquer, en manière de fronteau, sur la partie offensée, quelque bon réfrigératif et humectatif comme sont entre autres.... Mais entendez-vous bien le latin officinal, monsieur?

— Seulement ce qui est en mon psautier.

— *Bone deus,* vous n'entendez donc pas notre latin scolastique!

— Je le comprends un peu, monsieur — dit modestement le cadet Vandel, auquel jusqu'ici le docte Jonas n'avait pas trop pris garde.

— Eh! quel est ce garçon-là?

— C'est notre ménager, monsieur, un très avisé serviteur, le favori de ce pauvre capitaine.

— Il vient à la bonne heure. Mon ami, tu pourras user d'*acetosa cocta in aqua communi, addendo unquenti rosacei, vel populeonis portionem aliquam* et autres semblables remèdes externes, lesquels il te faudra renouveler souvent, jusqu'à ce que la chaleur qui est contre nature se soit éteinte. Et quant aux précautions curatives : Faut entretenir bon feu de braise en bassinoire dans cette chambre-ci, laquelle n'a point la commodité d'une chauffe-panse; mais ce sera en évitant la fumée, de peur de provoquer la sternuation du gisant,

et aussi, lorsque tu le panseras et que tu mettras son chef à nu, il te faut user d'une pelle de fer, laquelle sera tant échauffée qu'elle devienne rouge, et convient qu'un serviteur (ou une servante) la tienne adroitement sur la tête du patient, de telle hauteur qu'il en sente aucunement la chaleur, afin que par icelle l'air médiant (c'est assavoir, monsieur Phlippot: celui qui est à l'entour) soit corrigé et tempéré, car « le froid, comme dit excellemment Hippocrate, est grand ennemi du cerveau » [1].

Peu après avoir énoncé ces précieux enseignements de thérapeutique, maître Jonas, satisfait de lui-même, quittait les hôtes attristés de Saconnex-Vandel; il se faisait amener au montoir son vieux mulet désappointé de quitter l'étable, et prenant congé de frère Phlippot, il donnait encore au bonhomme ces assurances dans l'efficacité de l'art de guérir qu'un habile et résolu praticien tel que lui pouvait seul faire entendre :

— Ne vous souciez trop plus que de raison, monsieur mon ami; si la fièvre avec rêverie, puis la frénésie survenaient (ce qui est chose possible), liez-le de bonnes cordes ou de chaînes d'étables, je dis sur son châlit, et le laissez crier. S'il ne s'amende pas demain ou l'autre — occasion de quelque dépôt en formation ou de blessure esquilleuse — laissez faire à moi : nous le trépanerons.

Fort heureusement pour le pauvre capitaine Phili-

[1] Hippocrate. *Aphorismes*. Ch. V, aph. 17.

bert, le zèle opératoire à toute épreuve du mire d'Etrembières ne devait pas se signaler comme celui-ci le méditait : à la suite d'une crise prolongée pendant plusieurs heures, la nature saine et vigoureuse du blessé septuagénaire parvenait à surmonter le danger d'une congestion violente. Vers le milieu de la nuit il sortait de léthargie, la sensibilité, puis la connaissance lui revenaient peu à peu ; dès le jour suivant il considérait attentivement les gens de son entourage, particulièrement son jeune ménager, et s'adressait parfois à lui dans un langage encore inintelligible.

— Par ma foi, voilà qui est au mieux possible ! — assurait, dès sa seconde visite au manoir, maître Jonas, étonné lui-même de l'heureux et prompt résultat de sa méthode curative, et se montrant satisfait, ce jour-là, « comme un âne qui a un bât neuf » (ainsi que disaient irrévérencieusement alors les gens de Genève).

— Mais ce bras senestre, livide et froid, qu'il laisse gisant et ne remue, non plus que la jambe de même côté ?

— C'est ce que nous dénommons, nous autres praticiens et gens de la science : paralysie latérale, soit *hémiphlégie* ou mieux encore *hémiplexie,* accident consécutif dont il n'y a pas à se préoccuper et que le temps ne tardera guère à méliorer ; d'ailleurs, s'il s'opiniâtrait, nous avons pour y porter remède les scarifications et ventouses ordinaires, et mieux encore certain emplâtre fort exquis, de ma composition, façonné entièrement de mille-pieds et cloportes, comme

il s'en trouve à souhait, grouillant sous les pierres humides; rien n'est plus excellent pour réveiller, piquer et stimuler la sensibilité d'un tel malade.

— Et s'il demande à boire, comme il en donne des apparences?

— Abreuvez-le d'eau cuite, dans laquelle on aura mis force mie de pain. C'est ce que nous appelons « eau panée », nous autres; et s'il s'en dégoûte par trop, à la continue (car le bon praticien doit tout prévoir), faites-lui prendre une mixtion, soit mélinge, d'eau cuite un peu sucrée, de vin aigre, ou de jus de limon, breuvage que nos anciens ont dénommé *Potus divinus*. C'est assavoir « boisson divine », monsieur Philippe.

Le troisième jour après l'accident, la parole était revenue au malade, et même il témoignait le désir de prendre quelque nourriture.

— Faites-le manger d'un pigeonneau rôti ou d'un merle, ordonna le docte Jonas : je dis d'un merle, *turdus merula,* bien saupoudré de cannelle; tant parce que telle viande chaude réjouit l'estomac, que pour ce que la cannelle (écoutez-moi attentivement, s'il vous plaît!) corrige pour un vieillard l'imbécillité, soit faiblesse, de son appareil digestif. *Le manger est nécessaire à l'homme,* comme l'a fort pertinemment exposé Galien, en sa Physiologie.

Puis, comme on lui demandait : s'il convenait de laisser assoupi le malade durant la journée?

— Rien moins! tenez-le à l'erte le plus possible,

afin de brider le sang qui se retire pendant la somnolence vers les parties nobles et singulièrement au cerveau, ce qui est ici périlleux. Même le sommeil nocturne, prolongé entre six heures et dix heures du matin est toujours à éviter, s'il se peut faire ainsi, à tout le moins pour les vieilles gens.

— Ainsi le tiendrons-nous tout le jour éveillé?

— Du tout point! car le dormir est grandement nécessaire, tant à l'homme sain qu'au malade. Il aide à faire digestion, il restaure la substance du corps; davantage, il apaise les douleurs, fortifie ceux qui ont lassitude, pareillement fait oublier les courroux et tristesses, et corrige le jugement dépravé.

A la suite de ces aphorismes, dignes d'être gravés sur le marbre ou l'airain pour l'instruction de la postérité la plus reculée, maître Jonas déclarait « qu'il n'avait pas à suivre davantage les progrès certains de cette convalescence, d'autant que telles violentes commotions cérébrales ne sont du tout guéries que le cent et unième jour. Puis il avait certain blessé acariâtre et tempêtueux, du nombre des carabins de Cholex, lequel lui donnait fort à faire et qu'il devait encore panser tous les jours. D'abondant, le jeune ménager du logis avait bonne suffisance, il se montrait adroit, vigilant, provident, et ne manquait point de cette naturelle intelligence — qui ne saurait aucunement tenir lieu du savoir scolastique — mais que le praticien aime à rencontrer, cependant, chez les gens de grosse étoffe ayant par occasion la cure d'un malade ».

Ainsi, dès ce jour-là, le capitaine demeura confié à

la garde du cadet Vandel, dont les soins attentifs et l'heureuse initiative devaient pourvoir à tout ce qui était nécessaire au vieux Philibert et, plus encore, devaient le récréer et le réconforter par l'espoir d'une guérison prochaine; car Jean-le-blanc n'était pas d'humeur toujours accommodante et la moindre de ses vertus avait toujours été la patience.

— Vois-tu, Bellegarde — disait-il parfois à son ménager — je suis déjà si saoul (pour une quinzaine de jours seulement) de demeurer sur la litière, qu'il ne se peut davantage. Saint-Gris! me voici bien payé d'avoir voulu, en ton absence, chevaucher, par manière d'essai, ton cavallin mal dressé, lequel est si scabreux qu'il ne peut tant seulement souffrir un hoche-bride. Mais est-il vrai, comme le prétend monsieur notre maître, qu'il me faille endurer cette disgrâce une centaine de jours?

— Eh, capitaine, n'en croyez rien! il en faut bien rabattre: avant la Noël vous serez tout gaillard et dispos.

— Mon valet, Dieu y ait part! Cependant que feronsnous ce tantôt? Les heures de la journée sont bien longues, à mon avis, durant ces brouillards de novembre.

— Nous jouerons à la prime[1] ou au tablier[2], s'il vous agrée.

[1] Jeu où l'on donne quatre cartes, les joueurs écartant et pillant au talon; lorsque les cartes en mains sont de couleurs différentes, le joueur tire prime. Il y a la grande prime et la petite prime, suivant le nombre de points. Ce jeu était très en usage au cours du XVII^me^ siècle. DB-M.

[2] Jeu des dames, et aussi des échecs.

— C'est bien dit ; apporte ici les cartes. Cependant, pour entrée de jeu, donne-moi demi gobelet de bon vin muscat ; il me plaît très mieux que l'eau cuite avec mie de pain, dont je suis si rebuté que rien plus.

Durant cette convalescence, beaucoup trop prolongée au gré de l'impatient vieillard, une familiarité plus grande et, mieux encore, une secrète affection, paraissaient unir chaque jour davantage le capitaine et son ménager, celui-ci ne se relâchant pas un seul instant dans l'accomplissement de sa tâche, parfois difficile.

Tandis que le malade, traînant encore la jambe, était conduit chaque jour, soutenu par le bras de son guide, et promené doucement le long du mur abrité de sa treille qu'égayait le soleil de l'arrière-saison, il lui arrivait parfois de donner cours à sa reconnaissance :

— Je ne sais ce que je deviendrais sans toi, mon garçon ; car frère Phlippot est de bien peu d'aide à présent dans mes nécessités, encore qu'il soit bon homme et fort expert au gouvernement et bon ménage de ses polailles, de ses canes[1], de ses oisons et de ses coulombs[2]. Dommage seulement que tu sois de Genève !

— Vous voulez donc toujours mal de mort à ceux de la ville ?

— Ce n'est qu'un rendu pour un prêté : regarde, ici près, ce grand pan de muraille, noircie par incendie,

[1] Canards.

[2] Pigeons.

auquel il a fallu donner une jambe[1]; et cette toiture effondrée, et ces fénestrelles brisées, que je n'ai point voulu faire remettre en bon ordre depuis tantôt douze ans. N'est-ce pas assez pour se mémorer?

— Assez et trop, monsieur. Suivant mon avis — que vous prendrez, s'il vous plaît, à la bonne part — il serait bien temps de vous dépouiller une bonne fois de ces rancunes invétérées.

— Tu en parles de léger, et comme jeunet que tu es encore — répondait le vieux châtelain de Saconnex-delà-d'Arve, qui cependant était devenu pensif en écoutant cette suggestion de son serviteur favori.

« Ce dénué, banni au bon plaisir de la Seigneurie (laquelle ne se hâtait pas trop de le rappeler et grâcier), ce Bellegarde contraint de délaisser ses foyers, son négoce, sa parentelle, possible encore quelque honnête amour, n'avait-il pas certain droit pour rancuner aussi Ceux de Genève? Pourtant, s'était-il détaché de l'affection naturelle qu'il leur portait? L'entendait-on jamais médire de ses concitoyens, se plaindre de son Magistrat?..... et quand on l'engageait à chercher son avantage au pays de Savoie en se donnant à Son Altesse, ne répondait-il pas toujours (cet opiniâtré!) qu'il avait son devoir à la ville, et qu'il donnerait encore, d'un grand cœur, sa vie pour elle?..... Eh bien, peut-être.... il avait raison de se maintenir ainsi! Oui vraiment, il se pouvait qu'il eût raison ».

Jean-le-blanc s'était bien « attrempé » et modéré de-

[1] Des étais.

puis quelques semaines — lequel de nous peut se répondre de ne jamais changer de sentiments quoi qu'il arrive ? — A la suite du grave accident qui avait failli lui coûter la vie, il paraissait être disposé par le mystérieux réveil de son intelligence, à cette sérénité d'esprit, à cette modération d'impression et de jugement, comme aussi à cette bienveillance générale, qui siéent à l'homme parvenu au déclin de la vie, et plus encore peut-être à celui qui vient de recevoir comme un secret avertissement que l'heure vient où il lui faudra tout délaisser.

— Nous n'escrimerons plus de la rapière française, Bellegarde !

— Qu'en sauriez-vous dire, monsieur ? Vous en prendrez encore l'ébat avec moi, s'il plaît à Dieu ; et d'abondant, nous avons nos court'épées d'Espagne, à la marque *en Toledo,* qui sont fort légères. Vous aurez cette arme très à la main, je m'en assure.

— Avise qu'elles soient l'une et l'autre bien émoussées, et que le talon tienne bien à la garde — répondit l'ancien chevau-léger de Martinengo, se laissant gagner par le décevant espoir de détacher encore une estocade. — Il ne faut point se jouer « à fer émoulu », quand on escrime en faits d'armes pour se divertir.

Une autre fois il parlait de lui-même et de son frère :

— Il me fâche que notre nom va s'éteindre, mon grand ami.

— Cependant il existe encore des Vandel, de par le monde.

— Parles-tu de ceux de Genève ? Tu sais ce que j'en

pense; puis nous n'avons guère communiqué dès le temps de nos antécesseurs, sinon par voie de Justice. Enfin ce grand procès en deshérence qu'il m'a fallu perdre contre eux...

— Monsieur, ce sont d'honnêtes gens sans reproche, j'en veux être garant.

— Ils en ont le bruit, selon ce que dit Phlippot, et je ne prétends rien au contraire. Mais ce Jean Vandel, petit-fils de mon père-grand, et ci-devant geôlier de vos prisons de l'Evêché, avait pris à femme une Philiberte Voisin, si j'ai bonne souvenance de ce qu'on m'a conté. N'a-t-il point de progéniture?

— Il lui demeure une fille, mariée naguère, puis tombée en veuvage, par accident de mort violente; c'est dame Desroches, la chaperonnière, laquelle honnête femme, dont j'avais la connaissance et le voisinage, est de chétifs moyens pécunieux pour subvenir à sa petite famille.

— Une fille seulement!

— Je crois bien.... qu'outre plus il lui reste un garçon.

— Ah, un garçon! c'est donc un Vandel, celui-ci; s'adonnait-il aussi au négoce de la marchandise? se plairait-il aux champs? a-t-il le maniement des armes?

— Je ne sais, monsieur.

Et disant ces mots avec embarras, le jeune banni détournait la tête; le courage lui manquait — comme toujours — pour se faire enfin connaître au vieillard dont il soutenait les pas trébuchants : « Telle émotion

soudaine pourrait lui être encore trop fâcheuse », se disait-il, comme pour excuser à ses propres yeux son insurmontable timidité. Puis il ajouta, avec la même contrainte :

— Il était aussi des compagnons arquebusiers et lieutenant d'enseigne, quand j'ai quitté la ville.

— De la même promotion que toi, peut-être? alors c'est à croire qu'il est à peu près de ton âge?

— A peu près,.... oui, sans doute : il ne saurait être plus âgé que moi.

La venue de frère Phlippot avait, heureusement pour Bellegarde, détourné la conversation et mis fin, ce jour-là, aux questions embarrassantes du capitaine; mais la curiosité de celui-ci était éveillée, et le peu de renseignements qu'il venait de recueillir devait suffire pour entretenir ses méditations. D'autre part sa conscience était troublée et lui suggérait des pensées que jusqu'ici il n'avait jamais eues : Il lui semblait, à présent, que ce dévoué Bellegarde, « lequel avait toujours son Genève en si grande recommandation, pourrait le taxer à bon droit de noire ingratitude s'il lui cachait davantage que sa ville allait recevoir une camisade[1] (le capitaine en était acertené). N'était-ce pas la

[1] Surprise nocturne, ainsi désignée au XVI[e] siècle — époque où ces « factions de guerre » furent très fréquentes — parce que les assaillants, pour se reconnaître dans l'obscurité, endossaient leur chemise par-dessus le corselet. DB-M.

pitié de voir cet honnête cadet ignorer du tout le pressant danger qui menaçait tous les siens ? »

— Lorsque tu étais naguère à l'assemblée de Château-blanc — demanda certain jour le capitaine, non sans avoir beaucoup hésité — n'as-tu pas entendu dire...., est-ce que nul ne proposait à basse voix de ces prétendues entreprises et factions de guerre nocturnes dont il ne serait peut-être que bien pour Ceux de Genève d'avoir toujours à se garder?

— Du tout point, monsieur; c'est de la vieille monnaie, décriée comme parpaillots, tels discours fâcheux; nul n'en tient plus compte, on nous en a voulu donner trop souvent. Puis on était là pour se divertir, comme vous pensez, et non pour proposer de la politique avec les dames.

— J'entends cela; cependant..... vous aviez là des gens de guerre; est-ce que le jeune marquis de Bernès arrivant de la cour de Turin..... ?

— Il ne songeait qu'à ses feux artificiels, ses girasols et chandelles à la romaine.

— Mais sa mère, madame de Rossillon (on la dit fort liée et accointée avec vous autres, pour une qui a du sang de la maison de Savoie), n'a-t-elle point donné à entendre, à quelqu'un de ses bons amis de Genève, qu'elle savait des nouvelles, et qu'il pourrait bien y avoir du trouble-ménage dans la ville avant qu'il soit un peu ?

— Tout au contraire, monsieur, et je ne sais pourquoi vous avez cette vision fâcheuse : je lui ai entendu dire, parlant à ce bon grison italien, messer Micheli

de Pougny qui la menait par la main à la sarabande, « qu'à présent il se fallait éjouir et se donner du plaisir, puisqu'enfin le pays était en repos et partout les armes au râtelier ».

— Ce sont propos de femmes, mon Bellegarde, et rien plus! Il convient toujours, à vous autres citadins, d'être à l'erte. *Tard crie l'oiseau quand il est pris,* dit le proverbe.

— En vérité — disait à frère Phlippot le cadet Vandel, involontairement impressionné par de telles insinuations alarmantes, et qui depuis cinq semaines n'avait pas quitté le logis — il semble, à l'entendre, que Genève soit menacée de quelque défortune prochaine! En avez-vous le moindre indice, monsieur Philippe?

— Eh! mon ami, c'est son mal douloureux de *percussion,* comme dit maître Jonas, qui lui met cet avertin en tête; il ne faut t'en soucier.

— Je m'en soucie très bien, au contraire; est-ce que nos gens de Saconnex qui fréquentent sur les marchés de Frangy, de St-Julien, de Crusille, de La-Roche n'ont rien entendu dire depuis le jour de la St-Martin.....?

— Rien... rien! — répondait avec conviction le bonhomme (toujours des moins informés, il est vrai, de ce qui se passait hors de la paroisse) — et si je savais quelque chose d'importance pour vous autres de la ville, penses-tu que je ne te ferais pas participant de ce que j'en saurais?

— Je crois bien que ce sont rêveries et fantômeries

de malade, comme vous dites — répondait Paul, qui cependant avait peine à se convaincre lui-même, et n'en continuait pas moins à se demander s'il existait en réalité quelque secret motif à ces étranges appréhensions.

Un matin — ce jour brumeux était le onze décembre — le paisible manoir de Saconnex-delà-d'Arve fut mis en émoi par l'arrivée d'un chevaucheur d'écurie (on désignait encore ainsi les courriers d'Etat) venu à toute bride de Crusille ou d'Annecy. Ce cavalier sortit de sa botte armoirée et remit aux gens du logis, sans quitter l'étrier, un pli cacheté à l'adresse du capitaine, puis on le vit repartir avec la même hâte et s'éloigner dans la direction d'Etrembières. Cependant, à l'étage, le vieux Philibert, dont la convalescence faisait maintenant chaque jour de nouveaux progrès, se promenait seul (il ne souffrait plus d'être aidé) et errait non sans peine, appuyé sur un bâton de coudre[1], dans sa grande salle démeublée et d'aspect toujours abandonné.

— Voilà pour vous, capitaine — dit frère Phlippot en apportant lui-même ce message à son aîné; car le bonhomme, qui certainement n'avait jamais reçu de lettres, à lui adressées, par chevaucheur d'écurie, n'était pas fâché d'apprendre, s'il était possible, quel message tant pressé sieur Philibert pouvait recevoir si

[1] Coudrier.

matin. Mais sa curiosité fut déçue : le destinataire de la lettre, bien que son visage ridé et blême eût pris soudain une expression singulière, ne paraissait nullement disposé à donner à Phlippot les explications que celui-ci pouvait attendre.

— Où est notre Bellegarde ? — demanda le convalescent.

— Il est allé quérir, à St-Julien, de vos remèdes accoutumés ; mais il ne tardera guère à paraître. Cependant je puis aussi vous aider quelque peu à lire ce papier, s'il vous plaît ainsi.

Mais cette proposition insidieuse ne fut pas acceptée, et Phlippot dut laisser son aîné s'adonner sans lui à cette interprétation difficile.

Pendant toute cette sombre journée, Jean-le-blanc se tint renfermé et demeura solitaire, nul ne se hasardant à l'aborder, et Paul lui-même ne parvint pas à lui faire agréer sa compagnie. Lorsque, après le repas du milieu du jour, auquel le vieillard ne toucha qu'à peine, il lui proposa de faire quelques tours d'allées au jardin, suivant leur coutume, le capitaine répondit négativement en hochant la tête, et ne tarda pas à le congédier en le suivant des yeux avec tristesse.

— Qu'est cela, monsieur Philippe ? que s'est-il passé céans pendant mon absence ? — demandait le jeune homme.

— Mon gars, je ne saurais te le dire au vrai. C'est depuis qu'il a reçu ce matin certaine lettre, qu'il fomente et chagrine ainsi.

— Vraiment j'ai souci de lui, et ce jourd'hui je suis en inquiétude, je ne sais trop pourquoi.

La nuit vint, et le bruit monotone des pas du vieillard n'avait pas cessé de se faire entendre dans la grande salle. Deux fois Paul s'y présenta, sous prétexte d'entretenir le feu et d'apporter de la lumière, mais le capitaine ne paraissait pas prendre garde à lui et demeura plongé dans ses rêveries. Déjà la veillée était avancée et les commensaux du logis se préparaient à gagner chacun son gîte, quand soudain un coup de sifflet retentit [1] et la voix du vieux Philibert se fit entendre : il appelait son ménager.

— J'ai à proposer avec toi, Bellegarde — lui dit-il dès l'abord, en venant à sa rencontre et relevant la tête. Il parlait d'un ton ferme et comme un homme qui vient de se résoudre à prendre un parti longtemps différé ; mais sa voix brève et contenue témoignait encore du combat intérieur qu'il avait enduré.

— Mon compagnon, mon valet, il faut présentement que je décharge ma conscience d'un fâcheux secret où je te vois grandement intéressé.

— Quel secret? — demanda Paul interdit et tressaillant à la voix du vieillard, comme s'il entendait confusément sonner au tocsin.

— Prends ce billet, que nul n'a vu ce jour, et le lis à voix haute, ici, près du chandelier.

[1] On n'avait pas de sonnette pour le service domestique en ce temps-là, et, dans les manoirs, le maître ou la dame du logis « sublaient » encore leurs serviteurs, comme au moyen-âge.

L'ordre de service, dont Paul se hâta de donner lecture à celui qui l'avait lu et relu vingt fois depuis quelques heures, contenait seulement les lignes suivantes :

« Les cavaliers armés, lesquels sont portés sur le rôlet des volontaires, ont commandement de rejoindre aujourd'hui, onze décembre, à La Roche-sur-Foron. Mot de passe : *Saint-Pierre;* la boute-selle à neuf heures du soir ».

— Mais monsieur...

— Lis encore ce qui est ici souscrit d'une autre manière d'écriture.

— *Voici la vigile de la fête, capitaine Philibert ; venez avec nous à Complies, nous chanterons demain les Matines, où vous savez.*

— Je ne saurais deviner cela sans votre aide, monsieur : il y a trop de donné-à-entendre en ces derniers mots sibyllins.

Mais, tandis qu'il protestait ainsi de son inintelligence, Paul se sentait saisi par une appréhension extrême ! — Qu'est-ce — demanda-t-il — de ce rassemblement de gens de guerre, à heure nocturne, où vous êtes ici mandé par exprès ? A quelle fin, cette équipée ?... Qui la commande ? Où vont ces coureurs de nuit pour tenter fortune ? Se peut-il que ce soit ?...

« Oui !... c'était contre Genève endormie qu'on démarchait ! Le capitaine « avait quelque engagement d'honneur en cette affaire secrète, dès plusieurs semaines en ça. Mais, depuis son inconvénient de maladie, depuis qu'il s'était tant rapproché du sépulcre, sa vision était changée ; il ne se sentait plus nulle haine contre Ceux

de la ville où son père-grand avait eu son refuge et s'était habitué. Ah! il avait passé ce jourd'hui dans de terribles angoisses!... Il lui semblait entendre des voix lointaines qui criaient miséricorde!... S'il parlait, c'était déloyauté et félonie à son prince; s'il se taisait... Non, il ne pouvait céler un plus long temps ce prochain désastre à son Bellegarde ».

— Monsieur!... ne m'appelez plus Bellegarde: j'ai nom le cadet Vandel, et Dieu sait que j'ai été cent fois volontaire de vous en faire l'aveu. Je suis Paul, fils de sieur Jean, dont vous avez mémoire. Nous sommes d'invétérés citoyens, nous autres, et n'avons rien si cher que le lieu de notre nativité. Ma place n'est pas ici à cette heure misérable, je n'y saurais demeurer un instant davantage!

Paul était hors de lui; sa parole rapide, ses gestes saccadés témoignaient d'une résolution que rien n'aurait pu détourner. Pourtant, en voyant le vieillard, chancelant de surprise, demeurer sans voix et s'appuyer à la muraille, il eut comme un remords du mouvement impétueux qui venait de l'emporter. Mais le vigoureux septuagénaire avait résisté bravement à cette commotion nouvelle et, se redressant à la suite d'une passagère défaillance, il tendit les deux mains à « l'Enfant de Genève », son commensal depuis une année, son compagnon, son serviteur dévoué.

— Pars — lui dit-il en l'étreignant avec tendresse — va donner l'alarme à Ceux de Genève (ce peut être qu'il en est temps encore). Va défendre ta ville, pauvre banni.... Il se voit que tu es un Vandel.

Peu après, l'allure rapide d'un cheval prenant la direction d'Etrembières, indiquait au capitaine que Paul s'était éloigné.

XIV

A Genève, ce soir-là, une heure après minuit, le soldat de la garde bourgeoise placé en sentinelle hors de la porte de Rive luttait de son mieux contre la somnolence et la froidure, en « démarchant » posément et le mousquet sur l'épaule, entre les deux ponts-levis[1], quand son attention fut éveillée par le bruit des pas précipités de quelqu'un qui paraissait accourir à la ville, par le chemin de Savoie descendant alors au Pré-l'évêque. La nuit était très obscure, et les regards du factionnaire ne

[1] D'après la belle gravure de Pierre Chouet, datée de 1655, le premier pont-levis (celui qu'on dressait chaque soir après la retraite) était situé au milieu du pont dormant qui traversait le fossé; le second était attenant à la porte de ville et se redressait de l'intérieur de la place dans un cas d'imminent danger, mais d'ordinaire il demeurait abaissé, son usage défensif étant jugé inutile. D'après un autre document iconographique, gravé à Augsbourg à la même époque, on voit que la Porte neuve n'avait qu'un seul pont-levis, celui-ci était aussi attenant à la porte.

DB-M.

pouvaient rien distinguer au-delà du fossé; d'ailleurs la haute palissade, formant jusqu'à l'avancée de la place comme une première enceinte, suffisait pour dérober à sa vue l'homme qui venait si hâtivement se présenter au râteau[1].

— Holà, sentinelle! — cria l'inconnu, en secouant à deux mains la petite porte à claire-voie de l'avancée. Mais le soldat ne jugea pas à propos de répondre à ce pressant appel: « Je pense — se disait-il — que c'est encore le Corse, échappé de Cholex et tombé en démence, qui vient ici nous donner son alerte accoutumée. Il n'est pas tant nécessaire d'appeler à la garde pour qu'on aille raisonner là-bas avec ce chétif, privé de son sens[2]. Ce serait pour me faire brocarder demain par tous les compagnons du guet-dormant ».

Cependant son insouciance fut de courte durée: le « venant » arrêté à l'avancée, trouvant sans doute qu'on le faisait trop attendre, était parvenu à se hisser jusque sur le haut de la palissade, au risque de se blesser grièvement aux piquants de fer dont elle était hérissée,

[1] L'entrée extérieure de la palissade; cette première entrée était formée d'un portail à deux battants, donnant passage pour le charroi, et d'une petite porte à l'usage des piétons, celle-ci était munie d'un *tornafol*, soit tourniquet, destiné à contenir les gens pressés se présentant en foule.

[2] « Ambroise Corse, soldat du capitaine Vitro, prisonnier pour avoir été trouvé à dix heures du soir près de la porte de Rive. Lequel estant recogneu malade d'esprit: Arresté qu'il soit eslargi soubs remontrance ». *Registre des Conseils*, 29 septembre 1602.

puis, franchissant cette clôture extérieure, il accourait jusqu'au premier pont-levis dressé sur le fossé, en appelant encore désespérément la sentinelle.

— Qui va-là ? — cria cette fois le soldat, étrangement surpris par cette téméraire escapade, en abaissant son mousquet dans la direction du rôdeur nocturne qu'il distinguait à peine.

— Ne tire pas d'abordée, compagnon ! tu aurais regret d'un coup de feu mal adressé. Je suis le banni Paul Vandel, le facteur des Manlich de la rue-couverte, l'enseigne en premier de noble Jean Rilliet. Il faut que j'entre tout présentement dans la place.

— Mort-dieu, tête-dieu ! si c'est toi le cadet Vandel, tu es encore plus fou qu'Ambroise le déchaîné, pour lequel je te prenais tantôt. Va-t-en arrière, l'ami, et cherche ta gîte aux champs jusqu'à l'ouverture des portes ; tu sais trop bien qu'on n'abaisse pas le pont-levis à une telle heure.

— Appelle donc le caporal de ronde ! — repartit vivement le banni, — peut-être qu'il me voudra favoriser.

Un instant après ce colloque, à l'appel de la sentinelle, troublant le profond silence des alentours, un « caporiau » de service sortait hâtivement du corps de garde, la hallebarde au poing, et, précédé de son porte-lanterne, il venait s'enquérir de ce qui survenait d'extraordinaire hors du pont-levis. Quelques paroles furent échangées entre les soldats irrésolus, tandis que Paul redoublait ses instances pour qu'on le laissât pénétrer dans la ville. Puis, on lui dit enfin « qu'on ne pouvait aucunement le contenter, encore qu'il fût re-

connu pour être bien tel qu'il se disait. Mais si l'on abaissait « l'estrapontin »[1] sans ordres exprès du Seigneur Commis sur la garde, il y allait pour les fautifs de l'estrapade ».

— Il y va de la vie pour vous autres! et pour tous Ceux de Genève peut-être, si vous m'encombrez la voie: la ville va être assaillie tantôt!

— Par ma foi, s'il est ainsi, à mon souhait que tu fusses passé, Vandel!

— Jetez-moi seulement la chaîne de garde-fou et je passerai bien sans aide.

A droite et à gauche d'un pont-levis servant de passage habituel aux gens-de-pied, il existait toujours une courte chaîne fixée solidement au garde-fou du côté de la place et que pour la sécurité des passants on accrochait de jour à la barrière extérieure, puis qu'on décrochait chaque soir avant la levée du pont.

— L'ami! c'est pour tomber au profond du fossé et t'engloutir dans les fanges, si tu laisses échapper cet engin!

— Caporal Laravoire (je te reconnais maintenant) laisse faire à moi, et toi lanternier, lève, haut le bras, ton fallot et me donne ici clarté.

Un instant après ce colloque, Paul, se suspendant à la chaîne qu'il avait tendue et s'avançant dans le vide à la force des poignets, atteignait le rebord du pont-

[1] Le strapontin, formant comme un trottoir à côté du pont-levis, était mobile, et dans certains cas on en permettait l'usage aux passants. DB-M.

dormant, où les trois soldats, étonnés de « ce brave trait », l'aidèrent à prendre pied; puis sur sa demande, il fut aussitôt conduit au corps-de-garde.

Ici, le vieux sergent Toinet Aguiton (bon pâtissier-confiturier, mais fort médiocre homme de guerre) commandait au poste cette nuit, et jouait à *la mornifle* avec ses subordonnés. Ce bonhomme laissa tomber les cartes à la vue du banni, au visage troublé, aux vêtements en désordre, à la courte haleine, puis sans capat, sans chapeau, et criant dès la porte : qu'il fallait sonner au tocsin la petite cloche du boulevard de *la Tour-maîtresse* et donner l'alerte à tout le quartier.

Tous les soldats-bourgeois s'étaient levés spontanément de leur siège ou de leur paillasse, et se pressaient maintenant autour du cadet Vandel.

— L'ennemi est ici près, la ville est entreprise!— continua celui-ci, parlant de cette voix brève, sans éclat, mais résolue, que l'homme d'action prend toujours à l'heure du danger.

— Compagnon, dès la nuit tombante, des pieds-gris faucignerans sont déjà venus nous étrenner de ces nouvelles, disant que les soudarts en quartier de pardelà arrêtaient toute manière de gens sur les chemins; qu'ils détenaient herr Gottlieb, le facteur de boutique, lequel était allé trafiquer à La Roche, et que, pour sûr, on nous préparait ici quelque détrousse et mal'aventure. Cependant rien ne bouge, rien ne remue dans nos alentours. La découverte[1] est allée jusqu'à Trai-

[1] Ronde extérieure de nuit.

nant sous Collogny, cette sérée, malgré le brouillas et la froidure. Tout est fort tranquille ici près ; ce sont des fantômeries, que tu nous contes.

— Tout au contraire, sergent, rien n'est plus certain!

Puis Vandel raconta comment, pour donner ce « garde-à-vous », il venait à course de cheval, dès Saconnex-delà-d'Arve, par Drize, Troinex, les bois de Veyrier, Aiguebelle, Etrembières. « Il avait pris ce long détour se doutant bien que les gardes de Savoie, gîtés au Pont-d'Arve de Plainpalais, ne le laisseraient point passer outre et qu'ils avaient déjà quelque mot d'ordre. Au pont d'Etrembières-sous-Salève, une escadre de carabins occupait les abords du village, on avait voulu l'enquêter curieusement, mais, de fortune, il avait leur mot de passe, et les écoutes[1] placées en garde, pensant qu'il portait certaines pressantes dépêches, l'avaient laissé se dérober. Plus loin, il avait entendu battre la sourdine en amont de la rivière, soit du côté de Pont-notre-Dame, comme si un régiment était en marche. A Gaillard il avait contrepassé une harde[2] de gens-de-pied, n'ayant que la dague et l'épée, autant qu'il en avait pu juger au passage, et dont chaque escouade portait une échelle d'assaut. Au *qui-vive!* de ces gens-là, comme il répondait *Savoie!* bon nombre avaient redoublé en criant : *España!* Même, l'un de ces

[1] Vedettes.

[2] Un rassemblement (littéralement : ce qu'on a rassemblé avec la *hard*, soit corde).

pouilleux Maranes[1] portant le morion crêté d'un capitaine, lui avait commandé à voix forte « d'avancer à l'ordre », mais Paul n'en avait que mieux éperonné sa monture. On lui avait tiré aussitôt, en manière de *salve,* quelques pistolades, dont une avait blessé son roussin qui, après quelques cent pas, s'était abattu sur la voie. A la bonne heure, Vandel s'était dégagé de l'étrier, entendant les Maranes lansknets qui déjà venaient à la curée. Puis il s'était jeté à travers champs pour gagner Genève et tenter d'y pénétrer, s'il était possible, avant que l'ennemi fût aux portes ».

— Ainsi tu présupposes qu'ils viennent écheller nos murailles pour nous faire encore endêver?

— N'en faites nul doute: J'ai vu — tandis que je me dérobais à l'écart — passer à la file et sans bruit, aux bougeries de Chêne, deux cents et plus de leurs cavalaires, armés à l'avantage et portant tous la cuirasse noire, comme on en use à présent pour une camisade.

Les hommes de garde paraissaient tous impressionnés par ce qu'ils venaient d'entendre: « Il faut, disait l'un, sonner la cloche d'alarme, ainsi qu'il propose, et allumer les torches sur les trépieds de rempart ». — « Sergent, disait un autre, il faut rappeler la sentinelle du dehors, abaisser la coulisse, et jeter les torchons de paille enflammée, tout au long du parapet, pour donner clarté au pied des murailles. »

Mais ces divers avis étaient fort peu goûtés du bon-

[1] Terme de mépris qui désignait les Maures convertis, puis par extension, tous les Espagnols.

homme que son mauvais destin avait désigné pour commander cette nuit à la garde de Rive.

— Attendez, z'enfants, attendez un peu!... que diantre! ces entrepreneurs espagnols, francillons ou napolitains au service du Gobet (que maudits soient-ils avec leur prince!) ne sont pas des oiseaux, pour voler par dessus les murailles. D'abondant, je n'ai pas qualité pour donner ici une grosse alerte; et notre sieur Blondel, ce glorieux, ayant charge, lui seul, de la sûreté publique, serait pour me faire descendre en basse-fosse si j'excédais mal à propos en mon office. En fin de compte, la ronde-major ne va pas tarder à paraître; elle passe d'ordinaire à la deuxième heure après la minuit. Je ferai rapport bien ample de cet avis d'importance, vous pouvez en être acertenés, et toi aussi, cadet Vandel.

— Qui commande cette nuit l'écharguet[1]? — demanda le banni avec inquiétude.

— C'est l'auditeur Pierre Canal, il est de semaine.

Un mouvement de rage, que Paul ne put maîtriser, accueillit cette réponse imprévue. La défiance du banni était éveillée plus que jamais, et le nom détesté qu'il venait d'entendre redoublait encore son anxiété.

— Ce méchant rousseau — dit à voix basse l'un des soldats, près de lui — est si décrié qu'un parpaillot, dans la ville; il ne devrait pas avoir encore un tel office.

[1] Ancien nom de la ronde-major.

— Blondel lui tient bien le menton[1]! — repartit un autre, en jetant à Vandel un regard d'intelligence; mais ce dernier n'y prit pas garde. La timide circonspection du chef de poste qu'il trouvait ici, le désolait; l'appréhension que l'ennemi eût des intelligences dans la place « tumultuait » en lui: « Peut-être en ce moment la ville était-elle assaillie du côté de St-Léger, de la porte Neuve, du boulevard de la Corraterie... »

— Je me dépars de vous autres — dit-il soudainement et déjà sur le seuil du réduit de la garde.

— Mais où vas-tu, compagnon? veux-tu faire encore un trou dans la nuit?

— Sergent, je cours au poste de la Monnaie, à Neuve, à la Tertasse, à la maison-de-Ville, et je donnerai partout l'alarme; c'est affaire à moi et j'en prends l'aventure, puisqu'il ne vous plaît pas (soit dit sans reproche) de vous commettre et d'y participer.

Il s'échappait, à ces mots, et prenant en courant la direction de la Corraterie, il suivait la rue déserte et sombre dont les grands avant-toits sur piliers redoublaient l'obscurité. Tout dormait dans ces maisons silencieuses et mornes, nulle voix ne s'y faisait entendre; mais à peine le coureur avait-il dépassé la vieille arcade de la porte d'Yvoire et le logis de l'*Escarcelle,* qu'un coup de feu retentit comme un appel sinistre

[1] Allusion à la façon de soutenir sur l'eau les novices s'exerçant à nager. Cette locution figurée avait, par une extension, le sens de protéger. DB-M.

du côté de la Monnaie. Puis des voix s'élevaient là-bas, c'était comme un tumulte... le poste était surpris! il n'en fallait douter ; on criait à l'arme!

— A l'arme!... à l'arme ! — répéta comme un vibrant écho la voix du banni.

Déjà sur son passage quelques verrières s'ouvraient aux fenêtres, des lumières apparaissaient ça et là, et des voix effarées demandaient, du haut des logis, « où était le feu ? »

— A l'erte! au renfort, Enfants de la ville!...

Plus loin, il crut entendre de nouvelles clameurs partant du boulevard de l'Oie ; puis un coup de canon ou de fauconneau de rempart retentit de ce côté-là. On combattait main à main, semblait-il, vers la porte Neuve, l'ennemi était dans la place!

« Savoya avanti!... España!... España!... Ville gagnée!

Ces cris d'appel ou de ralliement se faisaient entendre à présent derrière les maisons de la Cité : on combattait aussi à la Corraterie.

Dans la rue-couverte des marchands-drapiers, les citoyens, à peine vêtus et mal armés, sortis les premiers de leur logis, avaient suivi instinctivement Vandel qui, sans s'arrêter, appelait tous ses anciens voisins et se faisait connaître à ceux qu'il rencontrait ou contrepassait dans l'obscurité.

Au bas du passage des *Trois perdrix*, un homme parut portant une caisse de tambour, qu'il ajustait tout en marchant à pas précipités.

— A nous, Moyse! — cria Vandel, reconnaissant le vieux Turc, son hôte et son compagnon dévoué.

— Les nôtres sont à la fuite, ils n'ont pu tenir à la Monnaie: la porte est prise.

— Il la faut reprendre à chaple-couteaux. Serrez! serrez, hallebardiers! A moi, compagnons!... Tambournier, bats *la Joie* [1], ce sera pour les étonner.

Comme un incendie que le vent propage, l'alarme gagnait maintenant toute la ville. Dans chaque demeure des appels véhéments, puis des lamentations féminines se faisaient entendre. Partout les citoyens prenaient les armes, et s'il était vrai qu'à la première alerte quelques hommes de la garde bourgeoise avaient été mis en fuite (*la nuit n'a pas de honte*, disait alors un proverbe), ceux qui maintenant se répandaient dans les rues, tendaient les chaînes, couraient à l'arsenal ou à la maison-de-Ville, étaient tous animés d'un grand zèle pour repousser l'ennemi, venu traîtreusement « écheller » leurs murailles et les assaillir jusque dans leurs foyers.

C'est rue de St-Germain, dans la sombre maison de noble Canal, que nous pénétrons maintenant, tandis que la cloche du temple voisin commence à tinter coup sur coup « à batail » [2], et que ce tocsin donne l'éveil à tout le quartier.

L'ancien Syndic était déjà sur pied, car il n'avait

[1] Batterie : *Au drapeau*, selon mes conjectures. DB-M.

[2] Soit : en agitant le battant ou *batail*, mais non en sonnant de volée.

pas été surpris dans le sommeil. Le vieillard avait perdu tout repos depuis l'heure misérable où, transporté par la douleur et la colère, il avait chassé loin de lui son enfant-donné. Pendant que le tocsin sonnait à St-Germain et que les cloches éloignées commençaient à répondre à ce lugubre appel, Jean Canal se hâtait de se vêtir; il appelait son serviteur Perroton, se faisait boucler son corselet de cuirasse, ses tassettes, son hausse-col de capitaine de quartier, tout en cherchant à rassurer les siens accourus près de lui, leur parlant « d'un sens rassis » et gardant ce calme qu'un magistrat de la République ne perdait jamais dans une alerte. Puis à Genève, en ce temps-là, les hommes âgés de soixante ou soixante-dix ans avaient tant vu passer de ces bourrasques! Un incendie, une prise d'arme séditieuse, et même une camisade, étaient autant « d'inconvénients » auxquels on pouvait toujours s'attendre. Les gens apprenaient alors dès l'enfance, que si tous devaient chaque soir s'assurer en Dieu, chacun devait aussi compter sur l'aide de son épée de chevet.

On cherchait en ce moment au Syndic ancien sa pique-brésille[1], mais cet insigne de commandement ne se trouvait pas: Sans doute, elle était dans l'armoire. — On désignait ainsi la cache-d'armes qui, dans tous les logis, renfermait alors les « bâtons à feu »,

[1] Le bois brésil ou mieux *braisillé* était couleur de braise ardente, c'est-à-dire rouge. Les piques de capitaine étaient alors montées en bois d'acajou d'un brillant poli. DB-M.

les épées, les coutelas, les hallebardes. — Où gisait la clé de ce réduit?..... où gisait-elle? — Peut-être, répondait-on, le sieur Pierre, absent du logis pour le service de la ronde, l'avait-il serrée dans son « boîtier »?..... Il fallait s'en assurer sur l'heure, la trouver, ou enfoncer l'armoire. Jean Canal entra seul dans la chambre de son fils et se mit à fureter dans les meubles avec cet empressement désordonné, cette ardeur rageuse qui, en quelques instants, met tout en confusion dans le lieu où l'on cherche.

Sur la table de travail, dans le buffet, dans le coffre-bahut..... rien! toujours rien!..... Comme il ouvrait et renversait sans ménagement tous les tiroirs d'un de ces petits meubles qu'on appelait alors un « cabinet », des lettres ouvertes se répandirent ça et là devant lui, et son mauvais destin voulut qu'il mît la main sur l'une d'elles; celle-ci paraissait tout récemment écrite, les caractères en étaient contrefaits à dessein, mais semblaient avoir été tracés par une main féminine. Il y jeta les yeux sans y penser, tressaillit dès la lecture des premières lignes, puis, oubliant tout, s'oubliant lui-même, il en prit fiévreusement connaissance.

Le billet sans signature que le sort jetait entre ses mains à cette heure fatale était de la teneur suivante :

« Pierre — les gens de bien que vous savez (lesquels sont venus hier marchander des chevaux à la Corraterie) reviendront ce jourd'hui pour conclure le marché. J'en suis acertenée, l'un d'eux, dont j'ai dès longtemps la connaissance, étant venu me gracieuser au passage et me donner des nouvelles de par delà. Ils

gîteront au Plainpalais, attendant la bonne heure pour entrer dans la ville, car ce sont gens discrets *qui ne veulent éveiller personne mal à propos.* Attardez la ronde d'après minuit au faubourg, au Port, à Rive, où vous voudrez, mais ne venez pas inquisiter où vous n'avez que faire, ce serait la mal'étrenne pour tous ceux que je dis. Adieu, ne contrastez rien cette nuit prochaine; je sais déjà que le Centaure[1] vous en saura quelque gré ».

Le vieillard demeurait inerte, ses cheveux blancs se hérissaient, le billet de la belle Olympie s'était échappé de ses mains frémissantes. « Etait-ce le sang qui bourdonnait ainsi violemment à ses oreilles? était-ce le retentissement du tocsin de St-Germain qu'il entendait? Non, c'étaient les ondes sonores de la grosse cloche de St-Pierre sonnant à toute volée : la grosse cloche[2] dont les graves résonnances ne se font entendre dans les ténèbres à Ceux de Genève que lorsque leur cité natale est en pressant danger » !

« Pierre!..... mon fils Pierre!..... Abel notre mutilé..... L'innocent chassé hors du logis, abandonné, disparu....., désespéré peut-être! tandis que l'autre!..... l'autre !.... »

[1] Désignation de Charles-Emmanuel Ier. On sait que dès la surprise de Saluces, ce prince entreprenant avait fait frapper une médaille commémorative, représentant un centaure « trayant » avec la devise *Opportune.* DB-M.

[2] *La Clémence*, mais cette dénomination n'était pas usitée à cette époque, et ne se trouve dans aucun document officiel.

Il sortit de la chambre vide et sombre — la chambre de l'infâme! — il était saisi d'horreur; mais s'avançant d'un pas ferme dans la salle voisine, il dit froidement aux siens : « qu'il n'avait pas loisir de chercher davantage, et d'ailleurs il avait son épée ». Cependant, comme il se dérobait à leurs adieux pleins d'angoisse, son serviteur lui demanda instamment qu'il lui fût permis de le suivre. Mais il s'y refusa, d'un ton décidé, et lui commanda de demeurer et de se remparer pour défendre contre tout venant l'entrée du logis. Un instant après avoir donné cet ordre, le vieux magistrat quittait sa demeure, il suivait la rue de St-Germain et cheminait à pas pressés dans la direction opposée à celle des citoyens accourant à l'arsenal pour en sortir les mantelets de combat[1]. Jean Canal voulait se rendre à la place Neuve, quartier d'assemblée de sa compagnie-bourgeoise. Mais tout était en confusion aux abords de la Tertasse; à la lueur rougeâtre des torchères dont les tourteaux résineux brûlaient, au bas de la place du Mazel, il vit scintiller des fers de hallebarde, des épées, des cabassets. On venait de combattre ici : l'ancienne tour de garde, prise par l'ennemi avait été reprise par les citoyens ; quelques blessés gémissaient et se soutenaient debout, appuyés à la muraille; deux ou trois morts, abandonnés par les assaillants, gisaient dans leur cuirasse noire sur le sol ensanglanté.

[1] Petite machine roulante faite de madriers et servant de rempart mobile aux arquebusiers défendant une position. DB-M.

— Abattez la chaîne, et me donnez passage! — dit le magistrat en se faisant connaître.

— Eh! monsieur notre ancien, ce n'est pas raison, de vous avancer ici. Entendez les huées; ces cagniards débordés tiennent la place; la porte de ville est assaillie. Vous ne pouvez descendre ça bas sans vous mettre au danger.

— Donnez-moi du large!

Les citoyens lui obéirent à regret; plusieurs hallebardiers voulurent passer aussi la chaîne, disant: qu'il fallait donc remparer ce brave capitaine du quartier de Neuve.

— Que nul de vous autres ne me suive!

Comme s'il cherchait la mort, il descendit la rampe, l'épée à la main, et disparut dans l'obscurité, tandis que sur la place le cliquetis des armes, les coups de feu, les clameurs d'un combat main à main se faisaient entendre.

La dernière heure de Jean Canal avait sonné!... [1]

. . . . . .

[1] « Noble Jean Canal, seigneur conseiller, aagé de soixante ans, mort des playes reçues de nos ennemis en l'assaut qu'ils nous firent par surprise près de la Porte-neuve, sur les quatre heures du matin ». *Copie du* Livre des morts *pour l'année 1602*. M. S. Rocca, in-4°, N° XIII. Société d'Histoire de G. Le document original a disparu des archives. DB-M.

XV

L'escalade de Genève dans la nuit du 12 décembre 1602 et l'insuccès de cette entreprise « gaillarde » sont généralement trop connus pour qu'il convienne de s'y arrêter[1]. L'indignation populaire des citadins, au lendemain de l'événement, la justice sommaire et inexorable atteignant tous les prisonniers, le trouble dans les paisibles populations de Savoie en relations habituelles avec Genève, puis l'inquiétude et le mécontentement plus ou moins intéressés des alliés de la République, ce sont là des faits acquis à l'histoire et sur lesquels il est inutile d'insister encore[2] : « On allait

[1] Il existe de cet événement au moins quinze relations contemporaines, auxquelles il faut ajouter un grand nombre de documents d'archives, qu'en divers pays le temps nous a conservés; puis viennent les récits et dissertations de tous les annalistes et historiens qui, à propos de Genève, se sont fait un devoir depuis trois siècles, de reproduire, amplifier et commenter tout ce qu'on avait écrit avant eux touchant l'Escalade. Enfin, de nos jours, ce zèle d'investigations minutieuses et parfois puériles a fait éclore un si grand nombre de publications littéraires, qu'il devient difficile de les énumérer. Parler aujourd'hui de l'Escalade aux Genevois ce serait entreprendre de « parler latin devant les Cordeliers » ! DB-M.

[2] Un seul incident mérite cependant d'être relevé, car il a été peu remarqué jusqu'ici, bien qu'il témoigne de l'étrange omni-

donc rentrer en guerre ouverte avec le Savoyard, comme naguère, du temps de Lurbigny, de Conforgien, de Guitry, de Maisonneuve! — Eh bien, soit ainsi! disaient les citoyens. — Il faut leur aller au rencontre et les affronter tambour battant et l'enseigne arborée, puisqu'ils prennent peine de venir encore nous tâter. S'ils nous enserrent trop à l'étroit, nous nous donnerons du large, et s'ils nous tiennent à court de vivres... A la bonne heure, nous en irons chercher ». On sait que cette reprise des hostilités, qui ne pouvait manquer d'être très populaire à Genève — ces courses aventureuses aux champs, combats, surprises, dévastations et pillages, comme pendant la guerre de l'an 1589 — ne prirent fin dans le malheureux territoire de Savoie confinant à celui de la République qu'à la suite du traité de St-Julien, conclu l'année suivante [1].

potence du Petit conseil dès cette époque, dans la patrie de Berthelier, d'Ami Perrin, de Besançon Hugues: Ce ne fut que le 24 décembre, soit *douze jours après l'événement*, qu'on se décida, non sans peine, à convoquer le conseil des Deux cents pour lui donner, très sommairement, le rapport de ce qui s'était passé, ainsi que la communication de la correspondance diplomatique et celle des mesures défensives que « Messieurs » avaient dû prendre en requérant, dès le lendemain de l'Escalade, le secours des Bernois leurs alliés! D'après le protocole, rédigé par les secrétraires d'Etat, cette communication officielle ne paraît pas avoir duré dix minutes! DB-M.

[1] Les premières ouvertures en avaient été faites « Aux seigneurs de la ville de Genève », par ordre du duc de Savoie, dès le 10 février 1603. Mais on était alors si loin de s'entendre

Sans nous laisser entraîner à poursuivre la narration des incidents journaliers se succédant pour Ceux de Genève dès la nuit de l'Escalade, c'est seulement des divers personnages qu'on a vus figurer dans ce récit qu'il nous plaît de nous occuper encore et — pourquoi ne pas le dire? — nous supposons que le lecteur voudra bien nous en savoir quelque gré.

Le cadet Vandel eut à supporter un nouveau coup de la destinée au lendemain de la nuit du 12 décembre: son père, qu'il avait hâte de revoir, dont il eût voulu protéger les jours et n'avait cessé de se préoccuper avec inquiétude à l'heure du danger, avait été du nombre des citoyens tombés en défendant la ville. Tandis que Paul et ceux qui l'avaient suivi combattaient au bas de la Cité et parvenaient à regagner la porte de la Monnaie, dont les assaillants furent chassés par eux, l'ancien geôlier de l'Evêché, accouru des premiers à la maison-de-Ville, avait été du nombre des volontaires descendus sur la place Neuve, où avait eu lieu, nous disent les annalistes contemporains, le combat le plus

que le traité fut signé seulement le 11 juillet suivant. Encore fallut-il l'intervention, remarquablement patiente, de messieurs des Ligues, pour déterminer les parties contractantes à cet accommodement « pour la pacification des troubles advenus à Genève au mois de décembre 1602 », ainsi que dit évasivement le préambule, « et pour éviter aux sinistres conséquences et effets de la continuation d'iceux ».

meurtrier. Son corps inanimé fut relevé aux premières lueurs de l'aube, gisant près de l'entrée de ville, que l'ennemi n'avait pu forcer. Cette mort glorieuse de Jean Vandel rendit à sa mémoire l'estime et la sympathie de beaucoup de gens enclins « à lui donner le tort », et chacun était maintenant disposé à oublier son rude caractère. Quant à ses deux enfants, perdant le souvenir de trop longues mésintelligences, ils ne gardaient l'un et l'autre pour leur défunt père que le sentiment de respect affectueux dont ils ne s'étaient jamais détournés.

Peut-être cette fin de Jean Vandel, tout autant que le dévouement et la valeur dont son fils venait, disait-on, de donner d'assurés témoignages, disposa-t-elle enfin le Magistrat à user de clémence pour ce dernier. Peu de jours après les événements qu'on vient de rapporter, le Conseil rendait un arrêt mettant à néant la sentence criminelle prononcée en 1601 contre le cadet Vandel qui, réhabilité dans ses droits de citoyen et son office de lieutenant porte-enseigne, était déclaré « sans nul reproche ni diffame, tant présentement que pour le passé ».

— Cependant, mon valet, c'est assez de tes bouillons de jeunesse! — lui dit noble Manlich le conseiller, quand Paul fut honnêtement se présenter à lui — mon frère Mathieu est défunté naguère[1], je dis il y a quatre

[1] Sieur Manlich paraît avoir été le premier Genevois dont le cercueil fut porté en terre « à mains basses » et non sur les épaules. Mais cette distinction honorifique réservée jusqu'alors « aux

mois, et ce peut être que tu l'ignores encore. Dieu reçoive en ses tabernacles cet honnête dizenier du quartier de la Madeleine, le plus homme de bien des chaussetiers-drapiers de la basse-ville! Quant est de moi, je ne saurais suffire sans aide aux affaires du négoce, dont je me suis fort étrangé depuis un si long temps que je demeure en office. Sans herr Gottlieb, ton ancien compagnon, je pense qu'il eût fallu fermer boutique. Avise à présent de reprendre ton labeur accoutumé, et tiens-toi sans plus au commerce des chausses; tu as tout pour te contenter dans la rue-couverte ».

Assurément cette dernière assertion était trop absolue pour l'amoureux de damoiselle Giuditta, car chaque soir — la boutique des Manlich étant fermée et le dernier « portillon » cadenassé — Paul se hâtait de se rendre au logis de madame la comtesse, rue de St-Germain, et l'on peut supposer que ce n'était pas seulement l'accueil cordial — presque maternel — de la vieille dame qui, pour lui, charmait maintenant les heures et lui faisait oublier ici les « traversures » que depuis plus d'une année il avait endurées.

« Qu'allaient devenir à présent — se demandaient en

morts de considération », paraît avoir déplu aux rigides observateurs des mœurs de la Réforme: Du 13 août 1602 — Le Consistoire a prié Messieurs de pourvoir à ce qu'il n'y ait deux sortes d'enterrements, comme advint naguère en la sépulture de feu Manlich, qui fut porté en terre à mains basses et sur des pannamans — A esté arresté, ce nonobstant : qu'on permette quelque distinction, du Magistrat d'entre le peuple ». *Registre des Conseils.*

secret les intéressés — ces enquêtes de la justice criminelle au sujet de la récente « dénonce », dont pendant plusieurs jours tant de gens s'étaient occupés » ? L'auditeur Canal et sa complice parvinrent à savoir du syndic Blondel que ces informations avaient été abandonnées « pour de bonnes considérations ». Le Conseil (quelle que fût l'opinion particulière de chacun de ses membres) n'estimait pas, au lendemain de la mort de Jean Canal, qu'on eût à donner cours à une procédure par laquelle l'héritier de son nom, le seul rejeton de sa race, pouvait être convaincu d'avoir « malversé ».

Toutefois si cette mise à néant des enquêtes était tacitement approuvée par les plus notables citoyens, le mécontentement, l'indignation, n'en existaient pas moins dans le populaire — *quærens quem devoret* — et demandant un coupable, au sujet de la scandaleuse négligence dans le service de la garde, dont l'événement qui venait de survenir avait, disait-on, révélé l'existence. Mais le Syndic Blondel — que ses nombreux détracteurs accusaient ainsi vaguement d'incurie (n'osant prononcer le mot de trahison) — bravait comme toujours ces rumeurs fâcheuses : il requit lui-même d'être entendu en Deux-cents, touchant l'exercice de sa charge, et son rapport justificatif très détaillé fit sur l'assemblée une impression assez favorable « pour qu'il parût qu'on ne lui pouvait rien reprocher »[1].

Dans la ville, les appréhensions, les rumeurs alar-

[1] Annotation de Gautier, *Histoire de Genève* par Spon. I. 458.

mantes n'étaient point calmées, car l'ennemi ne s'était guère éloigné après l'insuccès de son entreprise du 12 décembre. Il est vrai que, sur l'ordre de Messieurs de Berne, quatre cents miliciens vaudois étaient venus au renfort...après l'événement, et prenaient part, nuit et jour, au service de la garde, avec les compagnies bourgeoises : « Jamais Genève n'avait été si bien à l'erte » ! disaient à présent les railleurs et ceux « qui chagrinaient toujours ». D'autre part les gens de guerre entretenus par le duc de Savoie n'en occupaient pas moins toutes les avenues de la ville, où les « pieds-gris villageois n'osaient plus se rendre, et dont les citadins ne sortaient que par groupes nombreux et bien embâtonnés ».

— Qu'est-il, dans ce nouveau grabuge, de vos deux bons grisons rustiques les co-seigneurs de Saconnex-delà-d'Arve? — demandait-on à Paul chez les Bolonaises.

Le jeune homme, qui se mettait fréquemment au hasard de fâcheuses rencontres pour aller « révérencier » ceux qu'il aimait à présent d'une affection en quelque sorte filiale, ne rapportait jamais de ses visites à Saconnex-Vandel que de tristes impressions et d'inquiétantes nouvelles.

« Sieur Philibert s'atténuait et demeurait inerte le plus souvent dans sa chaire-à-bras ; l'isolement lui était fâcheux, depuis qu'il n'avait plus son ménager, encore qu'il ne se plaignît pas de cette départie. Sieur Phlippot vaquait encore comme d'habitude aux soins du ménage, mais il n'était pas non plus sans ressentir les touches

de la caducité. Ce pauvre « cadet » sexagénaire se donnait des peurs de Ceux de Genève allant en représailles, et demandait : si les argoulets de Maisonneuve viendraient encore les saccager. Enfin tout allait cet hiver « à l'abandonnée » dans le manoir où Paul avait eu si bonne retraite ; mais que pouvait-il faire à présent pour y donner de l'ordre ? Il y songeait vainement et se contristait de son incapacité ».

— Mon ami — répondait la comtesse Diamante — puisque la guerre est pour recommencer, il leur faut faire délivrer une patente de sauvegarde, et nous avons bien encore des amis dans le Conseil pour nous favoriser en cela ; nous en importunerons de Vérace, Fabri mon neveu, puis monsieur Roset, monsieur Savion....

— Tante — objectaient les jeunes filles — quand les soudarts du baron d'Albigny et les reniés Français de la Val-d'Isère verront le panonceau de la Seigneurie ventiller devant le manoir des Vandel, ce sera pour eux la raison d'y venir faire du trouble-ménage.

— Eh ! pensez-vous m'ébahir, petits masques ? Nous allons solliciter d'un tel bon office madame de Rossillon, laquelle a grand crédit dans ces provinces ; il faudra de nécessité que d'Albigny donne aussi ses lettres de sauvegarde si nous autres femmes de bien nous sommes à l'erte pour y veiller.

Mais Celle contre laquelle il n'y a pas de sauvegarde, — la Visiteuse qui ne vient jamais à la bonne heure, même pour les gens qui l'attendent, disent-ils, prochainement — ne devait pas tarder à paraître au manoir de Saconnex-Vandel : dans les premiers jours de la

nouvelle année survint le décès du capitaine, emporté par une soudaine congestion cérébrale, et Paul, appelé à suppléer dans ces tristes circonstances le bonhomme Phlippot, eut le douloureux devoir de conduire à sa dernière demeure au son des cloches de Compésières, l'ancien chevau-léger de Martinengo, escorté d'une cavalcade de noblesse tirant en chemin des pistolades et suivi de toute la « communauté » des rustiques ressortissants et manants de Saconnex.

— Il se dit par ville, monsieur Manlich, que voilà votre jeune facteur héritier constitué de défunt son parent le capitaine Vandel — ce grand hobereau savoyard, à bec de corbin, qui avait tous Ceux de Genève en si grande détestation. Qu'en est-il au vrai? — demandait, peu de temps après, noble Chabrey, avant de monter au Conseil.

« La nouvelle était bien telle, répondait le magistrat interrogé, mais — comme toujours en pareil cas — ce fait avait été fort amplifié par la voix populaire. Le domaine « utile »[1] de Saconnex-Vandel était de médiocre valeur, et le testateur, qui, par indivision avec son puiné Philippe, n'en possédait que la moitié, avait constitué ses héritiers, par portions égales, les deux derniers rejetons de la branche de sa famille « habituée » à Genève, savoir: la damoiselle veuve Desroches, née Vandel, et son frère Paul, fils de Jean, dit « le cadet Vandel ».

[1] Soit: à l'exclusion des redevances et prestations féodales, dont le produit était toujours très précaire dans les terres de St-Victor. DB-M.

Ainsi la part attribuée à ce dernier n'était pas trop à considérer ».

— Il n'importe, c'est toujours pour donner de l'aide où il est nécessaire, et favoriser un jeune fils qui doit songer, j'imagine, à se mettre en ménage. On ne dit plus que bien de votre cadet, depuis qu'il s'est montré si résolu compagnon au combat, devant la Monnaie, la nuit de notre escalade.

— Dites aussi qu'il paraît bien s'être morigéné. « *Vent au visage rend l'homme sage* », dit le proverbe.

— Il le faut croire ainsi, Manlich, car c'était un grand hurluberlu, l'an passé, votre jeune facteur; un galant pour qui rien n'était trop chaud ni trop dur, quand il en voulait tâter. N'a-t-il pas été jusqu'à battre un de messieurs de la Justice (vous savez assez qui je veux dire)? et le trouvant encore en lieu écarté, certain dimanche, ne l'a-t-il pas colleté, gourmé, et finalement fait choir dans la rivière, d'où les guets ont repêché bien à propos leur officier? Confessez que de telles improcédures d'un banni n'étaient pas faites pour méliorer son cas et faire oublier ses premiers écarts de jeunesse à messieurs du Conseil.

Manlich en convint en souriant; puis son interlocuteur s'informa des « défortunes » de maître Gottlieb, dont on parlait beaucoup aussi dans la ville.

« Ah! celui-ci pouvait s'estimer heureux (encore qu'il n'eût pas fait un héritage)! Détenu prisonnier à La Roche, on l'avait menacé de le pendre en représailles des exécutions capitales faites à Genève au jour lendemain de l'Escalade. Mais ce brave Suisse ne s'était pas

étonné pour si peu : il avait donné à entendre qu'il était Bernois — grâce à Dieu qui dispense les faveurs de la naissance à qui il lui plaît, ici-bas ! — « Si l'on touchait à lui, présentement, Messieurs de Berne avaient trente mille lansknets pour jouer aussi aux représailles dans tout le pays de Savoie, dont leurs pères leur avaient assez appris le chemin ». A cette démesurée réponse, d'Albigny était demeuré plus étonné qu'un fondeur de cloches et, changeant d'avis bien à propos, il avait commandé à ses gens qu'on ôtât les grésillons à ce bon Suisse de Berne et qu'il eût congé de se retirer à son plaisir ; d'autant que Son Altesse était prince trop magnanime pour s'en prendre à un marchand de chausses, et ne voulait que bien à tous les Confédérés ».

— Il n'est que de se faire connaître, quand on est de Berne ! — conclut gaîment le sieur Chabrey, et sur cette réflexion judicieuse, les deux magistrats s'étaient rendus au Conseil.

Chez les Bolonaises, le modeste héritage dévolu au cadet Vandel ne préoccupait guère les gens du logis (bien qu'il fût survenu à la bonne heure) et les amoureux y songeaient moins que personne, ayant sans doute d'autres « pensements ». Quant à la vieille Diamante, elle ne s'était jamais souciée de l'argent que pour le dépenser, et si Paul était, dès longtemps, favorisé de sa bienveillance, « c'est que ce garçon avait de quoi plaire — disait à qui voulait l'entendre la dame expérimentée — et nullement pour ce qu'il pouvait

avoir, un jour ou l'autre, d'avantages pécuniaires », soit, comme on disait alors, « de commodités ». D'ailleurs, la descendante à cheveux blancs des Pépoli de Bologne avait en tête une autre « imagination ».

— Savez-vous, maître Paul, et toi, fillette? disait-elle un soir en l'absence de Julia, au couple réuni près d'elle — j'ai pensé de faire encore un mariage tantôt, je dis avant Pâques.

— Quel, madame? — demanda Paul interdit, tandis que Giuditta baissait les yeux.

— Eh mais!... mon valet, il n'est pas tant nécessaire de prendre le feu au visage; ce n'est pas de vous autres qu'il est ici question!

Puis la malicieuse vieille annonça au jeune couple désappointé : « Qu'elle voulait marier sa servante Gratienne — laquelle était mûre dès longtemps — avec son Abel, qui l'était bien davantage ». La comtesse, il est vrai, « n'avait pas grande idée d'un mutilé pour mari, et ce choix lui paraissait bien quelque peu étrange, mais ces deux opiniâtrés s'aimaient d'une affection si perdurable, qu'on ne pouvait bonnement les laisser encore se morfondre jusqu'à la saint-Jamais ».

— Ce sera très bien fait à vous, bonne tante, et maître Abel a bien occasion de vous rendre ses grâces, car il s'était, dit-on, mal à propos dérobé à son service de garde, peu avant la nuit de l'Escalade, de quoi noble Blondel se montrait fort outré, et sans votre crédit auprès de messieurs du Conseil, je m'assure que ce chétif ne serait plus notre veilleur à St-Germain.

— Il se peut qu'il soit ainsi; mais pourquoi donc

s'était-il enfui certain soir de chez son bienfaiteur le pauvre Jean Canal? Que lui avait-on méfait? Pourquoi s'est-il tenu caché jusqu'après ces inconvénients?

— Vraiment, je ne saurais le dire, et Julia prétend aussi n'en rien savoir: c'est affaire à Gratienne de nous en faire le discours.

— Ma mie, les filles de bien sont fort discrètes quand on entreprend de les faire jaser des confidences de leur bel ami. Il n'importe, au demeurant! nous ferons ces noces domestiques, je l'ai ainsi résolu (à petit bruit, cela s'entend assez); ce sera pour leurs œufs de Pâques.

— Mais nous, madame? — demanda humblement Paul qui, en ce moment critique, sentit tressaillir dans sa main celle de son amoureuse.

— Eh, mes enfants, donnez-vous patience! « Tant crie-t'on Noël, qu'il vient » [1].

Quelques années après ces derniers incidents de famille, on voyait — rue-couverte, au-dessus de la boutique demi-séculaire des frères Manlich — une nouvelle petite enseigne portant les noms prédestinés de Gottlieb et Vandel. Cela faisait bien hésiter au premier abord quelques chalands; mais les bons Savoyards — paysans, hobereaux, gens d'église — qui, profitant de la paix générale et de la sécurité publique,

[1] Ce proverbe est très ancien; c'était une allusion plaisante à la coutume de crier *Noël!* au moyen âge en toute manifestation joyeuse, et aussi fréquemment que nous crions *bravo* ou *vivat.* DB-M.

venaient maintenant, comme jadis, se pourvoir à la ville de leur nécessaire, ne tardaient pas à reconnaître, dès le seuil de la porte, des figures qu'ils n'avaient pas oubliées, et ceux qui méditaient de remplacer leur haut-de-chausse trop usagé, trouvaient encore ici des gens de bien avec lesquels il y avait toujours du plaisir à marchander longuement avant de rien conclure.

A Saconnex-Vandel — d'où le bonhomme Phlippot, abandonnant la « ménagerie du logis » pour gagner un monde meilleur, avait aussi disparu pour toujours — un honnête tenancier « à grangeage et vignolage » occupait maintenant le manoir. Mais au temps des vendanges, quand il fait bon pour les citadins venir chasser à la tonnelle ou faire voler l'épervier, l'heureux couple des mariés Vandel venait de la ville « avec l'enfançon » s'essorer et prendre gîte dans cette rustique demeure féodale que récréaient pendant quelques semaines, semblait-il, leur joyeuse présence et le tableau de leur paisible bonheur.

Il nous plairait — nous l'avouons — de poser ici la plume, et de laisser l'imagination du lecteur préoccupée de ces images riantes ; mais notre enquête finale serait trop incomplète si nous négligions de rappeler, en terminant, ce que le destin réservait aux moins sympathiques de nos personnages :

Pierre Canal eut une fin terrible. Bien qu'il se fût maintenu dans la magistrature et même qu'il eût eu le crédit de parvenir à l'office de Sautier du Conseil, il n'en était pas moins tenu pour un traître par « la plus grande voix » des citoyens. On prétendait même que, depuis qu'il gardait la porte de Messieurs, toutes les affaires d'Etat étaient divulguées par lui aux officiers de Savoie. Mais le jour vint enfin où cette inimitié publique saisit l'occasion de se satisfaire. A la suite d'une affaire scandaleuse, le ci-devant auditeur de Justice — convaincu des infâmes débauches dont la légende de Sodome garde à jamais la mémoire — fut « sentencié à la mort », traîné au supplice et, le 2 février 1610, ce misérable était brûlé vif (!) au carrefour du Plainpalais, tandis que retentissaient encore autour de lui les vociférations de la populace affolée....

Quant à noble Blondel — dont il n'est pas, croyons-nous, un citoyen de race genevoise qui ne connaisse le sort lamentable — déjà cette autre victime de la fureur populaire reposait depuis quatre ans dans « le Creux du bourreau ». L'arrêt du Deux-cents le justifiant de négligence dans l'exercice de sa charge, n'avait fait qu'irriter le mécontentement public; à tort ou à droit, les citoyens avaient persisté à voir en lui une créature vénale de leur ennemi héréditaire. Blondel fit tête à l'orage et pendant plusieurs années on vit le seigneur de Compois braver audacieusement tous ses ennemis. Mais ce glorieux « marjolet » devait enfin succomber dans cette lutte inégale et — quoiqu'on n'eût pu réunir contre lui, disons-le bien haut —

que de douteuses inculpations, étayées il est vrai des prétendues confessions arrachées par la torture à l'infirme [1], il n'en fut pas moins condamné par ses anciens collègues et bien aimés Frères [2] à être roué vif, puis écartelé. Cette odieuse sentence avait été exécutée le 1er septembre 1606.

Faut-il parler encore de la belle Olympie, l'épouse plus ou moins fidèle de l'écuyer Marc-Antoine, cette « traîtresse » dont un caprice du sort semblait avoir assuré l'impunité ? Elle n'en devait pas moins endurer, à la fin de sa vie, la plus misérable existence. Battue et outragée d'invectives par son « Jeannin », qui avait fini par se donner quelque ombrage des agissements de la dame, elle ne tarda pas à se séparer de lui, au grand scandale des honnêtes gens, car « la désertion malicieuse » était chose rare en ce temps-là. Olympie fut se retirer, loin des caquets du monde, à sa maison rustique de la Perrière. Ce lieu confinant à la limite des Franchises devint bientôt, par ses soins, un cabaret mal fréquenté et..... pis encore! « Il faut vivre », disait la dame, comme pour s'excuser. Les jeunes citadins de Genève, se mettant au hasard d'être cités à comparaître en Consistoire, allaient le dimanche, après le prêche du soir, « s'ébattre et se donner bon temps chez

[1] Blondel était hernieux.

[2] Titre officiel des Conseillers, usité spécialement dans la correspondance diplomatique.

l'Olympie », dont il est maintes fois parlé dans les documents officiels que le temps nous a conservés.

Le seigneur Desdiguières, devenu en 1608 maréchal de France et, comme on disait alors, « monté au nid de la pie », n'en continuait pas moins à visiter sa terre de Coppet lorsque le service du Roi lui en laissait le loisir. Quand il passait à Genève, la Seigneurie ne manquait pas de lui mander le Sautier pour lui présenter la malvoisie, et, peu après, on lui déléguait quelques magistrats en office, pour le complimenter et lui souhaiter la bienvenue. Un soir qu'il « gîtait » pour la nuit *aux trois Rois*, chez Deluc, selon sa coutume, noble Dauphin, dit Chapeau rouge, et noble Barillet assistaient ainsi à son souper et — d'ordre du Conseil — le récréaient en lui tenant compagnie.

Le vieux Dauphinois se faisait réciter, pour la dixième fois peut-être, les divers incidents de l'Escalade, car un capitaine étranger — plusieurs années après l'événement — ne pouvait séjourner dans la ville sans vouloir s'enquérir comment toute cette affaire-là s'était passée. Mais l'intérêt soldatesque que témoignait le nouveau maréchal de France au sujet de cette « faction de guerre » devait paraître de nature bien équivoque à ses interlocuteurs: « Une entreprise si bien conçue et que tout semblait favoriser! — disait-il. — Si d'Albigny avait eu seulement quelque soixante arquebusiers à jeter dans la place!... »

— Monsieur Desdiguières — dit Barillet de sa voix

grave et toujours un peu grondeuse — nous avons, nous autres, je dis Ceux de Genève, cette ferme croyance qu'un tel événement mémorable ne succède pas seulement par l'intermission des hommes; et quand nous remparons en bataille nos femmes et nos enfants, il nous souvient de cette fière devise de nos pères aux premiers jours de la Réforme:

Deus pugnat pro nobis!

FIN

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Romans et œuvres diverses.

Le Récit de Nicolas Muss, serviteur de M. l'Amiral. Episode de la Saint-Barthélemy. *(Epuisé.)*

Mémoires d'un fugitif (1686), suivi de : Journal de Genève pour la présente année 1690. *(Epuisé.)*

Nouvelles montagnardes, ornées de 58 dessins par G. Roux. 4e édit. Un vol in-8°, de 371 pages, fr. 8 —, relié toile Fr. 12 —

*** Les éditions in-12 sont épuisées.

Nouvelles d'atelier, 2e édit. augmentée. In-12, 1884 Fr. 4 —

*** L'Intendante. — Poste-restante. — Les deux pièges. — Le Val d'Hérens. — L'heure de Berne.

Pierre Fatio, drame historique en 6 tableaux. In-8°. 1880. Fr. 2 50

Genève et la société genevoise de 1815 a 1830. — Les souvenirs de Jacques Guérin. Un vol. in-12. 1869. *(Epuisé.)*

Voyages d'artiste en Italie, 1850-57. Un vol. in-12, titre rouge, frontispice (la Tarentelle à Capri, d'après une aquarelle de l'auteur). 1877 . . . . . Fr. 4 —

*** Souvenirs de jeunesse, relation de voyage et critique d'art. — Rome, Naples et la Sicile. — Lombardie et Vénétie. — Florence et Ravenne.

Eve de la Pasle. Episode de la guerre de Genève. 1589-1590. 435 p. in-12, 1886 . . . . . Fr. 4 —

*** Tableau saisissant et parfois tragique, tracé de main de maître, il y a dans ce récit historique des passages terribles, il y en a d'autres qu'il est difficile de lire les yeux secs et la note gaie ne manque pas : sans cela ce ne serait pas une fidèle peinture de la vie genevoise....

L'Amour et la Peste. Genève 1624-1637. 1892. *(Epuisé.)*

Ceux de Genève 1601-1602. 1re édition, 1897. *(Epuisé.)*

CHATEAUX ET MONASTÈRES

DES ENVIRONS DE GENÈVE

2e série in-8° contenant 30 dessins autographiés et notes historiques.

Tiré à 200 exemplaires.

Cartonné toile . . . . . Fr. 20 —

*** La première série, tirée à 100 exemplaires, est épuisée.